



Bulletin Officiel

N°7098 Mercredi 24 avril 2024

www.cmf.tn

29^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

ATTIJARI LEASING	3
SOCIETE LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR	4
SICAV BNA	5
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	6

PROJETS DE RESOLUTIONS AGO

ATTIJARI LEASING	7
SOCIETE LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR	10
BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE -BIAT-	13

INDICATEURS D ACTIVITES TRIMESTRIELS

AUTOMOBILES RESEAU TUNISIEN ET SERVICES -ARTES-	16
BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS -BTE-	17
TUNINVEST SICAR	20

COMMUNIQUEES DE PRESSE

BH ASSURANCE	23
SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE -SFBT-	24
ONE TECH HOLDING	25

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP AL IMTIEZ

26

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

27

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (*MISE A JOUR EN DATE DU 03/04/2024*)

ANNEXE II

COMMUNIQUE DE PRESSE

TUNISIE PROFILES ALUMINIUM : APPEL A CANDIDATURE POUR LA DESIGNATION DE DEUX ADMINISTRATEURS INDEPENDANTS

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2023

- ALUBAF INTERNATIONAL BANK
- ATTIJARI LEASING
- HANNIBAL LEASE (INDIVIDUELS)
- HANNIBAL LEASE (CONSOLIDES)
- FCP AMEN CEA
- STB EVOLUTIF FCP

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ATTIJARI LEASING

Siège social :Rue du Lac d'Annecy –1053 Les Berges du Lac- Tunis

Messieurs les actionnaires de la société Attijari leasing sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se **tiendra vendredi le 26/04/2024 à 10 heures du matin** au siège d'Attijari Leasing, rue du Lac d' Annecy, les Berges du Lac, 1053 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration à l'AGO sur l'activité et les états financiers relatifs à l'exercice arrêté au 31/12/2023 ;
2. Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice 2023;
3. Nomination de commissaires aux comptes pour la période 2024-2026 ;
4. Approbation des rapports du Conseil d'Administration ainsi que des états financiers relatifs à l'exercice arrêté au 31/12/2023;
5. Approbation des opérations et des conventions visées par l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales ainsi que l'article 62 de la Loi n°2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers;
6. Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2023;
7. Affectation des résultats de l'exercice 2023;
8. Fixation des Jetons de Présence pour l'exercice 2023;
9. Fixation des rémunérations des membres du comité d'Audit Interne, du comité de nomination et de rémunération et du comité risque pour l'exercice 2024;
10. Emission d'emprunts obligataires et/ou subordonnés;
11. Validation de la mise à jour des statuts d'ordre réglementaire ;
12. Pouvoirs.

بلاغ الشركات

دعوة الجلسة العامة العادية

شركة الصناعات الكيماوية للفليور

المقر الإجتماعي : 06 نهج امين العباسي 1002 تونس البلفدير

قرر مجلس إدارة شركة الصناعات الكيماوية للفليور المنعقد يوم 01 مارس 2024 دعوة المساهمين إلى الحضور يوم الخميس 09 ماي 2024 على الساعة التاسعة والنصف صباحا بنزل الشراتون - تونس للجلسة العامة العادية وذلك للتداول في جدول الأعمال الآتي :

- تقديم تقرير مجلس الإدارة للجلسة العامة العادية لسنة 2023
- تقديم القوائم المالية لسنة 2023
- تلاوة تقارير مراقبي الحسابات للسنة المالية 2023
- المصادقة على تقرير مجلس الإدارة و القوائم المالية المختومة بتاريخ 2023.12.31
- إبراء ذمة أعضاء مجلس الإدارة تصرف 2023
- تبويب الحاصل السنوي للسنة المالية 2023
- تحديد منحة الحضور و منحة اللجنة الدائمة للتدقيق و لجنة الصفقات.
- المصادقة على تعيين عضوين مستقلين و ممثل عن صغار المساهمين بمجلس الإدارة للسنوات المالية (2024-2025-2026) و تركيبة مجلس الإدارة.
- تعيين مراقبي حسابات (2) للسنوات المالية (2024-2025-2026).
- تعيين مستشار لدى مجلس الإدارة .

يجوز لأصحاب الأسهم حضور الجلسة شخصيا أو بطريقة إنابة بموجب توكيل خاص ينبغي إيداعه أو إرساله للمقر الاجتماعى الكائن بـ 06 نهج الأمين العباسي البلفدير تونس، قبل تاريخ الاجتماع بخمسة أيام. بإمكان المساهمين سحب التوكيل من المقر الاجتماعى للشركة.ستوضع كل الوثائق المعدة للجلسة العامة العادية تحت طلب المساهمين بالمقر الاجتماعى طيلة المدة القانونية.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SICAV BNA

Société d'Investissement à Capital Variable

Agrément du Ministre des Finances du 2 août 1993

Siège social : Rue Hédi Nouira-1001 Tunis

Les actionnaires de **SICAV BNA** sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire **le mardi 07 mai 2024 à 9h** à la **BANQUE NATIONALE AGRICOLE- Rue Mohamed V-1002 Tunis**, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2023,
- Lecture du rapport Général du Commissaire aux Comptes relatif à l'exercice 2023,
- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des États Financiers arrêtés au 31-12-2023,
- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes et approbation des conventions réglementées et des opérations prévues à l'article 200 et suivants et à l'article 475 du code des Sociétés Commerciales,
- Quitus aux Administrateurs pour la gestion de l'exercice 2023,
- Renouvellement du mandat des membres du Conseil d'Administration,
- Affectation des résultats de l'exercice 2023,
- Fixation du montant des Jetons de Présence au titre de l'exercice 2024.
- Pouvoirs pour formalités.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

Agrément du Ministre des Finances du 24 juin 1996

Siège social : Rue Hédi Nouira-1001 Tunis

Les actionnaires de PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire Ordinaire **le mardi 07 mai 2024 à 10 H** à la BANQUE NATIONALE AGRICOLE- Rue Mohamed V -1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2023,
- Lecture du rapport Général du Commissaire aux Comptes relatif à l'exercice 2023,
- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des États Financiers arrêtés au 31-12-2023,
- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes et approbation des conventions réglementées et des opérations prévues à l'article 200 et suivants et à l'article 475 du code des Sociétés Commerciales,
- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2023,
- Affectation des résultats de l'exercice 2023,
- Fixation du montant des jetons de présence au titre de l'exercice 2024,
- Pouvoirs pour formalités.

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

ATTIJARI LEASING

Siège social :Rue du Lac d'Annecy –1053 Les Berges du Lac- Tunis

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 26 avril 2024.

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2023 et le rapport général des Commissaires aux Comptes sur les états financiers relatifs à l'exercice 2023 de Attijari Leasing, approuve lesdits états financiers arrêtés au 31/12/2023 tels qu'ils lui sont présentés ainsi que le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2023.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne ainsi, quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2023.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION :

(Approbation des conventions et engagements visés par les articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi que par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des différentes conventions proposées et validées par le Conseil d'Administration de la société, du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements soumis aux dispositions de les articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi qu'aux dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, prend acte de ce rapport et approuve les conventions dont il fait état pour les besoins de l'arrêté de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à

TROISIEME RESOLUTION :

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide :

D'affecter les résultats de l'exercice 2023 comme suit :

(Montant en Dinars Tunisien)

Proposition Affectation Résultat 2023	
Résultat Net 2023	8 821 557
Report à nouveau	6 614 823
Réserves de réinvestissement	3 000 000
Bénéfice disponible	12 436 380
Distribution Prévue (1,5DT / action ou de 15% de la VN)	4 125 000
Dotations au Fonds Social	300 000
Report à Nouveau	8 011 380

L'Assemblée générale Ordinaire décide de fixer la date de paiement des dividendes pour le **23 Mai 2024**

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire arrête le montant des jetons de présence relatifs à l'exercice 2023 à 80 mille dinars nets et donne pouvoirs au Conseil d'Administration de fixer les critères de sa répartition.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire arrête le montant de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit Interne au titre de l'exercice 2024 à 15 mille dinars nets.

L'Assemblée Générale Ordinaire arrête le montant de la rémunération des membres du Comité des Risques au titre de l'exercice 2024 à 15 mille dinars nets.

L'Assemblée Générale Ordinaire arrête le montant de la rémunération des membres du Comité de Nomination et de Rémunération au titre de l'exercice 2024 à 15 mille dinars nets.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à

SIXIEME RESOLUTION :

L'AGO autorise l'émission par Attijari Leasing d'un ou de plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonnés dans la limite de 80 millions de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal d'un an et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les modalités, les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION :

L'AGO décide de nommer les cabinets suivants :

- 1- Cabinet ...
- 2- Cabinet

En tant que commissaires aux sociétés pour le mandat 2024-2026.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à

HUITIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire entérine les changements statutaires d'origine réglementaire effectués par la Direction générale de la société.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à

NEUVIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes les formalités légales de dépôt, d'enregistrement et de publication.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à

2024 – AS – 0467

بلاغ الشركات

مشروع قرارات الجلسة العامة العادية

شركة الصناعات الكيماوية للفليور

المقر الإجتماعي : 06 نهج امين العباسي 1002 تونس البلفيدير

تنشر شركة الصناعات الكيماوية للفليور مشروع القرارات المقترحة من قبل مجلس الادارة والتي ستعرض على مصادقة الجلسة العامة العادية بتاريخ 09 ماي 2024.

القرار الأول:

إن الجلسة العامة العادية، بعد إطلاعها على تقرير مجلس الإدارة وعلى القوائم المالية لسنة 2023 وكذلك على التقرير العام والخاص لمراقبي الحسابات، تصادق على تقرير مجلس الإدارة لسنة 2023 وعلى القوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2023.

القرار الثاني:

تبرئ الجلسة العامة العادية ذمة أعضاء مجلس الإدارة تصرف سنة 2023.

القرار الثالث:

تقرر الجلسة العامة العادية تبويب الحاصل السنوي للسنة المالية 2023 على النحو التالي:

الوحدة : الدينار التونسي

7 320 559,147	النتيجة المالية للسنة المحاسبية 2023
39 597 461.882	النتائج المؤجلة.....
46 918 021,029	<u>المجموع</u>
0,000	الاحتياطيات القانونية.....
46 918 021,029	الأرباح القابلة للتوزيع
.....	الأرباح الموزعة للسهم الواحد
.....	مجموع الأرباح الموزعة.....
.....	رصيد منقول 2023

القرار الرابع :

توافق الجلسة العامة العادية لسنة 2023 على تاريخ 05 أوت 2024 للبدأ في توزيع الأرباح عن طريق Tunisie Clearing وشركة الصناعات الكيماوية للفيور.

القرار الخامس :

تحدد الجلسة العامة العادية:

- ✓مبلغ آلاف دينار تونسي كمنحة حضور لكل عضو من أعضاء مجلس الإدارة.
- ✓مبلغ آلاف دينار تونسي لكل عضو من أعضاء اللجنة الدائمة للتدقيق
- ✓مبلغ آلاف دينار لكل عضو من أعضاء لجنة الصفقات.

القرار السادس :

تصادق الجلسة العامة العادية لسنة 2023 على تعيين السادة:

- منصف الشاوش كعضو مستقل بمجلس الإدارة لمدة ثلاث سنوات مالية (2024-2025-2026)
 - عبد الوهاب عجرود كعضو مستقل بمجلس الإدارة لمدة ثلاث سنوات مالية (2024-2025-2026)
 - حاتم الطريقي كعضو ممثل لصغار المساهمين داخل مجلس الإدارة لمدة ثلاث سنوات مالية (2024-2025-2026)
- كما تصادق الجلسة العامة العادية على تعويض السيد امجد ادريس بشركة مرحبا .

و بذلك تصادق الجلسة العامة العادية على تركيبة مجلس الإدارة كالاتي:

- | | |
|------------------------|--------------------------|
| السيد هشام إدريس | مقعد واحد |
| الشركة العربية للتعيين | ثلاث مقاعد |
| شركة مرحبا | مقعد واحد |
| شركة مرحبا بيتش | مقعد واحد |
| شركة مرحبا الدولي | مقعد واحد |
| شركة سالم الدولي | مقعد واحد |
| شركة برج خلف | مقعد واحد |
| السيد منصف الشاوش | عضو مستقل |
| السيد عبد الوهاب عجرود | عضو مستقل |
| السيد حاتم الطريقي | عضو ممثل لصغار المساهمين |

القرار السابع :

قررت الجلسة العامة العادية تعيين السيد امجد بن هشام ادريس كمستشار لدى مجلس الإدارة و له نفس مسؤوليات أعضاء مجلس الإدارة باستثناء التصويت و يتمتع بكافة الإمتيازات التي يتمتع بها أعضاء مجلس الإدارة.

القرار الثامن:

تقرر الجلسة العامة العادية لسنة 2023 تعيين:

- مكتب.....
 - مكتب.....
- كمراقبي حسابات لمدة ثلاث سنوات مالية (2024-2025-2026).

القرار التاسع:

إن الجلسة العامة العادية لسنة 2023 تمنح كل الصلاحيات لكاتب الجلسة للقيام بكل الإجراءات المتعلقة بالتسجيل والإعلام و بكل ما نص عليه القانون.

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO**BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE -BIAT-**

Siège social : 70-72, AVENUE HABIB BOURGUIBA – TUNIS

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 26 avril 2024. Ce projet annule et remplace celui publié au bulletin officiel n°7091 du 15 avril 2024.

Première Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'Administration sur la situation financière individuelle et sur la situation consolidée au titre de l'exercice 2023 et des rapports des commissaires aux comptes, approuve les rapports du Conseil d'Administration sur les situations individuelles et consolidées dans leur intégralité, les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les conventions réglementées régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales et des articles 43 et 62 de la loi 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2023.

Cette résolution mise aux voix est

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat net de l'exercice 2023 qui s'élève à 331.443.734,034 Dinars comme suit :

(En dinars)

Résultat net de l'exercice	331 443 734,034
Report à nouveau	317 812 530,384
Résultat distribuable	649 256 264,418
Dividendes	207 060 000,000
Report à nouveau	442 196 264,418

En conséquence, le dividende par action est fixé à 5,800 dinars par action.

Le détachement du dividende se fera le 13 mai 2024 et la mise en paiement de ce dividende s'effectuera le 16 mai 2024.

Cette résolution mise aux voix est

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de transférer aux réserves facultatives les dotations affectées aux réserves pour réinvestissements financiers, dans le cadre de la répartition du bénéfice des exercices 2015, 2016 et 2017, devenues disponibles pour un montant de 22.209.753,000 dinars.

Cette résolution mise aux voix est

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de désigner Messieurs Karim BEN KAHLA et Moez LAABIDI en tant que membres indépendants au Conseil d'Administration et ce pour une période de trois ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

Cette résolution mise aux voix est

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au Conseil d'Administration la somme brute d'un million cent vingt mille dinars à titre de jetons de présence pour l'exercice 2024.

Le Conseil d'Administration en décidera la répartition entre ses membres et ses conseillers.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer, en outre, aux membres du comité d'audit, du comité exécutif de crédit, du comité des risques et du comité de nomination et de rémunération la somme brute de quatre mille dinars par membre et par présence pour l'exercice 2024.

Cette résolution mise aux voix est

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des fonctions de responsabilités occupées par le Président et les membres du Conseil d'Administration dans d'autres sociétés en tant que Gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général, membre de Directoire ou de Conseil de Surveillance et ce, en application des dispositions de l'article 192 du code des sociétés commerciales.

Cette résolution mise aux voix est

Septième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au représentant légal de la banque ou à toute personne mandatée par lui à l'effet d'effectuer les dépôts et les publications prévues par la loi.

Cette résolution mise aux voix est

2024 - AS - 0469

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS

Automobiles Réseau Tunisien et Services ARTES
Siège social : 39, Avenue Kheireddine Pacha BP 33 - 1002 Tunis

La Société ARTES, publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2024.

Exprimé en Dinar Tunisien

Désignation	1 ^{er} Trimestre 2024	1 ^{er} Trimestre 2023	<u>Au 31/12/2023</u>
Total des revenus	29 669 579	24 363 662	142 603 807
Coût d'achat des marchandises vendues	23 436 689	20 303 637	113 491 974
Charges financières	16 050	23 038	76 824
Produits financiers	1 025 684	1 995 148	18 851 023
Trésorerie nette	12 084 637	89 231 929	43 691 518
Délai moyen règlement fournisseurs	145	145	145
Masse salariale	1 425 427	1 272 573	6 175 395
Effectif moyen	147	147	146
Nombre des points de vente (agents et ateliers)	28	28	28
Surface totale des points de vente en M ² (compte non tenu des dépôts de stocks)	30 695	30 695	30 695

Faits saillants

- Le chiffre d'affaires du premier trimestre 2024 s'élève à 29,669 Millions de dinars contre 24,364 Millions de dinars au 31 mars 2023, soit une augmentation de 5,305 Millions de dinars (21,77 %). Contrairement au chiffre d'affaire les immatriculations ont subi une diminution de 85 véhicules soit 14,55% en passant de 584 unités enregistrées au cours du premier trimestre 2023 à 499 unités pour la même période de 2024. Ces variations s'expliquent par le changement du mixe produit au cours du premier trimestre 2024.

- La trésorerie nette de la société a enregistré à la fin du premier trimestre 2024 une diminution de l'ordre de 77,147 Millions de dinars Par rapport à la même période de 2023 provenant notamment de l'augmentation des valeurs des stocks.

- Une diminution des produits financiers de l'ordre de 0,970 Millions de dinars a été enregistrée à fin mars 2024 par rapport à fin mars 2023 suite à la diminution de la trésorerie nette disponible au cours de cette période.

* Tous les indicateurs objet de la présente communication sont extraits des livres comptables de la société et arrêtés provisoirement à la date de cette publication.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS -BTE-**

Siège Social : Boulevard Beji Caid Essebsi-lot AFH-DC8, Centre Urbain Nord -1082 Tunis-

La BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS -BTE- publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1er trimestre 2024.

Indicateurs d'activité 1er trimestre 2024	1 er trimestre 2024 (**)	1er trimestre 2023 (*)	VARIATION MARS 2024/2023		au 31/12/2023*
			Montant	%	
Produits d'exploitation bancaire	37 279	33 495	3 784	11,3%	151 058
Intérêts (1)	26 160	22 371	3 789	16,9%	103 544
Commissions en produits (2)	6 863	6 753	110	1,6%	28 108
Gains nets sur opérations de change	768	1 695	-927	-54,7%	4 417
Revenus du portefeuille commercial et d'investissement	3 488	2 676	812	30,3%	14 989
Charges d'exploitation bancaire	22 132	17 220	4 912	28,5%	86 031
Intérêts encourus	21 299	16 420	4 879	29,7%	82 603
Commissions encourues	833	800	33	4,1%	3 428
Produit Net Bancaire	15 147	16 275	-1 128	-6,9%	65 027
Autres Produits d'exploitation	0	0	0		0
Charges opératoires	10 415	10 215	200	2,0%	59 676
Frais de personnel	7 321	7 746	-425	-5,5%	42 918
Charges générales	3 094	2 469	625	25,3%	16 758
Structure du portefeuille	194 737	164 457	30 280	18,4%	196 095
Portefeuille titre commercial	0	0	0		0
Portefeuille titre d'investissement	194 737	164 457	30 280	18,4%	141 270
			0		
Encours nets de crédits	901 445	860 837	40 608	4,7%	920 339
Encours des dépôts, dont	970 542	921 051	49 491	5,4%	973 734
Dépôts à vue	271 491	232 026	39 465	17,0%	213 932
Dépôts d'épargne	179 502	161 913	17 589	10,9%	174 142
Dépôts à terme	468 075	486 046	-17 971	-3,7%	470 327
Autres produits financiers	51 474	41 066	10 408	25,3%	115 333
Emprunts et ressources spéciales	90 167	87 955	2 212	2,5%	102 113
Encours lignes de crédits	25 285	28 402	-3 117	-11,0%	25 784
Frais financiers sur lignes de crédits	713	787	-74	-9,4%	599
Encours emprunts obligataires	60 401	56 300	4 101	7,3%	70 893
Frais financiers sur emprunts obligataires	3 768	2 466	1 302	52,8%	4 837
Capitaux propres	50 643	90 814	-40 171	-44,2%	52 971

* Données corrigées

** Données provisoires

(1) : Les commissions ayant le caractère d'intérêts sont incluses dans la rubrique "intérêts".

(2) : Les commissions n'ayant pas le caractère d'intérêts sont incluses dans la rubrique "commissions en produits".

I. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES ADOPTES POUR L'ETABLISSEMENT DES INDICATEURS PUBLIES

Les présents indicateurs sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment à la norme comptable générale n° 01 du 30 décembre 1996 et aux normes comptables bancaires NC 21/25 du 25 mars 1999 et aux règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par les circulaires N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires N° 99-04 et N° 2001-12.

1.1 Comptabilisation des prêts M.L.T, CT, des biens donnés en leasing et les revenus y afférents

- Les engagements de financement sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages de fonds pour la valeur nominale. Les revenus des prêts à intérêts précomptés, contractés par la banque sont pris en compte, à l'échéance convenue, dans un compte de créance rattachée de régularisation et sont portés en résultat au prorata temporis à chaque arrêté comptable.

Les revenus des prêts à intérêts post-comptés sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus. Les intérêts relatifs aux prêts classés (au sens de la circulaire BCT N° 91-24), parmi les actifs courants ou parmi les actifs nécessitant un suivi particulier, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Toutefois, les intérêts courus ou échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les actifs incertains, les actifs préoccupants ou parmi les actifs compromis, sont inscrits en actif soustractif sous le poste " agios réservés ". Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

- Les crédits CT sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont engagés, et transférés au bilan sur la base d'utilisation. Les intérêts sont pris en compte à mesure qu'ils sont courus.

- Les biens donnés en leasing sont enregistrés à l'actif du bilan pour leur coût d'acquisition hors TVA et portés au poste créances sur la clientèle. Ils sont assimilés aux crédits selon l'approche économique et non patrimoniale.

1.2- Comptabilisation du portefeuille-titres et revenus y afférents

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, frais et charges exclus. La cession des titres de participation est constatée à la date de transfert de propriété des titres.

Les dividendes sur les titres obtenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

1.3- Comptabilisation des ressources et charges y afférentes

Les engagements de financement reçus sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués.

Les intérêts et les commissions de couverture de change sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

1.4- OPERATIONS EN DEVISES

Les transactions réalisées par la banque en monnaies étrangères sont traitées conformément à la norme comptable relative aux opérations en devises dans les établissements bancaires NC23.

A chaque arrêté comptable, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan figurant dans chacune des comptabilités devises sont convertis et reversés dans la comptabilité en monnaie de référence.

II. PRINCIPALES EVOLUTIONS A FIN MARS 2024

Les produits d'exploitation bancaire ont enregistré au cours du premier trimestre 2024 une évolution de 3,784 millions de dinars (+11,3%) par rapport au premier trimestre 2023, du fait de la hausse des intérêts de 3,789 millions de dinars (+16,9%), des revenus du portefeuille commercial et d'investissement de 0,812 million de dinars (+30,3%).

Les charges financières ont enregistré une évolution de 4,912 millions de dinars (+28,5%).

Par conséquent, le Produit Net Bancaire a enregistré à fin mars 2024 une régression de 6,9% par rapport à fin mars 2023. Il a atteint 15,147 millions de dinars à fin mars 2024.

Le portefeuille titres a enregistré une augmentation de 30,280 millions de dinars (+18,4%).

L'encours nets des crédits s'est élevé à fin mars 2024 à 901,445 millions de dinars contre 860,837 millions de dinars à fin mars 2023 enregistrant ainsi une évolution de 4,7% (+40,608 millions de dinars) ; résultant essentiellement de la hausse des crédits CT aux entreprises de 48,074 millions de dinars (+26,5%) et des crédits MLT aux particuliers de 17,084 millions de dinars (+4,2%).

Les dépôts ont affiché une hausse de 49,491 millions de dinars, soit (+5,4 %) pour passer de 921,051 millions de dinars à fin mars 2023 à 970,542 millions de dinars à fin mars 2024.

Les dépôts à vue ont connu une évolution de 39,465 millions de dinars (+17,0 %).

Les certificats de dépôts sont passés de 113,000 millions de dinars à fin mars 2023 à 121,000 millions de dinars à fin mars 2024.

Les dépôts sous forme d'épargne se sont élevés à 179,502 millions de dinars à fin mars 2024 contre 161,913 millions de dinars à fin mars 2023.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**TUNINVEST SICAR**

Siège Social : Immeuble Intégra, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène

La société TUNINVEST SICAR publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2024.

Revenus				
Revenus par catégorie		Tr 1 2024	Tr.1 2023	Exercice 2023 (*)
1- REVENUS		86 710	74 118	1 052 556
Revenus des participations		0	0	465 654
Plus-values sur cession d'actions				0
Dividendes				465 654
Revenus des placements		86 710	74 118	586 902
Plus-values sur cession d'actions Sicav		86 710	74 118	86 285
Dividendes (actions Sicav)				274 896
Autres revenus				225 721
2- CHARGES SUR OPERATIONS FINANCIERES		0	55 000	253 287
Frais sur titres de participation				
Pertes sur cession des titres Sicav				37 105
Provisions et moins-value latente		-	55 000	440 095
3- FONDS A CAPITAL RISQUE REPARTIS				5 939 011
Capital social				966 000
Autres fonds propres				4 973 011

(*) Chiffres après audit du Commissaire aux comptes

Catégorie des projets et secteurs d'activité		TR 1.2024	TR 1.2023	Exercice 2023
Nombre de projets	Approbations	0	0	0
	Décassements	0	0	0
	Désinvestissements	0	0	0
Montants en dinars	Approbations	0	0	0
	Décassements	0	0	0
	Désinvestissements	0	0	0

PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

Portefeuille d'investissement par zone géographique

		Au 31/12/2024	Au 31/03/2023
Nombre	Tunis	5	5
	Sahel	1	1
	Sfax	2	2
	Total	8	8
Montant	Tunis	3 175 250	3 175 250
	Sahel	298 551	298 551
	Sfax	1 044 900	1 044 900
	Total	4 518 701	4 518 701

**VALEUR COMPTABLE
NETTE**

3 439 687 3 663 601

PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

Portefeuille d'investissement par secteur

		Au 31/12/2024	Au 31/03/2023
Nombre	Secteur industriel et textile	4	4
	Secteur des services	4	4
	Total	8	8
Montant	Secteur industriel et textile	2 542 864	2 542 864
	Secteur des services	1 975 836	1 975 836
	Total	4 518 701	4 518 701

Commentaires sur les indicateurs du 1^{er} Trimestre 2024

1- Les bases retenues pour l'élaboration des indicateurs du 1^{er} trimestre de l'année 2024 sont d'ordres comptables,

2- En date du 11 mars 2015, le tribunal de première instance de Tunis a confirmé l'arrêté de taxation d'office, après la révision du montant réclamé qui a été ramené de 2.743.838 dinars à 2.459.579 dinars, soit un abattement de 284.259 dinars. Le 19 Mai 2015, Tuninvest Sicar a interjeté appel de la décision.

En date du 3 mars 2016, Tuninvest Sicar a bénéficié des dispositions de l'article 66 de la loi de finances pour l'exercice 2016, et de l'abandon des pénalités de retard portant sur un montant de 1.222.115 dinars, contre le paiement de la totalité du montant en principal de la taxation d'office, soit 1.521.723 dinars, montant qui a été provisionné et payé en totalité dans les comptes arrêtés au 31/12/2015 en sus du montant du crédit d'impôt qui s'élève à 231.331 dinars couvrant ainsi la totalité du risque fiscal.

La cour d'appel a confirmé en date du 13 juin 2018, le jugement en première instance le déclassement de Tuninvest Sicar de son statut par l'Administration fiscale.

La société Tuninvest Sicar s'est pourvue en cassation en décembre 2019.

3- La société Tuninvest Sicar a reçu en date du 27 décembre 2023, une notification de redressement fiscal au titre des exercices 2019, 2020, 2021 et 2022, portant sur un montant de 6,8 millions de dinars dont 4,7 millions de dinars de principal et 2,1 millions de dinars de pénalités avec la confirmation d'un crédit d'impôt de 2,1 millions de dinars non constaté dans les comptes de la société. Ce redressement est lié à la perte du statut de Sicar et la déchéance des avantages fiscaux suite à la vérification fiscale de 2008 et sur lequel un jugement définitif n'est pas encore prononcé devant la cour de cassation.

La société a, en date du 8 février 2023, fait opposition à ladite notification de redressement fiscal et le dossier suit encore son cours.

Sachant que les provisions déjà constituées dans les comptes de la société Tuninvest Sicar couvrent totalement la charge nette d'impôt qui serait supportées, la société Tuninvest Sicar compte suivre toutes les procédures lui permettant de bénéficier de l'amnistie fiscale prévue par la Loi de Finances pour l'année 2024 et qui consiste en la remise des pénalités.

AVIS DES SOCIETES(*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

BH ASSURANCE

Siège social : Lot AFH BC5 Centre Urbain Nord- Tunis -1003

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société BH Assurance s'est tenue le 23.04.2024 et a passé en revue les réalisations de la société au titre de l'année 2023 qui font état de

- Une évolution de 9,2% du chiffre d'affaires qui s'est établi à 176,6MD contre 161,6MD en 2022
- Un ratio combiné de 76% contre 81%
- Un ratio de couverture de 105%
- Un résultat Brut de 19,2MD contre 18,3MD en 2022, soit une évolution de 5%.
- Un résultat Net de 13,1MD contre 13,3MD en 2022.

L'Assemblée Général Ordinaire a décidé :

- ✓ La distribution d'un dividende de 1,500 dinar par action à partir du 02.05.2024, soit un montant global de 3 990 000DT.

() Le CMF n'entend donner aucune opinion, ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

AVIS DES SOCIETES(*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE

Siège social : 5, Boulevard Maître Mohamed El Béji Caïd Essebsi

L'assemblée générale ordinaire de la Société de Fabrication des Boissons de Tunisie, statuant sur l'exercice 2023, qui s'est tenue le mercredi 24 avril 2024 a approuvé un dividende de 0 D,740 par action.

La date de détachement des dividendes est fixée pour le vendredi 31 mai 2024.

()Le CMF n'entend donner aucune opinion, ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

2024 - AS - 0474

AVIS DES SOCIETES(*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

ONE TECH HOLDING

Siège Social : 16 Rue des entrepreneurs-Zone industrielle Charguia 2 -Ariana 2035

Le groupe OneTech annonce la clôture de la cession des titres qu'il détient dans la société Helioflex, au profit du groupe Aluflexpack AG, fabricant leader d'emballages flexibles circulaires haut de gamme.

Cette cession permettra au groupe OneTech de se concentrer sur ses activités stratégiques qui sont la mécatronique et les câbles.

() Le CMF n'entend donner aucune opinion, ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

2024 – AS – 0475

AVIS DES SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP AL IMTIEZ

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières

Agrément du CMF n°47-2010 du 22 décembre 2010

Adresse : Résidence Ines –Boulevard de la Terre

Centre Urbain Nord- 1080 Tunis Mahrajène

En application de la décision de son conseil d'administration du 28 mars 2024, la TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT « TSI », gestionnaire de **FCP AL IMTIEZ** porte à la connaissance des porteurs de parts dudit fonds qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2023, un dividende de **2,316 dinar** par part.

Ce dividende est payable à partir du **25 avril 2024**, auprès des agences de la TSI et aux guichets de TUNISIAN SAUDI BANK « TSB » (ex STUSIDBANK).

OPTION

IL est réservé aux porteurs de parts la faculté de réinvestir en parts **FCP AL IMTIEZ** le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

2024 – AS – 0476

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2023	VL antérieure	Dernière VL
OPCVM DE CAPITALISATION					
SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION					
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	116,483	118,740
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	161,974	165,436
3	UNION FINANCIERE SALAMMO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	133,909	136,568
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	145,572	148,598
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	139,251	141,794
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	142,304	145,593
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	133,870	135,627
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	53,810	54,911
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	39,375	40,270
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	134,030	136,994
11	BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	117,462	120,008
12	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	117,320	119,785
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE					
13	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	20,764	21,185
14	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	142,874	146,101
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP *	BH INVEST ****	25/02/08	En liquidation	En liquidation
16	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	139,085	141,542
17	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	13,339	13,528
18	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	199,359	203,573
19	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	13,198	13,338
20	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	112,861	115,107
21	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21	116,840	119,498
22	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	16,275	16,627
23	FCP AFC AMANETT	AFC	12/09/23	102,479	105,106
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE					
24	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,191	2,234
SICAV MIXTES DE CAPITALISATION					
25	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	71,403	72,391
26	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	151,452	149,389
27	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	110,803	109,713
28	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	124,282	126,562
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE					
29	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	156,441	158,264
30	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	590,491	596,688
31	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	144,009	138,750
32	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	200,676	199,943
33	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	104,179	105,854
34	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	147,938	146,637
35	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	172,750	177,451
36	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	157,666	161,731
37	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	25,461	25,015
38	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	105,718	105,567
39	FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,089	1,101
40	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,077	1,101
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE					
41	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2 523,691	2 559,985
42	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	237,303	237,190
43	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	3,183	3,262
44	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,838	2,908
45	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	52,948	48,675
46	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,443	1,461
47	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,240	1,253
48	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,245	1,249
49	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	15,405	16,263
50	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	11,679	11,671
51	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	15,208	16,135
52	FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23	5 143,999	5 189,144
SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION					
53	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	94,943	94,187
FCP ACTIONS DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE					
54	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,247	1,259

OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2023	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
SICAV OBLIGATAIRES								
55 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	18/05/23	3,846	112,492	114,517	114,537	
56 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/23	5,459	101,715	103,489	103,505	
57 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	25/05/23	5,974	108,976	111,287	111,309	
58 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	22/05/23	5,520	106,522	108,623	108,640	
59 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	30/05/23	6,786	107,814	110,132	110,152	
60 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/23	5,601	111,530	113,619	113,635	
61 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	11/05/23	5,881	108,204	110,456	110,475	
62 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	22/04/24	7,041	105,763	100,958	100,976	
63 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	21/03/23	5,805	108,991	111,174	111,193	
64 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	31/05/23	4,635	109,856	112,228	112,249	
65 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/23	4,074	107,593	109,608	109,626	
66 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	15/03/24	6,300	107,384	103,280	103,299	
67 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	15/05/23	5,617	106,088	108,447	108,468	
68 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/23	3,038	108,299	109,757	109,772	
69 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	16/05/23	5,547	105,957	107,993	108,010	
70 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	30/05/23	4,939	102,982	104,342	104,354	
71 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	22/04/24	5,482	109,844	106,384	106,394	
72 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	16/04/24	6,058	105,470	101,466	101,484	
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
73 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	11/05/23	3,983	115,302	116,664	116,675	
74 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	26/05/23	5,614	107,664	109,987	110,008	
75 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	30/05/23	5,394	111,628	113,835	113,856	
76 FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	04/04/24	7,810	107,851	102,750	102,775	
77 FCP GAT OBLIGATAIRE	GAT INVESTISSEMENT	31/08/23	-	-	1 015,847	1 036,559	1 036,739	
78 FCP SMART CASH PLUS	SMART ASSET MANAGEMENT	29/01/24	-	-	-	10 187,254	10 189,570	
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
79 FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	26/05/23	7,009	111,235	113,554	113,702	
80 FCP HELION SEPTIM II	HELION CAPITAL	22/12/23	-	-	99,895	102,091	102,205	
SICAV MIXTES								
81 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	18/05/23	1,083	62,861	57,417	57,334	
82 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	11/05/23	3,243	111,593	114,293	114,517	
83 SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	21/03/23	0,777	17,940	18,275	18,260	
84 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	15/03/24	15,604	329,803	324,452	324,950	
85 STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	22/04/24	51,435	2 266,898	2 283,934	2 282,804	
86 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	25/05/23	2,910	70,568	69,946	69,667	
87 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	18/05/23	2,266	56,146	56,087	55,965	
88 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	16/04/24	1,712	108,631	107,529	107,532	
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
89 FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	18/05/23	0,205	11,437	10,624	10,575	
90 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	18/05/23	1,450	16,704	17,125	17,125	
91 ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	29/05/23	0,509	17,930	17,561	17,576	
92 ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	29/05/23	0,410	15,723	15,525	15,504	
93 FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	30/05/23	6,034	105,039	104,989	105,046	
94 FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	10/05/23	1,821	90,783	89,278	89,597	
95 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	03/05/23	0,381	94,735	93,634	93,893	
96 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/23	3,820	106,369	107,363	107,410	
97 UBCL - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	11/04/23	3,291	100,033	99,361	99,327	
98 FCP SMART CEA **	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	14/08/23	0,280	11,001	11,108	11,097	
99 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	12/02/24	5,182	104,393	96,789	96,649	
100 FCP BIAT EPARGNE ACTIONS ***	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	22/04/24	2,222	78,463	73,860	73,865	
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
101 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	26/05/22	2,183	90,370	93,098	93,082	
102 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	26/05/23	0,995	124,098	126,521	126,467	
103 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	151,568	155,447	155,653	
104 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	-	-	156,449	159,118	159,299	
105 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	2,186	196,794	202,956	200,779	
106 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	2,072	186,237	191,444	189,715	
107 MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	5,548	181,047	187,446	187,117	
108 MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	29/05/23	0,240	25,149	26,115	25,766	
109 MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	12/03/24	872,459	10 866,132	10 632,249	10 628,471	
110 FCP VIVEO NOUVELLES INTRODITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	139,448	136,206	136,406	
111 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	12/07/23	3,189	97,599	99,846	99,341	
112 FCP VALURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	22/04/24	137,674	4 947,705	4 941,385	4 924,884	
113 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	05/04/24	0,401	10,736	10,603	10,525	
114 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/23	7,634	173,918	175,451	175,914	
115 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	22/04/24	377,263	11 448,885	11 459,725	11 011,991	
116 FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	24/05/23	302,359	10 487,634	10 710,121	10 765,892	
117 FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	22/03/24	774,496	10 761,297	10 320,579	10 340,280	
118 MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	12/03/24	646,688	10 636,069	10 451,063	10 454,013	
119 FCP FUTURE 10	MAXULA BOURSE	26/06/23	05/04/24	509,993	10 503,745	10 330,909	10 359,100	
120 FCP PROSPER + CEA	BTK CONSEIL	12/02/24	-	-	-	10,261	10,177	
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
121 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	30/05/23	5,330	126,098	126,351	126,030	
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
122 FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	-	-	1 033,783	1 044,818	1 045,807	

* OPCVM en liquidation anticipée

** Initialement dénommé CGF TUNISIE ACTIONS FCP

*** La Valeur Liquidative de FCP BIAT EPARGNE ACTIONS a été divisée par deux depuis le 04/08/2023

**** BH INVEST a été désigné comme chargé de l'expédition des affaires courantes de la CGF

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du CMF
M. Salah ESSAYEL

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'ouverture au public des fonds communs de placement à risque bénéficiant d'une procédure allégée « FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT », « FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA IV », « FCPR GROWTH VENTURE CAPITAL », « FCPR RELANCE+ » et « FCPR ADVANCED FUND », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances Maghreb S.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghreb Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemane, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688

31. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
32.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
33.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
34. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
35. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
36. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
37.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
38. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
39.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
40.SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
41. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
42.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
43. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
44. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
45. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
46. Société Immobilière et de Participations "SIMPAN"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
47. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
48. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
49. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
50. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
51.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
52. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
53.Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
54.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
55. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
56. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
57.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
58. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
59. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
60. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	9, Rue de Palestine Cité des affaires Kheireddine 2060 La Goulette.	71 340 866
61.Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
62. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
63.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
64. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
65. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiyf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
66. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400

67. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
68. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
69. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
70. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
71. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
72. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
73. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
74. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
75. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
76. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
77. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
78. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2 Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweïtienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
15. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
16. BTK Leasing et Factoring	11, rue Hédi Noura, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
17. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22. Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00

25.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
29.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
30. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
31.International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
32. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
33.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
34. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
35. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
36. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
37. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Hourmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
38. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
39. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
40.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
41.Société Anonyme Carthage Médical-Centre International Carthage Médical-	Jinen El Ouest, Zone Touristique, -5000 Monastir-	73 524 000
42. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
43. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
44. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
45. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
46.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
47. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
48.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
49. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
50. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
51.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
52. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
53. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
54. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
55.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
56. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
57. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
58.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
59.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
60.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
61.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211

62.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
63.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Sfax	74 468 190
64.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
65.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
66.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
67.Société LLOYD Vie	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 963 293
68.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
69.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
70. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
71.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
72. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
73. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
74. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
75.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
76.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
77.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
78. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
79.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
80.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
81.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
82.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
83.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
84.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
85.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
86.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
87.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
88.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 962 777
89.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
90.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
91.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
92.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
93. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
94.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
95. société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbô	71 979 792
96.Société Union de Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
97.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
98.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

99.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
100. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
101. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
102.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	
103.Zitouna Takaful	Boulevard qualité de la Vie, Immeuble LA RENNAISSANCE, Bloc « C » ZITOUNA TAKAFUL, le Kram, Tunis	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
2	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
3	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
6	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
10	BTK SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
11	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
12	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP (1)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST (2)	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
13	FCP AFC AMANETT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
14	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
15	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
17	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
19	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
23	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
24	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

DERNIERE MISE A JOUR : 03/04/2024

25	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
27	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
28	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
29	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
30	FCP FUTURE 10	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP GAT OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
32	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
33	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
35	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
36	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
37	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
38	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HELION SEPTIM II	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
44	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
45	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
46	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
47	FCP JASMIN 2033	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
48	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
49	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
51	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
52	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
53	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
54	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis

55	FCP OPTIMA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
56	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
57	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP PROSPER + CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
59	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
61	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP SMART CASH	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART CASH PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP SMART CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS SERENITE 2028	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
73	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
74	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
75	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
76	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
77	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
78	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
79	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
80	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
81	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
82	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis

83	MAC HORIZON 2032 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
84	MAC HORIZON 2033 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
85	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
86	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
91	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
92	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
93	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
94	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
95	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
96	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
97	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
98	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
99	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
100	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
102	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
103	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
104	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
105	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
108	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
109	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
112	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
113	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

114	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH -DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
116	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
117	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
119	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
120	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
121	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
122	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

(1) OPCVM en liquidation anticipée

(2) BH INVEST a été désigné comme chargé de l'expédition des affaires courantes de la CGF

(3) Initialement dénommé CGF TUNISIE ACTIONS FCP

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

		Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FCPR FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Immeuble «Golden Towers», Bloc A, 11ème étage, bureau 11-4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis

31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Elissa, La Percée Verte, 5ème étage, B5.2, Jardins de Carthage, 1053-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
54	FCPR CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
55	FCPR SWING 3	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
56	FCPR MOURAFIK III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
57	FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
58	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
59	FCPR GROWTH VENTURE CAPITAL	GAT INVESTISSEMENT	92-94 avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
60	FCPR RELANCE+	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

61	FCPR ADVANCED FUND	GMP CAPITAL	Bureau A12, Immeuble Green Center, Rue du Lac de Constance, Les Berges du Lac 1, 1053-Tunis
----	--------------------	-------------	---

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	FIS Compartiment TITAN Seed Fund I - Dinars	MEDIN Fund Management Company	17, rue Ibn Charaf, 2ème étage, Belvédère, 1002-Tunis
6	FIS Compartiment TITAN Seed Fund I - Euros	MEDIN Fund Management Company	17, rue Ibn Charaf, 2ème étage, Belvédère, 1002-Tunis
7	FIS INNOV INVEST	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis

** Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.*

AVIS DE SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

TUNISIE PROFILES ALUMINIUM

Siège social : Rue des Usines Z.I Sidi Rezig – 2033 Mégrine

APPEL A CANDIDATURE POUR LA DESIGNATION DE DEUX ADMINISTRATEURS INDEPENDANTS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE TUNISIE PROFILES ALUMINIUM

Dans le cadre du renforcement de sa gouvernance, et en application de l'article 38 du règlement général de la bourse tel que modifié par arrêté du ministre des finances du 15 août 2019 et de la Décision Générale du Conseil du Marché Financier n° 23 du 10 mars 2020, relative aux critères et modalités de désignation des membres indépendants au conseil d'administration et au conseil de surveillance et du représentant des actionnaires minoritaires, la société Tunisie Profilés Aluminium lance un appel à candidature pour la désignation de deux administrateurs indépendants.

La société Tunisie Profilés Aluminium informe ses actionnaires que les candidats admis à concourir au poste d'administrateur indépendant seront désignés lors de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les états financiers de l'exercice 2023.

I. LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Tout candidat au poste de membre indépendant du conseil d'administration doit satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptée à ses fonctions.

Il doit être obligatoirement une personne physique et jouir de ses droits civils.

Le candidat au poste de membre indépendant du conseil d'administration ne doit avoir, au jour du dépôt de la candidature, aucun intérêt direct ou indirect avec la société « Tunisie Profilés Aluminium », ses actionnaires, ses administrateurs, les membres du directoire ou une tierce partie, de nature à affecter l'indépendance de sa décision et la confidentialité des informations ou à le mettre dans une situation de conflit d'intérêt réel ou potentiel.

Ne peuvent être candidat(e)s au poste de membre indépendant du conseil d'administration :

- Les personnes se trouvant dans l'une des situations énoncées à l'article 193 du code des sociétés commerciales,
- Toute personne ayant fait l'objet d'un jugement définitif pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent,
- Les personnes ayant fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle réglementée.

Par ailleurs, tout candidat à ce poste doit répondre, lors du dépôt de son dossier, aux conditions suivantes :

- Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq (5) années qui précèdent le dépôt de candidature :
 - Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire, ou salarié de TPR.
 - Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire, ou salarié d'une société appartenant au même groupe que TPR.
- Ne pas être président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire ou directeur général unique d'une société dans laquelle la société « Tunisie Profilés Aluminium », est directement ou indirectement administrateur ou membre du conseil de surveillance ou dans laquelle le président du conseil d'administration, le directeur général, le directeur général adjoint, le président du directoire de la société « Tunisie Profilés Aluminium », (actuel ou l'ayant été depuis cinq ans) ou son salarié, est administrateur ou membre du conseil de surveillance.
- Ne pas être ascendant ou descendant ou conjoint du :
 - Président directeur général, ou directeur général, ou directeur général adjoint, ou président du directoire ou salarié de TPR.
 - Président directeur général, ou directeur général, ou directeur général adjoint, ou président du directoire, ou salarié d'une société appartenant au même groupe que TPR.
- Ne pas être prestataire de services, notamment conseiller ou banquier, fournisseur ou client de TPR.
- Ne pas détenir de participation directe dans le capital de la société « Tunisie Profilés Aluminium », ou de participation indirecte au titre de conjoint, ascendant ou descendant du président directeur général, du directeur général, du directeur général adjoint, du président du directoire, du directeur général unique ou d'un salarié de la société.
- Ne pas être en même temps membre du conseil d'administration, du conseil de surveillance ou du directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse exerce au même secteur d'activité ou d'une société appartient au même groupe.
- Ne pas être président directeur général, directeur général, directeur adjoint, président du directoire, directeur général unique, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec TPR ou d'une société concurrente.
- Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres.
- Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.

Les candidat(e)s à ce poste doivent, à la date de dépôt de leurs candidatures :

- Avoir au moins une maîtrise (ou un diplôme équivalent) ;
- Avoir une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans le secteur industriel.
-

II. COMPOSITION ET DÉPÔT DU DOSSIER DE CANDIDATURE :

Le dossier de candidature doit comporter au moins les documents suivants :

- Une demande de candidature à l'attention du président du conseil d'administration présentant le candidat, les motifs de sa candidature et son profil,
- Une fiche de candidature selon le modèle prévu en **annexe 1**,
- Le curriculum vitae du candidat dûment signé et à jour,
- Une copie d'une pièce d'identité,

- Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signée par le candidat attestant qu'il répond aux critères d'éligibilité selon le modèle prévu en **annexe 2**,
- Un extrait du casier judiciaire (bulletin numéro 3) datant de moins de 3 mois à la date du dépôt du dossier de candidature,
- Les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat énoncées dans le curriculum vitae.

III. DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES CANDIDATURES

Les candidatures doivent être présentées dans une enveloppe fermée libellée au nom du Président du Conseil d'Administration de la société « Tunisie Profilés Aluminium » et portant la mention « ne pas ouvrir / appel à candidature pour le poste d'administrateur indépendant ».

Cette enveloppe doit être déposée contre décharge au siège social de TPR sis à la rue des usines Z.I sidi rézig 2033 mégrine ou par voie électronique à l'adresse suivante (finance@tpr.com.tn) au plus tard le 10 Mai 2024 à 17h date limite de réception des candidatures.

Tout dossier de candidature incomplet ou parvenu hors délai ne sera pas pris en compte par la société.

IV. LE PROCESSUS D'EXAMEN DES CANDIDATURES

Les candidats sont choisis après étude et évaluation des dossiers parvenus dans les délais fixés dans le présent avis et compte tenu de la satisfaction des conditions requises.

Une liste préliminaire des candidats admis à concourir est arrêtée par le conseil d'administration qui sera transmise, pour avis, au Conseil du Marché Financier.

Les candidats retenus seront informés de leur sélection vingt-et-un (21) jours au moins avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

Les candidatures retenues seront désignées lors de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2023.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

Annexe 1

**FICHE DE CANDIDATURE AU POSTE
D'ADMINISTRATEUR INDEPENDANT DE LA
SOCIETE TUNISIE PROFILES ALUMINIUM**

- Nom et Prénom :
- N° CIN :
- Adresse :
-
- Téléphone : Fixe GSM
- Email :
- Profession/Activité :
- Formation académique :
.....
.....
- Autres qualifications :
.....
.....
- Mandats dans d'autres conseils d'administration :
.....
.....

Signature légalisée

Annexe 2

DECLARATION SUR L'HONNEUR

- Je soussigné :
- Nom & Prénom :
- N° CIN :
- Adresse :

Candidat au poste d'Administrateur indépendant au sein du Conseil d'Administration de « TUNISIE PROFILES ALUMINIUM », déclare formellement sur l'honneur :

- **Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du Code des sociétés commerciales et celle de l'article 3 de la décision générale du CMF N°23 du 10 Mars 2020 ainsi que les interdictions mentionnées au sein de l'appel à candidature ;**
- **Répondre aux critères d'éligibilité prévus par l'article 5 de la décision générale du CMF n°23 du 10 Mars 2020 tel qu'énoncées dans l'appel à candidature.**
- **Que les informations fournies dans mon C.V sont sincères et exactes.**

Signature légalisée

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

بلاغ الشركات

القوائم المالية

بنك اليوباف الدولي – تونس

المقر الاجتماعي: شارع البورصة – حدائق البحيرة 2 تونس_1053

ينشر بنك اليوباف الدولي – تونس قوائمه المالية للسنة المحاسبية المختومة في 2023/12/31. هذه القوائم مصحوبة بالتقرير العام و الخاص لمراقبي الحسابات السيد سفيان مجادي و محمد مرابط.

الميزانية العمومية للسنة المالية المنتهية في 2023/12/31

2022 US\$ 000	2023 US\$ 000	ايضاح	
			<u>الموجودات</u>
3,382	1,553	3	نقد وأرصدة نقدية لدى المصرف المركزي
26,506	18,986	4	ودائع للأجل لدى المصرف المركزي
40,940	55,596		أرصدة نقدية لدى المصارف والمؤسسات المالية
112,725	165,957	5	ودائع لدى المصارف والمؤسسات المالية
90	0	6	قروض وتسهيلات وسحب على المكشوف مصارف
39,799	18,472	7	قروض وتسهيلات وسحب على المكشوف زبائن
0	0		قروض و تسهيلات /حكومات و دول
9,946	9,870	9	أصول ثابتة ، بالصافي
2,189	2,634	10	أصول أخرى
235,577	273,068		مجموع الموجودات
			<u>المطلوبات وحقوق المساهمين</u>
			<u>المطلوبات</u>
3,250	3,928	11	ودائع المصارف المركزية
11,828	49,887	12	ودائع المصارف والمؤسسات المالية
119,865	112,180	13	ودائع الزبائن
1,833	3,752	14	مخصصات متنوعة
3,782	3,672	15	التزامات أخرى
140,558	173,419		مجموع المطلوبات
			<u>حقوق المساهمين</u>
25,000	25,000	16	رأس المال
2,500	2,500	17	إحتياطي قانوني
2,000	2,000	17	إحتياطي عام
2,300	2,300	18	إحتياطي عام لتغطية المخاطر التشغيلية
47	0	19	المساهمة في الصندوق الإجتماعي
73,879	63,172	20	أرباح مرحلة
-10,707	4,677		أرباح /خسائر الفترة
95,019	99,649		مجموع حقوق المساهمين
235,577	273,068		مجموع المطلوبات وحقوق المساهمين

الإيضاحات من 1 إلى 31 تعتبر جزء لا يتجزأ من القوائم المالية

تعهدات خارج الميزانية للسنة المالية المنتهية في 2023/12/31

2022	2023		
US\$ 000	US\$ 000		
			<u>التعهدات المسندة</u>
59,849	64,787	28	تعهدات الإعتمادات المستندية
2,313	3,117	28	تعهدات الضمانات وإعتمادات الجهور
62,162	67,904		مجموع التعهدات خارج الميزانية
0	0		
0	6,313	29	<u>التعهدات المقبولة</u>

قائمة النتائج المحاسبية عن السنة المالية المنتهية في 2023/12/31

2022	2023		البيان
US\$ 000	US\$ 000	ايضاح	
5,280	11,926	21	إيرادات الفوائد
-194	-1,796	22	مصروفات الفوائد
5,086	10,130		صافي الدخل من الفوائد
1,492	1,591	23	الدخل الصافي من الرسوم والعمولات
1,083	796	24	أرباح الصرف الأجنبي وإعادة التقييم
0	0		إيرادات تشغيلية أخرى
2,575	2,387		صافي الدخل من العمولات وغيرها
7,661	12,517		النتاج البنكي الصافي
-4,150	-4,455		مصاريف المستخدمين
-328	-377	9	مخصصات استهلاكات الأصول الثابتة
-1,798	-1,914		مصاريف تشغيلية
-6,276	-6,746		إجمالي المصاريف التشغيلية قبل المخصصات
1,385	5,771		أرباح/خسائرالنشاط قبل المخصصات و الضريبة على الشركات
-12,071	-1,062	25	صافي المخصصات، الخسائر والإسترجاعات
-10,686	4,709		صافي أرباح/خسائرالنشاط قبل الضريبة على الشركات
-21	-29	31	الضريبة على الشركات
-10,707	4,680		صافي أرباح النشاط بعد الضريبة على الشركات
0	-3		المصاريف /الإيرادات الإستثنائية
-10,707	4,677		صافي أرباح/خسائرالسنة
-4.28	1.87	26	معدل العائد للسهم الواحد
-43%	19%		العائد على رأس المال
-10.13%	4.92%		العائد على حقوق المساهمين

الإيضاحات من 1 إلى 31 تعتبر جزء لا يتجزأ من القوائم المالية

قائمة التدفقات النقدية عن السنة المالية المنتهية في 2023/12/31

2022	2023	
US\$ 000	US\$ 000	
		أنشطة الإستغلال
9,413	14,610	أيرادات الإستغلال البنكي المقبوضة (خارج مداخيل محفظة الإستثمار)
-240	-1,872	أعباء الإستغلال البنكي المدفوعه
4,000	-40,000	ودائع / سحبوات لدى المؤسسات البنكية والمالية الأخرى
15,307	22,145	قروض وتسبيقات / سداد قروض وتسبيقات ممنوحة للحرفاء
-3,533	-7,688	ودائع / سحبوات الحرفاء
-4,587	-4,784	مبالغ مسددة للأعوان ودائنون آخرون
-14,197	-2,742	تدفقات نقدية أخرى متأتية من أنشطة الإستغلال
15	-28	الاداءات المدفوعة على الأرباح
6,178	-20,359	التدفقات النقدية الصافية المتأتية من أنشطة الإستغلال
		أنشطة الإستثمار
-200	-300	إقتناء / تقويت في أصول ثابتة
-200	-300	التدفقات النقدية الصافية المتأتية من أنشطة الإستثمار
		أنشطة التمويل
-46	-47	حصص لأرباح مدفوعه .
-46	-47	التدفقات النقدية الصافية المتأتية من أنشطة التمويل
36	98	إنعكاسات تقلبات أسعار الصرف على السيولة ومايعادل السيولة
5,968	-20,608	التغيير الصافي في السيولة أو مايعادلها خلال السنة
162,597	168,565	السيولة ومايعادل السيولة في بداية السنة المحاسبية
168,565	147,957	السيولة ومايعادل السيولة في نهاية السنة المحاسبية (إيضاح رقم 27)

الإيضاحات من 1 إلى 31 تعتبر جزء لا يتجزأ من القوائم المالي

قائمة التغيرات في حقوق المساهمين عن السنة المنتهية في 31/12/2023

المجموع بالآلاف	نتيجة السنة	لأرباح المرحلة بعد 31/12/2013	لأرباح المرحلة إلى حدود 31/12/2013	الصندوق الاجتماعي	الاحتياطي العزم لمخاطر التشغيل	الاحتياطي العام	الاحتياطي القفوني	رأس المال	
105,772	267	22,809	50,853	43	2,300	2,000	2,500	25,000	الرصيد في 31 ديسمبر 2021
-	(267)	217	-	50	-	-	-	-	تويب النتيجة المحاسبية لسنة المالية 2021
(46)	-	-	-	(46)	-	-	-	-	الاستعمال من الصندوق الاجتماعي
(10,707)	(10,707)	-	-	-	-	-	-	-	النتيجة المحاسبية للسنة المالية 2022
95,019	(10,707)	23,026	50,853	47	2,300	2,000	2,500	25,000	الرصيد في 31 ديسمبر 2022
-	10,707	(10,707)	-	-	-	-	-	-	تويب النتيجة المحاسبية لسنة المالية 2022
(47)	-	-	-	(47)	-	-	-	-	الاستعمال من الصندوق الاجتماعي
4,677	4,677	-	-	-	-	-	-	-	النتيجة المحاسبية للسنة المالية 2023
99,649	4,677	12,319	50,853	-	2,300	2,000	2,500	25,000	الرصيد في 31 ديسمبر 2023

الإيضاحات من 1 إلى 31 تعتبر جزء لا يتجزأ من القوائم المالية

إيضاحات حول البيانات المالية

31 ديسمبر 2023

1- النشاطات

تأسس بنك اليوباف الدولي - تونس كشركة مساهمة تونسية غير مقيمة مركزها تونس خفية الأسم خاضعة للقوانين النافذة في الجمهورية التونسية وخاصة القانون عدد 48-2016 المتعلق بتنظيم شروط ممارسة العمليات البنكية والرقابة على البنوك و المؤسسات المالية وتطبق أحكام مجلة إسداء الخدمات المالية لغير المقيمين الصادرة بالقانون عدد 64-2009 على البنوك و المؤسسات المالية الغير المقيمة ما لم تتعارض مع أحكام القانون 48-2016. ويمتلك مباشرة المصرف الليبي الخارجي جميع أسهم المصرف منذ سنة 2001 .

2- أهم السياسات المحاسبية المتبعة

إنّ أهم السياسات المحاسبية المعتمدة في إعداد البيانات المالية هي التالية:

قواعد الاعداد

- تم إعداد هذه البيانات المالية وفقا لنظام المحاسبة للمؤسسات المعتمد في تونس عملا بأحكام القانون عدد 112-96 المؤرخ في 30 ديسمبر 1996 مع الاستئناس بالمعايير الصادرة عن أو المعتمدة من قبل مجلس المعايير المحاسبية الدولية و التفسيرات الصادرة عن اللجنة المالية الدولية المسؤولة عن التفسيرات.
- تم إعداد البيانات المالية وفقاً لمبدأ التكلفة التاريخية .
- تم إعداد البيانات المالية بالدولار الأمريكي لأن بنك اليوباف الدولي - تونس مؤسسة مصرفية غير مقيمة وأنه ثمة قيود على العمليات بالعملة المحلية.
- تم إعداد البيانات المالية إستنادا إلى إتفاقية ربط الأعباء مع الإيرادات.
- تم إعداد البيانات المالية وفقاً لمبدأ الحذر.
- إنّ هذه السياسات المحاسبية مطابقة لتلك المتبعة أثناء السنة السابقة.

الودائع لدى المصارف والمؤسسات المالية

تم قيد الودائع لدى المصارف والمؤسسات المالية خالية من أية مبالغ أو مخصصات ديون معدومة .

القروض والتسهيلات

تم قيد القروض والتسهيلات بعد استبعاد أية مخصصات للديون المشكوك في تحصيلها أو مبالغ ديون معدومة، عملاً بما جاءت به مناشير البنك المركزي التونسي و المعايير المحاسبية المتعلقة بالقطاع المصرفي.

مخصصات عامة على القروض والتسهيلات

طبقاً لأحكام الفصل 10 مكرر (جديد) منشور البنك المركزي التونسي عدد 24 لسنة 1991 يتم تكوين مخصصات ذات صبغة عامة تحت تسمية "مخصصات جماعية" لتغطية المخاطر الكامنة على التعهدات الجارية (صنف 0) وتلك التي تستوجب متابعة خاصة (صنف 1) على معني الفصل 8 من نفس المنشور. ويتم تحديد مبلغ المخصصات المذكورة وفقاً للقياس المنصوص عليها في المذكرة الخاصة بالمؤسسات المالية رقم 01-2024 والصادر بتاريخ 19 جانفي 2024.

الودائع

تدرج ودايع العملاء بالتكلفة ناقص المبالغ المدفوعة.

الأصول الثابتة

تقيد الأصول الثابتة بتكلفتها التاريخية.

الاستهلاك

تم احتساب الاستهلاك على جميع الأصول الثابتة باستثناء الأراضي بالمعدلات المعتمدة لاستهلاك تكلفة الأصول طيلة مدتها المتوقعة.

الإيرادات

تحتسب الفوائد والرسوم ذات الصلة ضمن نتيجة السنة المحاسبية على قدر المبالغ المرتبطة بهذه السنة.

تحتسب عمولات الدراسة والتصرف وتنفيذ التمويلات وعمولات الضمان ضمن إيرادات السنة على قدر المبالغ المرتبطة بهذه السنة.

يقع تسجيل عمولات التعهدات خارج الموازنة ضمن إيرادات السنة عند تحصيلها.

تستبعد من الدخل الفوائد العمولات المتعلقة بالحرفاء المصنفين 2, 3 و 4 وفقاً لمنشور البنك المركزي التونسي عدد 24 لسنة 1991 و المعايير المحاسبية المتعلقة بالقطاع البنكي.

الأرصدة النقدية وما يعادلها

تشمل الأرصدة النقدية وما يعادلها أرصدة العناصر التالية المستحقة خلال فترة أقصاها 3 أشهر من تاريخ دخولها في ملكية المصرف:

- النقد في الصندوق.
- الأرصدة النقدية لدى المصارف بما في ذلك البنك المركزي.
- الودائع لأجل لدى المصارف والمؤسسات المالية الأخرى.
- الودائع المستحقة للمصارف والمؤسسات المالية الأخرى.

المشتقات المالية

يتداول المصرف بأدوات مالية مشتقة لاسيما بعقود القطع الآجلة في سوق القطع الأجنبية. تقيد الأدوات المالية المشتقة بقيمتها العادلة. تعتبر القيمة العادلة للأدوات المالية المشتقة على أنها الربح أو الخسارة غير المحققة والناجئة بعد تغطية قيمة المشتقات بالاستناد إلى معدلات السوق السارية أو نماذج التسعير الداخلية. تدرج المشتقات ذات القيمة السوقية الإيجابية (ربح غير محقق) في الميزانية تحت بند "موجودات أخرى" في حين تدرج المشتقات ذات القيمة السوقية السلبية (خسارة غير محققة) تحت بند "المطلوبات الأخرى".

المقاصة

لا تجرى المقاصة بين الموجودات والمطلوبات المالية كما لا تدرج القيمة الصافية في الميزانية الا بموجب حق قانوني يسمح بإجراء المقاصة بين المبالغ المسجلة وفي حال أراد المصرف إجراء المقاصة على أساس القيمة الصافية أو بيع الأصول وتسديد الدين في الوقت نفسه.

العملات الأجنبية

يتم تحويل حسابات الموجودات والمطلوبات المحررة بالعملات الأجنبية الى ما يوازي قيمتها بالدولار الأمريكي وفقاً لسعر الصرف الساري بتاريخ الميزانية.

تدرج أرباح أو خسائر فروقات القطع الناتجة عنها في حساب الأرباح والخسائر.

الأصول المالية المشكوك بتحصيلها أو المعدومة

تجرى عملية التقييم للأصول في نهاية السنة المالية للتحقق من وجود أي دليل موضوعي يستشف منه عدم إمكانية تحصيل أصول محددة وفي حال توفر مثل هذا الدليل يتم تحديد قيمة الأصول المشكوك في تحصيلها وتكوين المخصص اللازم لها على أساس القيمة الاقتصادية الحالية.

تاريخ الشراء والبيع

تسجل جميع عمليات البيع والشراء العادية للأصول المالية بتاريخ العملية وهو التاريخ الذي يتعهد فيه المصرف بشراء الأصول التي يستوجب تسليمها ضمن المهلة المحددة في القوانين أو المعمول بها في السوق.

3- نقد وأرصدة لدى البنك المركزي

2022/12/31	2023/12/31	
238	733	نقدية في الخزينة
3,144	820	الأرصدة النقدية لدى المصرف المركزي التونسي
3,382	1,553	

4- ودائع لدى البنك المركزي التونسي

2022/12/31	2023/12/31	
26,500	18,899	إيداعات تستحق خلال 3 أشهر
6	87	فوائد مستحقة على ودائع لأجل
26,506	18,986	

5- ودائع لدى المصارف و المؤسسات المالية

2022/12/31	2023/12/31	
112,065	135,964	إيداعات تستحق خلال 3 أشهر
10,662	40,000	إيداعات تستحق بعد 3 أشهر
-10,662	-11,048	يطرح المخصصات على الإيداعات
660	1,041	فوائد مستحقة على ودائع لأجل
112,725	165,957	

6- قروض وتسهيلات وسحب على المكشوف مصارف ومؤسسات مالية

2022/12/31	2023/12/31	
90	0	سحب على المكشوف مصارف
0	0	قروض لصالح مصارف و مؤسسات مالية
0	0	مستحقات أخرى من بنوك
90	0	

7- قروض وتسهيلات و سحب على المكشوف زبائن

2022/12/31	2023/12/31	
7,207	0	قروض لصالح شركات
32,386	12,277	سحب على المكشوف شركات و منظمات
0	0	سحب على المكشوف منظمات خاصة
0	0	سحب على المكشوف أفراد
92	0	فوائد مستحقة على القروض
16,230	20,821	الديون المشكوك في تحصيلها
55,915	33,098	
-16,116	-14,626	ي طرح المخصصات الجماعية و الخاصة والفوائد المعلقة
39,799	18,472	

تم احتساب القروض والتسهيلات بعد استبعاد مخصصات الديون المشكوك في تحصيلها والمخصصات الجماعية.

في ما يلي حركة المخصصات و الفوائد المعلقة خلال السنة:

المجموع	القوائد المعلقة	مخصصات الديون المشكوك فيها	مخصصات جماعية	
16,116	5,027	9,895	1,194	في 1 يناير:
2,459	2,188	271	0	مخصصات محملة على السنة (إيضاح رقم 25)
-2,136	-1,849	-287	0	إسترجاع مخصصات اثر شطب ديون
-1,888	-168	-1,720	0	إسترجاع مخصصات اثر استخلاص ديون
0	0	0	0	مخصصات على ديون معدومة
75	16	59	0	إعادة التقييم
14,626	5,214	8,218	1,194	في 31 ديسمبر 2023

تجدر الإشارة أن المخصصات الجماعية تتعلق بتغطية المخاطر الكامنة بخصوص التسهيلات المباشرة و الغير مباشرة لصالح الحرفاء الغير مصنفيين.

8- العمليات مع الأطراف ذات العلاقة

يقوم المصرف بعمليات مع المساهمين و أعضاء المجلس والإدارة العامة في إطار نشاطه العادي وذلك على أساس معدلات فائدة وعمولات محددة من قبل الإدارة. تعتبر جميع القروض والتسليفات الممنوحة لتلك الأطراف على أنها تسليفات غير مشكوك بتحصيلها ولا يتم تكوين أي مخصصات لاستيعاب أي خسارة محتملة للقروض المذكورة.

2022/12/31	2023/12/31	عناصر الميزانية
72,083	93,894	ودائع موظفة لدى المصارف والمؤسسات المالية الأخرى
3,616	14,245	ودائع مقترضة من المصارف والمؤسسات المالية الأخرى
0	0	مبالغ أخرى مستحقة من المصارف
0	0	قروض مصارف و مؤسسات مالية
787	772	ودائع الزبائن
		عناصر خارج الميزانية
7,179	3,419	تعهدات الإعتمادات و الضمانات
0	0	ضمانات بنكية مستلمة مقابل تعهدات مسندة

إن الإيرادات والمصروفات المتعلقة بالعمليات مع الأطراف ذات العلاقة المدرجة في حساب الأرباح والخسائر هي التالية:

2022/12/31	2023/12/31	
560	3,872	إيرادات الفوائد
-74	-867	مصروفات الفوائد
-1	9	الدخل الصافي من الرسوم والعمولات
485	3,014	

علما بأنه لم يمنح اية تسهيلات أو قروض لإعضاء مجلس الادارة وتعتبر جميع العمليات ناتجة عن أرصدة دائنة.

9- الأصول الثابتة

إن المدة المقررة للأصول لإحتساب الاستهلاك هي التالية:

- الأراضي لا تُستهلك
- المباني 20 سنة
- الأثاث والأجهزة 3 إلى 5 سنوات
- السيارات 5 سنوات

التكلفة	الأراضي	المباني	الأثاث والأجهزة	الأصول الغير ملموسة	السيارات	أصول طور الإنجاز	المجموع
الرصيد في 1 يناير	7,317	4,763	3,398	2,497	220	245	18,440
إضافات	0	0	212	103	0	8	323
المبيوعات والتخريد	0	0	0	0	0	-26	-26
إعادة تصنيف الأصول تحت الإنجاز والدفعات المقدمة	0	0	0	135	0	-135	0
إعادة توبييب	0	0	0	0	0	5	5
الرصيد في 31 ديسمبر 2023	7,317	4,763	3,610	2,735	220	97	18,742
الاستهلاك							
الرصيد في 1 يناير	0	3,018	3,159	2,097	220	0	8,494
الاستهلاكات خلال السنة	0	173	133	72	0	0	378
المبيوعات والتخريد	0	0	0	0	0	0	0
الرصيد في 31 ديسمبر 2023	0	3,191	3,292	2,169	220	0	8,872
صافي القيمة الدفترية							
في 31 ديسمبر 2023	7,317	1,572	318	566	0	97	9,870

10- أصول أخرى

2022/12/31	2023/12/31	
911	1,061	قروض للموظفين (بما فيه الدفعات المقدمة على المرتبات)
43	35	حسابات مدينة مختلفة
-8	-27	مخصصات على حسابات مدينة مختلفة
175	189	مصاريف مدفوعة مقدما
1,068	1,081	الأقساط الإحتياطية /للضريبة على الشركات
0	2	عمولات تحت التحصيل
0	293	أرصدة معلقة في إنتظار التسوية
2,189	2,634	

11- ودائع المصارف المركزية

2022/12/31	2023/12/31	
3,250	3,928	ودائع تحت الطلب
3,250	3,928	

12- ودائع المصارف والمؤسسات المالية

2022/12/31	2023/12/31	
6,815	14,689	ودائع تحت الطلب
5,000	35,000	ودائع لأجل تستحق خلال 3 أشهر
13	198	فوائد مستحقة على ودائع لأجل
0	0	تأمينات نقدية
0	0	مستحقات أخرى
11,828	49,887	

13- ودائع الزبائن

2022/12/31	2023/12/31	
65,425	56,133	ودائع تحت الطلب
685	925	ودائع لأجل
959	775	تأمينات نقدية
3	6	فوائد مستحقة على ودائع لأجل
52,793	54,341	مستحقات أخرى
119,865	112,180	

14- مخصصات متنوعة

المجموع	اِعباء و مخاطر أخرى	مخاطر جانبية	قضايا قانونية	
1,833	54	1,759	20	الرصيد في 1 يناير
-192	-24	-168	0	المستخدم خلال الفترة (إيضاح 25)
2,125	0	2,125	0	المقتطع من الإيرادات
0	0	0	0	المعاد للإيرادات
-14	0	-14	0	إعادة تقييم
3,752	30	3,702	20	الرصيد في 31 ديسمبر 2023

15- التزامات أخرى

2022/12/31	2023/12/31	
12	19	عمولات و إيرادات مستلمة مقدما
523	352	صندوق التقاعد
1,753	1,358	مخصص مكافأة نهاية الخدمة للموظفين
903	781	ضرائب و اشتراكات إجتماعية
591	1,162	مخصصات مصاريف مستحقة
0	0	دائنون مختلفون
3,782	3,672	

16- رأس المال

إن رأس المال المرخص والمحزر بكامله بتاريخ 31 ديسمبر 2023 و 2022 يتكون من 2,500,000 سهم عادي، بقيمة اسمية 10 دولار أمريكي للسهم الواحد.

17- الاحتياطي القانوني والاحتياطي العام

يمثل الاحتياطي القانوني 10% من رأس المال كما هو منصوص عليه في القانون التونسي الخاص بالشركات، ولا يمكن توزيعه لكن يمكن استعماله في الحالات المنصوص عليها في القانون المذكور.

تم تكوين الاحتياطي العام البالغ 2 مليون دولار أمريكي نتيجة ترحيل أرباح سنوات سابقة ولا يوجد أي قيود على توزيعه.

18- الاحتياطي العام لمخاطر التشغيل

طبقا لأحكام منشور البنك المركزي عدد 03-2016 لسنة 2016، قررت الجمعية العامة العادية لسنة 2016 تكوين احتياطي عام لتغطية المخاطر التشغيلية خصما من رصيد الأرباح المرحلة بمبلغ 2.300 مليون دولار أمريكي.

19- الصندوق الاجتماعي

قررت الجمعية العامة لسنة 2016 تكوين سنويا احتياطي بعنوان الصندوق الاجتماعي لموظفي المصرف بمبلغ قدره 50 ألف دولار أمريكي تأخذ من أرباح السنة وتم تعديل هذا القرار خلال الجمعية العمومية لسنة 2020 بحيث تحول القيمة من الأرباح المرحلة في حال تكون نتائج السنة سلبية. في حين قررت الجمعية العمومية لسنة 2022 عدم تزويد الصندوق.

2022/12/31	2023/12/31	
43	47	الرصيد في 1 يناير
50	0	تكوين احتياطي من أرباح السنة السابقة
-46	-47	الأستعمال خلال السنة
47	0	الرصيد في 31 ديسمبر

20- الأرباح المرحلة

تأسيسا لما سبق بالإيضاحات 17 و 18 تتضمن الأرباح المرحلة المدرجة بقائمة التغيرات في حقوق المساهمين في 31/12/2023 المبالغ التالية:

المجموع	الأرباح المرحلة و المحققة بعد 31/12/2013	الأرباح المرحلة والمحققة إلى حدود 31/12/2013	
73,879	23,026	50,853	الرصيد في 31 ديسمبر 2022
-10,707	-10,707	0	تويب النتيجة المحاسبية لسنة المالية 2022
0	0	0	التوزيعات النقدية المدفوعة
63,172	12,319	50,853	الرصيد في 31 ديسمبر 2023

21- إيرادات الفوائد

2022/12/31	2023/12/31	
1	2	سحب على المكشوف مصارف
941	1,573	حساباتنا لدى المراسلين
2,808	8,557	فوائد على الودائع للأجل لدى المراسلين
0	0	قروض وتسهيلات مصارف و مؤسسات مالية
370	397	قروض وتسهيلات زبائن
156	0	قروض و تسهيلات/حكومات و دول
5	76	تسهيلات اعتمادات مستندية وخصم على مستندات للتحويل
984	1,302	سحب على المكشوف زبائن
15	19	القروض والتسهيلات للموظفين
5,280	11,926	

22- مصروفات الفوائد

2022/12/31	2023/12/31	
63	270	حسابات جارية مصارف
99	1,473	ودائع لأجل مصارف
10	26	حسابات جارية زبائن
8	20	ودائع لأجل زبائن
14	7	مصروفات فوائد أخرى
194	1,796	

23- الدخل الصافي من الرسوم والعمولات

2022/12/31	2023/12/31	
0	113	عمولات على القروض و التسهيلات
27	151	عمولات خطابات الضمان
1,184	1,010	عمولات الإعتمادات المستندية
0	2	عمولات مستندات التحصيل
254	336	عمولات خدمات الزبائن
74	58	عمولات أخرى
1,539	1,670	
-47	-79	يطرح عمولات مدفوعة
1,492	1,591	

24- أرباح الصرف الأجنبي وإعادة التقييم

2022/12/31	2023/12/31	
1,047	698	أرباح الصرف الأجنبي
36	98	أرباح وخسائر إعادة التقييم
1,083	796	

25- صافي المخصصات ، الخسائر والإسترجاعات

2022/12/31	2023/12/31	
2,212	271	مخصصات خاصة مكونة على القروض و التسهيلات الإئتمانية
10,662	386	مخصصات مكونة على ودائع
240	2,125	مخصصات مكونة على مخاطر و مصاريف متنوعة
-398	-192	مخصصات مستخدمة خلال الفترة
-9	-1,720	إسترجاع مخصصات على القروض و التسهيلات الإئتمانية
-907	0	إسترجاع مخصصات مخاطر تسهيلات ائتمانية غير مباشرة
-4,340	-287	إسترجاع مخصصات مكونة على ديون معدومة
4,340	287	خسائر على ديون معدومة
271	192	خسائر على تسوية معلقات
12,071	-1,062	

26- العائد على السهم

2022/12/31	2023/12/31	
2,500	2,500	المتوسط الموزون لعدد الاسهم المتداولة خلال السنة
-10,687	4,709	صافي أرباح /خسائر النشاط قبل الضرائب
-4.27	1.88	العائد على السهم قبل الضرائب
-10,707	4,677	صافي أرباح /خسائر للسنة بعد الضرائب
-4.28	1.87	العائد على السهم بعد الضرائب

27- لأرصدة النقدية وما يعادلها

تتضمن الأرصدة النقدية وما يعادلها المدرجة بقائمة التدفقات النقدية المبالغ التالية المقيّدة في الميزانية:

2022/12/31	2023/12/31	
3,382	1,553	نقد وأرصدة نقدية لدى المصرف المركزي
26,506	18,985	الودائع لأجل لدى المصرف المركزي
40,941	55,596	أرصدة نقدية لدى المصارف والمؤسسات المالية
112,725	125,637	الودائع لأجل لدى المصارف والمؤسسات المالية
89	0	سحب على المكشوف مصارف
-15,078	-53,814	الودائع المستحقة للمصارف والمؤسسات المالية الأخرى
168,565	147,957	الأرصدة النقدية وما يعادلها بتاريخ 31 ديسمبر

28- التعهدات خارج الميزانية المسندة

تشمل التعهدات المتعلقة بالتسهيلات الإئتمانية التي التزم المصرف بمنحها وفقاً للشروط المتعاقد عليها و كذلك الاعتمادات المستندية المعززة واعتمادات الجهور وخطابات الضمان والقبولات لتلبية حاجيات عملاء المصرف ، وتلزمه بالقيام بالسداد نيابة عن العملاء في حال تخلفهم عن تنفيذ شروط العقد وتكون التعهدات عادة ذات تواريخ استحقاق ثابتة أو تحتوي على بنود إلغاء أخرى ، كما أنّ التعهدات قد تبلغ أجلها دون أن تصرف، عليه يمثل مجموع مبالغ العقود إلتزامات عرضية مستقبلية على المصرف.

وتشمل التعهدات خارج الميزانية البنود التالية:

2022/12/31	2023/12/31	
57,074	61,644	إعتمادات مستندية للتصدير معززة
2,073	0	المشاركة في تعزيز اعتمادات التصدير
702	3,143	إعتمادات مستندية للتوريد
115	954	ضمانات الدفعة المقدمة
0	0	ضمانات و تعهدات بالدفع
1,242	1,204	ضمانات حسن التنفيذ
956	959	ضمانات تجارية
0	0	كفالات و ضمانات أخرى
62,162	67,904	

29- التعهدات خارج الميزانية المقبولة

2022/12/31	2023/12/31	
0	5,000	ضمانات بنكية مستلمة مقابل تعهدات مسندة
0	1,313	رهون عقارية مستلمة مقابل تعهدات مسندة
0	6,313	

30- الاحتمالات

- خضع بنك اليوباف الدولي- تونس خلال سنة 2019 إلى عملية مراقبة لوضعيته الجبائية، شملت مختلف الضرائب والأداءات وذلك بالنسبة للفترة الممتدة من غرة جانفي 2015 إلى 31 ديسمبر 2017 و قد وقع بتاريخ 01 أوت 2019 إعلام البنك بنتائج المراجعة الجبائية والتي تضمنت مطالبة البنك بضرائب وأداءات تكملية قدرها 12,869 مليون دينار أي ما يعادل 4,483 مليون دولار أمريكي بما في ذلك الخطايا بقيمة 4,103 مليون دينار و ضبط فائض الضريبة على الشركات بتاريخ 31 ديسمبر 2017 ب 98 ألف دينار أي بطرح مبلغ الأصول الجبائية بما قدره 1,112 مليون دينار ما يعادل 387 ألف دولار أمريكي.

وقد مكنت الاعتراضات المقدمة من طرف البنك طبقا لأحكام مجلة الحقوق والإجراءات الجبائية إلى تقليص التعديلات الجبائية وإبرام صلح جزئي بمبلغ 696 ألف دينار تونسي كأصل الدين بعد الاعفاء من الخطايا التأخير بموجب الفصل 67 من قانون المالية لسنة 2022 في حين لا تزال الإجراءات القضائية جارية في شأن بقية نتائج عملية المراجعة الجبائية بمبلغ 1,150 مليون دينار تونسي و الغاء فائض الضريبة على الشركات بتاريخ 31 ديسمبر 2017 بما قدره 1,210 مليون دينار.

كما خضع البنك خلال سنة 2023 إلى عملية مراجعة معمقة للوضع الجبائية للبنك تشمل مختلف الضرائب والأداءات وذلك بالنسبة للفترة الممتدة من غرة جانفي 2019 إلى 31 ديسمبر 2021. قد وقع بتاريخ 02 أكتوبر 2023 إعلام البنك بنتائج المراجعة الجبائية والتي تضمنت مطالبة البنك بضرائب وأداءات تكملية قدرها 7.925 الف دينار تونسي متكونة من 3.827 الف دينار كأصل أداء و 4.097 دينار كخطايا تأخير مع فائض الضريبة المقدرة ب 2.091 الف دينار وعليه يصبح المبلغ المستوجب 5.957 الف دينار تونسي أي ما يعادل 1.847 الف دولار امريكي, قام المصرف بتقديم ملاحظته واعتراضاته في الأجل المحدد أي قبل 45 يوماً من تاريخ تبليغ الإعلام .

وتجدر الإشارة أن القوائم المالية للبنك في 31 ديسمبر 2023 تتضمن مجموع مخصصات متعلقة بتغطية المخاطر الجبائية بقيمة 3,702 مليون دولار (11,361 مليون دينار).

- قامت مجموعة التمويل و التجارة الدولية « ITF » برفع قضية ضد بنك اليوفاف الدولي - تونس طالبة إلزام البنك بأن يؤدي لها مبلغ 5,324 مليون أورو كتعويض لخسائر لحقتها حسب إدعائها جراء عدم خلاص البنك لإعتماد مستدي لصالحها. و قد تم تعيين خبير من قبل المحكمة لتقدير قيمة هذه الخسائر إن وجدت. وقد تم الحكم ابتدائيا لصالح البنك بعدم سماع الدعوى الأصلية غير أن المدعية قامت باستئناف هذا الحكم. و تتالت الجلسات إلى حين صدور الحكم بتاريخ 2023/11/30 والصادر لفائدة البنك حيث قضت المحكمة نهائيا بقبول الإستئنافين الأصلي والعرضي شكلا وفي الأصل بإقرار الحكم الإبتدائي وحمل المصاريف القانونية على المستأنفة في شخص ممثل القانوني وتخطئتها بالمال المؤمن وتغريمها لفائدة المستأنف ضدها في شخص ممثلها القانوني بألف دينار لقاء أجره محاماة عن هذا الطور.

- قامت شركة اللف بالألمنيوم و المشروبات الغازية برفع قضية ضد بنك اليوفاف الدولي - تونس تتعلق أساسا بتصحيح إجراءات عقلة توقيفية بين أيدي بنك اليوفاف الدولي إستنادا إلى حكم صادر ضد شركة أنترناسيونال سيسترز و طالبة إعتبار البنك مدينا و إلزامه بدفع مبلغ 8,053 مليون دينار تونسي مدعية تقديمه لتصريح غير صحيح. و قد تولى بنك اليوفاف الدولي تقديم الوثائق و التقارير التي تدفع الإدعاء و تبين سلامة تصاريحه. هذا و لا تزال القضية منشورة أمام المحكمة و لم يصدر فيها حكم بعد وبناءا عليه لم يقم البنك بقيد أي مخصصات بعنوان مخاطر متعلقة بهذه القضية علما و أن المحكمة قامت بتعيين خبير مختص و مازالت عملة الاختبار جارية.

- طبقا لقرار مجلس الإدارة المنعقد بتاريخ 2023/12/20 وعملا بمنشور البنك المركزي عدد 01 لسنة 2022، قام البنك بشطب عدد 2 من الديون المتعثرة. وقد بلغت أصول الديون التي تم شطبها ما قيمته 287 ألف دولار أمريكي كان البنك قد قام بتصنيفها و تخصيص مدخرات بكامل قيمتها خلال السنوات السابقة.

31- جدول إحتساب النتيجة الجبائية و الضريبة على الشركات و المساهمة الاجتماعية التضامنية و المعلوم الظرفي لميزانية الدولة

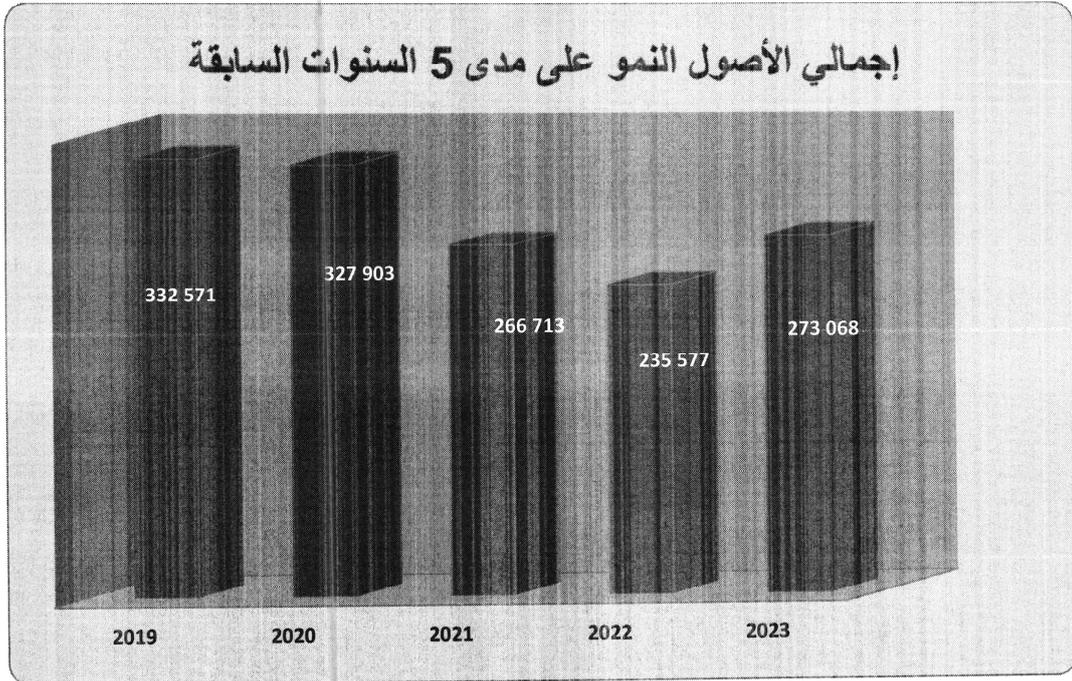
السنة	2023
	US\$ 000
النتيجة الصافية بعد التعديلات المحاسبية	4,709
الإملاجات :	
المصاريف والإستهلاكات المتوقعة بالمسيرات السياحية التي تتعدى قوتها 9 خيول جبائية و التي لا تكون غرض الاستغلال.	4
الهدايا ومصروف الضيافة التي تتجاوز الحد الأقصى للطرح	68
المهبات والإعانات التي تتجاوز الحد الأقصى للطرح أو الممنوحة لجمعيات لا تخول حق الطرح	0
التظلي عن الديون غير القابلة للطرح	0
خسائر إعادة تقييم الأصول و الخصوم	0
الضريبة على الدخل المتحولة من قبل المؤسسة	33
المصالحات والغرامات والمحجوزات والخطايا غير القابلة للطرح	15
الإستهلاكات	
الإستهلاكات التي تم مجها ضمن نتائج السنوات السابقة باعتبارها فقت الحد المسموح به	0
المنخرات	
المنخرات الغير قابلة للطرح	3,054
مجموع الإملاجات	
	3,174
الطروحات	
الإستردادات على المنخرات التي أعيد مجها في النتائج الجبائية لسنة تكوينها	-356
الإستهلاكات الزائدة التي تم مجها ضمن نتائج السنوات السابقة	0
أرباح إعادة تقييم الأصول و الخصوم	-98
مجموع الطروحات	
	-454
النتيجة الجبائية قبل طرح المنخرات والخسائر والإستهلاكات المؤجلة	7,429
طرح الاستهلاكات والخسائر المؤجلة	
مجم استهلاكات السنة	377
طرح الخسائر المؤجلة	0
طرح الإستهلاكات المؤجلة	0
النتيجة الجبائية قبل طرح إستهلاكات السنة	7,806
طرح إستهلاكات السنة	-377
النتيجة الجبائية بعد طرح الإستهلاكات والخسائر المؤجلة	7,429
طرح الأرباح أو المداخل الإستهتافية غير الخاضعة للضريبة	
فوائد الإيداعات والسندات بالعملة الأجنبية أو بالدينار القابل للتحويل	-10,129
النتيجة الجبائية قبل طرح الأرباح العتائية من الاستغلال	-2,700
النتيجة الجبائية بعد طرح الأرباح العتائية من الإستهتال	-2,700
النتيجة الجبائية (الخسائر المؤجلة)	
الضريبة على الشركات	29
المساهمة الاجتماعية التضامنية	0
المعلوم الظرفي لميزانية الدولة *	3

* حسب الفصل 49 من قانون مالية سنة 2024

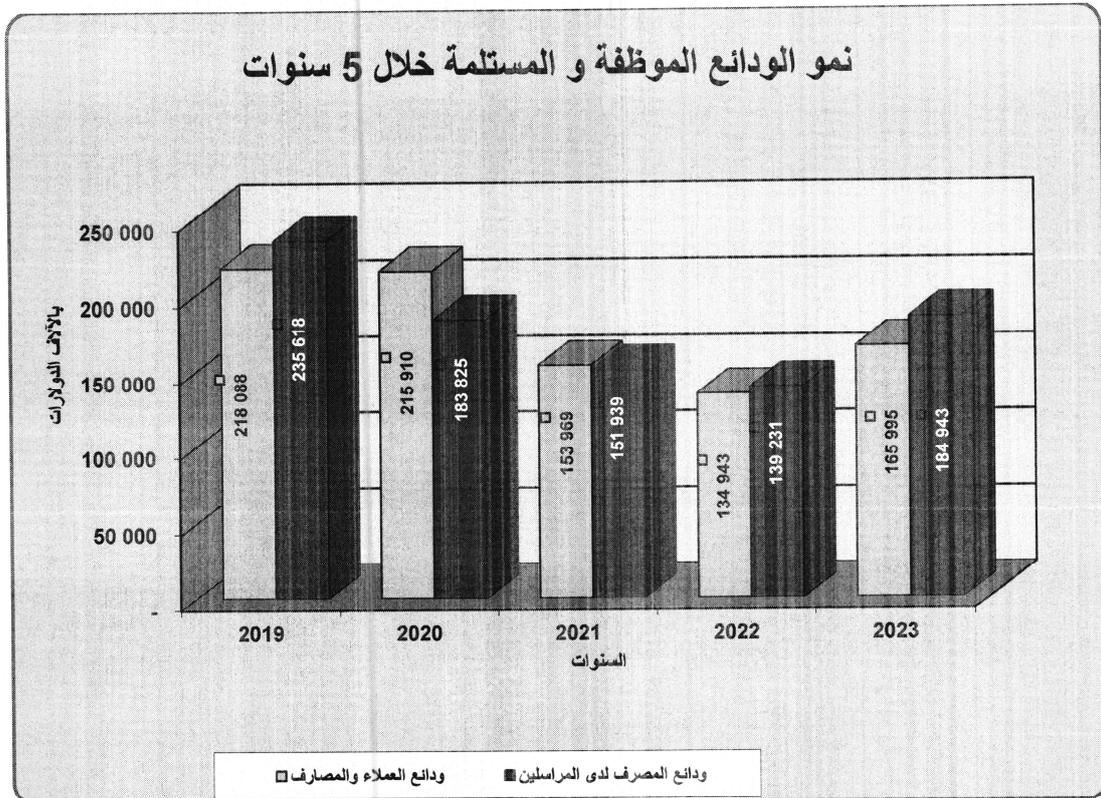
أبرز المؤشرات المالية

2023	2022	2021	2020	2019	
USD 000	الميزانية العمومية				
					الموجودات
1,553	3,382	4,647	34,182	3,790	أرصدة التقية والحسابات الجارية لدى البنك المركزي
18,986	26,506	-	19,000	54,024	ودائع للأجل لدى المصرف المركزي
55,596	40,940	40,336	44,508	53,126	أرصدة تقية لدى المصارف والمؤسسات المالية
165,957	112,725	151,939	164,825	181,594	ودائع لدى المصارف والمؤسسات المالية
	90	249	365	5,196	قروض وتسهيلات وسحب على المكشوف مصارف
18,472	39,799	23,481	16,434	25,337	مخظة القروض والتسهيلات الائتمانية
-	-	-	-	1	تسهيلات اعتمادات مستندية وخصم على مستندات للحصول
-	-	34,467	37,457		قروض وتسهيلات/حكومت ودول
9,870	9,946	10,075	9,359	7,834	الأصول الثابتة
2,634	2,189	1,519	1,773	1,669	مدينون وأصول أخرى
273,068	235,577	266,713	327,903	332,571	إجمالي الموجودات
					المطلوبات
3,928	3,250	2,722	9,360	10,422	ودائع لدى البنوك المركزية
49,887	11,828	27,851	51,623	64,435	ودائع المصارف والمؤسسات المالية
112,180	119,865	123,396	154,927	143,231	ودائع العملاء
1,800	1,833	3,098	3,202	2,692	مخصصات متنوعة
5,624	3,782	3,874	3,235	2,881	دائنون والتزامات أخرى
173,419	140,558	160,941	222,347	223,661	إجمالي المطلوبات
					حقوق المساهمين
25,000	25,000	25,000	25,000	25,000	رأس المال
2,500	2,500	2,500	2,500	2,500	احتياطي قانوني
2,000	2,000	2,000	2,000	2,000	احتياطي علم
2,300	2,300	2,300	2,300	2,300	احتياطي علم لتغطية المخاطر التشغيلية
-	47	43	44	45	المساهمة في الصندوق الإجتماعي
63,172	73,879	73,662	77,015	74,817	أرباح مرحلة
4,677	(10,707)	267	(3,303)	2,248	أرباح / خسائر الفترة
99,649	95,019	105,772	105,556	108,910	إجمالي حقوق المساهمين
273,068	235,577	266,713	327,903	332,571	إجمالي المطلوبات وحقوق المساهمين

إجمالي الأصول النمو على مدى 5 السنوات السابقة

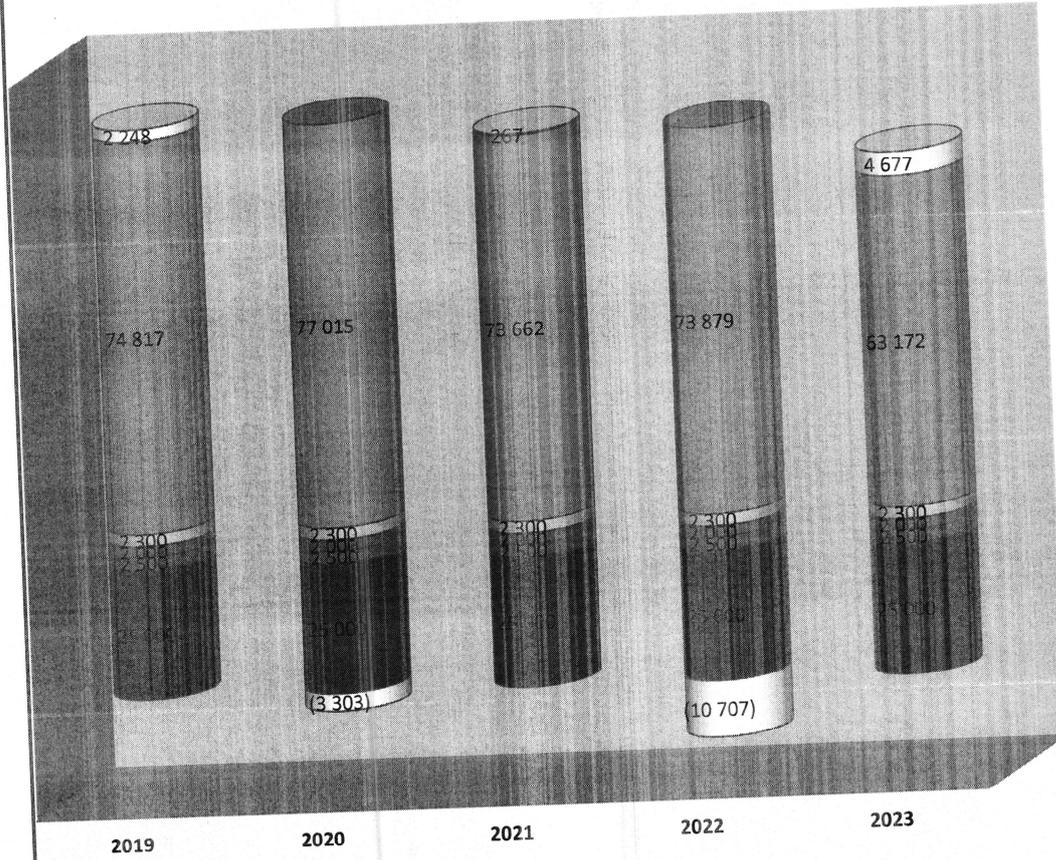


نمو الودائع الموظفة والمستلمة خلال 5 سنوات

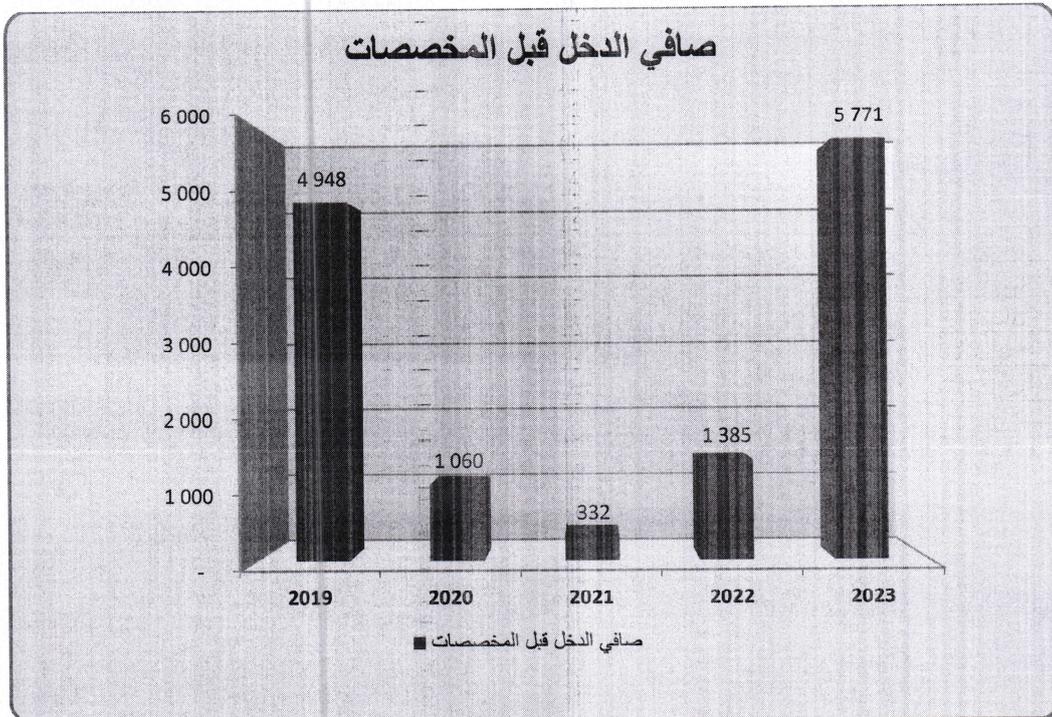


نمو حقوق المساهمين خلال 5 سنوات

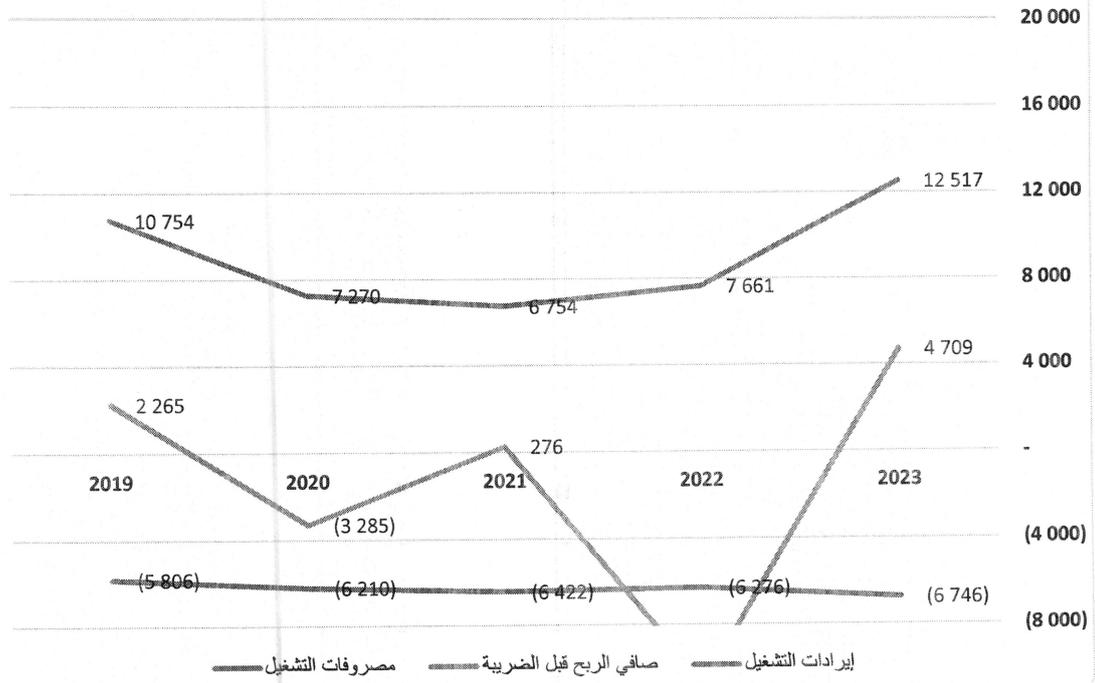
أرباح / خسائر الفترة □ أرباح مرحلة ■ احتياطي عام لتغطية المخاطر التشغيلية □ احتياطي عام ■ احتياطي قانوني ■ رأس المال



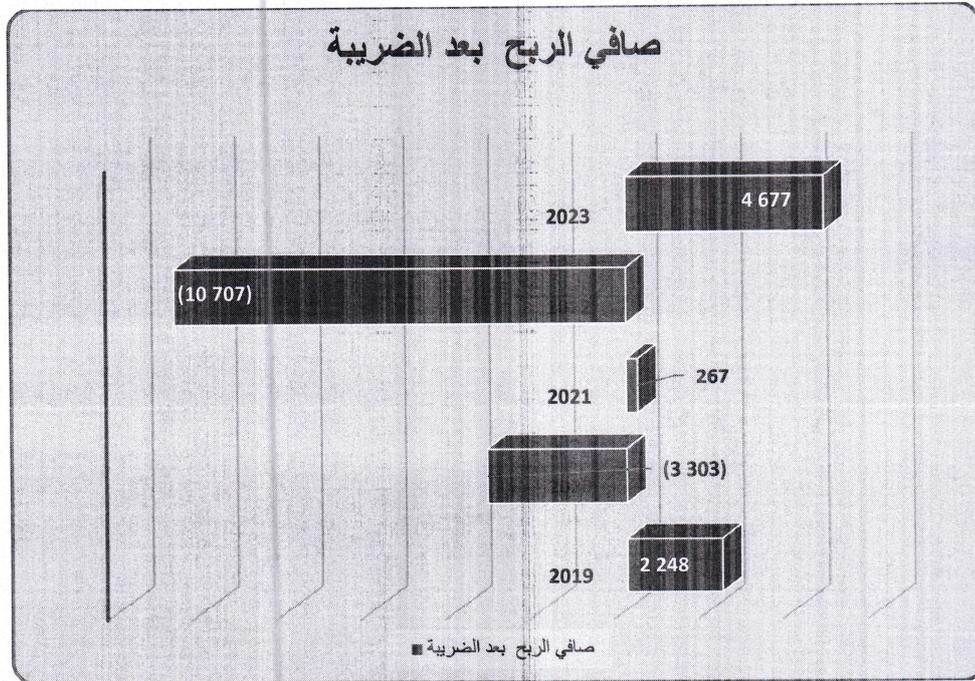
2023	2022	2021	2020	2019	
USD 000	USD 000	USD 000	USD 000	USD 000	
11,926	5,280	3,949	4,792	7,729	صاحب الارباح والخسائر
(1,796)	(194)	(350)	(549)	(1,710)	فوائد مستلمة
10,130	5,086	3,599	4,243	6,019	فوائد مدفوعة
1,591	1,492	2,247	2,023	3,631	صافي دخل الفوائد
796	1,083	736	855	1,104	عمولات ومصاريف مسترجعة
-	-	172	149		أرباح الصرف الأجنبي وإعادة التقييم
12,517	7,661	6,754	7,270	10,754	إيرادات أخرى
(4,455)	(4,150)	(4,667)	(4,075)	(3,403)	إيرادات التشغيل
(377)	(328)	(349)	(399)	(492)	مصروفات الموظفين
(1,914)	(1,798)	(1,406)	(1,736)	(1,911)	الاستهلاكات
(6,746)	(6,276)	(6,422)	(6,210)	(5,806)	مصروفات العمليات
5,771	1,385	332	1,060	4,948	مصروفات التشغيل
(1,062)	(12,071)	(56)	(4,345)	(2,683)	صافي الدخل قبل المخصصات
4,709	(10,686)	276	(3,285)	2,265	المخصصات
(29)	(21)	(9)	(10)	(17)	صافي الربح قبل الضريبة
4,680	(10,707)	267	(3,295)	2,248	الضريبة على الشركات
(3)	-	-	(8)	-	صافي أرباح النشاط بعد الضريبة على الشركات
4,677	(10,707)	267	(3,303)	2,248	المصاريف/الإيرادات الإستثنائية
54%	82%	95%	85%	54%	صافي أرباح السنة
					نسبة مصروفات التشغيل إلى دخل التشغيل



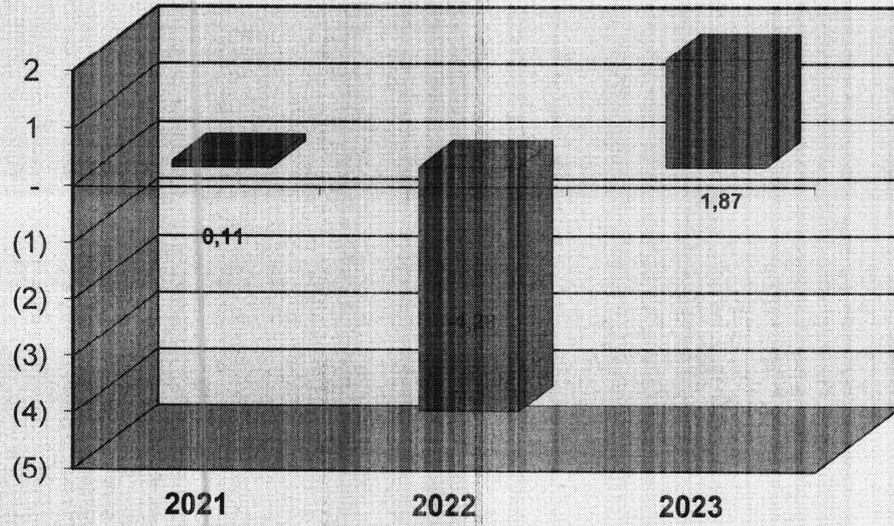
إيرادات و مصروفات التشغيل و صافي الربح هلى مدى الخمسة السنوات السابقة



2023	2022	2021	2020	2019	مؤشرات مالية
USD 000	USD 000	USD 000	USD 000	USD 000	
14,716	13,315	6,938	7,274	11,023	إيرادات التشغيل وأسترجاع المخصصات
(7,808)	(18,347)	(6,478)	(10,555)	(8,489)	مصروفات التشغيل مخصصات مكونة
4,709	(10,686)	276	(3,285)	2,265	صافي الربح قبل الضريبة
(29)	(21)	(9)	(10)	(17)	الضريبة على الشركات
(3)			(8)	-	المصاريف/الإيرادات الاستثنائية
4,677	(10,707)	267	(3,303)	2,248	صافي الربح بعد الضريبة
1.87	(4.28)	0.11	(1.32)	0.90	العقد على السهم
4.92%	10.13%-	0.25%	3.03%-	2.11%	العقد على إجمالي حقوق المساهمين
1.71%	4.55%-	0.10%	1.01%-	0.68%	العقد على إجمالي الأصول
165,995	134,943	153,969	215,910	218,088	ودائع العملاء والمصارف
184,943	139,231	151,939	183,825	235,618	ودائع المصرف لدى المرسلين
99,649	95,019	105,772	105,556	108,910	إجمالي حقوق المساهمين
273,068	235,577	266,713	327,903	332,571	إجمالي الأصول
2,500,000	2,500,000	2,500,000	2,500,000	2,500,000	عند الأسهم المصدرة
2,199	5,654	184	4	269	أسترجاع مخصصات
(3,261)	(17,725)	(240)	(4,349)	(2,952)	مخصصات مكونة وخسائر
(1,062)	(12,071)	(56)	(4,345)	(2,683)	صافي المخصصات



العائد على السهم



العائد على السهم

التقرير العام لمراقبي الحسابات

للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2023

السادة مساهمي " بنك اليوفاف الدولي - تونس "

I- التقرير حول تدقيق القوائم المالية:

1- إبداء الرأي

تنفيذا لمهمة مراقبة الحسابات التي تم تكليفنا بها من طرف جلستكم العامة العادية ، قمنا بتدقيق القوائم المالية " لبنك اليوفاف الدولي-تونس " للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2023. تشمل هذه القوائم المالية على الموازنة و جدول التعهدات خارج الموازنة و قائمة النتائج و جدول التدفقات النقدية و كذلك ملخص لأهم المبادئ و الطرق المحاسبية و إيضاحات أخرى حول القوائم المالية. تظهر هذه القوائم المالية أموالا ذاتية موجبة تبلغ **99,649** مليون دولار أمريكي، بما فيها **4,677** مليون دولار أمريكي النتيجة الإيجابية للسنة .

و حسب رأينا ، فإن القوائم المالية المرفقة بتقريرنا صادقة و تعكس بصورة وافية كافة النواحي الجوهرية للوضع المالية "لبنك اليوفاف الدولي-تونس" و نتائج أعماله و تدفقاته النقدية للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2023، طبقا للنظام المحاسبي للمؤسسات بالبلاد التونسية.

2- أساس الرأي

لقد قمنا بأعمال التدقيق وفقا لمعايير التدقيق الدولية المعتمدة بالبلاد التونسية و يرد لاحقا في هذا التقرير ضمن فقرة "مسؤولية مراقبي الحسابات حول تدقيق القوائم المالية" بياننا لمسؤوليتنا وفقا لهاته المعايير.

نحن مستقلون عن البنك وفقا لقواعد السلوك الأخلاقي للمهنة المعتمدة بتونس ذات الصلة بمراجعتنا للقوائم المالية. وقد إستوفينا مسؤولياتنا الأخلاقية الأخرى وفقا لهذه المتطلبات والقواعد.

نعتقد أن العناصر المتوفرة لنا من خلال أعمال التدقيق كافية وملائمة و توفر لنا أساسا معقولا لإبداء رأينا.

3- مسائل التدقيق الأساسية

إن مسائل التدقيق الأساسية هي تلك الأمور التي كانت، بحسب تقديرنا المهني، لها الأهمية البالغة عند مراجعتنا للقوائم المالية للفترة الحالية. و قد تم تناول هذه الأمور في سياق تدقيقنا للقوائم المالية ككل لغاية بلورة رأي حولها، إلا أننا لا نبدى رأياً منفصلاً في تلك المسائل.

و قدرنا أن النقاط التالية تعتبر مسائل أساسية للتدقيق ووجب الإفصاح عنها في تقريرنا:

1.3- تقييم مخاطر القروض وتغطية التعهدات

• مسألة التدقيق الأساسية:

يتعرض بنك اليوفايف الدولي-تونس في إطار أنشطته لمخاطر القروض. ويتولى البنك تقييم المخاطر الثابتة بصفة فردية وفقاً لمعايير تغطية المخاطر ومتابعة التعهدات موضوع منشور البنك المركزي عدد 24 لسنة 1991 كما تم إتمامه وتنقيحه بالنصوص اللاحقة.

من جهة أخرى، يقوم البنك بتكوين مدخرات جماعية لتغطية المخاطر الكامنة على التعهدات الجارية والتعهدات التي تتطلب متابعة خاصة (الأصناف 0 و 1) عملاً بمقتضيات المنشور عدد 20 لسنة 2012 كما تم إتمامه وتنقيحه بالنصوص اللاحقة.

لقد اعتبرنا أن تقييم مخاطر القروض وتغطية التعهدات تمثل مسألة أساسية في التدقيق نظراً لأهمية التعهدات سواء منها المضمنة بالموازنة أو خارجها و المتعلقة بالحرفاء و المؤسسات المالية، والتي بلغت في نهاية السنة المحاسبية **308,997** مليون دولار أمريكي صافية من المدخرات والفوائد المؤجلة، البالغة تباعاً **20,460** مليون دولار أمريكي و **5,213** مليون دولار أمريكي.

حيث أن تصنيف الإعتمادات وتقييم الضمانات المقبولة تعتمد على معايير تقييم نوعية وكمية تتطلب درجة عالية من التقدير حسب الحكم المهني للمدقق.

• الإجراءات المعتمدة:

لقد قمنا بتقييم نظام الرقابة الداخلية للبنك المتعلق بتحديد وتقييم مخاطر القروض. وشملت أعمال المراقبة التي قمنا بها أساساً:

- تقييم نجاعة نظام الرقابة الداخلية فيما يتعلق بتحديد وتقييم مخاطر القروض وتصنيف التعهدات وتغطية المخاطر وتأجيل الفوائد؛
- مطابقة المنهجية المعتمدة من طرف البنك لمتطلبات البنك المركزي،
- تقييم ملائمة المعايير النوعية المعتمدة في تصنيف التعهدات ومراقبة سلوكيات الحرفاء من حيث الاستخلاصات في فترات مختلفة؛

- فحص الضمانات المقبولة في تقييم المدّخرات و تقييم كفاية الفرضيّات المعمول بها ؛
- تطبيق إجراءات تحليلية بشأن تطور التعهدات والمدّخرات؛
- التأكد من إستمراريّة طرق تحديد المدخرات الجماعية ،
- التثبت من المعلومات الواردة في الإيضاحات حول القوائم المالية.

2.3- تسجيل إيرادات الفوائد والعمولات ضمن النتائج

• مسألة التدقيق الأساسية :

بلغت الإيرادات الصافية المتأتية من الفوائد والعمولات المسجّلة ضمن نتائج سنة 2023 مبلغ قدره 11,926 مليون دولار أمريكي بالنسبة للفوائد و 1,591 مليون دولار أمريكي بالنسبة للعمولات. ويمثل إدراج الفوائد والعمولات أمرا رئيسيا للتدقيق بسبب أهمية هذا البند، وبالنظر لارتباط إيرادات البنك بنسب الفائدة سارية المفعول والعمولات المعتمدة وجداول إستخلاص القروض.

• الإجراءات المعتمدة

لقد قمنا بتقييم نظام الرقابة الداخليّة للبنك والمتعلق بتسجيل إيرادات القروض والعمولات ضمن النتائج وشملت أعمال الرقابة التي قمنا بها أساسا:

- تقييم النظام المعلوماتي للبنك باعتبار الإدماج الآلي للإيرادات ضمن المحاسبة؛
- إمتثال البنك لأحكام المعيار المحاسبي عدد 24 والمتعلق "بالتعهدات والإيرادات ذات الصلة في المؤسسات البنكية"؛
- تقييم السياسات والإجراءات والضوابط في الإعتراف بالإيرادات وتسجيلها؛
- موثوقية الطرق المعتمدة في تأجيل الفوائد؛
- تطبيق إجراءات تحليلية بشأن تطور الفوائد والعمولات وفقا لمؤشرات نشاط البنك، سياسات التسعير والقوانين المتعلقة بها؛
- التثبت من المعلومات الواردة في الإيضاحات حول القوائم المالية.

4- ملاحظات ما بعد الرأي

دون أن نتمس من رأينا المذكور أعلاه، نعلمكم بما يلي:

- نود أن نلفت الإنتباه إلى الإيضاحات عدد 14 و 25 و 30 المرفقة بالقوائم المالية حيث خضع بنك اليوفاف الدولي- تونس خلال سنة 2023 إلى عملية مراجعة معمقة للوضعية الجبائية للبنك شملت مختلف الضرائب والأداءات وذلك بالنسبة للفترة الممتدة من 01 جانفي 2019 إلى 31 ديسمبر 2021. و قد وقع بتاريخ 02 أكتوبر 2023 إعلام البنك بنتائج المراجعة الجبائية والتي تضمنت مطالبة البنك بضرائب وأداءات تكميلية قدرها 7,925 مليون دينار تونسي متكونة من 3,828 مليون دينار كأصل أداء و 4,097 مليون دينار كخطايا تأخير مع فائض الضريبة المقدرة ب 2,091 مليون دينار وعليه يصبح المبلغ المستوجب 5,957 مليون دينار تونسي أي ما يعادل 1,847 مليون دولار امريكي، قام المصرف بتقديم ملاحظاته وإعتراضاته في الأجل. في حين لا تزال الإجراءات القضائية جارية في شأن بقية نتائج عملية المراجعة الجبائية التي خضع لها البنك بالنسبة للفترة الممتدة من 01 جانفي 2015 إلى 31 ديسمبر 2017.

وتجدر الإشارة أن القوائم المالية للبنك في 31 ديسمبر 2023 تتضمن مجموع مخصصات متعلقة بتغطية المخاطر الجبائية بقيمة 3,702 مليون دولار (11,361 مليون دينار).

هذا ولم يتم تعديل رأينا فيما يتعلق بهذا الأمر.

- قامت شركة اللف بالألمنيوم والمشروبات الغازية برفع قضية ضد بنك اليوفاف الدولي- تونس تتعلق أساسا بتصحيح إجراءات عقلة توقيفية بين أيدي بنك اليوفاف الدولي إستنادا إلى حكم صادر ضد شركة أنترناسيونال سيسترز و طالبة إعتبار البنك مدينا و إلزامه بدفع مبلغ 8,053 مليون دينار تونسي مدعية تقديمه لتصريح غير صحيح. و قد تولى بنك اليوفاف الدولي تقديم الوثائق و التقارير التي تدفع الإدعاء و تبين سلامة تصاريحه. هذا و لا تزال القضية منشورة أمام المحكمة و لم يصدر فيها حكم بعد و بناء عليه لم يقم البنك بقيد أي مخصصات بعنوان مخاطر متعلقة بهذه القضية. (الإيضاح عدد 30 المرفق بالقوائم المالية)

هذا ولم يتم تعديل رأينا فيما يتعلق بهذا الأمر.

5- تقرير مجلس الإدارة حول التصرف

إن مسؤولية إعداد تقرير التصرف هي من مشمولات مجلس الإدارة.

إن رأينا حول القوائم المالية لا يشمل تقرير التصرف المعد من طرف مجلس الإدارة، و بالتالي فإننا لا نقوم بإبداء رأي حول هذا التقرير.

طبقاً لأحكام الفصل 266 من مجلة الشركات التجارية، تنحصر مسؤوليتنا في التحقق من دقة المعلومات حول حسابات البنك المضمنة بتقرير مجلس الإدارة بالرجوع إلى البيانات الواردة بالقوائم المالية. وفي هذا الصدد، تشمل أشغالنا فحص تقرير التصرف ومن ثم القيام بتقييم ما إذا كان هناك تعارض جوهري بينه وبين القوائم المالية أو المعلومات التي توصلنا إليها أثناء التدقيق، أو ما إذا كانت تبدو أنها تتضمن أخطاء جوهريّة بصورة أو بأخرى. إذا استنتجنا من خلال أعمالنا إحتواء تقرير التصرف أخطاء جوهريّة، وجب علينا التوقف عندها و الإفصاح عنها ضمن تقريرنا.

هذا وليس لدينا ما يجب ذكره والإفصاح عنه في هذا الصدد.

6- مسؤولية الإدارة والقائمين على الحوكمة حول القوائم المالية

إن إعداد وعرض قوائم مالية مطابقة للنظام المحاسبي للمؤسسات هي من مسؤولية مجلس الإدارة و تشمل هذه المسؤولية إرساء نظام الرقابة الداخلية الذي يعتبر ضروريا لإعداد قوائم مالية خالية من أخطاء جوهريّة، سواء كانت ناتجة عن احتيال أو خطأ.

وعند إعداد القوائم المالية، فإن مجلس الإدارة مسؤول عن تقدير ما إذا كان البنك قادرا على مواصلة نشاطه والإفصاح، إن إقتضى الأمر ذلك، عن المسائل المتعلقة بالاستمرارية و يقع تطبيق المبدأ المحاسبي الخاص باستمرارية النشاط، إلا إذا ارتأت الإدارة خلاف ذلك إراديا أو في غياب بديل واقعي لمواصلة النشاط. ويقع على عاتق مجلس الإدارة مراقبة عملية إعداد التقارير المالية للبنك.

7- مسؤولية مراقبي الحسابات حول تدقيق القوائم المالية

إن أهدافنا هي الحصول على تأكيد معقول فيما إذا كانت القوائم المالية ككل خالية من أخطاء جوهريّة، سواء كانت ناتجة عن احتيال أو خطأ، وإصدار تقرير مدققي الحسابات الذي يتضمن رأينا.

التأكيد المعقول هو مستوى عال من التأكيد، ولكنه ليس ضمنا بأن التدقيق الذي يتم وفقا لمعايير التدقيق الدولية المعتمدة بالبلاد التونسية سيكشف دائما عن خطأ جوهري إن وجد. يمكن أن تنشأ الأخطاء عن احتيال أو خطأ، وتعتبر جوهريّة إذا كان من المتوقع إلى حد معقول أن تؤثر تلك الأخطاء، إفرادا أو إجمالا، على القرارات الاقتصادية التي يتخذها المستخدمون على أساسا هذه القوائم المالية.

كجزء من أعمال التدقيق وفقا لمعايير التدقيق الدولية المعتمدة بالبلاد التونسية، إننا نمارس التقدير المهني مع الاستدلال بالحس الناقد في جميع مراحل التدقيق. كما نقوم بالآتي:

- تحديد وتقييم الأخطاء الجوهرية في القوائم المالية، سواء كانت ناتجة عن الاحتيال أو الخطأ وكذلك تصميم والقيام بإجراءات التدقيق التي تستجيب لتلك المخاطر، والحصول على أدلة تدقيق كافية ومناسبة توفر أساساً لرأينا. إن خطر عدم اكتشاف معلومات جوهرية خاطئة، ناتجة عن الإحتيال، أعلى من خطر عدم اكتشاف معلومات جوهرية خاطئة ناتجة عن الخطأ، حيث قد ينطوي الإحتيال على تواطؤ أو تزوير أو حذف متعمد أو إفادات مضللة أو تجاوز الرقابة الداخلية.

- تكوين فهم حول ضوابط الرقابة الداخلية ذات الصلة بالتدقيق من أجل تصميم إجراءات تدقيق مناسبة في ظل الظروف القائمة.

- تقييم مدى ملائمة السياسات المحاسبية المتبعة، ومعقولية التقديرات المحاسبية والإفصاحات ذات العلاقة التي قامت بها الإدارة.

- إستنتاج مدى ملائمة إستخدام الإدارة لمبدأ الإستمرارية المحاسبي، وإستناداً إلى أدلة التدقيق التي تم الحصول عليها، ما إذا كان هناك عدم يقين جوهري يتعلق بإحداث أو ظروف يمكن أن تثير شكوكاً كبيرة حول قدرة البنك على البقاء كمنشأة مستمرة. وإذا خلصنا إلى وجود عدم يقين جوهري، فإنه يتوجب علينا لفت الإنتباه في تقريرنا إلى الإفصاحات ذات العلاقة في القوائم المالية، أو إذا كانت هذه الإفصاحات غير كافية، يتوجب علينا تعديل رأينا. تستند إستنتاجاتنا على أدلة التدقيق التي يتم الحصول عليها حتى تاريخ هذا التقرير. ومن الممكن للأحداث أو الظروف المستقبلية أن تدفع البنك للتوقف عن البقاء كمنشأة مستمرة.

- تقييم العرض العام والشكل والمحتوى للقوائم المالية وفيما إذا كانت القوائم المالية تمثل الأحداث الأساسية بطريقة عادلة.

إننا نتواصل مع الإدارة فيما يتعلق، من بين أمور أخرى، بنطاق التدقيق وتوقيت أعماله المخطط لها والنقاط المهمة التي برزت أثناء أعمال التدقيق بما في ذلك أوجه القصور الهامة، إن وجدت، في الرقابة الداخلية.

نقدم أيضاً للقائمين على الحوكمة بياناً بأننا قد إمتثلنا للمتطلبات الأخلاقية المعمول بها في شأن الاستقلالية، كما أننا نبلغكم بجميع العلاقات وغيرها من المسائل التي يعتقد إلى حد معقول أنها قد تؤثر على استقلاليتنا، وسبل الحماية منها إن لزم الأمر.

من بين الأمور التي تم إبلاغها للقائمين على الحوكمة، فإننا نحدد تلك الأمور التي كانت لها الأهمية القصوى أثناء التدقيق في القوائم المالية للفترة الحالية والتي تمثل بدورها أمور التدقيق الرئيسية، ثم ندرجها في تقرير مدقق الحسابات باستثناء ما تحظر النظم أو التشريعات الإفصاح عنه للرأي العام أو إذا قررنا - في حالات نادرة للغاية - أن أمراً ما لا ينبغي الإفصاح عنه في تقريرنا إذا كنا نتوقع إلى حد معقول بأن الإفصاح عن هذا الأمر سوف يترك تداعيات سلبية تفوق المزايا التي ستعود على الصالح العام من جراء هذا الإفصاح.

II- تقرير حول المتطلبات القانونية والتنظيمية الأخرى:

في نطاق مهمتنا القانونية لمراجعة الحسابات قمنا بالفحوصات التي تنص عليها المعايير المنشورة من قبل هيئة الخبراء المحاسبين التونسية والقوانين المعمول بها في هذا الشأن.

1- فعالية نظام الرقابة الداخلية

عملا بمقتضيات الفصل 266 من مجلة الشركات التجارية و طبقا لأحكام الفصل الثالث من القانون 94-117 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 المتعلق بإعادة تنظيم السوق المالية، قمنا بتقييم عام لفاعلية نظام الرقابة الداخلية بالبنك. وفي هذا الصدد، نذكر بأن مسؤولية تصميم وإرساء نظام الرقابة الداخلية وكذلك الرصد الدوري لفاعليته وكفاءته تقع على عاتق الإدارة ومجلس الإدارة.

إن الفحوص التي قمنا بها قد بينت جملة من النقائص في منظومة الرقابة الداخلية للبنك تم ذكرها صلب خطاب التوصية الذي تم توجيهه إلى اللجنة الدائمة للتدقيق الداخلي و الإدارة العامة للبنك و الذي يمثل جزءا من هذا التقرير.

2- مطابقة مسك حسابات الأوراق المالية للأنظمة المعمول بها

عملا بأحكام المادة 19 من المرسوم رقم 2728 لسنة 2001، قمنا بالتثبت بشأن مطابقة مسك حسابات الأوراق المالية الصادرة عن البنك للأحكام الجاري بها العمل.

تقع مسؤولية ضمان الإلتزام بمتطلبات هذه اللوائح على عاتق الإدارة ومجلس الإدارة.

وإستنادا إلى الإجراءات التي إعتبرناها ضرورية، ليس لنا أي ملاحظات جوهرية حول إحترام البنك للأحكام المتعلقة بمسك حسابات الأوراق المالية الجاري بها العمل.

تونس في 22 مارس 2024

مراقبي الحسابات

عن مكتب أوديت أند منجمنت سكيلز

محمد مرابط

عن مكتب الخبراء الشركاء المتحدون

سفيان مجاهد
مخبراء شركاء المتحدون

التقرير الخاص لمراقبي الحسابات

السنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2023

السادة مساهمي "بنك اليوفاف الدولي - تونس"،

عملا بأحكام الفصول 43 و 62 من القانون عدد 48 لسنة 2016 المتعلق بالبنوك والمؤسسات المالية واستنادا إلى أحكام الفصل 200 "جديد" و ما يليه و الفصل 475 من مجلة الشركات التجارية نخطكم علما في ما يلي بالاتفاقيات المبرمة والعمليات المنصوص عليها في الفصول المذكورة أعلاه.

تتمثل مسؤولياتنا في التثبت من إحترام الإجراءات القانونية للترخيص والمصادقة على هذه الإتفاقيات والعمليات وترجمتها الصحيحة في القوائم المالية.

ليس من مشمولاتنا البحث بصفة خاصة و بطريقة موسعة عن الوجود المحتمل لهذه الإتفاقيات والعمليات، ولكن من واجبنا إعلامكم بالخصائص والمعطيات الأساسية لهذه الاتفاقيات والعمليات حسب المعلومات التي قدمت إلينا والتي تمكنا من الحصول عليها عن طريق إجراءات التدقيق، دون إعطاء رأينا حول أسباب تكوينها ومدى جدواها. يعود إليكم النظر في الفائدة المرجوة من إبرام هذه الاتفاقيات و من القيام بها و ذلك من أجل المصادقة عليها.

I. واجبات وتعهدات البنك تجاه المسيرين:

عملا بمقتضيات الباب الثاني والفقرة الخامسة من الفصل 200(جديد) من مجلة الشركات التجارية نتشرف بمدكم بواجبات و تعهدات البنك تجاه مسيريه:

1- تجاه المدير العام:

❖ منح البنك للمدير العام بعنوان سنة 2023:

- جرایة سنوية خام بقيمة 383 483 دولار أمريكي (بما في ذلك مخصصات صندوق التقاعد بإعتبار الفوائد بقيمة 35 356 دولار أمريكي).
- إمتيازات عينية قدرت ب 8 476 دولار أمريكي (استرجاع مصاريف مداواة، تذاكر طائرة، ماء، غاز، كهرباء وهاتف).

❖ كما وضع البنك سيارة وظيفية على ذمة المدير العام مع تحمّل مصاريفها كاملة.

2- تجاه المدير العام المساعد:

❖ منح البنك للمدير العام المساعد بعنوان سنة 2023 :

- جرایة سنوية خام بقيمة 224 449 دولار أمريكي (بما في ذلك مخصصات صندوق التقاعد بإعتبار الفوائد بقيمة 21 763 دولار أمريكي).
- إمتيازات عينية قدرت ب 7 082 دولار أمريكي (تذاكر طائرة واسترجاع مصاريف مداواة).

❖ وضع البنك سيارة وظيفية على ذمة المدير العام المساعد مع تحمّل مصاريفها كاملة.

3- تجاه أعضاء مجلس الإدارة

❖ مصاريف ومكافأة سنوية بعنوان سنة 2023 بلغت 699 625 دولار أمريكي.

إن واجبات و تعهدات البنك تجاه المستيرين كما هو مبين في القوائم المالية في 31 ديسمبر 2023 تتفصّل كالتالي :

أعضاء مجلس الإدارة		المدير العام المساعد		المدير العام		
ديون مستحقة في 31/12/2023	مصاريف السنة	ديون مستحقة في 31/12/2023	مصاريف السنة	ديون مستحقة في 31/12/2023	مصاريف السنة	
400 000	699 625	-	209 768	-	356 603	جرايات، منح ومكافآت
-	-	100 647	21 763	56 416	35 356	صندوق التقاعد
-	-	143 967	35 673	60 653	55 682	مخصص مكافأة نهاية الخدمة
-	-	32 711	9 853	63 461	39 346	إجازات سنوية غير مستهلكة
400 000	699 625	277 325	277 057	180 530	486 986	المجموع

من جانب آخر نحيطكم علما بأن مجلس إدارتكم لم يعلمنا بوجود عمليات أخرى خلال سنة 2023 تدخل في نطاق أحكام الفصول 43 و62 من القانون عدد 48 لسنة 2016 المتعلق بالبنوك والمؤسسات المالية والفصل 200 وما يليه والفصل 475 من مجلة الشركات التجارية.

تونس في 22 مارس 2024

مراقبي الحسابات

عن مكتب أوديت أند منجمنت سكيلز

محمد مرابط

عن مكتب الخبراء الشركاء المتحدون

سفيان مجادي

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

ATTIJARI LEASING

Siège social : Rue du Lac d'Annecy Les Berges du Lac 1053 Tunis

La société Attijari Leasing, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 26 avril 2024. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes Mr. Borhen CHEBBI et Noureddine HAJJI.

Bilan de la société Attijari Leasing arrêté au 31 décembre 2023 (exprimé en dinar tunisien)

ACTIFS	Notes	31/12/2023	31/12/2022
Caisses et avoirs auprès des banques	4	7 059 258	20 491 366
Créances sur la clientèle de Leasing	5	458 281 107	435 762 158
Acheteurs factorés	6	15 341 132	10 096 775
Portefeuille de placement	7	8 000 000	1 994 951
Portefeuille d'investissement	8	23 369 172	20 148 033
Valeurs immobilisées	9	4 350 782	4 443 543
Autres actifs	10	7 102 571	5 475 508
TOTAL DES ACTIFS		523 504 022	498 412 333
PASSIFS			
Concours bancaires	11	2 905 702	426
Dettes envers la clientèle	12	10 551 363	8 726 167
Comptes courants des adhérents		2 502 185	2 325 950
Emprunts et dettes rattachées	13	374 936 592	366 550 189
Fournisseurs et comptes rattachés	14	52 759 916	47 246 839
Autres passifs	15	8 886 892	7 110 836
TOTAL DES PASSIFS		452 542 650	431 960 408
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		27 500 000	27 500 000
Réserves		27 932 818	24 912 102
Résultats reportés		6 614 823	6 553 329
Subvention d'investissement		92 173	0
Résultat de l'exercice		8 821 558	7 486 494
Total des capitaux propres	16	70 961 372	66 451 925
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		523 504 022	498 412 333

**Etat des engagements hors bilan de la
société Attijari leasing
arrêté au 31 décembre 2023
(Montants exprimés en dinars)**

	NOTES	31/12/2023	31/12/2022
ENGAGEMENTS DONNES			
Engagements de financement en faveur de la clientèle	42-A-1	22 856 827	26 290 612
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	42-A-2	63 188 570	56 875 195
Engagements de factoring	42-A-1	4 200 858	2 989 608
ENGAGEMENTS RECUS			
Garanties reçues	42-B-1	48 976 577	49 184 783
Intérêts à échoir sur contrats actifs	42-B-2	99 533 236	91 412 335
ENGAGEMENTS RECIPROQUES			
Emprunts obtenus non encore encaissés	42-C-1	11 000 000	28 500 000

Etat de résultat de la société Attijari Leasing
Période allant du 1er janvier au 31 Décembre 2023
(Exprimé en dinars)

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus de Leasing	17	62 048 148	57 246 185
Revenus de Factoring	18	1 998 743	2 155 445
Total des revenus		64 046 891	59 401 631
Autres produits d'exploitation	19	2 373 138	2 488 698
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION		66 420 029	61 890 329
Charges financières nettes	20	(36 043 806)	(32 564 652)
Commissions encourues		(787 500)	(532 745)
Produits des placements	21	960 215	496 592
PRODUIT NET		30 548 938	29 289 523
Charges de personnel	22	(11 375 267)	(10 306 980)
Autres charges d'exploitation	23	(3 471 013)	(3 201 125)
Dotations aux amortissements	24	(559 585)	(706 975)
Total des charges d'exploitation		(15 405 865)	(14 215 080)
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		15 143 073	15 074 443
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	25	(1 791 180)	(3 886 751)
Dotations nettes aux provisions pour risques divers	26	(337 000)	(703 813)
RESULTAT D'EXPLOITATION		13 014 893	10 483 878
Autres gains ordinaires	27	455 060	471 866
Autres pertes ordinaires	28	(1 940)	(8 889)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		13 468 013	10 946 856
Impôt sur les bénéfices	29	(3 781 999)	(3 089 761)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		9 686 014	7 857 095
Eléments extraordinaires		(864 456)	(370 602)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		8 821 558	7 486 494
RESULTAT NET PAR ACTION		3,208	2,722

Etat de flux de trésorerie de la société Attijari leasing
Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2023
(Montants exprimés en dinars)

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	30	348 000 617	336 023 454
Encaissements reçus des acheteurs factorés	31	32 774 031	61 327 351
Financements des adhérents		(35 537 163)	(57 699 064)
Décaissements pour financement de contrats de leasing	32	(294 047 564)	(264 650 665)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	33	(15 236 287)	(13 401 080)
Intérêts payés	34	(36 108 470)	(33 341 632)
Impôts et taxes payés	35	(11 552 980)	(17 017 802)
Autres flux de trésorerie	36	(5 083 902)	7 543 385
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		(16 791 718)	18 783 946
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	37	(486 824)	(468 658)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	38	11 000	108 982
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	39	(3 000 000)	(2 000 000)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		(3 475 824)	(2 359 676)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissements suite à l'émission d'actions			
Dividendes et autres distributions	40	(4 312 111)	(3 540 136)
Encaissements provenant des emprunts		237 000 000	235 067 539
Remboursement d'emprunts et dettes assimilées		(233 257 731)	(251 255 226)
Flux liés au financement à court terme		4 500 000	11 500 000
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		3 930 158	(8 227 823)
Variation de trésorerie		(16 337 384)	8 196 447
Liquidités et équivalents de liquidités en début de l'exercice		20 490 940	12 294 493
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de l'exercice	41	4 153 556	20 490 940

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31 décembre 2023

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE ET DE SON REGIME FISCAL

1-1 Présentation de la société

La société « **ATTIJARI LEASING** » précédemment nommée « **GENERAL LEASING** » est une société anonyme de droit tunisien, constituée le 13 Décembre 1994 avec un capital initial de 5.000.000DT, divisé en 500.000 actions de 10 DT chacune.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 16 Mars 1999 a décidé de porter le capital à 7.500.000 DT par la création de 250.000 actions nouvelles de 10 DT chacune, totalement souscrites et libérées en numéraires.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 25 Avril 2000 a décidé de porter le capital à 10.000.000 DT par la création de 250.000 actions nouvelles de 10 DT de valeur nominale, émises avec une prime d'émission de 10 DT.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 15 Décembre 2005 a décidé de porter le capital à 12.500.000 DT par la création de 250.000 actions nouvelles de 10 DT chacune totalement souscrites et libérées en numéraires.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 Janvier 2008 a décidé de réduire le capital d'un montant de 3.750.000 DT, pour absorber partiellement les pertes enregistrées et ce, par réduction du nombre des titres existants en les portant de 1.250.000 actions à 875.000 actions.

Parallèlement, la même assemblée a décidé de porter le capital à 21.250.000 DT par l'émission au pair de 1.250.000 actions nouvelles de 10 dinars chacune et de modifier la dénomination sociale de la société de « **GENERAL LEASING** » à « **ATTIJARI LEASING** ».

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 28 avril 2017 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 6.250.000 DT pour le porter de 21.250.000 DT à 27.500.000 DT et ce, successivement, de la manière suivante :

- Par incorporation de réserves pour un montant de 3.750.000 DT (3 actions gratuites pour 17 actions anciennes) portant jouissance au 1^{er} janvier 2017.
- Par apport en numéraire pour un montant de 2.500.000 DT par la création de 250.000 actions nouvelles émises au prix de 18 DT l'action, soit 10 DT de nominal et 8DT de prime d'émission, portant jouissance au 1^{er} Janvier 2017.

Ainsi, le capital social s'élève au 31 décembre 2023, à 27.500.000 DT composé de 2.750.000 actions d'une valeur nominale de 10 dinars, libérée en totalité.

La société a pour objet principal, la réalisation d'opérations de Leasing portant sur des biens immobiliers et mobiliers professionnels à usage industriel, agricole et de service.

En juillet 2002, un département de factoring est entré en exploitation. Cette activité a été agréée par la BCT en date du 18 Décembre 2000.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, ainsi que la loi n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au Leasing.

1-2 Régime fiscal de la société

1-2-1 Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie, à ce titre, d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt dû sur les sociétés, est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de Leasing, sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances n°2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi de finances pour la gestion 2008, a abrogé ces dispositions et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre de contrats de Leasing à partir du 1^{er} janvier 2008.

Par ailleurs et depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de Leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité.

1-2-2 Taxe sur la valeur ajoutée :

Ayant la qualité d'assujettie partielle, la société récupère, selon la règle de l'affectation ou selon le pourcentage de déduction, la TVA ayant grevé l'acquisition de ses immobilisations ou celle facturée par ses fournisseurs de biens et services.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant sur la loi de finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de Leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

Il s'ensuit que l'assiette de la TVA sur les opérations de Leasing comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007,
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de Leasing pour les contrats conclus à partir du 1^{er} janvier 2008.

L'article 50 de la même loi, a prévu que les entreprises qui réalisent des opérations de Leasing, peuvent déduire la TVA grevant leurs achats d'équipements, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

Il s'ensuit que les entreprises qui réalisent des opérations de Leasing, peuvent déduire la TVA relative aux équipements, matériels et immeubles destinés à l'exploitation dans le cadre de contrats de Leasing et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

1-2-3 Autres impôts et taxes :

« **ATTIJARI LEASING** » est essentiellement soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) sur la base de 0,2% de son chiffre d'affaires brut local pour les contrats conclus avant 2008 et sur la base de 0,2% de sa marge pour les contrats conclus après 2008.
- La taxe de formation professionnelle calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versées aux salariés.
- La contribution au FOPROLOS, calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versées aux salariés.

NOTE 2 : REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers de la société « **ATTIJARI LEASING** », arrêtés au 31 Décembre 2023, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises, promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la société « **ATTIJARI LEASING** », et les normes comptables tunisiennes, n'est à souligner.

NOTE 3 : BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la société pour l'établissement de ses états financiers, peuvent être résumés comme suit :

3-1 Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure, celui du coût historique.

3-2 Unité monétaire

Les états financiers de la société « **ATTIJARI LEASING** » sont libellés en Dinar Tunisien.

3-3 Sommaire des principales méthodes comptables

3-3-1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de Leasing :

Les contrats de Leasing portent sur des biens mobiles (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail, varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location, sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Les contrats de Leasing transfèrent au preneur, la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1er janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en Leasing, figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leurs coûts d'acquisitions diminués du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non-recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette nouvelle approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1^{er} janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location à l'exclusion du loyer conditionnel, du coût des services et des taxes à payer par le bailleur ou à rembourser au bailleur, ainsi que :

- (a) du côté du preneur, tous les montants garantis par lui ou par une personne qui lui est liée ; ou
- (b) du côté du bailleur, toute valeur résiduelle dont le paiement lui est garanti par :
 - (i) le preneur
 - (ii) une personne liée au preneur ; ou
 - (iii) un tiers indépendant ayant la capacité financière d'assumer les obligations de garantie.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et

b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location et de (b) la valeur résiduelle non-garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux de bailleur.

Pour le cas spécifique d'Attijari Leasing :

- a) La valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- b) Les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

La société Attijari Leasing vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de Leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de Leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing, sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

- A- Actifs courants
- B1- Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2- Actifs incertains
- B3- Actifs préoccupants
- B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du « cash-flow » compromettant le remboursement des dettes dans les Délais,
- l'existence de retards de paiements des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiements en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiements en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par la société, correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en Leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les garanties reçues de l'État Tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées ;
- Les dépôts de garanties ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- Les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière ;
- Les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI, l'AFT;

La valeur du matériel donnée en Leasing, est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation des biens en location sont les suivants :

- **Matériel standard** : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge et 33% pour les biens donnés en location aux agences de location de voitures ;

- **Matériel spécifique** : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge, autre que les bateaux pour lesquels une décote de 10% est appliquée par année d'âge ;
- **Immeubles** : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge.

Les valeurs ainsi déterminées peuvent subir des ajustements, s'il s'avère qu'elles dépassent les valeurs de réalisation estimées.

Provisions additionnelles :

En application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2013-21 du 30 décembre 2013, il est constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$ tel que :

- ✓ A : Ancienneté dans la classe B4 ;
- ✓ N : Année d'arrêt des états financiers ;
- ✓ M : Année de la dernière migration vers la classe B4.

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de Leasing :

En application de la circulaire de la BCT n°2012-20 du 6 décembre 2012 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, la société en tant qu'établissement financier a constitué par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire de la BCT n°91-24.

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêt.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique « Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées » en tant que composante du coût du risque encouru par « **ATTIJARI LEASING** ».

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de Leasing, sont déduites des actifs correspondants.

La méthodologie de calcul desdites provisions a été modifiée par la circulaire de la BCT n°2024-01 du 19 janvier 2024. Cette méthodologie adaptée par « ATTIJARI LEASING ». se présente comme suit :

1. La détermination de la population cible :

Les engagements bruts directs et par signature sur la clientèle, hors banques, établissements financiers et institutions de microfinance constituées sous forme de société anonyme, classés 0 et 1 à la fin de l'année de référence désignée « Nr »

2. Le regroupement du portefeuille par segment de clientèle et par secteur activité se détaillant comme suit :

• **Engagements sur les professionnels du secteur privé :**

- Agriculture
- Industries mécaniques et électriques
- Industries agroalimentaires y compris Oléifacteurs
- Industries pharmaceutiques
- Autres industries
- BTP
- Tourisme y compris les agences de voyage
- Promotion immobilière
- Commerce
- Santé
- Télécom et TIC
- Autres services y compris les agence de location de voitures

• **Contreparties publiques :**

- Entreprises publiques opérant dans des secteurs concurrentiels
- Autres organismes publics

3. La détermination pour chaque groupe de contrepartie désigné « gi » d'un taux de migration moyen estimé sur un historique de 7 ans les plus récents y compris l'année de référence et compte non tenu de l'année 2020 :

$$TM_{gi}(N) = \frac{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)}{\text{Engagements 0 et 1 de l'année } (N-1) \text{ du groupe } i} \times 100$$

Avec :

- $TM_{gi}(N)$: Taux de migration de l'année N du groupe de contreparties i.

$$TMM_{gi} = \sum_{N=1}^n TM_{gi}(N) / n$$

- Risque additionnel du groupe i : les engagements 0 et 1 de l'année (N-1) du groupe i devenus classés 2-3-4 à la fin de l'année (N).
- Les $TM_{gi}(N)$ doivent être ajustés afin d'éliminer les effets exceptionnels pouvant engendrer un biais.

- TMM_{gi} : Taux de migration moyen du groupe de contreparties i .
- n : nombre d'années retenus dans le calcul du TMM_{gi} .

4. Majoration des taux de migration historiques. Les taux de migration historiques du groupe de contreparties « gi » sont majorés par les taux « Δgi » suivants :

Groupe de contreparties	Δgi
Professionnels du secteur privé	
Agriculture	6,50%
Industries mécaniques et électriques	2,75%
Industries agroalimentaires y compris Oléifacteurs	2,25%
Industries pharmaceutiques	0,25%
Autres industries	3,50%
BTP	6,00%
Tourisme y compris les agences de voyage	7,50%
Promotion immobilière	6,50%
Commerce	3,00%
Santé	1,00%
Télécom et TIC	0,75%
Autres services y compris les agence de location de voitures	3,75%
Contreparties publiques	
Entreprises publiques opérant dans des secteurs concurrentiels	6,00%
Autres organismes publics	2,50%

5. Application des taux de provisionnement standards « TP_{gi} »

Les taux de provisionnement standards « TP_{gi} » se présentent comme suit :

Groupe de contreparties	TP_{gi}
Professionnels du secteur privé	
Agriculture	40%
Industries mécaniques et électriques	40%
Industries agroalimentaires y compris Oléifacteurs	40%
Industries pharmaceutiques	40%
Autres industries	40%
BTP	40%
Tourisme y compris les agences de voyage	40%
Promotion immobilière	30%
Commerce	40%
Santé	40%
Télécom et TIC	40%
Autres services y compris les agence de location de voitures	40%
Contreparties publiques	
Entreprises publiques opérant dans des secteurs concurrentiels	40%
Autres organismes publics	40%

Les établissements financiers peuvent retenir, après accord préalable de la Banque Centrale de Tunisie et sur la base d'un rapport motivé, des taux de majoration « Δg_i » et/ou des taux de provisionnement « TP_{gi} » inférieurs aux taux indiqués ci-dessus.

6. Calcul des provisions collectives du groupe i « PC_{gi} », selon la formule suivante :

$$\text{Provision collective du groupe } i : PC_{gi} = \text{Engts } 0 \text{ et } 1_{gi} \times (TMM_{gi} + \Delta g_i) \times TP_{gi}$$

7. Les provisions collectives globales « PC » s'obtiennent par la sommation des PC_{gi} .

$$\text{Provision collective globale : Somme des provisions collectives par groupe : } \sum_{i=1}^n PC_{gi}$$

3-3-3 Revenus sur créances issues d'opérations de Leasing :

Antérieurement au 1^{er} janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de Leasing » au niveau de l'état de résultat. Pour corriger le solde du produit net de Leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figurait en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de Leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2008, de la norme NC 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée. Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de Leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement, sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés en produits trimestriellement et ce en remplacement de l'ancienne méthode de facturation à l'encaissement. (Voir note 3-3-8 Modification comptable)

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de Leasing ».

3-3-4 Opérations d'affacturage

Les opérations d'affacturage consistent en un ensemble de services couvrant la gestion, le financement et le cas échéant la garantie des créances des adhérents, dès lors qu'elles correspondent

à des ventes fermes de marchandises effectivement livrées ou à des prestations de services réellement fournies.

Dans ce cadre, il est ouvert dans les livres de la société un compte courant au nom de l'adhérent, qui enregistre toutes les opérations traitées en exécution du contrat de factoring.

Ce compte est crédité du montant des créances transférées et, d'une manière générale, de toutes les sommes qui seraient dues à l'adhérent, et débité de toutes les sommes dont la société serait, à quelque titre que ce soit, créancière de l'adhérent.

En contrepartie de ses services, la société est rémunérée par :

- Une commission d'affacturage prélevée sur la base du montant des remises de factures transférées ;
- Une commission de financement, calculée sur la base des avances consenties par le débit du compte courant de l'adhérent.

Le coût du risque est calculé conformément à la circulaire de la BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents.

3-3-5 Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille de placement) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales.

Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme. Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût.

Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées. Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT. Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

-Au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.

-A la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe, sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

3-3-6 Valeurs immobilisées :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation.

Les immobilisations de la société sont amorties linéairement, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement, se présentent comme suit :

- Logiciels 33,3%
- Construction 5,0%
- Matériel de transport 20,0%
- Mobilier et matériel de bureau 20,0%
- Matériel informatique 33,3%
- Installations générales 10,0%

3-3-7 Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères, sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts, sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

3-3-8 Créances et dettes libellées en monnaies étrangères :

A la date de clôture les dettes et les créances en monnaies étrangères sont évaluées en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les différences de change en résultant sont comptabilisées, conformément à la norme 15 relatives aux opérations en monnaie étrangère, dans les comptes de résultat de l'exercice.

3-3-9 Les règles de prise en compte des gains et des pertes de change et de la couverture contre les risques de change conformément aux dispositions du paragraphe 82 de la NCT 01 norme générale.

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert par une convention TUNIS Ré.

NOTE 4 : CAISSES ET AVOIRS AUPRES DES BANQUES

Le détail des caisses et avoirs auprès des banques est le suivant :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
- Banques	7 055 156	20 488 362
- Caisses	4 102	3 004
<u>Total</u>	7 059 258	20 491 366

NOTE 5 : CREANCES SUR LA CLIENTELE DE LEASING

Cette rubrique s'analyse ainsi :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
- Créances de leasing	457 586 184	436 603 954
- Impayés	34 035 930	37 500 580
- Effets impayés et à l'encaissement	44 249	44 249
- Intérêts échus et différés	(2 796 916)	(2 663 674)
- Produits à recevoir marge non facturer	83 023	109 884
- Créances sur contrats en instance de mise en force	1 115 516	498 510
- Créances radiées	184 066	184 066
<u>Total brut</u>	490 252 052	472 277 570
- Provisions pour dépréciation des encours	(7 100 020)	(9 235 318)
- Provisions pour dépréciation des impayés	(14 442 174)	(16 961 880)
- Provisions additionnelles	(1 215 628)	(1 115 001)
- Provisions collectives	(4 849 150)	(4 000 278)
- Provisions pour différence d'encours	(168 401)	(168 401)
- Provisions pour Créances radiées	(184 066)	(184 066)
- Provisions pour dépréciation des effets impayés	(44 249)	(44 249)
- Produits réservés	(3 967 258)	(4 806 219)
<u>Total des provisions et produits réservés</u>	(31 970 945)	(36 515 412)
<u>Total net</u>	458 281 107	435 762 158

Les mouvements enregistrés sur les créances de leasing (y compris les créances en instance de mise en force), durant l'exercice sont indiqués ci-après :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
<u>Solde au début de l'exercice</u>	437 102 464	438 088 402
<u>Additions de l'exercice</u>		
- Investissements	259 167 709	233 189 820
- Relocations	4 941 094	4 446 173
- Consolidations	235 344	143 685
<u>Retraits de l'exercice</u>		
- Remboursement des créances échues	(221 658 671)	(215 783 661)
- Remboursement anticipé de créances	(13 273 796)	(14 520 484)
- Remboursement des valeurs résiduelles	(8 366)	(22 313)
- Relocations	(5 387 699)	(4 270 999)
- Radiations de créances	(2 416 381)	(4 168 158)
<u>Solde au 31 décembre 2023</u>	458 701 699	437 102 465

Analyse par maturité

L'encours des créances de leasing (y compris les créances en instance de mise en force), se détaille par maturité, comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
<u>Paiements minimaux sur contrats actifs (a)</u>	543 152 407	511 623 064
A recevoir dans moins d'un an	221 456 685	215 512 780
A recevoir dans plus d'un an et moins de 5 ans	319 452 351	293 688 861
A recevoir dans plus de 5 ans	2 243 371	2 421 423
<u>Produits financiers non acquis (b)</u>	99 533 236	91 412 335
A recevoir dans moins d'un an	48 817 791	45 182 706
A recevoir dans plus d'un an et moins de 5 ans	50 493 482	45 943 197
A recevoir dans plus de 5 ans	221 963	286 432
<u>Encours contrats actifs (1) = (a)- (b)</u>	443 619 171	420 210 729
<u>Créances en instance de mise en force (2)</u>	1 115 516	498 510

<u>Créances échues (3)</u>	1 627 620	1 355 249
<u>Contrats suspendus (ordinaire) (4)</u>	550 025	319 820
<u>Contrats suspendus (contentieux) (5)</u>	11 789 368	14 718 157
<u>Encours global: (1)+(2)+(3)+(4)+(5)</u>	458 701 699	437 102 465

Analyse par secteur d'activité :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Bâtiment et travaux publics	26 050 853	29 829 457
Industrie	61 073 069	60 198 724
Tourisme	9 260 609	8 320 110
Commerces et services	308 681 312	284 518 976
Agriculture	53 635 856	54 235 197
<u>Total</u>	458 701 699	437 102 465

Analyse par type de matériel :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Equipements	13 128 186	18 996 234
Matériel roulant	393 985 283	365 246 617
Matériel spécifique	27 283 369	26 756 035
<u>Sous Total</u>	434 396 838	410 998 886
Immobilier	24 304 861	26 103 579
<u>Total</u>	458 701 699	437 102 465

Par ailleurs, l'analyse de la classification des créances sur la clientèle de leasing se présente au 31 décembre 2023 comme suit :

ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE DE LEASING

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A	B 1	B 2	B 3	B 4	
	Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains	Actifs préoccupants	Actifs compromis	
Encours financiers (compte non tenu de la différence avec l'encours comptable) (*)	390 545 155	47 813 251	3 388 996	2 261 367	13 457 498	457 466 267
Impayés	3 225 164	7 626 814	1 360 329	2 092 151	19 731 473	34 035 930
Contrats en instance de mise en force	1 115 516	-	-	-	-	1 115 516
CREANCES LEASING	394 885 835	55 440 065	4 749 324	4 353 518	33 188 971	492 617 713
Avances reçues (**)	(8 043 225)	(1 708 718)	(9 880)	(7 092)	(782 449)	(10 551 363)
ENCOURS GLOBAL	386 842 610	53 731 348	4 739 445	4 346 426	32 406 522	482 066 350
ENGAGEMENTS HORS BILAN	22 856 827					22 856 827
TOTAL ENGAGEMENTS	409 699 437	53 731 348	4 739 445	4 346 426	32 406 522	504 923 177
Produits réservés	-	-	(262 973)	(363 717)	(3 340 567)	(3 967 257)
Provisions sur encours financiers	-	-	(11 730)	(7 856)	(7 080 435)	(7 100 020)
Provisions sur impayés	-	-	(217 184)	(667 574)	(13 557 415)	(14 442 174)
Provisions additionnelles	-	-	-	-	(1 215 628)	(1 215 628)
TOTAL DE LA COUVERTURE	0	0	-491 887	-1 039 147	-25 194 045	-26 725 079
ENGAGEMENTS NETS	409 699 437	53 731 348	4 247 558	3 307 279	7 212 477	478 198 098

Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) au 31 décembre 2023	0,94%	0,86%	6,42%
	8,22%		

Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) au 31 décembre 2022	10,19%		
---	--------	--	--

Ratio de couverture des actifs non performants par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2023	10,38%	23,91%	77,74%
	64,41%		

Ratio de couverture des actifs non performants par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2022	64,04%		
---	--------	--	--

(*) La différence de l'encours comptable avec l'encours financiers s'élève à 119 917 DT est totalement provisionnée.

(**) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

NOTE 6 : ACHETEURS FACTORES

Cette rubrique s'analyse ainsi :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
- Comptes des acheteurs factorés	15 397 996	10 525 233
- Effets à l'encaissement	1 027 341	707 422
- Intérêts échus et différés		
<u>Sous Total (A)</u>	16 425 337	11 232 656
- Provisions	(919 452)	(974 402)
- Agios réservés	(164 754)	(161 479)
<u>Total des provisions</u>	(1 084 205)	(1 135 881)
<u>Total net</u>	15 341 132	10 096 775
Comptes courants des adhérents		
- Fonds de garantie	2 502 185	2 325 951
<u>Sous total (B)</u>	2 502 185	2 325 951
	-	
<u>Encours de Financement des adhérents (A) - (B)</u>	13 923 152	8 906 705

ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES DE FACTORING

Rubrique	A	B 1	B 2	B 3	B 4	TOTAL
Comptes des acheteurs factorés (*)	13 871 802	0			1 539 413	15 411 215
Valeurs à l'encaissement	1 027 341					1 027 341
Fonds de garantie (**)	-2 048 334	0			-455 208	-2 503 542
ENGAGEMENTS BILAN	12 850 809	0	0	0	1 084 205	13 935 014
ENGAGEMENTS HORS BILAN	4 200 858					4 200 858
TOTAL ENGAGEMENTS	17 051 667	0	0	0	1 084 205	18 135 872
Produits réservés					164 754	164 754
Provisions					919 452	919 452
TOTAL PROVISIONS ET AGIOS RESERVES	0	0	0	0	1 084 205	1 084 205
ENGAGEMENTS NETS	17 051 667	0	0	0	0	17 051 667

Ratio des actifs non performants	0,00%	0,00%	5,98%
Ratio des actifs non performants au 31 décembre 2023	5,98%		
Ratio des actifs non performants au 31 décembre 2022	9,54%		
Ratio de couverture par les provisions et agios réservés	0,00%	0,00%	100,00%
Ratio de couverture par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2023	100,00%		
Ratio de couverture par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2022	100,00%		

(*) Le total général des acheteurs factorés excède celui comptable pour 13 220

DT.

(**) Le total général des fonds de garantie excède celui comptable de 1 358 DT.

NOTE 7 : PORTEFEUILLE DE PLACEMENT

L'analyse du portefeuille de placement se présente comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
- Titres SICAV	(0)	1 994 951
- Titres cotés	284 000	284 000
- Certificat de dépôt	8 000 000	0
<u>Total brut</u>	8 284 000	2 278 951
- Provisions pour dépréciation des titres cotés	(284 000)	(284 000)
<u>Total net</u>	8 000 000	1 994 951

Le portefeuille des actions cotées se présente comme suit :

Libellé	Nombre d'actions	Valeur nominale	Valeur d'acquisition	Provision
UADH	40 000	7,10	284 000	(284 000)

NOTE 8 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse du portefeuille d'investissement, se présente comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Titres immobilisés	176 400	176 400
Fonds à capital risque	22 061 111	19 265 927
Placement Assurance IDR	1 447 661	1 021 706
Provisions pour dépréciation des titres de participation	(316 000)	(316 000)
<u>Total</u>	23 369 172	20 148 033

Les titres immobilisés s'analysent au 31 décembre 2023 comme suit :

Emetteur	Nombre d'action	Valeur nominale	Montant total	Pourcentage de détention
Attijari Sicar	1 764	100,000	176 400	0,67%

Les emplois et les ressources des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte à ATTIJARI SICAR totalisent, au 31 décembre 2023, la somme de 22 061 111 DT et se présentent comme suit :

Année de libération	2011	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	TOTAL
Emplois sur fonds à capital risque	FG 1	FG 3	FG 4	FG 5	FG 6	FG 7	FG 8	FG 9	FG 10	FG 11	FG 12	
Participation	800 000	1 600 000	2 000 000	800 000	1 600 000	2 000 000	2 000 009	1 600 000	2 000 069	319 300	0	14 719 378
Disponibles	314 733	55 258	90 804	37 143	97 244	572 138	535 279	438 418	515 772	1 693 944	2 991 000	7 341 733
Total des emplois	1 114 733	1 655 258	2 090 804	837 143	1 697 244	2 572 138	2 535 288	2 038 418	2 515 841	2 013 244	2 991 000	22 061 111
Dotations initiales	1 000 000	2 000 000	2 500 000	1 000 000	2 000 000	2 500 000	2 500 000	2 000 000	2 500 000	2 000 000	3 000 000	23 000 000
Excédents antérieurs	-200 082	-326 818	-379 372	-150 883	71 085	100 483	64 138	49 932	25 597	11 847	0	-734 072
Excédent de l'exercice	-29 185	-17 924	-29 824	-11 974	-20 842	-27 910	-28 564	-10 133	-7 189	6 562	-9 000	-185 982
Retenues à la source (échelles d'intérêts)	0	0	0	0	0	-435	-286	-1 381	-2 566	-5 166	0	-9 834
Restitution partie du Fond	0	0	0	0	-353 000	0	0	0	0	0	0	-353 000
Dividendes	344 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	344 000
Total des ressources	1 114 733	1 655 258	2 090 804	837 143	1 697 244	2 572 138	2 535 288	2 038 418	2 515 842	2 013 244	2 991 000	22 061 111

L'excédent des produits sur les charges, réalisé par fonds, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, s'analyse comme suit :

Année de libération	2011	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	TOTAL
Emplois sur fonds à capital risque	FG 1	FG 3	FG 4	FG 5	FG 6	FG 7	FG 8	FG 9	FG 10	FG 11	FG 12	
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Produits (INTERETS)/ tombées EO	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Plus values latentes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Plus values réaliser	-	-	-	-	4 630	-	-	-	-	-	-	4 630
Intérêts comptes courants/échelle intérêts	-	-	-	-	-	2 173	1 432	6 905	12 830	25 829	-	49 170
Moins values latentes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Moins-values réalisé	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Commissions SICAR / Echelle Intérêts/COMM DE GESTION	- 29 185	- 17 924	- 29 824	- 11 974	- 25 472	- 30 084	- 29 996	- 17 039	- 20 020	- 19 266	- 9 000	- 239 782
Excédent de l'exercice	- 29 185	- 17 924	- 29 824	- 11 974	- 20 842	- 27 910	- 28 564	- 10 133	- 7 189	6 562	- 9 000	- 185 982

NOTE 9 : VALEURS IMMOBILISEES

Au 31 décembre 2023, cette rubrique totalisant 4 350 782 DT contre 4 443 543 DT à l'issue de l'exercice précédent, s'analyse comme il est indiqué dans le tableau suivant :

TABLEAU DES VALEURS IMMOBILISEES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2023
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Taux	Valeurs brutes				Amortissements & provisions				Provisions	Valeur comptable nette
		Début de Période	Acquisitions	Cessions/ Reclassement	Fin de Période	Début de Période	Dotations de La période	Reprise/ Cessions	Fin de Période		
Logiciels	33,33%	892 010	56 033	0	948 043	741 017	98 015	-	839 032	-	109 011
Logiciels en cours(*)	-	37 500	248 260	-20 000	265 760	-	-	-	-	-	265 760
Total des immobilisations incorporelles		929 510	304 293	-20 000	1 213 803	741 017	98 015	0	839 032	0	374 771
Terrain	-	1 595 992	0	-	1 595 992	0	-	0	0	0	1 595 992
Construction	5,00%	4 373 276	0	-	4 373 276	2 932 419	147 876	0	3 080 295	0	1 292 982
Matériel de transport	20,00%	317 863	0	-19 500	298 363	287 515	10 828	-19 500	278 843	0	19 520
Installations générales	10,00%	1 444 695	55944	0	1 500 638	874 982	98 055	0	973 037	0	527 601
Mobilier de bureau	20,00%	226 272	25245	0	251 517	196 684	14 482	0	211 166	0	40 351
Matériel informatique	33,30%	441 525	19411	0	460 936	392 719	29 507	0	422 226	0	38 710
Matériel de transport à statut juridique particulier(**)	20,00%	476 301	0	0	476 301	179 359	160 822	0	340 181	0	136 120
Immobilisations hors exploitation(***)		555 509	0	-	555 509	0	0	0	0	400 000	155 509
Immobilisations corporelles en cours		87 295	81932	-	169 226	0	0	0	0	0	169 226
Total des immobilisations corporelles		9 518 727	182 532	-19 500	9 681 758	4 863 677	461 570	-19 500	5 305 747	400 000	3 976 011
TOTAUX		10 448 237	486 824	-39 500	10 895 561	5 604 694	559 585	-19 500	6 144 779	400 000	4 350 782

(*) Pour la rubrique « Immobilisations incorporelles en cours » il s'agit d'un logiciel en cours de développement au 31-12-2023 et dont la valeur a été constaté selon une facture d'avance au démarrage des travaux comme convenue au contrat signé entre les deux parties. S'agissant de logiciel non encore en marche et compte tenue de la nature du bien, aucune dotation d'amortissement n'a été constatée au courant l'année 2023.

En 2023 une immobilisation en cours a été reclassée en immobilisation pour 20 KDT suite au PV de réception signé.

(**) Les matériels de transport à statut juridique particulier se détaillent comme suit :

Matériel de transport a statut juridique particulier au 31-12-2023							
Date d'acquisition	Contrat N°	Équipement	Nature de l'équipement	Valeur d'acquisition	Date fin	Échéance a - l'ans/loyer	Emprunt/reste loyer
01/02/2022	LM01568490	03 POLO SEDAN	Voiture Tourisme	165 351	01/01/2024	64 266	5 355
01/12/2022	LM01590370	03 KIA	Voiture Tourisme	139 209	01/12/2024	54 564	54 564
01/12/2022	LM01591450	01 HONDA CITY	Voiture Tourisme	75 631	01/02/2025	29 741	34 697
01/12/2022	LM01591850	01 FIAT CITY	Voiture Utilitaire	34 070	01/12/2024	16 038	16 038
20/07/2023	LM01603300	01 HYUNDAI I20	Voiture Tourisme	62 040	20/06/2025	24 742	37 113
Total				476 301		189 351	147 767

(***) En référence à la note 9 « Valeurs immobilisés », les immobilisations hors exploitation, constituant un ensemble d'immobiliers et de terrains pour une valeur comptable nette de 156 KDT au 31/12/2023 ont été acquis dans le cadre de protocoles de recouvrement de créance (saisie d'un immeuble, qui fut donné en hypothèque au nom d'Attijari leasing) et non pas pour leur utilisation continue dans le cadre normal du cycle d'exploitation.

Il est à noter que la société a l'intention de céder lesdits immeubles dans un avenir proche. Le temps nécessaire correspond au délai habituel et nécessaire dans le cas d'une vente d'actifs de la même nature. Ainsi, un plan de vente de ces actifs est engagé par la Direction Générale et un programme est lancé pour trouver un acheteur et finaliser l'opération et qu'il est peu probable que des changements notables seront apportés à ce plan ou que celui-ci sera retiré.

Il s'agit d'un ensemble immobilier récupéré, vu la spécificité du matériel et les procédures juridiques relativement longue, action en justice en cours, la société a pris la décision de provisionner le matériel à concurrence de 100 KDT par an. Le total de la provision au 31-12-2023 est de 400 KDT.

NOTE 10 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
- Frais d'émission des emprunts	1 068 597	859 795
- Dépôts et cautionnements versés	33 634	33 634
- Fournisseurs de biens, objets de contrats de leasing, avances et acomptes	81 972	29 760
- Avances et acomptes au personnel	2 405 086	1 934 650
- Autres créances sur le personnel	3 010	3 010
- Etat, crédit de TVA	174 341	87 416
- Etat, crédit de IS	1 239	1 292
- TVA à facturer sur avances et acomptes reçus des clients	1 684 671	1 393 254
- Frais de syndic	1 389	1 389
- Prestataires Assurances	457 408	457 408
- Autres comptes débiteurs	380 085	408 467
- Produits à recevoir	101 278	101 935
- Compte d'attente	676 482	443 789
- Charges constatées d'avance	471 749	158 080
<u>Total brut</u>	7 540 942	5 913 879
- Provisions pour dépréciation	(438 371)	(438 371)
<u>Total net</u>	7 102 571	5 475 508

(1) Les charges reportées se présentent comme suit :

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute				Résorptions				comptable
		Début de l'exercice	Addition	reclassement	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotation de l'exercice	reclassement	Fin de l'exercice	
Frais d'augmentation du capital (A)	33,33%	55 125	-	-	55 125	55 125	-	-	55 125	-
Frais d'émission des emprunts (B)	Durée de l'emprunt	4 139 095	661 198		4 800 293	3 279 301	452 395	0	3 731 696	1 068 597
TOTAUX		4 194 220	661 198	0	4 855 418	3 334 426	452 395		3 786 821	1 068 597

(A) Les frais d'augmentation du capital ainsi que les charges à répartir sont résorbés selon le mode linéaire.

(B) Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

NOTE 11 : CONCOURS BANCAIRES

Les concours bancaires se détaillent comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
- Banques, découverts	2 905 702	426
<u>Total</u>	2 905 702	426

NOTE 12 : DETTES ENVERS LA CLIENTELLE

Le détail des dettes envers la clientèle est le suivant :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
- Avances et acomptes reçus des clients	10 551 363	8 726 167
<u>Total</u>	10 551 363	8 726 167

NOTE 13 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et les dettes rattachées, se détaillent comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Emprunts		
- Banques locales (1)	254 046 228	235 850 430
- Banques étrangères (2)	9 862 222	24 772 929
- Emprunts obligataires(3)	75 952 000	75 334 000
- Certificats de Leasing (4)	30 000 000	21 500 000
- Certificats de dépôt (4)	0	4 000 000
- Crédits de leasing (4)	136 120	296 942
<u>Total emprunts</u>	369 996 570	361 754 301
Dettes rattachées		
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	2 248 150	1 314 369
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	411 893	1 055 071
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	1 910 251	2 346 705
- Intérêts courus sur certificats de leasing	369 729	44 369
- Intérêts courus sur certificats de dépôts	0	35 374
<u>Total dettes rattachées</u>	4 940 023	4 795 889
<u>Total général</u>	374 936 592	366 550 189

Les mouvements enregistrés sur les emprunts sont récapitulés dans les tableaux suivants :

(1) Mouvements enregistrés sur les emprunts auprès des banques locales

Banque	Montant du crédit	Devise de l'emprunt	Durée de l'emprunt	Taux d'intérêt	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
									Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
BANQUES LOCALES	-	-	-	-	235 850 430	207 000 000	188 804 202	254 046 228	141 769 719	112 276 510
ATTIJARI BANK 18/01	10 000 000	DT	5 ANS	7,00%	1 000 000		1 000 000	0	0	0
ATTIJARI BANK 18/02	10 000 000	DT	5 ANS	7,00%	1 052 645		1 052 645	0	0	0
ATTIJARI BANK 18/03	20 000 000	DT	5 ANS	8,20%	4 000 000		4 000 000	0	0	0
ATTIJARI BANK 19/01	15 000 000	DT	5 ANS	9,00%	4 500 000		3 000 000	1 500 000	0	1 500 000
ATTIJARI BANK 19/02	10 000 000	DT	5 ANS	9,00%	3 684 220		2 105 260	1 578 960	0	1 578 960
ATTIJARI BANK 19/03	10 000 000	DT	5 ANS	9,50%	4 000 000		2 000 000	2 000 000	0	2 000 000
ATTIJARI BANK 19/04	10 000 000	DT	5 ANS	9,50%	4 000 000		2 000 000	2 000 000	0	2 000 000
ATTIJARI BANK 20/01	5 000 000	DT	4 ANS	9,00%	1 944 453		1 111 108	833 345	0	833 345
ATTIJARI BANK 21/01	11 000 000	DT	5 ANS	9,00%	7 700 000		2 200 000	5 500 000	3 300 000	2 200 000
ATTIJARI BANK 21/02	10 000 000	DT	5 ANS	TMM+1%	7 500 000		2 000 000	5 500 000	3 500 000	2 000 000
ATTIJARI BANK 21/03	10 000 000	DT	5 ANS	TMM+1%	7 500 000		2 000 000	5 500 000	3 500 000	2 000 000
ATTIJARI BANK 21/04	10 000 000	DT	5 ANS	TMM+1%	7 894 740		2 105 260	5 789 480	3 684 220	2 105 260
ATTIJARI BANK 21/05	19 000 000	DT	3ANS	8,50%	12 666 668		6 333 332	6 333 336	0	6 333 336
ATTIJARI BANK 22/01	15 000 000	DT	5 ANS	8,25%	12 750 000		3 000 000	9 750 000	6 750 000	3 000 000
ATTIJARI BANK 22/02	10 000 000	DT	5 ANS	8,26%	9 000 000		2 000 000	7 000 000	5 000 000	2 000 000
ATTIJARI BANK 22/03	1 000 000	DT	5 ANS	8,26%	900 000		200 000	700 000	500 000	200 000
ATTIJARI BANK 22/04	5 000 000	DT	5 ANS	8,60%	4 500 000		1 000 000	3 500 000	2 500 000	1 000 000
ATTIJARI BANK 22/05	19 000 000	DT	5 ANS	9,27%	19 000 000		4 000 000	15 000 000	11 000 000	4 000 000
ATTIJARI BANK 23/01	20 000 000	DT	5 ANS	10,01%	0	20 000 000	2 000 000	18 000 000	14 000 000	4 000 000
ATTIJARI BANK 23/02	10 000 000	DT	5 ANS	10,00%	0	10 000 000	500 000	9 500 000	7 500 000	2 000 000
ATTIJARI BANK 23/03	5 000 000	DT	5 ANS	10,00%	0	5 000 000	250 000	4 750 000	3 750 000	1 000 000
ATTIJARI BANK 23/04	5 000 000	DT	5 ANS	10,00%	0	5 000 000	250 000	4 750 000	3 750 000	1 000 000
ATTIJARI BANK 23/05	5 000 000	DT	5 ANS	10,00%	0	10 000 000	500 000	9 500 000	7 500 000	2 000 000
Crédits Directs, ATTIJARI BANK			TRIMESTRIELS (TMM+1%)		25 000 000	100 000 000	100 000 000	25 000 000	0	25 000 000
TOTAL ATTIJARI BANK					138 592 726	150 000 000	144 607 605	143 985 121	76 234 220	67 750 901

Banque	Montant du crédit	Devise de l'emprunt	Durée de l'emprunt	Taux d'intérêt	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
									Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
BIAT 20-01	15 000 000	DT	5 ANS	TMM+2,5%	9 000 000	0	3 000 000	6 000 000	3 000 000	3 000 000
BIAT 21-01	5 000 000	DT	4 ANS	TMM+2,5%	3 529 412		1 176 471	2 352 941	1 176 471	1 176 471
BIAT 22-01	15 000 000	DT	5 ANS	TMM+2,5%	14 250 000	0	3 000 000	11 250 000	8 250 000	3 000 000
BIAT 22-01	10 000 000	DT	5 ANS	TMM+2,5%	10 000 000	0	2 105 263	7 894 737	5 789 474	2 105 263
BIAT 23-01	10 000 000	DT	5 ANS	TMM+3%	0	10 000 000	0	10 000 000	8 000 000	2 000 000
BIAT 23-02	15 000 000	DT	5 ANS	TMM+3%	0	15 000 000	0	15 000 000	12 000 000	3 000 000
TOTAL BIAT					36 779 412	25 000 000	9 281 734	52 497 678	38 215 944	14 281 734
AMEN BANK 18-02	2 000 000	DT	5ANS	TMM+2,43%	483 528		483 528	0	0	0
AMEN BANK 19-01	1 000 000	DT	5ANS	TMM+2,48%	210 526		210 526	0	0	0
AMEN BANK 19-02	2 000 000	DT	5ANS	TMM+2,85%	421 053		421 053	0	0	0
AMEN BANK 19-03	1 000 000	DT	5ANS	TMM+3%	400 000		200 000	200 000	0	200 000
AMEN BANK 19-04	9 000 000	DT	5ANS	TMM+3%	3 315 789		1 894 737	1 421 053	0	1 421 053
AMEN BANK 20-01	10 000 000	DT	5ANS	TMM+1%	3 333 333		3 333 333	0	0	0
AMEN BANK 21-01	5 000 000	DT	5ANS	TMM+3%	4 000 000		1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
AMEN BANK 22-01	5 000 000	DT	5ANS	TMM+3%	4 210 526		1 052 632	3 157 895	2 105 263	1 052 632
AMEN BANK 23-01	10 000 000	DT	5ANS	TMM+3%	0	10 000 000	1 500 000	8 500 000	6 500 000	2 000 000
TOTAL AMEN BANK					16 374 756	10 000 000	10 095 808	16 278 947	10 605 263	5 673 684
BANQUE DE TUNISIE 17/02	2 000 000	DT	5ANS	TMM+2,5%	499 970		285 720	214 250	0	214 250
BANQUE DE TUNISIE 18/01	5 000 000	DT	5ANS	TMM+2,6%	250 000		250 000	0	0	0
BANQUE DE TUNISIE 19/01	2 000 000	DT	5ANS	TMM+2,75%	600 000	0	400 000	200 000	0	200 000
BANQUE DE TUNISIE 19/02	1 500 000	DT	5ANS	TMM+2,75%	450 000	0	300 000	150 000	0	150 000
BANQUE DE TUNISIE 19/03	1 500 000	DT	5ANS	TMM+2,75%	499 992	0	333 336	166 656	0	166 656
BANQUE DE TUNISIE 19/04	5 000 000	DT	5ANS	TMM+2,75%	2 000 000	0	1 000 000	1 000 000	0	1 000 000
BANQUE DE TUNISIE 20/01	5 000 000	DT	5ANS	TMM+2,75%	2 500 000		1 000 000	1 500 000	500 000	1 000 000
BANQUE DE TUNISIE 21/01	5 000 000	DT	5ANS	TMM+2,75%	3 500 000		1 000 000	2 500 000	1 500 000	1 000 000
BANQUE DE TUNISIE 22/01	5 000 000	DT	5ANS	TMM+2,75%	4 500 000		1 000 000	3 500 000	2 500 000	1 000 000
BANQUE DE TUNISIE 23/01	5 000 000	DT	5ANS	TMM+2,75%	0	5 000 000	750 000	4 250 000	3 250 000	1 000 000

Banque	Montant du crédit	Devise de l'emprunt	Durée de l'emprunt	Taux d'intérêt	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
									Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
BANQUE DE TUNISIE 23/02	5 000 000	DT	5ANS	TMM+2,75%	0	5 000 000	0	5 000 000	4 000 000	1 000 000
TOTAL BT					14 799 962	10 000 000	6 319 056	18 480 906	11 750 000	6 730 906
ABC 22/01	5 000 000	DT	1ANS	TMM+3%	5 000 000	0	5 000 000	0	0	0
ABC 22/02	5 000 000	DT	1ANS	TMM+3%	5 000 000	0	5 000 000	0	0	0
ABC 23/01	5 000 000	DT	1ANS	TMM+3%		5 000 000		5 000 000	0	5 000 000
ABC 23/02	5 000 000	DT	1ANS	TMM+3%		5 000 000		5 000 000	0	5 000 000
ABC 23/03	2 000 000	DT	1ANS	TMM+3%	0	2 000 000	0	2 000 000	0	2 000 000
TOTAL ABC					10 000 000	12 000 000	10 000 000	12 000 000	0	12 000 000
BH 16/01	3 000 000	DT	7ANS	TMM+2%	214 286	0	214 286	0	0	0
BH 16/02	2 000 000	DT	7ANS	TMM+2%	214 286	0	214 286	0	0	0
BH 17/01	5 000 000	DT	7ANS	TMM+2,25%	1 071 429	0	714 286	357 143	0	357 143
BH 17/02	5 000 000	DT	7ANS	TMM+2,25%	1 428 571	0	714 286	714 286	0	714 286
BH 18/01	10 000 000	DT	7ANS	TMM+2,25%	3 571 426	0	1 428 572	2 142 854	714 282	1 428 572
BH 19/01	5 000 000	DT	7ANS	TMM+2,5%	2 678 577	0	714 284	1 964 293	1 250 009	714 284
TOTAL BH					9 178 575	0	3 999 999	5 178 576	1 964 291	3 214 285
ATB 21/01	10 000 000	DT	5ANS	TMM+2,25%	7 000 000		2 000 000	5 000 000	3 000 000	2 000 000
TOTAL ATB					7 000 000		2 000 000	5 000 000	3 000 000	2 000 000
QNB 22-01	5 000 000	DT	2ANS	9,27%	3 125 000	0	2 500 000	625 000	0	625 000
TOTAL QNB					3 125 000	0	2 500 000	625 000	0	625 000

(2) : Mouvements enregistrés sur les emprunts auprès des banques étrangères

Banque	Montant du crédit	Devise de l'emprunt	Durée de l'emprunt	Taux d'intérêt	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
									Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
BANQUES ETRANGERES					24 772 929	0	14 910 707	9 862 222	4 931 111	4 931 111
BAD 2	1 245 961	EURO	10ANS	4,33%	88 997		88 997	0	0	0
TOTAL BAD					88 997	0	88 997	0	0	0
SANAD 18-01	21 693 000(dt)	EURO	5ANS	10,00%	4 820 662		4 820 662	0	0	0
SANAD 20-01	22 190 000(dt)	EURO	5ANS	10,23%	14 793 333	0	4 931 111	9 862 222	4 931 111	4 931 111
TOTAL SANAD					19 613 995	0	9 751 773	9 862 222	4 931 111	4 931 111
GGF 18-01	9 816 000 (dt)	EURO	5ANS	9,86%	2 181 341	0	2 181 341	0	0	0
GGF 19-01	10 110 000 (dt)	EURO	5ANS	9,87%	2 888 596	0	2 888 596	0	0	0
TOTAL GGF					5 069 936	0	5 069 936	0	0	0
TOTAL DES CREDITS BANCAIRES					260 623 359	207 000 000	203 714 908	263 908 450	146 700 829	117 207 621

(3) : Mouvements enregistrés sur les emprunts obligataires

Banque	Montant du crédit	Devise de l'emprunt	Durée de l'emprunt	Taux d'intérêt	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
									Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
Emprunt obligataire 2016-1 B	25 150 000	DT	7ANS	<u>7,75%</u>	4 430 000	0	4 430 000	0	0	0
Emprunt obligataire 2016-2 C	15 760 000	DT	7ANS	<u>7,85%</u>	6 304 000	0	3 152 000	3 152 000	0	3 152 000
Emprunt obligataire 2017-1 C	4 000 000	DT	7ANS	<u>7,90%</u>	1 600 000	0	800 000	800 000	0	800 000
Emprunt obligataire 2018-1 A	1 680 000	DT	5ANS	<u>8,20%</u>	336 000	0	336 000	0	0	0
Emprunt obligataire 2018-1 B	18 320 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,30%</u>	3 664 000	0	3 664 000	0	0	0
Emprunt obligataire 2018-1 C	5 000 000	DT	7ANS	<u>8,35%</u>	3 000 000	0	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
Emprunt obligataire 2019-1 A	8 700 000	DT	5ANS	<u>11,00%</u>	3 480 000	0	1 740 000	1 740 000	0	1 740 000
Emprunt obligataire 2019-1 B	11 300 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,75%</u>	4 520 000	0	2 260 000	2 260 000	0	2 260 000
Emprunt obligataire 2020-1 sub	30 000 000	DT	5ANS	<u>10,25%</u>	18 000 000	0	6 000 000	12 000 000	6 000 000	6 000 000
Emprunt obligataire 2022-1 A	28 088 000	DT	5ANS	<u>10,00%</u>	28 088 000	0	5 617 600	22 470 400	16 852 800	5 617 600
Emprunt obligataire 2022-1 B	1 912 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,75%</u>	1 912 000	0	382 400	1 529 600	1 147 200	382 400
Emprunt obligataire 2023-1 A	30 000 000	DT	5ANS	<u>10,70%</u>	0	30 000 000	0	30 000 000	24 000 000	6 000 000
TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES					75 334 000	30 000 000	29 382 000	75 952 000	49 000 000	26 952 000

(4) : Mouvements enregistrés sur les certificats de leasing, les certificats de dépôt et les dettes de leasing :

DESIGNATION	Montant du crédit	Devise de l'emprunt	Durée de l'emprunt	Taux d'intérêt	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
									Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
Certificats de Leasing										
CERTIFICAT LEASING AL BARAKA					21 500 000	18250000	9 750 000	30 000 000	15 250 000	14 750 000
Certificats de dépôt										
CD/COMPAGNIE NOUVELLE ASSURANCE	4 000 000				4 000 000		4 000 000	0	0	0
Contrat N°: BH LEASING LM01568490					65 267		59 915	5 352	0	5 351
Contrat N°: BH LEASING LM01590370					97 976		46 203	51 773	0	51 773
Contrat N°: BH LEASING LM01591450					56 411	0	24 082	32 329	4 922	27 406
Contrat N°: BH LEASING LM01591850					24 035		11 303	12 731	0	12 731
Contrat N°: BH LEASING LM01603300					53 254	0	19 318	33 936	12 030	21 906
TOTAL DES AUTRES EMPRUNTS					25 796 943	18 250 000	13 910 822	30 136 120	15 266 953	14 869 168
TOTAL GENERAL					361 754 301	255 250 000	247 007 731	369 996 570	210 967 782	159 028 788

NOTE 14 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

L'analyse des comptes des fournisseurs de biens objet de contrats de leasing, se présente comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
- Factures d'achats	3 696 606	4 676 248
- Effets à payer	49 063 309	42 570 591
Total	52 759 916	47 246 839

NOTE 15 : AUTRES PASSIFS

Le détail des autres passifs est le suivant :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
- Personnel, rémunérations dues	26 326	26 326
- Personnel, autres charges à payer	241 754	211 739
- Etat, retenues sur salaires	297 214	183 458
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	444 928	408 913
- Etat, impôts sur les bénéfiques	1 001 215	773 823
- Contribution fond solidarité	72 926	0
- Contribution conjoncturelle	864 457	353 116
- Etat, autres impôts et taxes à payer	235 894	247 965
- Etat, TVA à payer	0	0
- Etat, TCL à payer	20 686	19 446
- CC ASSOCIER	1 228	942
- C.N.S.S	555 266	476 005
- CAVIS	119 642	93 407
- Autres comptes créditeurs	16 713	15 774
- Remboursement assurance groupe	28 843	21 673
- Remboursement assurance vie	2 661	2 102
- Provisions sur jetons de présence à payer	42 000	42 000
- Diverses charges à payer	1 117 271	886 410
- Compte d'attente	300 262	302 716
- Caisse de compensation	4 745	6 283
- Produits constatés d'avance	370 787	187 834
- Prestataires de services	42 605	105 502
- Retenue de garantie	5 799	5 799
- Provisions pour passifs et charges	1 626 191	1 518 058
- Provisions pour départ à la retraite (*)	1 447 478	1 221 543
Total	8 886 892	7 110 836

(*) Attijari leasing comptabilise des provisions au titre des avantages post-emploi accordé à son personnel par référence à la norme internationale IAS 19. Ces engagements sont évalués en tenant compte du niveau de rémunération future, de la durée d'activité probable des salariés, de l'espérance de vie et de la rotation du personnel.

L'indemnité légale de départ à la retraite à payer à ses salariés lors de leur départ à la retraite conformément aux nouvelles conventions sectorielles en vigueur, Attijari leasing a conclu un contrat permettant la constitution d'un fonds collectif de placement avec Attijari assurance rentrant dans la catégorie 13-1-2-3 du règlement 1-2016 du Code Général des Assurances en date du 13/7/2016 régissant sur l'assurance vie et la capitalisation.

Que les modalités de calcul de cette provision tiennent compte de plusieurs paramètres : salaire brut du salarié, de son ancienneté, âge, espérance de vie selon statistiques au niveau des assurances, une actualisation de ces données par pour déterminer la prime annuelle, etc. Il est à noter qu'il n'a aucun avantage en nature accordé au personnel.

NOTE 16 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
- Capital Social	27 500 000	27 500 000
- Primes d'émission	2 000 000	2 000 000
- Réserve légale	2 750 000	2 750 000
- Réserve spéciale de réinvestissement	23 000 000	20 000 000
- Réserve pour fonds social	182 818	162 102
- Effets des modifications comptables	0	0
- Résultats Reportés	6 614 823	6 553 329
- Subventions d'investissements	92 173	0
<u>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</u>	62 139 815	58 965 432
Résultat de l'exercice	8 821 558	7 486 494
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	70 961 372	66 451 925
<u>Résultat par action:</u>		
Résultat de la période (1)	8 821 558	7 486 494
Nombre d'actions (2)	2 750 000	2 750 000
<u>Résultat par action (1) / (2)</u>	3,21	2,72

Le capital social s'élève au 31 décembre 2023, à 27.500.000 Dinars composé de 2.750.000 actions d'une valeur nominale de 10 Dinars, libérée en totalité.

- **La réserve légale** a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.
- **La réserve spéciale de réinvestissement** a été constituée par prélèvement sur les résultats. Elle englobe les bénéfices réinvestis et ayant fait l'objet d'un dégrèvement fiscal.
- **La réserve pour fonds social** est destinée à financer des opérations, au profil du personnel, non remboursables.
- **Le résultat par action**, est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat par action ainsi déterminé, correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tel que défini par les normes comptables.

Voir tableau de mouvements ci-dessous :

NOTE 16 (SUITE) : CAPITAUX PROPRES**TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2023**
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Capital social	Réserve légale	Prime d'émission	Réserve spéciale de réinvestissement	Fonds social	Résultats reportés	Subventions d'investissement	Résultat de l'exercice	Total
CAPITAUX PROPRES AU 31-12-2022	27 500 000	2 750 000	2 000 000	20 000 000	162 102	6 553 329	-	7 486 494	66 451 925
Affectation par l'A.G.O	-	-	-	3 000 000	300 000	4 186 494	-	(7 486 494)	0
Dividendes versés sur le bénéfice de 2022	-	-	-	-	-	(4 125 000)	-	0	(4 125 000)
Prélèvement sur fonds social	-	-	-	-	(279 284)	-	-	-	(279 284)
Subventions d'investissement	-	-	-	-	-	-	92 173	-	92 173
Résultat au 31/12/2023	-	-	-	-	-	-	-	8 821 558	8 821 558
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2023	27 500 000	2 750 000	2 000 000	23 000 000	182 818	6 614 823	92 173	8 821 558	70 961 372

NOTE 17 : REVENUS DE LEASING

L'analyse des revenus de leasing se présente ainsi :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Intérêts conventionnels	59 869 179	55 708 503
Intérêts intercalaires	5 868	3 418
Intérêts de retard	1 944 813	2 734 677
marge non facturer	(26 861)	(291 409)
<u>Total intérêts de crédits bail</u>	61 792 999	58 155 188
- Produits réservés de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers	(972 528)	(1 908 727)
. Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	1 227 677	999 724
<u>Variation des produits réservés</u>	255 149	(909 004)
<u>Total des revenus de leasing</u>	62 048 148	57 246 185

NOTE 18 : REVENUS DE FACTORING

L'analyse des revenus de factoring, se présente ainsi :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Commissions de factoring	414 322	452 096
Intérêts de financement	1 584 421	1 703 349
<u>Total revenus de factoring</u>	1 998 743	2 155 445

NOTE 19 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

L'analyse des autres produits d'exploitation, se présente ainsi :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
- Produits sur cessions anticipées de contrat de leasing	580 352	693 941
- Frais divers sur dossiers	1 786 857	1 788 101
- Autres produits d'exploitation	5 929	6 656
<u>Total des autres produits d'exploitation</u>	2 373 138	2 488 698

NOTE 20 : CHARGES FINANCIERES NETTES

Les charges financières nettes se détaillent comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
- Intérêts des emprunts obligataires	5 078 055	4 251 799
- Intérêts des emprunts bancaires locaux	27 965 326	23 786 765
- Intérêts des emprunts bancaires étrangers	1 513 567	3 029 039
- Autres charges financières et assimilés	42 798	53 168
- Dotations aux résorptions des frais d'émission d'emprunts	452 399	476 710
- Charge à répartir des frais d'émission d'emprunts	45 781	171 125
<u>Total des charges financières des emprunts</u>	35 097 926	31 768 606
- Intérêts des comptes courants	539 013	342 388
- Intérêts sur opérations de financement	406 867	453 659
<u>Total des autres charges financières</u>	945 880	796 047
<u>Total général</u>	36 043 806	32 564 652

NOTE 21 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements se détaillent comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
- Dividendes sur titres SICAV	14 179	106 762
- Plus values sur cession de titres SICAV	268 291	188 527
- Plus values latentes sur titres SICAV	0	1 755
- Moins values réalisées sur cession de titres SICAV(*)	0	(21 635)
- Moins values latentes sur titres SICAV	(3 693)	(4 400)
- Revenus des certificats de dépôt	206 833	70 547
- Intérêts sur emprunts obligataires	349 821	13 094
- Intérêts des comptes courants	124 783	141 942
<u>Total</u>	960 215	496 592

(*) Ces moins values ont été constatées sur les titres SICAV suite au détachement des coupons de dividendes y afférents.

NOTE 22 : CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
- Salaires et compléments de salaires	8 348 198	7 459 611
- Rémunérations du personnel détaché	722 872	712 037
- Charges connexes aux salaires	81 335	28 149
- Cotisations de sécurité sociale sur salaires	1 751 911	1 504 516
- Autres charges sociales	263 572	242 618
- Assurance IDR	225 935	391 781
- Transfert de charges	(18 556)	(31 731)
- REPRISE PROVISION/ DEPART RETRAITE	0	0
<u>Total</u>	11 375 267	10 306 980

NOTE 23 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
- Achat de matières et fournitures	284 825	245 097
<u>Total des achats</u>	284 825	245 097
- Sous-traitance générale		
- Locations	144 941	138 873
- Charges locatives et de copropriété	46 620	47 897
- Entretien et réparations	149 521	128 868
- Primes d'assurances	395 772	335 074
- Etudes, recherches et divers services extérieurs	31 303	3 922
<u>Total des services extérieurs</u>	768 158	654 633
- Formations	43 220	75 934
- Personnel extérieur à l'entreprise	0	140
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	817 902	740 356
- Publicités, publications, relations publiques	559 139	447 526
- Don Etat	0	0
- Transports	118 342	87 207
- Déplacements, missions et réceptions	31 933	46 993
- Frais postaux et de télécommunications	112 682	114 425
- Services bancaires et assimilés	120 945	132 267
- Documentations	5 340	3 932
- Transfert de charges		
<u>Total des autres services extérieurs</u>	1 809 503	1 648 780
- Jetons de présence	100 000	100 000
- Rémunération comité d'audit	18 750	18 750
- Rémunération comité de risque	18 750	18 750
<u>Total des charges diverses</u>	137 500	137 500
- Impôts et taxes sur rémunérations	217 979	234 360
- T.C.L	228 775	218 154
- Droits d'enregistrement et de timbres	19 018	56 456

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
- Autres impôts et taxes	5 255	6 144
<u>Total des impôts et taxes</u>	471 027	515 115
<u>Total général</u>	3 471 013	3 201 125

NOTE 24 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

Les dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements, se détaillent ainsi :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
- Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	98 015	182 907
- Dotations aux amortissements des Immobilisations corporelles	461 570	524 068
<u>Total</u>	559 585	706 975

NOTE 25 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS SUR LA CLIENTELE ET RESULTAT DES CREANCES RADIEES

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions, se détaillent ainsi :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
- Dotations aux provisions affectées pour dépréciation des créances	4 700 469	6 831 287
- Dotations aux provisions collectives	848 872	726 282
- Reprises de provisions sur dépréciation des créances (*)	(9 254 847)	(14 360 004)
- Créances radiées	6 127 661	11 559 264
- Annulation de produits réservés sur créances radiées	(583 813)	(936 141)
- Dotations aux provisions affectées aux comptes adhérents	3 274	104 053
- Encaissement sur créances radiées	(50 437)	(37 990)
<u>Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées</u>	1 791 180	3 886 751

(*) dont une reprise de 5 452 830 DT constatée suite à l'effet de la radiation des créances réalisée durant l'exercice 2023

NOTE 26 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS POUR RISQUES DIVERS

Les dotations nettes aux provisions pour risques divers se détaillent ainsi :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
- Dotations aux provisions pour passifs et charges	337 000	518 000
- Dotations aux provisions pour dépréciation des actions cotés	0	316 000
- Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles	0	100 000
- Reprises sur provisions pour risques et charges	0	(230 187)
<u>Total</u>	337 000	703 813

NOTE 27 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le détail des autres gains ordinaires, est le suivant :

<u>Libelle</u>	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	11 000	100 468
- Revenus des immeubles	71 630	68 151
- Apurement de comptes	367 885	286 558
- Autres produits	4 545	16 688
<u>Total</u>	455 060	471 866

NOTE 28 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

Le détail des autres pertes ordinaires, est le suivant :

<u>Libelle</u>	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
- Reprises sur provisions pour risques et charges	(228 867)	0
- Autres	230 807	8 889
<u>Total</u>	1 940	8 889

NOTE 29 : IMPOT SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
<u>Bénéfice comptable</u>	13 468 014	10 946 856
A réintégrer		
- Dotations aux provisions sur la clientèle	4 391 424	6 647 569
- Dotations aux provisions collectives	848 872	726 282
- Dotations aux provisions additionnelles	312 319	287 771
- Dotations aux provisions pour risques divers	337 000	619 180
- Frais de mission excédentaires	0	5 000
- Provisions sur titres de participations	0	316 000
- Dotations aux provisions collectives dépassant 1%	465 566	0
- Plus value latente sur titres SICAV 2023	3 692	1 487
- Moins value latentes sur titres	0	0
- Abandon de créances	91 017	117 372
- Pertes non déductibles	230 803	8 857
- Contribution sociale et solidaire	-	17 486
A déduire		
- Reprise sur provisions ayant déjà subi l'Impôt	228 866	0
- Reprises sur provisions additionnelles	211 692	140 000
- Dividendes	349 821	63 114
- Plus value latentes sur titres	0	0
- Moins values latentes sur titres SICAV	-	1 235
- Produits de capitaux mobiliers ayant supportés une RS libératoire	-	0
<u>Bénéfice fiscal avant provisions</u>	19 358 328	19 489 511
Provisions pour créances douteuses	5 552 615	7 661 622
Provisions pour dépréciation de titres cotés	-	0
<u>Bénéfice fiscal</u>	13 805 713	11 827 889
Réinvestissements exonérés		
* Fonds gérés auprès d'Attijari Sicar	3 000 000	3 000 000
<u>Bénéfice imposable</u>	10 805 713	8 827 889
<u>Impôt sur les sociétés (au taux de 35%)</u>	3 781 999	3 089 761
A imputer		
- Acomptes provisionnels payés	2 698 085	2 313 864
- Retenues à la source	83 938	2 074
<u>Impôt à payer (Report d'impôt)</u>	999 976	773 823
<u>Taxe conjoncturelle</u>	432 229	0
<u>CSS</u>	432 229	353 116
<u>Retenues à la source libératoires</u>		

NOTE 30 : ENCAISSEMENTS RECUS DES CLIENTS

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
- Impayés sur créances de leasing en début de période	37 500 580	44 391 682
- Impayés sur créances de leasing en fin de période	(34 035 930)	(37 500 580)
- Effets impayés et à l'encaissement en début de période	44 249	44 249
- Effets impayés et à l'encaissement en fin de période	(44 249)	(44 249)
- Avances et acomptes reçus des clients en début de période	(8 726 167)	(8 900 183)
- Avances et acomptes reçus des clients en fin de période	10 551 363	8 726 167
- Créances radiées en début de période	184 066	392 751
- Créances radiées en fin de période	(184 066)	(184 066)
- Plus ou moins values sur relocation	446 605	(175 174)
- Intérêts constatés d'avance en début de période	(2 663 674)	(2 702 213)
- Intérêts constatés d'avance en fin de période	2 796 916	2 663 674
- Produit à recevoir en début de période	109 884	401 293
-Produit à recevoir en fin de période	(83 023)	(109 884)
- TVA collectée	48 073 071	46 127 384
- TVA à facturer sur avances et acomptes reçus des clients	(291 418)	27 784
- Loyers encaissés	281 533 719	271 495 581
- Intérêts de retard	1 944 813	2 734 677
-marge non facturer	(26 861)	(291 409)
- Créances virées en Pertes	(6 127 661)	(11 559 264)
- Encours financiers virées en pertes	2 416 381	4 168 158
- Commissions encourues	(787 500)	(532 745)
- Remboursement des valeurs résiduelles	8 366	22 313
- Encaissement sur créances radiées	(50 437)	(37 990)
- Consolidations	(235 344)	(143 685)
- Remboursements anticipés	13 273 796	14 520 484
- Produits sur Cessions anticipées	580 352	693 941
- Autres produits d'exploitation	1 792 785	1 794 757
<u>Encaissements reçus des clients</u>	348 000 617	336 023 454

NOTE 31 : ENCAISSEMENTS RECUS DES ACHETEURS FACTORES

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
- Encours de Financement des adhérents en début de période	8 906 705	10 247 005
- Encours de Financement des adhérents en fin de période	(13 923 152)	(8 906 705)
- Produits constatés d'avance en début de période	(187 834)	(185 582)
- Produits constatés d'avance en fin de période	370 787	187 834
- Revenus du factoring	1 998 743	2 155 445
- Variations des agios réservés	3 274	45 756
- Financement des adhérents	35 537 164	57 699 064
- TVA collectée	68 344	84 533
<u>Encaissements reçus des acheteurs factorés</u>	32 774 031	61 327 351

NOTE 32 : DECAISSEMENTS POUR FINANCEMENT DE CONTRATS DE LEASING

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en début de période	47 246 839	42 435 697
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en fin de période	(52 759 916)	(47 246 839)
- Fournisseurs, avances en début de période	(29 760)	(30 226)
- Fournisseurs, avances en fin de période	81 972	29 760
- Investissements pour financement de contrats de leasing	259 167 709	233 189 820
- TVA sur Investissements	40 340 719	36 272 451
<u>Décaissements pour financement de contrats de leasing</u>	294 047 564	264 650 665

NOTE 33 : SOMMES VERSEES AUX FOURNISSEURS ET AU PERSONNEL

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
- Prestataires Assurances en début de période	(457 408)	(457 408)
- Prestataires Assurances en fin de période	457 408	457 408
- Avances et acomptes au personnel en début de période	(1 937 660)	(1 057 228)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	2 408 096	1 937 660
- Charges constatées d'avance en début de période	(158 080)	(175 051)
- Charges constatées d'avance en fin de période	471 749	158 080
- Personnel, rémunérations dues en début de période	26 326	26 326
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	(26 326)	(26 326)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	211 739	280 149
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	(241 754)	(211 739)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	183 458	171 706
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	(297 214)	(183 458)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	408 913	293 955
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	(444 928)	(408 913)
- C.N.S.S en début de période	476 005	371 169
- C.N.S.S en fin de période	(555 266)	(476 005)
- CAVIS en début de période	93 407	61 525
- CAVIS en fin de période	(119 642)	(93 407)
- Diverses Charges à payer en début de période	886 410	763 125
- Diverses Charges à payer en fin de période	(1 117 271)	(886 410)
- TVA, payées sur biens et services	819 005	748 099
- Charges de personnel	11 149 332	9 421 815
- Autres charges d'exploitation	3 471 013	3 201 125
- Impôts et taxes	(471 027)	(515 115)
<u>Sommes versés aux fournisseurs et au personnel</u>	15 236 287	13 401 080

NOTE 34 : INTERETS PAYES

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
- Frais d'émission des emprunts	661 198	526 605
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	2 346 705	2 748 666
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	(1 910 251)	(2 346 705)
- Intérêts courus sur emprunts locaux en début de période	1 314 369	993 604
- Intérêts courus sur emprunts locaux en fin de période	(2 248 150)	(1 314 369)
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en début de période	1 055 071	1 724 774
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en fin de période	(411 893)	(1 055 071)
- Intérêts courus sur certificats de leasing en début de période	44 369	20 556
- Intérêts courus sur certificats de leasing en fin de période	(369 729)	(44 369)
- Intérêts courus sur certificats de dépôt en début de période	35 374	35 374
- Intérêts courus sur certificats de dépôt en fin de période	0	(35 374)
- Charges financières	36 043 806	32 564 652
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	(452 399)	(476 710)
<u>Intérêts payés</u>	36 108 470	33 341 632

NOTE 35 : IMPOTS ET TAXES PAYES

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider en début de période	773 823	2 677 564
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider en fin de période	(1 074 141)	(773 823)
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	247 965	229 487
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	(235 894)	(247 965)
- Etat, Caisse de compensation en début de période	6 283	5 694
- Etat, Caisse de compensation en fin de période	(4 745)	(6 283)
- Etat, TVA à payer en début de période	0	0
- Etat, Tva à payer en fin de période	0	0
- Etat, TCL à payer en début de période	19 446	19 097
- Etat, TCL à payer en fin de période	(20 686)	(19 446)
- Contributions conjoncturelles en début de période	353 116	311 850
- Contributions conjoncturelles en fin de période	(864 457)	(353 116)
- Etat, report d'impôts sur les sociétés en début de période	(1 292)	0
- Etat, report d'impôts sur les sociétés en fin de période (RS libératoire)	1 239	1 292
- Etat, report TVA	(87 416)	0
- Etat, report TVA	174 341	87 416
- TVA payées	7 147 914	11 110 559
- Impôts et taxes	471 027	515 115
- Contribution conjoncturelle	864 457	370 602
- Impôts sur les bénéfices	3 781 999	3 089 761
<u>Impôts et taxes payés</u>	11 552 980	17 017 802

NOTE 36 : AUTRES FLUX DE TRESORERIE

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
- Placements en titres en début de période	2 278 951	7 743 291
- Placements en titres en fin de période	(8 284 000)	(2 278 951)
- Remboursement assurance groupe en début de période	(23 775)	(10 680)
- Remboursement assurance groupe en fin de période	31 504	23 775
- Produits à recevoir des tiers en début de période	101 935	128 819
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	(101 278)	(101 935)
- Autres comptes débiteurs en début de période	409 856	423 840
- Autres comptes débiteurs en fin de période	(381 474)	(409 856)
- Comptes d'attente en début de période	141 073	156 490
- Comptes d'attente en fin de période	(376 220)	(141 073)
- Provisions sur jetons de présence à payer en début de période	(42 000)	(42 000)
- Provisions sur jetons de présence à payer en fin de période	42 000	42 000
- Autres comptes créditeurs en début de période	(16 716)	(13 419)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	17 942	16 716
- Prestataires en début de période	(105 502)	(143 102)
- Prestataires en fin de période	42 605	105 502
- Dépôts et cautionnements en début de période	33 634	33 634
- Dépôts et cautionnements en fin de période	(33 634)	(33 634)
- Retenue de garantie en début de période	(5 799)	(5 799)
- Retenue de garantie en fin de période	5 799	5 799
- Produits des placements	739 077	1 681 459
- Autres gains ordinaires	444 060	371 398
- Autres pertes ordinaires	(1 940)	(8 889)
<u>Autres flux de trésorerie</u>	<u>(5 083 902)</u>	<u>7 543 385</u>

NOTE 37 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISTIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
- Investissements en Immobilisations incorporelles	304 293	75 840
- Investissements en Immobilisations corporelles	182 532	392 818
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>	<u>486 824</u>	<u>468 658</u>

NOTE 38 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
- Cessions d'immobilisations corporelles	-	8 514
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	11 000	100 468
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>	11 000	108 982

NOTE 39 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
- Titres immobilisés libérés au cours de l'exercice	3 000 000	2 000 000
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>	3 000 000	2 000 000

NOTE 40 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
- Dividendes et tantièmes	4 125 000	3 300 000
- Prélèvement sur fonds social	279 284	240 136
- Subvention d'investissement	(92 173)	-
<u>Dividendes et autres distributions</u>	4 312 111	3 540 136

NOTE 41 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
- Banques	7 055 156	20 488 362
- Caisses	4 102	3 004
- Banques, découverts	(2 905 702)	(426)
<u>Liquidités et équivalents de liquidités</u>	4 153 556	20 490 940

NOTE 42 : NOTE SUR L'ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

A-Engagements donnés :

A-1 Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle

▪ Opérations de Leasing :

Les engagements de Financement en Faveur de la Clientèle s'élèvent au 31 décembre 2023 à 22 856 827 DT et constituent des accords de financement en faveur de la clientèle, matérialisés par des contrats de leasing dûment signés et figurant parmi les Engagements hors bilan présentés au niveau du tableau de classification des créances sur la clientèle (voir note 5 Analyse et classification des créances sur la clientèle de Leasing).

▪ Opérations de Factoring :

Les engagements de Factoring s'élèvent au 31 décembre 2023 à 4 200 858 DT et constituent des accords de financement en faveur de la clientèle (voir note 6 Analyse et classification des créances sur la clientèle de Factoring).

A-2 Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts

Les engagements sur intérêts et commissions sur emprunts s'élèvent à 63 188 570 DT et constituent le total des intérêts et commissions qui vont être supportés par Attijari Leasing sur les échéances futures des emprunts en cours au 31 décembre 2023.

B- Engagements reçus :

B-1- Garanties Reçues

Les garanties reçues s'élèvent au 31 décembre 2023 à 48 976 577 DT et constituent des hypothèques reçues des clients, en garantie des financements accordés.

B-2- Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs

Les intérêts à échoir sur contrats actifs s'élèvent au 31 décembre 2023 à 99 533 236 DT et constituent les intérêts inclus dans les loyers futurs (voir note 5 Analyse par maturité).

C- Engagements réciproques :

C-1 Emprunts obtenus non encore encaissés :

Les financements obtenus et non encore encaissés s'élèvent au 31 décembre 2023 à 11 000 000 DT et correspondent aux crédits suivants :

<u>Banque</u>	<u>Montant</u>
ABC BANK	1 000 000
AL BARAKA BANK	10 000 000
Total	11 000 000

NOTE 43 : INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES

43.1 Identification des parties liées :

Les parties liées à la société Attijari Leasing sont les actionnaires de référence exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci, une influence notable ainsi que les sociétés apparentées auxdits actionnaires et ayant des dirigeants communs avec Attijari Leasing. Ainsi Les personnes suivantes sont considérées comme étant des parties liées conformément à la norme comptable NCT 39 :

- **Attijari Bank** (Société Mère) ;
- **Attijari Sicar** (Société du groupe Attijari Bank, ayant des dirigeants communs et dans laquelle elle détient une participation) ;
- **Attijari Finances Tunisie** (Société du groupe Attijari Bank, ayant des dirigeants communs) ;
- **Attijari Intermédiation** (Société du groupe Attijari Bank, ayant des dirigeants communs) ;
- **Attijari Immobilière** (Société du groupe Attijari Bank, ayant des dirigeants communs) ;
- **Attijari Gestion** (Société du groupe Attijari Bank, ayant des dirigeants communs) ;
- **Attijari Recouvrement** (Société du groupe Attijari Bank, ayant des dirigeants communs) ;
- **Attijari Obligataire Sicav** (Société du groupe Attijari Bank) ;
- **Attijari FCPR Dynamique** (Société du groupe Attijari Bank) ;
- **Compagne Nouvelle Assurance** (Société du groupe Attijari Bank) ;
- **Société Civile Immobilière El Hamd** (ayant des dirigeants communs);
- **Société De Services Automobile** (ayant des dirigeants communs) ;
- **Société Des viandes et d'élevage SOVIE** (ayant des dirigeants communs) ;
- **Société Tunisia FLEET Management** (ayant des dirigeants communs) ;
- **Société Tunisienne Des Arts Graphiques** (ayant des dirigeants communs).

43.2 Description des transactions réalisées avec les parties liées au cours de 2023

Les transactions avec les parties liées, réalisées courant 2023, se présentent comme suit :

1- Transactions réalisées avec Attijari Bank

1-1 Convention de prestations de services avec Attijari Bank

Le 28 aout 2018, Attijari Leasing a signé avec Attijari Bank, une convention de prestations de services dans le domaine informatique pour la réalisation de ses projets de développement et d'infrastructures informatiques.

Attijari Leasing sera uniquement facturée au titre des services dont elle a effectivement bénéficié conformément à la grille de facturation prévue au niveau de l'annexe de la convention.

Le paiement est trimestriel. La facture envoyée par Attijari Bank la 1ère semaine des mois d'avril, juillet, octobre et janvier doit être payée au plus tard après une semaine de sa réception.

Au cours de l'exercice 2023, les charges relatives à cette convention s'élèvent à 93 KDT HTVA

1-2 Convention cadre

Au cours de l'exercice 2008, Attijari Leasing a conclu une convention cadre avec « Attijari Bank » portant sur des services d'assistance et de collaboration dans les domaines commercial, gestion de risque, recouvrement et conseil.

Ces services portent principalement sur :

- La commercialisation des produits d'Attijari Leasing à travers le réseau commercial de la banque ;
- Le traitement des dossiers de financement des clients d'Attijari Leasing ;
- Le suivi des règlements des loyers revenant à « Attijari Leasing » ;
- L'échange d'informations.

Au cours de l'exercice 2023, les charges relatives à cette convention s'élèvent à 788 KDT HTVA.

1-3 Convention de mise à disposition

Attijari Bank affecte au profit d'Attijari Leasing trois employés dont l'un d'eux occupe le poste de Directeur Général. Les décisions de détachement prévoient que les montants facturés par la banque correspondent aux salaires et charges sociales supportés. Au titre de 2023, la charge y afférente s'élève 723 KDT HTVA.

1-4 Contrats de leasing

Au 31 décembre 2023, le cumul des contrats vivants mis en force et non échus au profit d'Attijari Bank, s'élève à 1 201 KDT. L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2023, à 572 KDT.

2- Transactions réalisées avec Attijari Sicar

2-1 FCR Attijari Leasing 1

Attijari Leasing a mis, le 22 mars 2012, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 1 000 KDT, dénommé « *FCR Attijari Leasing 1* ».

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 0,75% % hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 5 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2023, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 8 KDT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 17 KDT HTVA.

2-2 FCR Attijari Leasing 3

Attijari Leasing a mis, le 13 mars 2014, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 000 KDT, dénommé « *FCR Attijari Leasing 3* »

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 0,75% % hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 5 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2023, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 15 KDT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 0.1 KDT HTVA.

2-3 FCR Attijari Leasing 4

Attijari Leasing a mis, le 23 mars 2015 à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 500 KDT, dénommé « *FCR Attijari Leasing 4* »

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 5 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2023, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 25 KDT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 0.1 KDT HTVA.

2-4 FCR Attijari Leasing 5

Attijari Leasing a mis, le 17 mars 2016, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un

Fonds à Capital Risque d'un montant de 1 000 KDT, dénommé « *FCR Attijari Leasing 5* »

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 5 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2023, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 10 KDT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 0.1 KDT HTVA.

2-5 FCR Attijari Leasing 6

Attijari Leasing a mis, le 21 mars 2017, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 000 KDT, dénommé « *FCR Attijari Leasing 6* »
En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 10 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2023, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 20 KDT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 0.5 KDT HTVA.

2-6 FCR Attijari Leasing 7

La société « Attijari Leasing » a mis, le 07 mars 2018, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 500 KDT, dénommé « *FCR Attijari Leasing 7* »

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari Leasing, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1 % hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 10 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2023, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 25 KDT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 0.3 KDT HTVA.

2-7 FCR Attijari Leasing 8

La société « Attijari Leasing » a mis, le 18 mars 2019, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 500 KDT, dénommé « *FCR Attijari Leasing 8* »

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari Leasing, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1 % hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
-

- Un prélèvement de 10 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2023, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 25 KDT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 0.1 KDT HTVA

2-8 FCR Attijari Leasing 9

La société « Attijari Leasing » a mis, le 24 mars 2020, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 000 KDT, dénommé « FCR Attijari Leasing 9 »

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari Leasing, Attijari Sicar perçoit :

Commission de gestion égale à :

- Une rémunération, sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0,5 % HT sur les placements financiers (SICAV, obligations, BTA, placement bancaire ...);
- Une rémunération sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0,75% HT sur les montants investis dans les projets nets des provisions éventuelles
- Commission de performance égale à : 10 % HT sur la plus-value de cession et les dividendes perçus sur les placements financiers dépassant le TMM moyen de l'année.

Courant 2023, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 14 KDT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 0.2 KDT HTVA

2-9 FCR Attijari Leasing 10

La société « Attijari Leasing » a mis, le 24 mars 2021, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 500 KDT, dénommé « FCR Attijari Leasing 10 »

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari Leasing, Attijari Sicar perçoit :

Commission de gestion égale à :

- Une rémunération, sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0,5 % HT sur les placements financiers (SICAV, obligations, BTA, placement bancaire ...);
- Une rémunération sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0,75% HT sur les montants investis dans les projets nets des provisions éventuelles
- Commission de performance égale à : 10 % HT sur la plus-value de cession et les dividendes perçus sur les placements financiers dépassant le TMM moyen de l'année.

Courant 2023, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 17 KDT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 0.2 KDT HTVA

2-10 FCR Attijari Leasing 11

La société « Attijari Leasing » a mis, le 22 mars 2022, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 000 KDT, dénommé « FCR Attijari Leasing 11 »

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari Leasing, Attijari Sicar perçoit :

Commission de gestion égale à :

- Une rémunération, sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0,5 % HT sur les placements financiers (SICAV, obligations, BTA, placement bancaire ...);
- Une rémunération sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0,75% HT sur les montants investis dans les projets nets des provisions éventuelles
- Commission de performance égale à : 10 % HT sur la plus-value de cession et les dividendes perçus sur les placements financiers dépassant le TMM moyen de l'année.

Courant 2023, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 11 KDT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 0.1 KDT HTVA

2-11 FCR Attijari Leasing 12

La société « Attijari Leasing » a mis, le 24 mars 2023, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 3 000 KDT, dénommé « FCR Attijari Leasing 12 »

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari Leasing, Attijari Sicar perçoit :

Commission de gestion égale à :

- Une rémunération, sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0,5 % HT sur les placements financiers (SICAV, obligations, BTA, placement bancaire ...);
- Une rémunération sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0,75% HT sur les montants investis dans les projets nets des provisions éventuelles
- Commission de performance égale à : 10 % HT sur la plus-value de cession et les dividendes perçus sur les placements financiers dépassant le TMM moyen de l'année.

Courant 2023, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 11 KDT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 0.1 KDT HTVA

2-11 Contrats de leasing

Au 31 décembre 2023, le contrat mis en force vivant et non échus par Attijari Leasing au profit d'Attijari Sicar, et qui n'est pas encore cédé, s'élève à 36 KDT. L'encours financier de ce contrat s'élève, au 31 décembre 2023, à 1 DT.

3- Transactions avec Attijari Finances Tunisie

3-1 Contrat de location d'immeuble

Attijari Leasing a conclu, en date du 31 mars 2009, un contrat de location avec Attijari Finances en vertu duquel, elle met à la disposition de celle-ci trois appartements à usage de bureaux d'une superficie globale de 284 m², situés dans l'ensemble immobilier El Baraka, rue du Lac d'Annecy, les Berges du Lac - Tunis.

La location a été consentie et acceptée pour la somme de 3 000 DT HTVA payable d'avance par trimestre comportant tous les frais afférents au syndic, l'eau et l'électricité.

Le montant du loyer annuel sera majoré de 10% l'an pour les deux premières années et de 5% l'an à partir de la fin de la troisième année. La majoration sera calculée à partir du dernier montant de loyer servi.

Un avenant audit contrat a été signé le 25 novembre 2015, en vertu duquel Attijari Finances s'engage à occuper les locaux pendant une période ferme de cinq ans qui prendra fin le 31 mars 2021 moyennant une majoration du loyer de 7% l'an à compter du 1er avril 2016. A partir du mois d'avril 2021, le loyer annuel sera soumis à la majoration contractuelle initiale, soit 5%.

Les produits constatés à ce titre en 2023, s'élèvent à 72 KDT HTVA.

3-2 Contrat pour l'accompagnement dans le cadre d'émission d'emprunts obligataires 2023 en tant que Conseil Financier exclusif et Coordinateur Global

Attijari Leasing a signé, le 18 avril 2023, un contrat pour l'accompagnement dans le cadre d'émission d'emprunts obligataires.

L'objet de ce contrat porte sur les missions suivantes :

- La conception et l'élaboration de document de référence
- L'envoi au Conseil du marché Financier
- Le suivi avec les autorités de marché jusqu'à l'obtention du visa du CMF

En rémunération des prestations rendues, Attijari Leasing paiera Attijari finances les honoraires suivants :

1-Honoraires forfaitaire

Un honoraire forfaitaire de 70 KDT HTVA exigible comme suit :

- 60 KDT HTVA Préparation du document de Référence « ATTIJARI LEASING 2023 »
- 10 KDT HTVA exigible à l'obtention du visa du document de référence

2-Honoraires de succès

Un honoraire de succès de **0.295% HT applicables** sur les montants levés dans le cadre de chacune des émissions obligataires 2023 et exigible à la clôture de chacune des périodes de

souscription.

Les honoraires de succès devront être facturés par la Banque conseil et seront par la suite répartis entre la Banque Conseil et L'intermédiaire en bourse d'un commun accord entre eux.

Courant 2023, la charge constatée à ce titre s'élève à 194 KDT HTVA

3-3 Élaboration d'un plan d'affaires

Attijari Leasing a signé, le 18 avril 2023, un avenant avec Attijari Finances pour l'élaboration d'un plan d'affaires et ce pour une durée de 3 années à compter de la date de signature du présent contrat.

En rémunération des prestations rendues, Attijari Leasing paiera Attijari finances les honoraires forfaitaires de 105 KDT payable comme suit :

- 35 KDT à la remise du plan d'affaires actualisé intégrant les états financiers arrêtés au 31/12/2022
- 35 KDT à la remise du plan d'affaires actualisé intégrant les états financiers arrêtés au 31/12/2023
- 35 KDT à la remise du plan d'affaires actualisé intégrant les états financiers arrêtés au 31/12/2024

3-4 Conseil développement location longue durée

Attijari Leasing a signé, le 29 septembre 2023, un contrat pour le développement de l'activité de la location longue durée

L'objet de ce contrat porte sur les missions suivantes :

- Attijari finance adresse à Attijari leasing une requête d'informations requise en vue de l'exécution de la mission
- Attijari finance procédera à l'élaboration un plan d'affaires relatif au développement de l'activité selon différents scénarios.

A l'issue de cette phase, Attijari finance fournit à Attijari leasing un Mémoire de recommandations.

Courant 2023, la charge constatée à ce titre s'élève à 35 KDT HTVA

3-5 Contrats de leasing

Au 31 décembre 2023, le contrat vivant mis en force par Attijari Leasing au profit de la société Attijari Finances Tunisie, qui n'est pas encore cédé, s'élève à 152 KDT. L'encours financier de ce contrat s'élève, au 31 décembre 2023, à 49 KDT.

4- Transactions avec Attijari Intermédiation

4-1 Convention de tenue de compte

Conformément au règlement du Conseil du marché financier relatif à la tenue et à l'administration des comptes en valeurs mobilières, Attijari Leasing en tant qu'émetteur a engagé Attijari intermédiation en tant qu'intermédiaire agréé mandatée pour la tenue de ses comptes en valeurs mobilières.

En contrepartie des services rendus, Attijari intermédiation perçoit des honoraires fixés forfaitairement à 4 KDT HTVA à régler au début de chaque année.

La charge constatée au titre de l'exercice 2023 s'élève à 4 KDT HTVA.

4-2 Commission de placement EO 2023-01

Attijari leasing a conclu, le 5 octobre 2023 une convention d'accompagnement avec Attijari Intermédiation dans le cadre d'émission d'emprunts obligataires.

L'intermédiaire en bourse est chargé de piloter et de garantir la clôture avec succès du placement de l'emprunt obligataire.

Le contrat de conseil relatif à l'émission de l'obligataire stipule une rémunération sous forme de commissions applicable sur le montant des fonds levés et à hauteur de 0.455%

La charge constatée au titre de l'exercice 2023 s'élève à 137 KDT HTVA.

5- Transactions avec Attijari Immobilière

Attijari Leasing a conclu, le 11 octobre 2011, une convention avec Attijari Immobilière, en vertu de laquelle, Attijari Leasing confie à cette dernière la gestion de biens immobiliers qu'elle désire vendre dans le but du recouvrement de ses créances.

En contrepartie de ses prestations, Attijari Immobilière perçoit une commission de 4% hors taxes du prix de vente du bien.

Courant 2023, aucune charge n'a été constatée à ce titre.

6- Transactions avec Attijari Gestion

6-1 Contrats de leasing

Au 31 décembre 2023, le contrat vivant mis en force par Attijari Leasing au profit de la société Attijari Gestion, qui n'est pas encore cédé, s'élève à 213 KDT. L'encours financier de ce contrat s'élève, au 31 décembre 2023, à 183 KDT

7- Emprunts et certificats de dépôt

Les emprunts et certificats de dépôt se détaillent comme suit :

Montants en KDT

Etablissements	Solde Début	Utilisation	Remboursement	Solde Fin
ATTIJARI BANK	138 593	150 000	144 608	143 985
COMPAGNIE NOUVELLE ASSURANCE	4 000	0	4 000	0
Total	142 593	150 000	148 608	143 985

Courant 2023, les intérêts relatifs constatés s'élèvent à 13 578 KDT

8- Rémunérations et avantages attribués aux dirigeants et aux administrateurs :

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II §5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- En vertu des termes de la décision de détachement d'Attijari Bank du 31 mars 2015 et la décision du Conseil d'Administration du 31 mars 2015 M. Moez TERZI est nommé en tant que Directeur Général de la société Attijari Leasing. Son mandat a fait l'objet d'un renouvellement par décision du conseil d'administration tenu le 21 Juin 2016 pour une durée de trois exercices 2016-2018, par le conseil d'administration tenu le 16 Mai 2019 pour une durée de trois exercices 2019-2021 et par le conseil d'administration tenu le 30 Mai 2022 pour une durée de trois exercices 2022-2024.

Le coût refacturé trimestriellement par Attijari Bank correspond aux salaires et charges sociales supportés. En outre le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction.

- Les membres du Conseil d'Administration, les membres du Comité Permanent d'Audit et les membres du Comité des Risques sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les obligations et engagements de la société « Attijari Leasing » envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, se présentent comme suit (en KDT) :

Nature de la rémunération	Directeur Général ⁽¹⁾		Membres du CA et des comités réglementaires	
	Charge de l'exercice	Passif ⁽²⁾ au 31/12/2023	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2023
Avantages	301	50	156	156

(1) y compris les charges sociales, fiscales incombant au salaire du Directeur Général qui s'élèvent à 62 KDT, soit un salaire brut de 239 KDT.

(2) y compris la provision pour congés payés

NOTE 44 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 31 janvier 2024. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Attijari Leasing
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
États Financiers - Exercice Clos le 31 décembre 2023

Messieurs les Actionnaires d'Attijari Leasing,

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 29 avril 2021, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de la société Attijari Leasing, qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2023, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie et l'état des engagements hors bilan pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces Etats Financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **70 961 KDT**, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **8 822 KDT**.

A notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

4.1 La prise en compte des revenus de leasing

➤ **Risque identifié**

Ainsi qu'il est indiqué au niveau de la note aux états financiers n° 17, les revenus de leasing s'élèvent au 31 décembre 2023 à 62 048 KDT et représentent la composante la plus importante des produits d'exploitation de la société (93%).

En raison de leur composition, leurs montants, et les spécificités des règles de leur comptabilisation, telles que décrites dans la note 3.3.3 « Revenus sur créances issues d'opérations de Leasing », ainsi que le volume important des transactions réalisées nous avons considéré que la prise en compte des revenus de leasing constitue un point clé d'audit, bien que la majeure partie de ces revenus est générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la société.

➤ **Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque :**

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment porté sur :

- Une revue critique du dispositif de contrôle interne mis en place par la société en matière de reconnaissance des produits d'intérêts Leasing ;
- Une revue critique de la sécurité de l'environnement des systèmes d'information à l'aide de nos experts informatiques ;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par la société par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie en matière de réservation des produits en intérêts ;
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 41 et en particulier que les intérêts sur les relations classées ne sont reconnus en produits que lorsqu'ils sont encaissés et ce conformément aux dispositions de l'article 9 de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, émanant de la Banque Centrale de Tunisie ;
- Réaliser des procédures analytiques détaillées afin de corroborer les données chiffrées avec les tendances du secteur, les taux de sortie et les impacts réglementaires éventuels ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

4.2 Évaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle

➤ **Risque identifié**

Comme indiqué dans la note aux états financiers « Principes et méthodes comptables : 3.3.2, Provisions sur créances issues d'opérations de leasing », la société procède à la classification, l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie.

La société est exposée au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements bilanciaux (leasing et factoring) que sur les engagements de financement donnés à la clientèle (hors bilan). Ce risque, inhérent à l'activité de leasing, constitue une zone d'attention majeure, en raison de l'importance du poste des créances sur la clientèle dans le bilan de la société (88%), ainsi que celle du coût du risque associé au niveau du résultat de l'exercice qui s'élève à 1 791 KDT.

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des créances douteuses et leur dépréciation, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers, sont présentés dans les notes aux états financiers, n° 3.3.2 « Provisions sur créances issues d'opérations de leasing », n° 5 « créances sur la clientèle de leasing » n°6 « Acheteurs Factorés » et n° 25 « dotations nettes aux provisions sur la clientèle et résultat des créances radiées ».

Du fait que l'évaluation des engagements et l'estimation des provisions impliquent un niveau de jugement important et compte tenu de l'importance des engagements de la clientèle, nous considérons que cette rubrique constitue un point clé d'audit.

➤ **Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque**

Nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par votre société, et évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou détecter les anomalies significatives en mettant l'accent sur :

- Le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle ;
- La fiabilité des informations fournies par la société au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de pertes de valeur ;
- Les procédures et contrôles définies par la société en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à déclasser et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la réglementation ;
- Les mécanismes de contrôle et de calcul des provisions collectives mis en place par la société.

En outre, nous avons vérifié, à travers un échantillon représentatif, que les engagements présentant des indices de dépréciation ont été identifiés conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

4. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la Direction.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 31 janvier 2024.

5. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou

d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
 - Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
 - Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
 - Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
 - Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates,
-

d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction de la société.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 28 mars 2024

Les commissaires aux comptes

ECC MAZARS

Borhen CHEBBI

AMC Ernst & Young

Noureddine HAJJI

Attijari Leasing
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
États Financiers - Exercice Clos le 31 décembre 2023

Messieurs les actionnaires de la société Attijari Leasing,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers et des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales et les articles 29 et 30 de la loi n°2019-47 du 29 Mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement, nous vous présentons notre rapport sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants) :

Votre conseil d'administration nous a tenus informés des conventions et opérations suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

A-1 Convention de gestion de fonds à capital risque avec Attijari Sicar

Attijari Leasing a mis le 24 mars 2023 à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 3 000 KDT, dénommé « *FCR Attijari Leasing 12* »

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari Leasing, Attijari Sicar perçoit :

- Une commission de gestion égale à :
 - Une rémunération, sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0,5 % HT sur les placements financiers (SICAV, obligations, BTA, placement bancaire ...);
 - Une rémunération sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0,75% HT sur les montants investis dans les projets nets des provisions éventuelles.
- Une commission de performance égale à :
 - 10 % HT sur la plus-value de cession et les dividendes perçus sur les placements financiers dépassant le TMM moyen de l'année.

Courant 2023, le montant des commissions de gestion et de performance constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 11 KDT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 0.1 KDT HTVA

A-2 Contrat pour l'accompagnement dans le cadre d'émission d'emprunts obligataires 2023 en tant que Conseil Financier exclusif et Coordinateur Global

Le 18 avril 2023, Attijari Leasing a signé un contrat avec Attijari finances pour l'accompagnement dans le cadre d'émission d'emprunts obligataires.

L'objet de ce contrat porte sur les missions suivantes :

- La conception et l'élaboration de document de référence ;
- L'envoi au Conseil du marché Financier ;
- Le suivi avec les autorités de marché jusqu'à l'obtention du visa du CMF.

En rémunération des prestations rendues, Attijari leasing paye à Attijari finance les honoraires suivants :

- Les honoraires forfaitaires égaux à :
 - 60 KDT HTVA Préparation du document de Référence « ATTIJARI LEASING 2023 »
 - 10 KDT HTVA exigible à l'obtention du visa du document de référence
- Les honoraires de succès égaux à :
 - 0,295 % HT sur les montants levés dans le cadre de chacune des émissions obligataires 2023 et exigible à la clôture de chacune des périodes de souscription.Les honoraires de succès devront être facturés par la Banque conseil et seront par la suite répartis entre la Banque Conseil et L'intermédiaire en bourse d'un commun accord entre eux.

Courant 2023, la charge constatée à ce titre s'élève à 194 KDT HTVA

A-3 Élaboration d'un plan d'affaires

Le 18 avril 2023, Attijari Leasing a signé un avenant avec Attijari Finances pour l'élaboration d'un plan d'affaires et ce pour une durée de 3 années à compter de la date de signature du présent contrat.

En rémunération des prestations rendues, Attijari Leasing paiera Attijari finances les honoraires forfaitaires de 105 KDT payable comme suit :

- 35 KDT à la remise du plan d'affaires actualisé intégrant les états financiers arrêtés au 31/12/2022
- 35 KDT à la remise du plan d'affaires actualisé intégrant les états financiers arrêtés au 31/12/2023
- 35 KDT à la remise du plan d'affaires actualisé intégrant les états financiers arrêtés au 31/12/2024

Courant 2023, la charge constatée à ce titre s'élève à 35 KDT HTVA

A-4 Conseil développement location longue durée

Le 29 septembre 2023, Attijari Leasing a signé un contrat pour le développement de l'activité de la location longue durée

L'objet de ce contrat porte sur les missions suivantes :

- Attijari finance adresse à Attijari leasing une requête d'informations requise en vue de l'exécution de la mission
- Attijari finance procédera à l'élaboration un plan d'affaires relatif au développement de l'activité selon différents scénarios.

A l'issue de cette phase, Attijari finances fournit un Mémoire de recommandations.

Courant 2023, la charge constatée à ce titre s'élève à 35 KDT HTVA

A-5 Commission de placement EO 2023-01

Le 5 octobre 2023, Attijari leasing a conclu une convention d'accompagnement avec Attijari Intermédiation dans le cadre d'émission d'emprunts obligataires.

L'intermédiaire en bourse est chargé de piloter et de garantir la clôture avec succès du placement de l'emprunt obligataire.

Le contrat de conseil relatif à l'émission de l'obligataire stipule une rémunération sous forme de commissions applicable sur le montant des fonds levés et à hauteur de 0.455%

La charge constatée au titre de l'exercice 2023 s'élève à 137 KDT HTVA.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants):

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

B-1 Conventions conclues avec Attijari Bank

B-1-1 Convention cadre

Au cours de l'exercice 2008, Attijari Leasing a conclu une convention cadre avec « Attijari Bank » portant sur des services d'assistance et de collaboration dans les domaines commercial, gestion de risque, recouvrement et conseil.

Ces services portent principalement sur :

- La commercialisation des produits d'Attijari Leasing à travers le réseau commercial de la banque ;
- Le traitement des dossiers de financement des clients d'Attijari Leasing ;
- Le suivi des règlements des loyers revenant à « Attijari Leasing » ;
- L'échange d'informations.

Au cours de l'exercice 2023, les charges relatives à cette convention s'élèvent à 788 KDT HTVA.

B-1-2 Convention de mise à disposition

Attijari Bank affecte au profit d'Attijari Leasing trois employés dont l'un d'eux occupe le poste de Directeur Général. Les décisions de détachement prévoient que les montants facturés par la banque correspondent aux salaires et charges sociales supportés. Au titre de 2023 le coût correspondant refacturé par Attijari Bank s'élève 723 KDT HTVA.

B-1-3 Convention de prestations de services avec Attijari Bank

Le 28 aout 2018, Attijari Leasing a signé avec Attijari Bank, une convention de prestations de services dans le domaine informatique pour la réalisation de ses projets de développement et d'infrastructures informatiques.

Attijari Leasing sera uniquement facturée au titre des services dont elle a effectivement bénéficié conformément à la grille de facturation prévue au niveau de l'annexe de la convention.

Le paiement est trimestriel. La facture envoyée par Attijari Bank la 1^{ère} semaine des mois d'avril, juillet, octobre et janvier doit être payée au plus tard après une semaine de sa réception.

Au cours de l'exercice 2023, les charges relatives à cette convention s'élèvent à 93 KDT HTVA

B-1-4 Contrats de leasing

Au 31 décembre 2023, le cumul des contrats vivants mis en force et non échus au profit d'Attijari Bank, s'élève à 1 201 KDT. L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2023, à 572 KDT.

B-2 Convention avec Attijari Intermédiation

B-2-1 Convention de tenue de compte

Conformément au règlement du Conseil du marché financier relatif à la tenue et à l'administration des comptes en valeurs mobilières, Attijari Leasing en tant qu'émetteur a engagé Attijari intermédiation en tant qu'intermédiaire agréée mandatée pour la tenue de ses comptes en valeurs mobilières.

En contrepartie des services rendus, Attijari intermédiation perçoit des honoraires fixés forfaitairement à 4 KDT HTVA à régler au début de chaque année.

Les charges constatées au titre de l'exercice 2023 s'élèvent à 4 KDT HTVA.

B-3 Conventions conclues avec Attijari Finances Tunisie

B-3-1 Contrat de location d'immeuble

Attijari Leasing a conclu, en date du 31 mars 2009, un contrat de location avec Attijari Finances Tunisie en vertu duquel, elle met à la disposition de celle-ci trois appartements à usage de bureaux d'une superficie globale de 284 m², situés dans l'ensemble immobilier El Baraka, rue du Lac d'Annecy, les Berges du Lac - Tunis.

La location est consentie et acceptée pour la somme de 3 000 DT HTVA payable d'avance par trimestre comportant tous les frais afférents au syndic, l'eau et l'électricité

Le montant du loyer annuel sera majoré de 10% l'an pour les deux premières années et de 5% l'an à partir de la fin de la troisième année. La majoration sera calculée à partir du dernier montant de loyer servi.

Un avenant audit contrat a été signé le 25 novembre 2015, en vertu duquel Attijari Finances s'engage à occuper les locaux pendant une période ferme de cinq ans qui prendra fin le 31 mars 2021 moyennant une majoration du loyer de 7% l'an à compter du 1er avril 2016. A partir du mois d'avril 2021, le loyer annuel sera soumis à la majoration contractuelle initiale, soit 5%.

Les produits constatés à ce titre en 2023, s'élèvent à 72 KDT HTVA.

B-3-2 Contrats de leasing

Au 31 décembre 2023, le contrat vivant mis en force par Attijari Leasing au profit de la société Attijari Finances Tunisie, qui n'est pas encore cédé, s'élève à 152 KDT. L'encours financier de ce contrat s'élève, au 31 décembre 2023, à 49 KDT.

B-4 Conventions conclues avec Attijari SICAR

B-4-1 FCR Attijari Leasing 1

Attijari Leasing a mis, le 22 mars 2012, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 1 000 KDT, dénommé « *FCR Attijari Leasing 1* ».

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 0,75% hors taxes, calculée sur le montant

initial du fonds géré ;

- Un prélèvement de 5 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2023, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 8 KDT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 17 KDT HTVA.

B-4-2 FCR Attijari Leasing 3

Attijari Leasing a mis, le 13 mars 2014, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 000 KDT, dénommé « FCR Attijari Leasing 3 »

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 0,75% hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 5 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2023, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 15 KDT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 0,1 KDT HTVA.

B-4-3 FCR Attijari Leasing 4

Attijari Leasing a mis, le 23 mars 2015 à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 500 KDT, dénommé « FCR Attijari Leasing 4 »

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 5 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2023, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 25 KDT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 0,1 KDT HTVA.

B-4-4 FCR Attijari Leasing 5

Attijari Leasing a mis, le 17 mars 2016, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 1 000 KDT, dénommé « FCR Attijari Leasing 5 »

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 5 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2023, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 10 KDT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 0,1 KDT HTVA.

B-4-5 FCR Attijari Leasing 6

Attijari Leasing a mis, le 21 mars 2017, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 000 KDT, dénommé « FCR Attijari Leasing 6 »

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 10 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2023, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 20 KDT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 0,5 KDT HTVA.

B-4-6 FCR Attijari Leasing 7

La société « Attijari Leasing » a mis, le 07 mars 2018, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 500 KDT, dénommé « FCR Attijari Leasing 7 »

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari Leasing, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1 % hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 10 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2023, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 25 KDT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 0,3 KDT HTVA.

B-4-7 FCR Attijari Leasing 8

Attijari Leasing a mis à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 500 KDT, dénommé « FCR Attijari Leasing 8 »

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari Leasing, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1 % hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 10 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2023, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 25 KDT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 0,1 KDT HTVA.

B-4-8 FCR Attijari Leasing 9

Attijari Leasing a mis à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 000 KDT, dénommé « FCR Attijari Leasing 9 »

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari Leasing, Attijari Sicar perçoit :

Commission de gestion égale à :

- Une rémunération, sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0,5 % HT sur les placements financiers (SICAV, obligations, BTA, placement bancaire ...);
- Une rémunération sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0,75% HT sur les montants investis dans les projets nets des provisions éventuelles

- Commission de performance égale à : 10 % HT sur la plus-value de cession et les dividendes perçus sur les placements financiers dépassant le TMM moyen de l'année.

Courant 2023, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 14 KDT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 0.2 KDT HTVA

B-4-9 FCR Attijari Leasing 10

La société « Attijari Leasing » a mis, le 24 mars 2021, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 500 KDT, dénommé « FCR Attijari Leasing 10 »

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari Leasing, Attijari Sicar perçoit :

Commission de gestion égale à :

- Une rémunération, sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0,5 % HT sur les placements financiers (SICAV, obligations, BTA, placement bancaire ...);
- Une rémunération sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0,75% HT sur les montants investis dans les projets nets des provisions éventuelles
- Commission de performance égale à : 10 % HT sur la plus-value de cession et les dividendes perçus sur les placements financiers dépassant le TMM moyen de l'année.

Courant 2023, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 17 KDT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 0.2 KDT HTVA

B-4-10 FCR Attijari Leasing 11

La société « Attijari Leasing » a mis, le 22 mars 2022, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 000 KDT, dénommé « FCR Attijari Leasing 11 »

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari Leasing, Attijari Sicar perçoit :

Commission de gestion égale à :

- Une rémunération, sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0,5 % HT sur les placements financiers (SICAV, obligations, BTA, placement bancaire ...);
- Une rémunération sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0,75% HT sur les montants investis dans les projets nets des provisions éventuelles
- Commission de performance égale à : 10 % HT sur la plus-value de cession et les dividendes perçus sur les placements financiers dépassant le TMM moyen de l'année.

Courant 2023, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 11 KDT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 0.1 KDT HTVA

B-4-11 Contrats de leasing

Au 31 décembre 2023, le contrat mis en force vivant et non échus par Attijari Leasing au profit d'Attijari Sicar, et qui n'est pas encore cédé, s'élève à 36 KDT. L'encours financier de ce contrat s'élève, au 31 décembre 2023, à 1 DT.

B-5 Conventions conclues avec Attijari Immobilière**B-5-1 Convention de partenariat avec Attijari Immobilière**

Attijari Leasing a conclu, le 11 octobre 2011, une convention avec Attijari Immobilière, en vertu de laquelle, Attijari Leasing confie à cette dernière la gestion de biens immobiliers qu'elle désire vendre dans le but du recouvrement de ses créances.

En contrepartie de ses prestations, Attijari Immobilière perçoit une commission de 4% hors taxes du prix de vente du bien.

Courant 2023, aucune charge n'a été constatée à ce titre.

B-6 Conventions conclues avec Attijari Gestion**B-6-1 Contrats de leasing**

Au 31 décembre 2023, le contrat vivant mis en force par Attijari Leasing au profit de la société Attijari Gestion, qui n'est pas encore cédé, s'élève à 213 KDT. L'encours financier de ce contrat s'élève, au 31 décembre 2023, à 183 KDT

B-7 Emprunts et certificats de dépôt

Les emprunts et certificats de dépôt se détaillent comme suit :

Etablissements	Solde Début	Utilisation	Remboursement	Solde Fin
ATTIJARI BANK	138 593	150 000	144 608	143 985
ATTIJARI ASSURANCES	4 000	0	4 000	0
Total	142 593	150 000	148 608	143 985

Montants en KDT

Courant 2023, les intérêts relatifs constatés s'élèvent à 13 578 KDT.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

C-1 Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) Il §5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- En vertu des termes de la décision de détachement d'Attijari Bank du 31 mars 2015 et la décision du Conseil d'Administration du 31 mars 2015 M. Moez TERZI est nommé en tant que Directeur Général de la société Attijari Leasing. Son mandat a fait l'objet d'un renouvellement par décision du conseil d'administration tenu le 21 juin 2016 pour une durée de trois exercices 2016-2018 et par le conseil d'administration tenu le 16 mai 2019 pour une durée de trois exercices 2019-2021 et par le conseil d'administration tenu le 30 Mai 2022 pour une durée de trois exercices 2022-2024.
Le coût refacturé trimestriellement par Attijari Bank correspond aux salaires et charges sociales supportés. En outre le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction.
- Les membres du Conseil d'Administration, les membres du Comité Permanent d'Audit et les membres du Comité des Risques sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

C-2 Les obligations et engagements de la société « Attijari Leasing » envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, se présentent comme suit (en KDT) :

Nature de la rémunération	Directeur Général ⁽¹⁾		Administrateurs	
	Charge de l'exercice	Passif ⁽²⁾ au 31/12/2023	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2023
Avantage à court terme	301	50	156	156

⁽¹⁾ y compris les charges sociales, fiscales incombant au salaire du Directeur Général qui s'élèvent à 62 KDT, soit un salaire brut de 239 KDT.

⁽²⁾ y compris la provision pour congés payés

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 Juillet 2016, de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 28 mars 2024

Les commissaires aux comptes

ECC MAZARS

AMC Ernst & Young

Borhen CHEBBI

Noureddine HAJJI

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

HANNIBAL LEASE

Siège social : Rue du Lac Léman, immeuble Hannibal Lease, Les Berges du Lac 1053

La société Hannibal Lease publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire en date du 30 avril 2024. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux Comptes Mme. Emna RACHIKOU et M. Saïd MALLEK.

BILAN ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2023 (exprimé en dinar tunisien)

		31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
ACTIFS			
	Notes		
Liquidités et équivalents de liquidités	4	12 679 576	16 830 476
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	5	549 791 601	504 609 086
Portefeuille-titres de placement	6	14 792 875	28 875 998
Portefeuille d'investissement	7	18 650 104	12 269 241
Valeurs Immobilisées	8	21 197 954	22 057 005
Autres actifs	9	4 883 663	5 035 910
TOTAL DES ACTIFS		621 995 773	589 677 715
		31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
PASSIFS			
	Notes		
Concours bancaires	10	3 809	775 398
Dettes envers la clientèle	11	6 875 304	6 463 206
Emprunts et dettes rattachées	12	453 652 373	421 465 828
Fournisseurs et comptes rattachés	13	69 246 053	78 005 827
Autres passifs	14	10 687 612	8 220 024
TOTAL DES PASSIFS		540 465 151	514 930 283
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		55 000 000	55 000 000
Réserves		12 952 974	9 371 321
Actions propres		(404 890)	(404 890)
Résultats reportés		3 764 376	4 688 686
Résultat de l'exercice		10 218 162	6 092 315
Total des capitaux propres	15	81 530 622	74 747 432
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		621 995 773	589 677 715

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
AU 31 Décembre 2023
(Exprimé en dinars)

	31 Décembre <u>2023</u>	31 Décembre <u>2022</u>
ENGAGEMENTS DONNES	123 146 093	132 355 261
Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle	26 850 055	46 045 290
Garanties réelles	8 000 000	8 000 000
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	84 722 162	78 309 971
Engagements sur titres	3 573 877	-
ENGAGEMENTS RECUS	611 315 953	537 347 247
Cautions Reçues	494 504 827	433 236 563
Garanties Reçues	970 000	970 000
Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs	115 841 126	103 140 684
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	11 200 000	33 573 168
Emprunts obtenus non encore encaissés	11 000 000	32 746 168
Effets escomptés sur la clientèle	200 000	827 000

ETAT DE RESULTAT
Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre 2023</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Intérêts et produits assimilés de leasing	16	77 933 868	72 258 376
Intérêts et charges assimilées	17	(42 730 404)	(38 318 695)
Produits des placements	18	1 205 685	1 374 229
Autres produits d'exploitation	19	116 008	109 154
Produits nets		<u><u>36 525 157</u></u>	<u><u>35 423 064</u></u>
CHARGES D'EXPLOITATION			
Charges de personnel	20	12 397 676	10 970 064
Dotations aux amortissements	21	1 317 266	1 366 784
Autres charges d'exploitation	22	4 481 654	4 333 972
Total des charges d'exploitation		<u><u>18 196 596</u></u>	<u><u>16 670 819</u></u>
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		<u><u>18 328 561</u></u>	<u><u>18 752 245</u></u>
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	23	1 463 665	9 690 388
Dotations nettes aux autres provisions	24	156 457	165 670
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u><u>16 708 439</u></u>	<u><u>8 896 187</u></u>
Autres pertes ordinaires	25	(14 441)	(5 073)
Autres gains ordinaires	26	157 530	210 649
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		<u><u>16 851 528</u></u>	<u><u>9 101 763</u></u>
Impôts sur les bénéfices	27	(5 399 252)	(2 700 787)
Contribution sociale de solidarité	27	(617 057)	(308 661)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		<u><u>10 835 219</u></u>	<u><u>6 092 315</u></u>
Contribution conjoncturelle	27	(617 057)	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		<u><u>10 218 162</u></u>	<u><u>6 092 315</u></u>
Résultat par action		0,935	0,558

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre 2023</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	28	443 809 455	441 373 960
Décaissements pour financement de contrats de leasing	29	(410 050 746)	(345 680 516)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	30	(17 345 392)	(14 790 712)
Intérêts payés	31	(41 492 349)	(38 988 312)
Impôts et taxes payés	32	(13 537 120)	(17 041 685)
Autres flux liés à l'exploitation	38	14 522 023	7 680 037
		<u>(24 094 130)</u>	<u>32 552 771</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	33	(626 797)	(1 081 197)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	34	282 063	149 412
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	35	(6 880 863)	(1 509 288)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	36	565 565	-
		<u>(6 660 032)</u>	<u>(2 441 074)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions	37	(3 433 590)	(2 333 112)
Encaissements provenant des emprunts	12	343 046 958	280 717 951
Remboursements d'emprunts	12	(312 238 517)	(309 849 581)
		<u>27 374 851</u>	<u>(31 464 742)</u>
Variation de trésorerie		<u>(3 379 311)</u>	<u>(1 353 045)</u>
Trésorerie au début de l'exercice	4 et 10	16 055 078	17 408 123
Trésorerie à la clôture de l'exercice	4 et 10	12 675 767	16 055 078

SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

(exprimé en dinars)

PRODUITS			CHARGES			SOLDES		
	Décembre 2023	Décembre 2022		Décembre 2023	Décembre 2022		Décembre 2023	Décembre 2022
Intérêts de leasing	74 207 140	67 394 136	Intérêts et charges assimilés	42 730 404	38 318 695			
Intérêts de retard	2 286 678	3 160 754						
Variation des produits réservés	(334 671)	(140 899)						
Produits accessoires	1 774 721	1 844 386						
Autres produits d'exploitation	116 008	109 154						
<u>Intérêts et produits assimilés de leasing</u>	<u>78 049 876</u>	<u>72 367 530</u>	<u>Total des intérêts et charges assimilés</u>	<u>42 730 404</u>	<u>38 318 695</u>	<u>Marque commerciale (PNB)</u>	<u>35 319 472</u>	<u>34 048 835</u>
Marge commerciale (PNB)	35 319 472	34 048 835	Autres charges d'exploitation	3 948 331	3 838 906			
<u>Sous total</u>	<u>35 319 472</u>	<u>34 048 835</u>		<u>3 948 331</u>	<u>3 838 906</u>	<u>Valeur Ajoutée brute</u>	<u>31 371 141</u>	<u>30 209 930</u>
Valeur Ajoutée brute	31 371 141	30 209 930	Impôts et taxes	533 324	495 066			
Produits des placements	1 205 685	1 374 229	Charges de personnel	12 397 676	10 970 064			
<u>Sous total</u>	<u>32 576 826</u>	<u>31 584 159</u>	<u>Sous total</u>	<u>12 931 000</u>	<u>11 465 129</u>	<u>Excédent brut d'exploitation</u>	<u>19 645 826</u>	<u>20 119 029</u>
Excédent brut d'exploitation	19 645 826	20 119 029	Dotations aux amortissements et aux résorptions	1 317 266	1 366 784			
Reprises sur provisions :			Dotations aux provisions :					
- Suite au recouvrement des créances	8 141 048	7 375 035	- Pour dépréciation des créances	7 965 733	14 596 472			
- pour dépréciation des actions cotées	9 906	45 049	- Collectives	1 203 988	1 160 824			
- Suite à la radiation de créances	6 356 239	14 177 268	- Pour dépréciation des titres	55 037	40 643			
- Pour divers risques et charges	439 994	79 657	- Pour risques et charges	100 000	170 076			
Encaissement sur créances radiées	19 859	-	- Des autres actifs	11 326	-			
			Redressement social	-	79 657			
Autres produits ordinaires	157 530	210 649	Redressement fiscal	439 994	-			
			Créances Abandonnées	454 852	1 219 847			
<u>Sous total</u>	<u>34 770 402</u>	<u>42 006 688</u>	Créances radiées	6 356 239	14 265 548			
Résultat des activités ordinaires	10 835 219	6 092 315	Autres pertes ordinaires	14 440	5 073			
			Impôts sur les bénéfices	5 399 252	2 700 787			
<u>Sous total</u>	<u>10 835 219</u>	<u>6 092 315</u>	Contribution sociale de solidarité	617 057	308 661			
			<u>Sous total</u>	<u>23 935 183</u>	<u>35 914 373</u>	<u>Résultat net des activités ordinaires</u>	<u>10 835 219</u>	<u>6 092 315</u>
			Contribution conjoncturelle	617 057	-			
			<u>Sous total</u>	<u>617 057</u>	<u>-</u>	<u>Résultat net</u>	<u>10 218 162</u>	<u>6 092 315</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

1-1 Présentation générale

La société Hannibal Lease est une société anonyme de droit tunisien constituée le 30 Juillet 2001 avec un capital initial de 5.000.000 Dinars divisé en 500.000 actions de 10 Dinars chacune.

L'assemblée générale extraordinaire du 1er novembre 2005 a décidé de réduire le capital d'un montant de 168.750 Dinars, correspondant à la partie non libérée à cette date, et ce pour le ramener de 5.000.000 Dinars à 4.831.250 Dinars, par l'annulation de 16.875 actions d'une valeur nominale de 10 Dinars.

Parallèlement, la même assemblée a décidé de porter le capital à 10.000.000 Dinars par l'émission et la création de 516.875 actions nouvelles de 10 Dinars chacune, souscrites en numéraire et libérées à concurrence de 61,30 % lors de la souscription. Le reliquat a été libéré au cours du 2ème semestre 2007.

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 24 juin 2008 a décidé de porter le capital de 10.000.000 Dinars à 20.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 d'actions nouvelles, au prix de 11 Dinars, correspondant à la valeur nominale de 10 Dinars, majoré d'une prime d'émission de 1 Dinar par action.

L'assemblée générale extraordinaire du 16 juillet 2012 a décidé de réduire la valeur nominale de l'action pour la ramener de 10 Dinars à 5 Dinars et de porter ainsi, le nombre d'actions composant le capital social de 2.000.000 à 4.000.000 d'actions.

L'assemblée générale extraordinaire du 17 avril 2013, a décidé l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres sur le marché principal de la cote de la Bourse des valeurs mobilières et d'augmenter le capital social de la société avec renonciation aux droits préférentiels de souscription au profit de nouveaux souscripteurs et ce, pour un montant de 8.700.000 dinars en numéraire pour le porter de 20.000.000 dinars à 28.700.000 dinars par l'émission de 1.740.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 5 dinars chacune.

Le prix d'émission a été fixé à 9,500 dinars l'action, soit 5 dinars de nominal et 4,500 dinars de prime d'émission, libéré intégralement lors de la souscription, avec jouissance à compter du 1^{er} janvier 2013.

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 17 mai 2017 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 11.480.000 dinars pour le porter de 28.700.000 dinars à 40.180.000 dinars et ce, simultanément, de la manière suivante :

- Par apport en numéraire pour un montant de 13.776.000 dinars par la création de 1.722.000 actions nouvelles émises au prix de 8 dinars l'action, soit 5 dinars de nominal et 3 dinars de prime d'émission (3 actions nouvelles pour 10 actions anciennes). Les nouvelles actions ont été souscrites en numéraire et libérées intégralement lors de la souscription. Elles portent jouissance au 1^{er} Janvier 2017.

- Par incorporation de réserves pour un montant de 2.870.000 dinars (1 action gratuite pour 10 actions anciennes) portant jouissance au 1^{er} janvier 2017.

Enfin, l'assemblée générale extraordinaire réunie le 16 juin 2020 a décidé de procéder à des opérations d'augmentation et de réduction du capital de la société pour le porter de 40.180.000 dinars à 55.000.000 dinars et ce, simultanément, de la manière suivante :

- Augmentation du capital social d'une somme de 14.866.600 dinars par incorporation de réserves prélevées sur les comptes « Primes d'émissions » et « Résultats reportés » pour respectivement 13.996.000 dinars et 870.600 dinars. Cette augmentation de capital est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 14.866.600 dinars à la création et à la libération intégrale de 2.973.320 actions nouvelles de 5 dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 8.036.000 actions, à raison de 37 actions nouvelles pour 100 actions anciennes. Au terme de cette augmentation, le capital d'Hannibal Lease est porté à 55.046.600 dinars divisé en 11.009.320 actions de 5 dinars chacune. Elles portent jouissance à compter du 1^{er} Janvier 2020.

- Réduction de capital social d'un montant de 46.600 dinars par l'annulation de 9.320 actions rachetées conformément aux dispositions de l'article 88 de la loi n° 94-117. Au terme de cette réduction, le capital d'Hannibal Lease est ramené à 55.000.000 dinars divisé en 11.000.000 actions de 5 dinars chacune.

Ainsi, le capital social s'élève au 31 décembre 2023, à 55.000.000 Dinars composé de 11.000.000 actions d'une valeur nominale de 5 Dinars libérée en totalité.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, agricole, commercial et de service.

L'activité de la société est régie par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, ainsi que la loi n° 94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing.

1-2 Régime fiscal

1-2-1 Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

Toutefois et en vertu des dispositions de la loi n° 2010-29 du 7 juin 2010 relative à l'encouragement des entreprises à l'admission de leurs actions à la bourse, la société bénéficie de la réduction du taux d'imposition de 35% à 20% pendant une période de cinq ans à partir de l'année d'admission.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances 2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi des finances pour la gestion 2008 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre de contrats de leasing à partir du 1^{er} janvier 2008.

Par ailleurs, et depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité.

1-2-2 Taxe sur la valeur ajoutée :

De par son statut d'établissement financier de leasing, Hannibal Lease est un assujetti total à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi des finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

Il s'ensuit que l'assiette de la TVA comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007 ; et
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1er janvier 2008.

Par ailleurs, l'article 50 de la même loi a prévu que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA grevant leurs achats d'équipements, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing, et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

Il s'ensuit que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA relative aux équipements, matériels et immeubles destinés à l'exploitation dans le cadre de contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

1-2-3 Autres impôts et taxes :

Hannibal Lease est essentiellement soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) au taux de 0,2% sur la base des loyers pour les contrats conclus avant 2008, et des marges pour les contrats conclus à partir de janvier 2008.
- La taxe de formation professionnelle calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.
- La contribution au FOPROLOS calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

Note 2. Référentiel comptable

Les états financiers d'Hannibal Lease, arrêtés au 31 décembre 2023, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes et la circulaire n°2018-06 du 5 juin 2018.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par Hannibal Lease et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

Note 3. Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la Société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

3-1 Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept du capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

3-2 Unité monétaire

Les états financiers d'Hannibal Lease sont libellés en Dinar Tunisien.

3-3 Sommaire des principales méthodes comptables

3-3-1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing :

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1^{er} janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en leasing figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1^{er} janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NC 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1^{er} janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux de bailleur.

Pour le cas spécifique de Hannibal Lease :

- a) la valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- b) les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

Hannibal Lease vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

3-3-2-1 Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

- A- Actifs courants
- B1- Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2- Actifs incertains
- B3- Actifs préoccupants
- B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par la société correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites ;

La valeur du matériel donnée en leasing est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances, et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'appréciation de la valeur de réalisation attendue des biens en location sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Pour certains contrats de leasing classés en actifs compromis, la valeur du bien est considérée nulle, tant que ledit bien n'a pas fait l'objet d'une évaluation individuelle circonstanciée tenant compte des possibilités réelles d'encaissement ou de récupération.

3-3-2-2 Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que modifiée par la circulaire n°2024-01 du 19 janvier 2024, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille.

Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par Hannibal Lease.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

La méthodologie adoptée par Hannibal Lease se présente comme suit :

1. Regroupement des engagements classés A et B1 par groupes homogènes par secteur d'activité :
 - a. Agence de location de voitures ;
 - b. Agences de voyage ;
 - c. Agriculture ;
 - d. Autres industries ;
 - e. Autres services (hors commerce et santé) ;
 - f. BTP ;
 - g. Commerce ;
 - h. Industries agroalimentaires ;
 - i. Industries mécaniques et électriques ;
 - j. Industries pharmaceutiques ;
 - k. Oléifacteurs ;
 - l. Promotion immobilière ;
 - m. Santé ;
 - n. Télécom et TIC ; et
 - o. Tourisme.

Bien que la circulaire 2024-01 a préconisé la fusion de certains secteurs d'activités, HL a jugé opportun de les dissocier pour le calcul des taux de migration et des taux de provisionnement, à l'instar des années précédentes et ce, afin d'assurer une répartition plus homogène du portefeuille. Cette segmentation retrace l'importance du concours en financement leasing de ces sous-secteurs d'activité ainsi que de leur historique de migration et de provisionnement.

2. La détermination pour chaque groupe de créances i , d'un taux de migration moyen du groupe sur les années 2016 à 2023 TMM_{gi} (l'année 2020 étant exclue par la circulaire n°2024-01) selon la formule suivante :

$$TM_{gi}(N) = \frac{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)}{\text{Engagements 0 et 1 de l'année } (N-1) \text{ du groupe } i} \times 100$$

$$TMM_{gi} = \sum_{N=1}^n TM_{gi}(N)/n$$

Avec :

- $TM_{gi}(N)$: Taux de migration de l'année N du groupe de contreparties i .
- Risque additionnel du groupe i : les engagements 0 et 1 de l'année $(N-1)$ du groupe i devenus classés 2-3-4 à la fin de l'année (N) .
- Les $TM_{gi}(N)$ doivent être ajustés afin d'éliminer les effets exceptionnels pouvant engendrer un biais.
- TMM_{gi} : Taux de migration moyen du groupe de contreparties i ;
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TMM_{gi} .

3. Majoration des taux de migration historiques

Les taux de migration historiques du groupe de contreparties « gi » sont majorés par les taux « Δ_{gi} » suivants :

Groupe de contreparties	Δ_{gi}
Agence de location de voitures	3,75%
Agences de voyage	7,50%
Agriculture	6,50%
Autres industries	3,50%
Autres services	3,75%
BTP	6,00%
Commerce	3,00%
Industries agroalimentaires	2,25%
Industries mécaniques et électriques	2,75%
Industries pharmaceutiques	0,25%
Oléifacteurs	2,25%
Promotion immobilière	6,50%
Santé	1,00%
Télécom et TIC	0,75%
Tourisme	7,50%

4. Détermination du taux de provisionnement moyen par groupe de créances « TPM_{gi} » qui représente le taux de couverture des créances additionnelles par les provisions. La période retenue étant 2016-2023 (l'année 2020 étant exclue par la circulaire n°2024-01) :

$$TP_{gi}(N) = \frac{\text{Montant des proviosns sur le Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)}{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)} \times 100$$

$$TPM_{gi} = \sum_{N=1}^n TP_{gi}(N)/n$$

Avec:

- TPgi (N) : Taux de provisionnement de l'année N du groupe de contreparties i
- TPMgi : Taux de provisionnement moyen du groupe de contreparties i
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TPMgi

Il est à noter que les TPgi historiques ont été ajustés afin d'éliminer les effets exceptionnels pouvant engendrer un biais. En effet, les biais sont constitués essentiellement par des relations ayant un comportement exceptionnel au cours de cette année ou un domaine d'activité particulier différent de ceux des autres relations du même secteur.

Par référence aux taux de provisionnement moyen « TPMgi » observés durant la période retenue (2016-2023), HL a retenu des taux de provisionnement désignés « TPRgi » inférieurs aux taux de provisionnement standards édictés au niveau de l'annexe III de la circulaire n°2024-01.

5. Calcul des provisions collectives du groupe i « PCgi », selon la formule suivante :

$$\text{Provision collective du groupe } i : PC_{gi} = \text{Engts } 0 \text{ et } 1_{gi} \times (TMM_{gi} + \Delta_{gi}) \times TPR_{gi}$$

6. Les provisions collectives globales « PC » s'obtiennent par la sommation des PCgi.

$$\text{Provision collective globale : Somme des provisions collectives par groupe : } \sum_{i=1}^n PC_{gi}$$

3-3-2-3 Provisions additionnelles :

En application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2013-21 du 30 décembre 2013, il est constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$ tel que :

- ✓ A : Ancienneté dans la classe B4 ;
- ✓ N : Année d'arrêté des états financiers ;
- ✓ M : Année de la dernière migration vers la classe B4.

3-3-3 Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Antérieurement au 1^{er} janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de leasing » au niveau de l'état de résultat. Pour corriger le solde du produit net de leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figuraient en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2008, de la norme NC 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée.

Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

3-3-4 Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres de placement) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

- Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

- **Placements à long terme**

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

- **Comptabilisation des revenus des placements**

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

3-3-5 Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage.

Lesdites dettes sont admises à la garantie du "fonds de péréquation des changes" institué par l'article 18 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis Re" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances.

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts étrangers est accordée contre le versement par Hannibal Lease

d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

Ainsi, et à l'exception de la dernière ligne de crédit obtenue auprès de la BAD, la société n'est pas exposée au risque de change.

Ledit crédit est actualisé au cours de clôture de l'exercice pour la partie restant due à cette même date. Les différences de change en résultant sont constatées dans les comptes de résultat de l'exercice, pour la partie réalisée, et dans le compte « Ecart de conversion » pour la partie latente.

Le compte « Ecart de conversion » est actualisé à la date de chaque arrêté tout en tenant compte des variations des cours de change entre les différents exercices et des soldes d'échéances restant dues à la fin de chaque période.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

3-3-6 Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

- Logiciels	33,3%
- Immeuble	4% & 5,0%
- Matériel de transport	20,0%
- Mobilier et matériel de bureau	10,0%
- Matériel informatique	33,3%
- Installations générales	10,0%
- Autres matériels	10,0%

3-3-7 Créances et dettes libellées en monnaies étrangères :

A la date de clôture les dettes et les créances en monnaies étrangères sont évaluées en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les différences de change en résultant sont comptabilisées, conformément à la norme 15 relatives aux opérations en monnaie étrangères, dans les comptes de résultat de l'exercice.

3-3-8 Taxe sur la valeur ajoutée :

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

3-3-9 Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

3-3-10 Compensation des actifs et passifs d'impôt exigible :

Bien que les actifs (acomptes provisionnels, retenues à la source et excédents d'impôt reportés) et passifs (impôt sur les sociétés dû) d'impôt exigible soient comptabilisés et évalués séparément, ils sont compensés au bilan en raison de l'existence d'un droit juridiquement exécutoire permettant une telle compensation qui est prévu par les dispositions de l'article 54 du code de l'IRPP et de l'IS.

NOTE 4 : Liquidités et équivalents de liquidités

Ce poste se détaille comme suit :

	<u>31 Décembre 2023</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
- Banques	12 679 568	16 829 095
- Caisses	8	1 381
<u>Total</u>	<u>12 679 576</u>	<u>16 830 476</u>

NOTE 5 : Créances sur la clientèle, opérations de leasing

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	<u>31 Décembre 2023</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
Créances sur contrats mis en force	588 581 399	552 257 789
Encours financiers	546 578 089	507 688 683
Impayés	44 785 543	47 889 779
Intérêts à recevoir sur contrats rééchelonnées	622 318	176 921
Intérêts échus différés	(3 700 559)	(3 555 201)
Valeurs à l'encaissement	296 008	57 607
Créances sur contrats en instance de mise en force	7 287 486	3 421 477
<u>Total brut des créances leasing</u>	<u>595 868 886</u>	<u>555 679 265</u>
<u>A déduire couverture</u>		
Provisions pour dépréciation des encours	(7 681 203)	(11 590 526)
Provisions pour dépréciation des impayés	(27 116 523)	(29 318 563)
Provisions collectives	(7 433 346)	(6 229 358)
Provisions additionnelles	(239 415)	(239 415)
Produits réservés	(3 606 797)	(3 692 317)
Total net des créances leasing	<u>549 791 601</u>	<u>504 609 086</u>

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing sont indiqués ci-après :

Solde au 31 décembre 2022	<u>511 110 159</u>
<u>Addition de la période</u>	
- Investissements	344 935 203
- Relocations	16 186 306
- Consolidations	28 265
<u>Retraits de la période</u>	
- Remboursement du capital	(284 891 848)
- Relocations	(14 161 670)
- Cessions à la valeur résiduelle	(646 196)
- Cessions anticipées	(17 373 763)
- Radiation de créances	(1 320 881)
<u>Solde au 31 décembre 2023</u>	<u>553 865 575</u>

5.1 Analyse par maturité

L'analyse de l'encours des contrats par maturité se présente comme suit :

		31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
- Créance à plus de cinq ans		1 831 528	578 426
- Créance à plus d'un an et moins de cinq ans		373 433 708	323 019 868
- Créance à moins d'un an		273 589 525	270 580 008
Paiement minimaux sur contrats actifs	(1)	648 854 760	594 178 302
- Revenus à plus de cinq ans		131 807	247 545
- Revenus à plus d'un an et moins de cinq ans		55 701 135	49 182 406
- Revenus à moins d'un an		60 008 184	53 710 733
Total des produits financiers non acquis	(2)	115 841 126	103 140 684
- Valeurs résiduelles	(3)	6 997 854	5 193 906
- Contrats suspendus	(4)	6 566 601	11 457 159
- Contrats en cours	(5)	7 287 486	3 421 477
Encours financiers des contrats de leasing	(6)=(1)-(2)+(3)+(4)+(5)	553 865 575	511 110 159

5.2 Analyse de l'encours par secteur d'activité et par type de matériel

5.2.1 Analyse par secteur d'activité

		31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
- Bâtiment et travaux publics		38 238 074	53 032 238
- Industrie		63 000 773	60 157 273
- Tourisme		113 096 073	95 375 853
- Commerce et services		259 809 433	234 511 043
- Agriculture		79 721 222	68 033 752
	<u>Total</u>	553 865 575	511 110 159

5.2.2 Analyse par type de matériel

		31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
- Equipements		20 121 097	25 075 142
- Matériel roulant		460 968 537	420 594 288
- Matériel spécifique		53 331 773	45 673 190
	<u>Sous Total</u>	534 421 407	491 342 620
- Immobilier		19 444 169	19 767 540
	<u>Total</u>	553 865 576	511 110 159

5.3 Impayés

L'analyse des impayés se présente comme suit :

		31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
Clients ordinaires (1)		17 602 662	20 541 120
Inférieur à 1 mois		6 979 561	6 848 354
Entre 1 à 3 mois		5 464 159	6 685 234
Entre 3 et 6 mois		1 891 430	2 622 486
Entre 6 mois et 1 année		1 831 417	1 668 448
Supérieur à 1 année		1 436 095	2 716 597
Clients litigieux (2)		27 182 880	27 348 659
	Total (1)+(2)	44 785 543	47 889 779

Note 5 : ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE (SUITE)

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A	B 1	B 2	B 3	B 4	
	Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains	Actifs préoccupants	Actifs compromis	
Encours financiers	458 136 777	69 463 821	1 328 247	718 717	16 930 526	546 578 089
Impayés	1 957 655	8 327 097	690 193	642 963	33 167 636	44 785 543
Contrats en instance de mise en force	7 287 486	-	-	-	-	7 287 486
CREANCES LEASING	467 381 918	77 790 918	2 018 440	1 361 680	50 098 162	598 651 118
Avances reçues (*)	(6 446 707)	(120)	-	-	(422 476)	(6 869 304)
ENCOURS GLOBAL	460 935 211	77 790 798	2 018 440	1 361 680	49 675 687	591 781 815
ENGAGEMENTS HORS BILAN	26 850 055	-	-	-	-	26 850 055
TOTAL ENGAGEMENTS	487 785 265	77 790 798	2 018 440	1 361 680	49 675 687	618 631 869
Produits réservés	-	-	(74 223)	(81 142)	(3 451 433)	(3 606 797)
Provisions sur encours financiers	-	-	-	(10 276)	(7 670 926)	(7 681 203)
Provisions sur impayés	-	-	(43 571)	(172 307)	(26 900 645)	(27 116 523)
Provisions additionnelles	-	-	-	-	(239 415)	(239 415)
TOTAL DE LA COUVERTURE	-	-	(117 794)	(263 725)	(38 262 419)	(38 643 938)
ENGAGEMENTS NETS	487 785 265	77 790 798	1 900 646	1 097 955	11 413 267	579 987 931
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)			0,33%	0,22%	8,03%	
			8,58%			
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) au 31 décembre 2022			10,30%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés			5,84%	19,37%	77,02%	
			72,84%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2022			72,70%			

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

NOTE 6 : Portefeuille-titres de placement

L'analyse du portefeuille-titres de placement se présente comme suit :

	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
- Actions cotées	1 458 056	1 458 028
- Certificats de dépôts	13 500 000	27 500 000
- Titres SICAV	39 109	77 130
Total brut	14 997 165	29 035 157
- Provisions pour dépréciation des actions cotées	(204 290)	(159 159)
Total net	14 792 875	28 875 998

Le portefeuille des actions cotées se présente comme suit :

Libellé	Nombre d'action Participation HL	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Total	Cours moyen de décembre	Provision	pourcentage de détention
CARTHAGE CEMENT	79 312	1,000	2,893	229 414	1,918	(77 293)	0,046%
SAH	45 088	1,000	3,990	179 902	8,048	-	0,054%
DA SAH	102	-	0,278	28	-	-	-
TUNIS RE	13 050	5,000	9,518	124 204	6,759	(35 999)	0,087%
Délice Holding	35 276	10,000	13,723	484 095	11,508	(78 138)	0,064%
ARTES	6 500	5,000	7,647	49 705	6,596	(6 831)	0,033%
ASSURANCES MAGHREBIA	2 535	10,000	55,500	140 693	53,122	(6 028)	0,056%
ASSURANCES MAGHREBIA VIE	41 121	1,000	6,080	250 016	6,141	-	0,164%
Total				1 458 056		(204 290)	

Les titres SICAV se présentent comme suit :

Libellé	Nombre de titres chez HL	Coût Moyen Pondéré	Valeur liquidative
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	356	109,856	39 109

NOTE 7 : Portefeuille d'investissement

L'analyse du portefeuille d'investissement se présente comme suit :

	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
- Titres de participation	17 142 848	9 688 129
- Titres immobilisés	5 081 132	2 581 112
Total	22 223 981	12 269 241
A déduire :		
- Versements restant à effectuer sur titres	(3 573 877)	-
Montant net	18 650 104	12 269 241

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres de participation" sont indiqués ci-après :

	Montant total	Partie libérée	Partie non libérée
<u>Solde au 31 Décembre 2022</u>	9 688 129	9 688 129	-
Additions de la période			-
- Société "NIDA"	1 260 000	1 260 000	
Augmentation de capital			
- Société NIDA	6 194 720	2 620 843	3 573 877
<u>Solde au 31 Décembre 2023</u>	<u>17 142 848</u>	<u>13 568 972</u>	<u>3 573 877</u>

Les titres de participation s'analysent au 31 Décembre 2023 comme suit :

Emetteur	% détention	Nombre d'actions ou parts sociales	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Date de souscription
- Société Amilcar LLD	99,16%	12 395	100	1 239 500	2014
- Société immobilière ECHARIFA	26,56%	23 104	100	2 200 000 (*)	2010-2012
- Société NIDA	45,99%	11 382 653	1	13 703 348 (**)	2010-2013-2014-2016- 2022-2023
Total				17 142 848	

(*) L'acquisition des 22.000 actions de la société immobilière ECHARIFA a été réalisée au prix de 100 dinars par action. Par ailleurs, cette dernière a réalisé une augmentation de capital par incorporation des réserves, la part de Hannibal Lease est de 1.104 actions gratuites.

(**) L'acquisition des 5.443.986 actions de la société NIDA S A a été réalisée à raison de 2.606.011 actions au prix de 1 dinar par action, 1.333.331 actions au prix de 1.6 dinars par action, 754.644 actions au prix de 2 dinars par action et 750.000 actions au prix de 1.680 dinar l'action.

Par ailleurs, cette dernière a réalisé une augmentation de capital par incorporation des réserves, la part de Hannibal Lease est de 1.173.498 actions gratuites. Ensuite une augmentation de capital en numéraire dans laquelle Hannibal Lease a souscrit à 4.765.169 actions à titre réductible et irréductible.

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres immobilisés" sont indiqués ci-après :

	Montant total	Partie libérée	Partie non libérée
Solde au 31 Décembre 2022	2 581 112	2 581 112	-
Additions de la période			
- FCPR TANMYA	500 000	500 000	-
- Fonds d'amorçage "CAPITAL'ACT SEED FUND"	2 500 020	2 500 020	
Cessions de la période			
- Fonds commun de placement MAC Horizon	(500 000)	(500 000)	
Solde au 31 Décembre 2023	5 081 132	5 081 132	-

Les titres immobilisés s'analysent au 31 Décembre 2023 comme suit :

Emetteur	% détention	Nombre d'actions ou parts sociales	Valeur nominale	Coût unitaire d'acquisition	Montant Total	Date de souscription
- Fonds commun de placement MAC Equilibre	1,57%	100	100,000	100,000	10 000	2005
- Fonds commun de placement MAC Epargnant	0,18%	100	100,000	100,000	10 000	2005
- Fonds commun de placement MAC Croissance	0,52%	108	100,000	102,889	11 112	2005-2008
- FCPR TANMYA	1,67%	500	1 000,000	1000,000	500 000	2023
- Les sables du centre	16,67%	500	100,000	100,000	50 000	2005
- Fonds d'amorçage "CAPITAL'ACT SEED FUND"	57,16%	44 510	100,000	101,101	4 500 020	2019-2023
Total					5 081 132	

Note 8: Valeurs immobilisées

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2023
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute						Amortissements						Provisions pour dépréciation	Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Transfert	Cessions	Mise en rebut	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Transfert	Cessions	Mise en rebut	Fin de période		
Logiciels	33,3%	462 444	55 540	-	-	-	517 984	413 389	31 338	-	-	-	444 727	-	73 257
Logiciels en cours		34 293	-	-	-	-	34 293	-	-	-	-	-	-	-	34 293
Avances et acomptes aux fournisseurs d'immobilisations		698 341	10 000	-	-	-	708 341	-	-	-	-	-	-	-	708 341
Total des immobilisations incorporelles		1 195 078	65 540	-	-	-	1 260 618	413 389	31 338	-	-	-	444 727	-	815 891
Terrain	-	5 670 140	-	-	-	-	5 670 140	-	-	-	-	-	-	-	5 670 140
Terrain hors exploitation	-	250 000	-	-	-	-	250 000	-	-	-	-	-	-	250 000	-
Immeubles	4% & 5%	11 458 286	-	2 121 996	-	-	13 580 282	2 369 616	577 663	-	-	-	2 947 279	-	10 633 003
Matériel de transport	20,0%	1 601 919	246 921	-	(385 327)	-	1 463 513	711 493	261 731	-	(229 305)	-	743 919	-	719 594
Equipements de bureau	10,0%	1 178 612	24 844	51 368	(3 103)	(6 745)	1 244 976	717 850	76 801	(2 491)	(2 929)	(5 552)	783 679	-	461 297
Matériel informatique	33,3%	683 300	38 998	1 452	(971)	(7 034)	715 745	559 064	71 726	-	(799)	(7 034)	622 957	-	92 788
Installations générales	10,0%	2 882 547	58 820	525 823	(2 200)	(10 040)	3 454 950	904 963	292 247	2 491	(521)	(10 040)	1 189 140	-	2 265 810
Autres matériels	10,0%	99 117	-	-	-	-	99 117	53 990	5 760	-	-	-	59 750	-	39 367
Immobilisations en cours		2 610 528	179 296	(2 642 518)	-	-	147 306	-	-	-	-	-	-	-	147 306
Avances et acomptes aux fournisseurs d'immobilisations		407 843	3 035	(58 120)	-	-	352 758	-	-	-	-	-	-	-	352 758
Total des immobilisations corporelles		26 842 292	551 914	-	(391 601)	(23 819)	26 978 787	5 316 976	1 285 928	-	(233 554)	(22 626)	6 346 724	250 000	20 382 063
TOTAUX		28 037 370	617 454	-	(391 601)	(23 819)	28 239 405	5 730 365	1 317 266	-	(233 554)	(22 626)	6 791 451	250 000	21 197 954

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.
Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

NOTE 9 : Autres actifs

Le détail des autres actifs est le suivant :

	<u>31 Décembre 2023</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
- Charges reportées	1 535 927	1 315 661
- Dépôts et cautionnements versés	61 292	62 367
- Fournisseurs, avances et acomptes	102 208	100 152
- Prêts au personnel	2 014 511	1 797 622
- Personnel, avances et acomptes	100 644	92 012
- Etat, crédit de TVA	-	577 008
- Etat, compte d'attente TVA	1 084 437	1 035 371
- Produits à recevoir des tiers	46 777	42 618
- Débiteurs divers	46 097	46 107
- Charges constatées d'avances	103 185	167 083
<u>Total brut</u>	<u>5 095 077</u>	<u>5 235 998</u>
A déduire :		
- Provisions	(211 414)	(200 089)
<u>Montant net</u>	<u>4 883 663</u>	<u>5 035 910</u>

Les charges reportées s'analysent comme suit :

TABLEAU DE MOUVEMENT DES CHARGES REPORTEES
AU 31 DECEMBRE 2023
(exprimé en dinars)

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute			Résorptions			Valeur comptable nette
		Début de période	Addition	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Fin de période	
Frais d'augmentation de capital	33%	675 567	-	675 567	675 567	-	675 567	-
Charges à répartir	33%	368 279	72 898	441 177	368 279	-	368 279	72 898
Frais d'émission des emprunts		9 083 007	881 992	9 964 999	7 767 347	734 623	8 501 970	1 463 029
TOTAUX		10 126 853	954 890	11 081 743	8 811 193	734 623	9 545 816	1 535 927

Les charges reportées englobent les frais d'augmentation de capital, les frais d'émissions des emprunts ainsi que les charges à répartir.

Les frais d'augmentation de capital ainsi que les charges à répartir sont résorbés selon le mode linéaire.

Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

La dotation de la période aux résorptions des frais d'émission des emprunts s'élevant à D : 734.623 figure parmi les charges financières.

NOTE 10 : Concours bancaires

Ce poste se présente comme suit:

	<u>31 Décembre 2023</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
- Banques, découverts	3 809	775 398
<u>Total</u>	<u>3 809</u>	<u>775 398</u>

NOTE 11 : Dettes envers la clientèle

Les dettes envers la clientèle se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2023</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
- Avances et acomptes reçus des clients	6 869 304	6 457 206
- Dépôts et cautionnements reçus	6 000	6 000
<u>Total</u>	<u>6 875 304</u>	<u>6 463 206</u>

NOTE 12 : Emprunts et dettes rattachées

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2023</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
- Banques locales	199 120 263	174 210 201
- Banques étrangères	65 819 905	52 933 686
- Emprunts obligataires	167 776 840	169 264 680
- Certificats de dépôt	6 500 000	12 000 000
<u>Total emprunts</u>	<u>439 217 008</u>	<u>408 408 568</u>
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	2 189 179	1 670 086
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	803 784	893 513
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	11 499 558	10 557 021
- Charges constatées d'avance sur certificats de dépôt	(57 156)	(63 359)
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>14 435 365</u>	<u>13 057 260</u>
<u>Total</u>	<u>453 652 373</u>	<u>421 465 828</u>

Les mouvements enregistrés sur le poste "Emprunts et dettes rattachées" sont récapitulés dans le tableau suivant :

NOTE 12 : Emprunts et dettes rattachées (suite)

TABLEAU DES EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES
ARRETEAU 31 DECEMBRE 2023
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Ecart de conversion		Différence de change	Fin de période		
						2022	2023		Solde	Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
<u>CERTIFICAT DE DEPOT</u>											
Certificats de dépôt	6 500 000	Remboursement après 10, 20, 30, 90, 180 ou 360 jours de la date de souscription de chaque certificat	12 000 000	94 500 000	(100 000 000)	-	-	-	6 500 000	-	6 500 000
<u>Total des certificats de dépôts</u>			12 000 000	94 500 000	(100 000 000)		-	-	6 500 000	-	6 500 000
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>											
HL 2015/2	40 000 000	Annuellement (2017-2023)	4 666 000	-	(4 666 000)	-	-	-	-	-	-
HL 2016/2	40 000 000	Annuellement (2017-2023)	5 561 000	-	(5 561 000)	-	-	-	-	-	-
HL 2017/1	20 000 000	Annuellement (2018-2024)	6 000 000	-	(3 000 000)	-	-	-	3 000 000	-	3 000 000
HL 2017/2	25 000 000	Annuellement (2018-2024)	6 621 680	-	(3 310 840)	-	-	-	3 310 840	-	3 310 840
HL 2017/3	40 000 000	Annuellement (2019-2025)	19 412 000	-	(8 000 000)	-	-	-	11 412 000	5 706 000	5 706 000
HL 2018 SUB	20 000 000	Annuellement (2019-2025)	6 780 000	-	(4 000 000)	-	-	-	2 780 000	1 390 000	1 390 000
HL 2018/2	15 500 000	Annuellement (2020-2026)	10 124 000	-	(3 100 000)	-	-	-	7 024 000	3 924 000	3 100 000
HL 2020/1	15 000 000	Annuellement (2021-2025)	9 000 000	-	(3 000 000)	-	-	-	6 000 000	3 000 000	3 000 000
HL 2020/2	40 000 000	Annuellement (2021-2025)	24 000 000	-	(8 000 000)	-	-	-	16 000 000	8 000 000	8 000 000
HL 2020/3	30 000 000	Annuellement (2022-2026)	24 000 000	-	(6 000 000)	-	-	-	18 000 000	12 000 000	6 000 000
HL 2021/1 SUB	15 000 000	Annuellement (2022-2028)	12 600 000	-	(2 400 000)	-	-	-	10 200 000	7 200 000	3 000 000
HL 2022/1	30 000 000	Annuellement (2023-2029)	30 000 000	-	(3 350 000)	-	-	-	26 650 000	23 300 000	3 350 000
HL 2022 SUB	10 500 000	Annuellement (2023-2027)	10 500 000	-	(2 100 000)	-	-	-	8 400 000	6 300 000	2 100 000
HL 2023/1	40 000 000	Annuellement (2024-2028)	-	40 000 000	-	-	-	-	40 000 000	32 000 000	8 000 000
HL 2023/2 SUB	15 000 000	Annuellement (2024-2028)	-	15 000 000	-	-	-	-	15 000 000	12 000 000	3 000 000
<u>Total des emprunts obligataires</u>			169 264 680	55 000 000	(56 487 840)	-	-	-	167 776 840	114 820 000	52 956 840
<u>CREDITS BANCAIRES ETRANGERS</u>											
BAD 5,996 (2013-2023)	5 996 434	Semestriellement (2016-2023)	571 173	-	(499 745)	-	-	-	71 428	-	71 428
BIRD 12 MDT (2015)	12 000 000	Semestriellement (2019-2026)	6 666 666	-	(1 333 333)	-	-	-	5 333 333	3 999 999	1 333 333
BIRD 8 MDT (2016)	8 000 000	Semestriellement (2019-2028)	4 888 890	-	(888 889)	-	-	-	4 000 001	3 111 112	888 889
BAD 3 MDT (2016-2025)	3 000 000	Semestriellement (2019-2025)	1 285 715	-	(428 571)	-	-	-	857 144	428 572	428 571
BAD 8 MEUR (2018)	13 292 000	Semestriellement (2019-2023)	3 310 200	-	(3 310 200)	5 487	-	(5 487)	-	-	-
KFW 12 MEUR (2021)	38 469 874	Semestriellement (2024-2030)	36 211 042	2 258 832	-	-	-	-	38 469 874	35 510 653	2 959 221
KFW 5,060 MEUR (2023)	17 088 126	Semestriellement (2024-2030)	-	17 088 126	-	-	-	-	17 088 126	15 773 655	1 314 471
<u>Total des crédits des banques étrangères</u>			52 933 686	19 346 958	(6 460 739)	5 487	-	(5 487)	65 819 905	58 823 991	6 995 914

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Ecart de conversion		Différence de change	Fin de période		
						2022	2023		Solde	Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
CREDITS BANCAIRES LOCAUX											
AMENBANK 5 MDT (2018)	5 000 000	Trimestriellement (2018-2023)	609 754	-	(609 754)	-	-	-	-	-	-
BH 4 MDT (2018-1)	4 000 000	Trimestriellement (2019-2025)	1 925 412	-	(719 797)	-	-	-	1 205 615	419 663	785 952
BH 4 MDT (2018-2)	4 000 000	Trimestriellement (2019-2025)	1 928 587	-	(720 373)	-	-	-	1 208 215	420 787	787 427
BT 3MDT (2018)	3 000 000	Trimestriellement (2018-2027)	1 416 665	-	(333 334)	-	-	-	1 083 332	749 998	333 334
BT 5MDT (2018)	5 000 000	Trimestriellement (2018-2023)	250 000	-	(250 000)	-	-	-	-	-	-
AMEN IMDT (2018)	1 000 000	Trimestriellement (2018-2023)	129 199	-	(129 199)	-	-	-	-	-	-
AMEN 2MDT (2018)	2 000 000	Trimestriellement (2019-2023)	382 937	-	(382 937)	-	-	-	-	-	-
AMEN IMDT (2018-2)	1 000 000	Trimestriellement (2019-2023)	134 700	-	(134 700)	-	-	-	-	-	-
AMEN IMDT (2019)	1 000 000	Trimestriellement (2019-2023)	141 057	-	(141 057)	-	-	-	-	-	-
AMEN 7MDT (2019)	7 000 000	Trimestriellement (2020-2024)	3 271 806	-	(1 545 808)	-	-	-	1 725 999	-	1 725 999
STB 5MDT (2020-1)	5 000 000	Trimestriellement (2020-2025)	2 250 000	-	(1 000 000)	-	-	-	1 250 000	250 000	1 000 000
STB 5MDT (2020-2)	5 000 000	Trimestriellement (2020-2025)	2 500 000	-	(1 000 000)	-	-	-	1 500 000	500 000	1 000 000
BARAKA 42,5 MDT (2020)	42 500 000	Mensuellement (2021-2025)	24 338 667	-	(11 022 616)	-	-	-	13 316 051	1 078 705	12 237 346
Amen 2,5MDT 2020	2 500 000	Trimestriellement (2020-2023)	681 351	-	(681 351)	-	-	-	-	-	-
Amen 2,5MDT (2020-2)	2 500 000	Trimestriellement (2020-2023)	681 605	-	(681 605)	-	-	-	-	-	-
BIAT 40 MDT (2020)	40 000 000	Trimestriellement (2020-2025)	22 000 000	-	(8 000 000)	-	-	-	14 000 000	6 000 000	8 000 000
BIAT 0,930 MDT (2020)	930 000	Trimestriellement (2020-2025)	511 500	-	(186 000)	-	-	-	325 500	139 500	186 000
BIAT 2,6 MDT (2020)	2 600 000	Trimestriellement (2020-2025)	1 430 000	-	(520 000)	-	-	-	910 000	390 000	520 000
BIAT 0,361 MDT(2020)	361 000	Trimestriellement (2021-2025)	209 000	-	(76 000)	-	-	-	133 000	57 000	76 000
BIAT 0,885 MDT (2020)	885 000	Trimestriellement (2021-2025)	495 000	-	(180 000)	-	-	-	315 000	135 000	180 000
BIAT 1,250 MDT (2020)	1 250 000	Trimestriellement (2021-2025)	723 684	-	(263 158)	-	-	-	460 526	197 368	263 158
BIAT 0,750 MDT (2020)	750 000	Trimestriellement (2021-2025)	434 211	-	(157 895)	-	-	-	276 316	118 421	157 895
BIAT 3,254 MDT (2020)	3 254 000	Trimestriellement (2021-2025)	1 883 895	-	(685 053)	-	-	-	1 198 842	513 789	685 053
Amen 10 MDT (2021)	10 000 000	Mensuellement (2022-2026)	8 366 090	-	(1 801 304)	-	-	-	6 564 786	4 583 946	1 980 840
BIAT 25MDT (2021)	25 000 000	Mensuellement (2022-2026)	20 000 000	-	(5 000 000)	-	-	-	15 000 000	10 000 000	5 000 000
CITIBANK	39 000 000	Crédit relais	43 500 000	87 700 000	(92 200 000)	-	-	-	39 000 000	-	39 000 000
ABC	11 000 000	Crédit relais	9 000 000	11 000 000	(9 000 000)	-	-	-	11 000 000	-	11 000 000
BTE 5MDT (2022)	5 000 000	Trimestriellement (2022-2027)	4 599 827	-	(859 606)	-	-	-	3 740 221	2 795 074	945 147
STB 5MDT (2022)	5 000 000	Mensuellement (2022-2027)	4 500 000	-	(1 000 000)	-	-	-	3 500 000	2 500 000	1 000 000
ATB IMDT (2022)	1 000 000	Mensuellement (2022-2027)	915 254	-	(203 390)	-	-	-	711 864	508 475	203 390
BIAT 15MDT (2022 - 2)	15 000 000	Trimestriellement (2023-2027)	15 000 000	-	(2 373 232)	-	-	-	12 626 768	10 138 852	2 487 916
BT 7,5MDT (2023)	7 500 000	Mensuellement (2023-2028)	-	7 500 000	(750 000)	-	-	-	6 750 000	5 250 000	1 500 000
STB 5MDT (2023)	5 000 000	Mensuellement (2023-2028)	-	5 000 000	(500 000)	-	-	-	4 500 000	3 500 000	1 000 000
BARAKA 11 MDT (2023-1)	11 000 000	Mensuellement (2023-2026)	-	11 000 000	(260 323)	-	-	-	10 739 677	7 427 970	3 311 707
BTE 10MDT (2023)	10 000 000	Mensuellement (2023-2028)	-	10 000 000	(1 480 872)	-	-	-	8 519 128	6 741 572	1 777 556
BARAKA 17 MDT (2023-2)	17 000 000	Mensuellement (2023-2026)	-	17 000 000	(4 190 577)	-	-	-	12 809 423	7 263 604	5 545 818
BIAT 10MDT (2023 - 1)	10 000 000	Trimesriellement (2024-2028)	-	10 000 000	-	-	-	-	10 000 000	8 393 626	1 606 374
BIAT 10MDT (2023 - 2)	10 000 000	Trimesriellement (2024-2028)	-	10 000 000	-	-	-	-	10 000 000	8 374 599	1 625 401
ATTIJARI 5MDT (2023)	5 000 000	Trimesriellement (2023-2028)	-	5 000 000	(250 000)	-	-	-	4 750 000	3 750 000	1 000 000
<u>Total des crédits des banques locales</u>			174 210 202	174 200 000	(149 289 938)	-	-	-	199 120 263	92 197 951	106 922 312
<u>Total général</u>			408 408 568	343 046 958	(312 238 517)	5 487	-	(5 487)	439 217 008	265 841 942	173 375 066

NOTE 13 : Fournisseurs et comptes rattachés

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2023</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
<i>Fournisseurs d'exploitation</i>		
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	357 183	351 669
<u>Sous total</u>	<u>357 183</u>	<u>351 669</u>
<i>Fournisseurs d'immobilisation</i>		
- Fournisseurs, retenue de garantie	60 863	70 206
- Fournisseurs, Assurances décennales	2 651	2 651
<u>Sous total</u>	<u>63 514</u>	<u>72 857</u>
<i>Fournisseurs de biens, objet de contrats de leasing</i>		
- Factures d'achats de biens de leasing	434 691	683 877
- Effets à payer	68 390 665	76 889 594
- Factures non parvenues	-	7 830
<u>Sous total</u>	<u>68 825 357</u>	<u>77 581 301</u>
<u>Solde des fournisseurs et comptes rattachés</u>	<u>69 246 053</u>	<u>78 005 827</u>

NOTE 14 : Autres passifs

Le détail des autres passifs courants est le suivant :

	<u>31 Décembre 2023</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
- Personnel, rémunérations dues	100	300
- Personnel, provisions pour congés payés	366 893	282 597
- Personnel, autres charges à payer	1 050 000	650 000
- Etat, retenues sur salaires	260 863	393 751
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	383 722	655 928
- Etat, retenues sur revenus des capitaux mobiliers	20 972	8 167
- Etat, retenues au titre de la plus-value immobilière	-	5 500
- Etat, TVA à payer	1 631 683	-
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider (voir note 27)	3 176 100	1 329 395
- Etat, contribution conjoncturelle (voir note 27)	617 057	-
- Etat, contribution sociale de solidarité (voir note 27)	617 057	308 661
- Etat, autres impôts et taxes à payer	140 699	229 429
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges	11 007	8 478
- Produits constatés d'avance	19 027	133 561
- Dettes fiscales	-	1 298 023
- CNSS	545 615	591 485
- CAVIS	98 403	116 996
- Organismes sociaux, charges sociales sur congés payés et autres charges	84 203	65 195
- Actionnaires, dividendes à payer	2 604	1 222
- Crédoeurs divers	229 726	329 225
- Prestataires Assurances	-	18 181
- Diverses Charges à payer	665 202	681 770
- Ecart de conversion	-	5 487
- Provisions pour risques et charges	766 680	1 106 674
<u>Total</u>	<u>10 687 612</u>	<u>8 220 024</u>

NOTE 15 : Capitaux propres

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		<u>31 Décembre 2023</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
- Capital social	(A)	55 000 000	55 000 000
- Réserve légale	(B)	5 011 083	4 472 033
- Réserve spéciale pour réinvestissement		7 887 979	4 887 979
- Réserve pour fonds social		43 380	-
- Actions propres	(C)	(404 890)	(404 890)
- Complément d'apport		10 532	10 532
- Résultats reportés		3 764 376	4 688 686
<u>Total des capitaux propres avant résultat de la période</u>	(D)	<u>71 312 460</u>	<u>68 655 117</u>
Résultat de l'exercice (1)		10 218 162	6 092 315
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	(F)	<u>81 530 622</u>	<u>74 747 432</u>
Nombre d'actions (2)	(E)	10 925 248	10 925 248
Résultat par action (1) / (2)		0,935	0,558

(A) Le capital social s'élève au 31 décembre 2023 à D : 55.000.000 composé de 11.000.000 actions d'une valeur nominale de D : 5 libérée en totalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) L'assemblée générale ordinaire, réunie le 25 Avril 2023, a autorisé le conseil d'administration de la société à racheter et revendre ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n°94-117 portant réorganisation du marché financier.

L'assemblée a fixé la durée d'intervention à 3 ans à partir de la date de cette assemblée.

Les mouvements enregistrés sur cette rubrique se détaillent comme suit :

Le nombre des actions détenues par HL représente, au 31 décembre 2023, 0,68% des actions en circulation

Aucun mouvement n'a été enregistré sur cette rubrique en 2023.

Le rachat de Hannibal Lease de ses propres actions a eu un effet de régularisation de son cours boursier.

(D) En application de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenue s'élèvent au 31 décembre 2023 à D : 3.563.371 et se détaillent comme suit :

- Réserve spéciale pour réinvestissement	2 887 979
- Résultats reportés	675 392

(E) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(F) Voir tableau de mouvements ci-joint

NOTE 15 : CAPITAUX PROPRES (suite)

**TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
AU 31 DECEMBRE 2023**
(exprimé en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Réserve pour réinvestissement	Réserve pour fonds social	Résultats reportés	Actions propres	Complément d'apport	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2021	55 000 000	4 102 363	4 887 979	-	3 263 397	(404 890)	10 532	4 130 009	70 989 390
Affectation approuvée par l'A.G.O du 26 Avril 2022		369 670		150 000	3 610 339			(4 130 009)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2021					(2 200 000)				(2 200 000)
Encaissement de dividendes sur actions propres					14 950				14 950
Prélèvement sur fonds social				(149 222)					(149 222)
Résultat de l'exercice 2022								6 092 315	6 092 315
Solde au 31 Décembre 2022	55 000 000	4 472 033	4 887 979	778	4 688 686	(404 890)	10 532	6 092 315	74 747 432
Affectation approuvée par l'A.G.O du 25 Avril 2023		539 050	3 000 000	200 000	2 353 265			(6 092 315)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2022					(3 300 000)				(3 300 000)
Encaissement de dividendes sur actions propres					22 426				22 426
Prélèvement sur fonds social				(157 397)					(157 397)
Résultat de l'exercice 2023								10 218 162	10 218 162
Solde au 31 Décembre 2023	55 000 000	5 011 083	7 887 979	43 380	3 764 376	(404 890)	10 532	10 218 162	81 530 622

NOTE 16 : Intérêts et produits assimilés de leasing

L'analyse des intérêts et produits assimilés de leasing se présente ainsi :

	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
- Intérêts de leasing	74 207 140	67 394 136
- Intérêts de retard	2 286 678	3 160 754
- Préloyer	105 813	33 402
- Frais de dossier	501 021	472 161
- Produits nets sur cession d'immobilisations en leasing	482 023	526 242
- Frais de rejet	685 864	812 581
Total des produits	78 268 539	72 399 275
- Transferts en produits de la période		
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	1 122 630	1 328 345
Intérêts de retard antérieurs	80 008	65 459
- Produits réputés réservés en fin de période		
Intérêts inclus dans les loyers	(1 451 507)	(1 380 797)
Intérêts de retard	(85 802)	(153 906)
Variation des produits réservés	(334 671)	(140 899)
Total des intérêts et des produits de leasing	77 933 868	72 258 376
- Encours financiers des contrats actifs		
. Au début de la période	496 231 524	496 259 868
. A la fin de la période	540 011 488	496 231 524
. Moyenne (A)	518 121 506	496 245 696
- Intérêts de la période (B)	74 207 140	67 394 136
- Taux moyen (B) / (A)	14,32%	13,58%

NOTE 17 : Intérêts et charges assimilées

Les charges financières se détaillent comme suit :

	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
- Intérêts des emprunts obligataires	17 946 181	17 522 057
- Intérêts des crédits des banques locales	19 377 973	16 143 593
- Intérêts des crédits des banques étrangères	3 506 662	2 663 539
- Intérêts des autres opérations de financement	1 111 076	1 358 074
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	734 623	744 618
Total des charges financières des emprunts (A)	42 676 516	38 431 882
- Intérêts des comptes courants	21 470	17 211
- Autres charges financières	32 418	(130 398)
Total des autres charges financières	53 888	(113 187)
Total général	42 730 404	38 318 695
- Encours des ressources		
. Au début de l'exercice	408 408 568	437 511 998
. A la fin de l'exercice	439 217 008	408 408 568
. Moyenne (B)	423 812 788	422 960 283
- Taux moyen (A) / (B)	10,07%	9,09%

NOTE 18 : Produits des placements

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2023</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
- Dividendes	62 071	440 200
- Plus values sur cession des titres immobilisés	65 565	-
- Plus values sur cession des actions	-	1 937
- Plus values sur cession des titres SICAV	16 231	2 191
- Revenus des comptes créditeurs	276 413	236 858
- Revenus des certificats de dépôt	777 428	682 120
- Retenues à la source libératoires sur les certificats de dépôts	-	(17 982)
- Revenus des comptes courants associés	-	22 188
- Plus values latentes sur titres SICAV	1 727	969
- Jetons de présences reçus des filiales	6 250	5 750
<u>Total</u>	<u>1 205 685</u>	<u>1 374 229</u>

NOTE 19 : Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation s'analysent comme suit :

	<u>31 Décembre 2023</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
- Produits locatifs	40 559	38 628
- Commissions d'assurance	75 448	70 526
<u>Total</u>	<u>116 008</u>	<u>109 154</u>

NOTE 20 : Charges de personnel

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2023</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
- Salaires et complément de salaires	9 996 299	8 773 298
- Cotisations de sécurité sociale	1 748 584	1 602 963
- Autres charges sociales	652 793	593 802
<u>Total</u>	<u>12 397 676</u>	<u>10 970 064</u>

NOTE 21 : Dotations aux amortissements

Les dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements et de résorptions se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2023</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
- Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	31 338	29 118
- Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	1 285 928	1 127 666
- Dotations aux résorptions des charges à répartir	-	210 000
<u>Total</u>	<u>1 317 266</u>	<u>1 366 784</u>

NOTE 22 : Autres charges d'exploitation

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2023</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
- Achat de matières et fournitures	456 083	402 388
<u>Total des achats</u>	<u>456 083</u>	<u>402 388</u>
- Locations	397 634	334 139
- Entretiens et réparations	126 506	128 854
- Primes d'assurances	286 288	283 416
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>810 428</u>	<u>746 408</u>
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	419 798	718 069
- Publicités, publications, relations publiques	531 416	358 369
- Déplacements, missions et réceptions	174 854	159 402
- Frais postaux et de télécommunications	261 108	260 995
- Services bancaires et assimilés	210 356	226 887
- Autres	820 830	701 858
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>2 418 361</u>	<u>2 425 580</u>
- Rémunération du président du conseil d'administration	100 000	100 000
- Rémunération du comité d'audit	25 000	25 000
- Rémunération du comité de risques	25 333	25 667
- Jetons de présence	113 125	113 864
<u>Total des charges diverses</u>	<u>263 458</u>	<u>264 530</u>
- Impôts et taxes sur rémunérations	284 009	262 485
- T.C.L	184 273	173 641
- Droits d'enregistrement et de timbres	40 111	36 943
- Autres impôts et taxes	24 931	21 997
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>533 324</u>	<u>495 066</u>
<u>Total général</u>	<u>4 481 654</u>	<u>4 333 972</u>

NOTE 23 : Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2023</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	7 965 733	14 357 057
- Dotations aux provisions collectives	1 203 988	1 160 824
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(8 141 048)	(7 286 755)
- Dotation aux provisions additionnelles	-	239 415
- Créances abandonnées	454 852	1 219 847
- Créances radiées	6 356 239	14 265 548
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	(5 936 048)	(13 437 534)
- Reprises de provisions additionnelles suite à la radiation de créances	-	(88 280)
- Reprises des agios réservés suite à la radiation de créances	(420 191)	(739 734)
- Encaissement sur créances radiées	(19 859)	-
<u>Total</u>	<u>1 463 665</u>	<u>9 690 388</u>

NOTE 24 : Dotations nettes aux autres provisions

Le détail des dotations nettes aux autres provisions est le suivant :

	<u>31 Décembre 2023</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
- Dotations aux provisions pour dépréciations des comptes d'actifs	11 326	-
- Dotations aux provisions pour dépréciations des titres cotés	55 037	40 643
- Dotations aux provisions pour risques et charges	100 000	170 076
- Redressement social	-	79 657
- Redressement fiscal	439 994	-
- Reprises sur provisions pour divers risques et charges	(439 994)	(79 657)
- Reprise sur provision pour dépréciation des actions cotées	(9 906)	(45 049)
<u>Total</u>	<u>156 457</u>	<u>165 670</u>

NOTE 25 : Autres pertes ordinaires

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	<u>31 Décembre 2023</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
- Moins values sur cession d'immobilisations	931	904
- Pénalités	12 074	606
- Mise en rebut d'immobilisations	1 193	3 489
- Autres pertes ordinaires	243	74
<u>Total</u>	<u>14 441</u>	<u>5 073</u>

NOTE 26 : Autres gains ordinaires

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	<u>31 Décembre 2023</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	124 947	92 259
- Encaissement sur affaire contentieuse	-	116 138
- Autres gains sur éléments exceptionnels	32 583	2 251
<u>Total</u>	<u>157 530</u>	<u>210 649</u>

NOTE 27 : Impôts sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	<u>31 Décembre 2023</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
Résultat comptable	10 218 162	6 092 315
A réintégrer		
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	9 169 720	15 757 296
- Dotations aux provisions pour risques et charges	100 000	170 076
- Dotations aux provisions pour dépréciation des comptes d'actifs	11 326	-
- Dotations aux provisions pour dépréciations des titres cotés	55 037	40 643
- Provisions collectives excédentaires	980 347	797 252
- Reprises sur provisions fiscales	14 526 995	20 937 275
- Provisions fiscales 2020/2019 pour affaires en cours	11 323 211	7 454 313
- Retenues à la source libératoires	-	17 982
- Impôts sur les sociétés	5 399 252	2 700 787
- Contribution sociale de solidarité	617 057	308 661
- Contribution conjonctuelle	617 057	-
- Redressements fiscal	439 994	-
- Diverses charges non déductibles	547 030	1 356 337
A déduire		
- Reprises sur provisions comptables	14 526 995	20 937 275
- Provisions fiscales 2020/2019 pour affaires en cours	11 323 211	7 454 313
- Produits des placements ayant subis des retenues à la source libératoires	-	89 911
- Reprise sur provision pour risques et charges	439 994	79 657
- Plus values latents sur titre SICAV	1 727	969
- Produits ayant déjà subis l'impôt	-	116 138
- Dividendes	62 071	440 200
Bénéfice fiscal avant provisions	<u>27 651 191</u>	<u>26 514 475</u>
Provisions pour dépréciation des créances douteuses	9 169 720	15 757 296
Provisions pour dépréciation de titres cotés	55 037	40 643
Bénéfice fiscal avant réinvestissement	<u>18 426 434</u>	<u>10 716 536</u>
Réinvestissements exonérés avec Minimum d'impôt	3 000 000	3 000 000
Bénéfice imposable	<u>15 426 434</u>	<u>7 716 536</u>
Impôt sur les sociétés au taux de 35% (minimum d'impôt 0,2% du CA TTC)	<u>5 399 252</u>	<u>2 700 787</u>
A imputer		
- Report d'impôt au titre de l'exercice précédent	-	1 168 279
- Correction du report de l'IS suite au contrôle fiscal	218 240	-
- Acomptes provisionnels payés	2 229 030	-
- Retenues à la source	212 363	203 113
<u>Impôt à payer (Report d'impôt)</u>	<u>3 176 100</u>	<u>1 329 396</u>
Contribution sociale de solidarité	<u>617 057</u>	<u>308 661</u>
Contribution conjonctuelle	<u>617 057</u>	<u>-</u>

NOTE 28 : Encaissements reçus des clients

		<u>31 Décembre 2023</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
- Clients et comptes rattachés en début de période	+ Note 4	47 889 779	61 433 308
- Clients et comptes rattachés en fin de période	- Note 4	(44 785 543)	(47 889 779)
- Clients, autres créances en début de période	+ Note 4	57 607	610 544
- Clients, autres créances en fin de période	- Note 4	(296 008)	(57 607)
- Clients avances et comptes reçus en début de période	- Note 11	(6 457 206)	(7 356 540)
- Clients avances et acomptes reçus en fin de période	+ Note 11	6 869 304	6 457 206
- Dépôts et cautionnements reçus en début de période	- Note 11	(6 000)	(6 000)
- Dépôts et cautionnements reçus en fin de période	+ Note 11	6 000	6 000
- Intérêts à recevoir sur contrats rééchelonnées en début de période	+ Note 4	176 921	735 491
- Intérêts à recevoir sur contrats rééchelonnées en fin de période	- Note 4	(622 318)	(176 921)
- Produits constatés d'avance en début de période	- Note 4	(3 555 201)	(2 831 702)
- Produits constatés d'avance en fin de période	+ Note 4	3 700 559	3 555 201
- TVA collectée		67 107 526	65 011 982
- TVA collectée sur avances et acomptes		(49 066)	138 822
- Revenus bruts de l'exercice (loyers)	+ Note 4 & 16	359 098 988	352 839 639
- Autres produits d'exploitation	+ Note 16	4 177 407	5 114 294
- Créances radiées	- Note 23	(6 356 239)	(14 265 548)
- Créances abandonnées	- Note 23	(454 852)	(1 219 847)
- Consolidation	- Note 4	(28 265)	-
- Encours financiers abandonnés	+ Note 4	-	11 571
- Encaissement sur créances radiées	+ Note 23	19 859	-
- Encours financiers radiés	+ Note 4	1 320 881	5 932 446
- Plus/Moins values sur relocation	- Note 4	(2 024 636)	(3 745 032)
- Cessions d'immobilisations à la VR	+ Note 4	646 196	519 409
- Cessions anticipées d'immobilisations	+ Note 4	17 373 763	16 557 025
<u>Encaissements reçus des clients</u>		<u>443 809 455</u>	<u>441 373 960</u>

NOTE 29 : Décaissements pour financement de contrats de leasing

		<u>31 Décembre 2023</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
- Fournisseurs de leasing en début de période	+ Note 13	77 581 301	67 935 197
- Fournisseurs de leasing en fin de période	- Note 13	(68 825 357)	(77 581 301)
- Investissements en Immobilisations destinées à la location	+ Note 4	344 935 203	303 591 293
- TVA sur Investissements	+	56 354 098	51 729 328
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en début de période	+ Note 14	5 500	11 500
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en fin de période	- Note 14	-	(5 500)
<u>Investissements dans les contrats de leasing</u>		<u>410 050 746</u>	<u>345 680 516</u>

NOTE 30 : Sommes versées aux fournisseurs et au personnel

		<u>31 Décembre 2023</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
- Avances et acomptes au personnel en début de période	- Note 9	(92 012)	(47 903)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	+ Note 9	100 644	92 012
- Avances et acomptes aux fournisseurs en début de période	- Note 9	(100 152)	(112 652)
- Avances et acomptes aux fournisseurs en fin de période	+ Note 9	102 208	100 152
- Dépôts & cautionnements en début de période	- Note 9	(62 367)	(59 600)
- Dépôts & cautionnements en fin de période	+ Note 9	61 292	62 367
- Charges comptabilisées d'avance en début de période	- Note 9	(167 083)	(83 003)
- Charges comptabilisées d'avance en fin de période	+ Note 9	103 185	167 083
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	+ Note 13	351 669	291 288
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	- Note 13	(357 183)	(351 669)
- Personnel, rémunérations dues en début de période	+ Note 14	300	1 608
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	- Note 14	(100)	(300)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	+ Note 14	282 597	355 169
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	- Note 14	(366 893)	(282 597)
- Personnel, autres charges à payer en début de période	+ Note 14	650 000	-
- Personnel, autres charges à payer en fin de période	- Note 14	(1 050 000)	(650 000)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	+ Note 14	393 751	210 344
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	- Note 14	(260 863)	(393 751)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	+ Note 14	655 928	361 850
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	- Note 14	(383 722)	(655 928)
- C.N.S.S en début de période	+ Note 14	591 485	428 459
- C.N.S.S en fin de période	- Note 14	(545 615)	(591 485)
- CAVIS en début de période	+ Note 14	116 996	64 947
- CAVIS en fin de période	- Note 14	(98 403)	(116 996)
- Personnel, charges sociales sur congés à payer début de période	+ Note 14	65 195	91 803
- Personnel, charges sociales sur congés à payer fin de période	- Note 14	(84 203)	(65 195)
- Diverses Charges à payer en début de période	+ Note 14	681 770	1 260 353
- Diverses Charges à payer en fin de période	- Note 14	(665 202)	(681 770)
- Prêts accordés au personnel au cours de l'exercice	+	768 139	460 100
- Remboursements sur prêts au personnel	-	(551 250)	(463 100)
- TVA, payée sur biens et services	+	786 373	590 157
- Charges de personnel	+ Note 20	12 397 676	10 970 064
- Autres charges d'exploitation	+ Note 22	4 481 654	4 333 972
- Impôts et taxes	- Note 22	(533 324)	(495 066)
- Charges à répartir	+ Note 9	72 898	-
<u>Sommes versées aux fournisseurs et au personnel</u>		<u>17 345 392</u>	<u>14 790 712</u>

NOTE 31 : Intérêts payés

		<u>31 Décembre 2023</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
- Frais d'émission d'emprunts	+ Note 9	881 992	555 671
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en début de période	+ Note 14	8 167	6 700
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en fin de période	- Note 14	(20 972)	(8 167)
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	+ Note 12	10 557 021	11 177 708
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	- Note 12	(11 499 558)	(10 557 021)
- Intérêts courus sur emprunts bancaires début de période	+ Note 12	2 563 599	2 815 852
- Intérêts courus sur emprunts bancaires fin de période	- Note 12	(2 992 964)	(2 563 599)
- Intérêts courus sur certificat de dépôt en début de période	- Note 12	(63 359)	(131 048)
- Intérêts courus sur certificat de dépôt en fin de période	+ Note 12	57 156	63 359
- Intérêts et charges assimilées	+ Note 17	42 730 404	38 318 695
- Différence de change sur emprunts	Note 12	5 487	54 779
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	- Note 17	(734 623)	(744 618)
		<u>41 492 349</u>	<u>38 988 312</u>

Intérêts payés

NOTE 32 : Impôts et taxes payés

		<u>31 Décembre 2023</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider en début de période	+ Note 14	1 329 395	-
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider en fin de période	- Note 14	(3 176 100)	(1 329 395)
- Etat, crédit d'impôt sur les sociétés en début de période	- Note 9	-	(1 168 279)
- Etat, crédit d'impôt sur les sociétés en fin de période	+ Note 9	-	-
- Etat, contribution conjoncturelle en début de période	+ Note 14	-	-
- Etat, contribution conjoncturelle en fin de période	- Note 14	(617 057)	-
- Etat, contribution sociale de solidarité en début de période	+ Note 14	308 661	29 619
- Etat, contribution sociale de solidarité en fin de période	- Note 14	(617 057)	(308 661)
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	+ Note 14	229 429	172 171
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	- Note 14	(140 699)	(229 429)
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en début de période	+ Note 14	8 478	10 655
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en fin de période	- Note 14	(11 007)	(8 478)
- TVA payée		7 758 364	15 070 945
- Dettes fiscales en début de période	+ Note 14	1 298 023	2 596 045
- Dettes fiscales en fin de période	- Note 14	-	(1 298 023)
- Impôts et taxes	+ Note 22	533 324	495 066
- Contribution conjoncturelle	+ Note 27	617 057	-
- Contribution sociale de solidarité	+ Note 27	617 057	308 661
- Impôts sur les bénéfices	+ Note 27	5 399 252	2 700 787
		<u>13 537 120</u>	<u>17 041 685</u>

Impôts payés

NOTE 33 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

		<u>31 Décembre 2023</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
- Investissements en Immobilisations incorporelles	+ Note 8	65 540	33 455
- Investissements en Immobilisations corporelles	+ Note 8	551 914	957 746
- Fournisseurs d'immobilisation en début de période	+ Note 13	72 857	162 852
- Fournisseurs d'immobilisation en fin de période	- Note 13	(63 514)	(72 857)
<u>Décaissements provenant de l'acquisition</u>		<u>626 797</u>	<u>1 081 197</u>

NOTE 34 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles

		<u>31 Décembre 2023</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
- Moins values sur cession d'immobilisations	- Note 25	(931)	(904)
- Cessions d'immobilisations corporelles	+ Note 8	158 047	58 056
- Mises en rebut d'immobilisations corporelles	+ Note 8	1 193	3 489
- Pertes suite à la mise en rebut d'immobilisations corporelles	- Note 25	(1 193)	(3 489)
- Produits nets sur cessions d'immobilisations, autres que destinées à la location	+ Note 26	124 947	92 259
<u>Encaissements provenant de la cession</u>		<u>282 063</u>	<u>149 412</u>

NOTE 35 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières

		<u>31 Décembre 2023</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
- Titres de participation acquis au cours de l'exercice	+ Note 7	6 880 863	1 509 288
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>		<u>6 880 863</u>	<u>1 509 288</u>

NOTE 36 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières

		<u>31 Décembre 2023</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
- Titres immobilisés cédés au cours de l'exercice	+ Note 7	500 000	-
- Produits nets sur cessions de titres immobilisés	+ Note 18	65 565	-
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>		<u>565 565</u>	<u>-</u>

NOTE 37 : Dividendes et autres distributions

		<u>31 Décembre 2023</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
- Dividendes	+ Note 15	3 300 000	2 200 000
- Dividendes sur actions propres	- Note 15	(22 426)	(14 950)
- Actionnaires, dividendes à payer en début de période	+ Note 14	1 222	63
- Actionnaires, dividendes à payer en fin de période	- Note 14	(2 604)	(1 222)
- Prélèvements sur fonds social	+ Note 15	157 397	149 222
<u>Dividendes et autres distributions</u>		<u>3 433 590</u>	<u>2 333 112</u>

NOTE 38 : Autres flux liés à l'exploitation

		<u>31 Décembre 2023</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
- Produits à recevoir des tiers en début de période	+ Note 9	42 618	22 553
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	- Note 9	(46 777)	(42 618)
- Autres comptes débiteurs en début de période	+ Note 9	46 107	49 492
- Autres comptes débiteurs en fin de période	- Note 9	(46 097)	(46 107)
- Placements en début de période	+ Note 6	29 035 157	34 977 658
- Placements en fin de période	- Note 6	(14 997 165)	(29 035 157)
- Compte courant "AMILCAR LLD" en début de période	+ Note 9	-	250 000
- Compte courant "AMILCAR LLD" en fin de période	- Note 9	-	-
- Redressement fiscal	- Note 24	(439 994)	-
- Produits constaté d'avance en début de période	- Note 14	(133 561)	(71 929)
- Produits constaté d'avance en fin de période	+ Note 14	19 027	133 561
- Autres comptes créditeurs en début de période	- Note 14	(329 225)	(298 922)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	+ Note 14	229 726	329 225
- Prestataires assurances en début de période	- Note 14	(18 181)	(18 181)
- Prestataires assurances en fin de période	+ Note 14	-	18 181
- Produits des placements (hors plus values de cessions)	+ Note 18	80 029	445 296
- Produits des comptes créditeurs	+ Note 18	1 060 091	928 933
- Autres gains ordinaires	+ Note 26	32 583	118 389
- Autres pertes ordinaires	- Note 24 & 25	(12 317)	(80 337)
		<u>14 522 023</u>	<u>7 680 037</u>
<u>Autres flux liés à l'exploitation</u>			

Note 39 : Informations sur les parties liées :

Engagement Leasing

AMILCA LLD

Au cours de l'exercice 2023, HL a mis en force 47 contrats au profit de la société « Amilcar LLD », dans laquelle elle détient directement 99,16 % du capital, pour une valeur totale de 7 360 959 dinars.

A la clôture de l'exercice, le cumul des contrats mis en force et non échus s'élève à 20 194 769 dinars.

La marge brute réalisée en 2023 sur ces contrats s'élève à 1 144 909 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2023, à 9 409 671 dinars.

NIDA SA

Le cumul des contrats mis en force antérieurement au profit de la société « NIDA SA », dans laquelle elle détient directement 45,99 % du capital, totalise la somme de 469 513 dinars.

La marge brute réalisée en 2023 sur ces contrats s'élève à 7 350 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2023, à 37 601 dinars.

Société Financière Tunisienne

Le cumul des contrats mis en force antérieurement au profit de la société « Financière Tunisienne », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, totalise la somme de 402 833 dinars.

La marge brute réalisée en 2023 sur ces contrats s'élève à 23 446 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2023, à 166 371 dinars.

Société Immobilière ECHARIFA

En 2023, HL a mis en force un contrat au profit de la société « Immobilière ECHARIFA », dans laquelle elle détient directement 26,56 % du capital, pour un montant de 448 125 dinars.

La marge brute réalisée en 2023 sur ce contrat s'élève 28 141 dinars.

L'encours financier de ce contrat s'élève, au 31 décembre 2023, à 245 519 dinars.

STE INVESTMENT TRUST TUNISIA

Le cumul des contrats mis en force antérieurement au profit de la société « INVESTMENT TRUST TUNISIA », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, totalise la somme de 480 597 dinars.

La marge brute réalisée en 2023 sur ces contrats s'élève à 1 049 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2023, à 2 dinars.

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE EL HAFSIA

Le contrat mis en force antérieurement au profit de la société « SOCIETE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE EL HAFSIA », ayant des liens avec un dirigeant de votre société, s'élève à 35 958 dinars.

La marge brute réalisée en 2023 sur ce contrat s'élève à 436 dinars.

L'encours financier de ce contrat s'élève, au 31 décembre 2023, à un dinar.

STE STIAL SA

Le cumul des contrats mis en force antérieurement au profit de la société « STIAL », ayant des liens avec un dirigeant de votre société, totalise la somme de 582 110 dinars.

La marge brute réalisée en 2023 sur ces contrats s'élève 5 015 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2023, à 19 968 dinars.

ECLAIR PRYM TUNISIE

Le contrat mis en force antérieurement au profit de la société « ECLAIR PRYM TUNISIE », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, s'élève à 78 440 dinars.

La marge brute réalisée en 2023 sur ce contrat s'élève 6 107 dinars.

L'encours financier de ce contrat s'élève, au 31 décembre 2023, à 36 212 dinars.

PRYM FASHION TUNISIE

En 2023, HL a mis en force 2 contrats au profit de la société « PRYM FASHION TUNISIE », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, pour une valeur totale de 292 884 dinars.

A la clôture de l'exercice, le cumul des contrats mis en force et non échus s'élève à 579 808 dinars.

La marge brute réalisée en 2023 sur ces contrats s'élève 38 779 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2023, à 365 196 dinars.

STE Confection Ras Jebel

Le cumul des contrats mis en force antérieurement au profit de la société « STE Confection Ras Jebel », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, totalise la somme de 294 845 dinars.

La marge brute réalisée en 2023 sur ces contrats s'élève à 20 382 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2023, à 126 030 dinars.

STE LES INDUSTRIES NOUVELLES LIN

En 2023, HL a mis en force 5 contrats au profit de la société « STE LES INDUSTRIES NOUVELLES LIN », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, pour une valeur totale de 206 831 dinars.

A la clôture de l'exercice, le cumul des contrats mis en force et non échus s'élève à 770 567 dinars.

La marge brute réalisée en 2023 sur ces contrats s'élève à 41 278 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2023, à 312.426 dinars.

STE HERMES CONSEIL

En 2023, HL a mis en force un contrat au profit de la société « HERMES CONSEIL », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, pour un montant de 139 423 dinars.

La marge brute réalisée en 2023 sur ce contrat s'élève 30 90 dinars.

L'encours financier de ce contrat s'élève, au 31 décembre 2023, à 107.798dinars.

Certificats de dépôt

Société Immobilière ECHARIFA

1- HL a réalisé, en 2022, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de la Société Immobilière ECHARIFA dans laquelle elle détient 26,56% du capital,

pour un montant de 500.000 DT, émis le 24 décembre 2022 et échéant le 23 janvier 2023, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2023, s'élève à 2.854 DT.

2- HL a réalisé, en 2023, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la Société Immobilière ECHARIFA dans laquelle elle détient 26,56% du capital, pour un montant global de 4.000.000 DT, durant la période allant du 23 janvier 2023 au 20 septembre 2023, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2023, s'élève à 29.777 DT.

Société Immobilière AL KADIRIA

1- HL a réalisé, en 2022, des opérations de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de la Société Immobilière AL KADIRIA dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 4.500.000 DT, durant la période allant du 2 novembre 2022 au 30 janvier 2023, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2023, s'élève à 15.524 DT.

2- HL a réalisé, en 2023, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la Société Immobilière AL KADIRIA dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 28.500.000 DT, durant la période allant du 1^{er} janvier 2023 au 25 février 2024, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2023, s'élève à 335.090 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2023, à 2.000.000 DT.

EURO-MED ETUDES ET INVESTISSEMENT

1- HL a réalisé, en 2022, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société EURO-MED ETUDES ET INVESTISSEMENT dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 1.500.000 DT, durant la période allant du 13 décembre 2022 au 18 janvier 2023, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2023, s'élève à 5.955 DT.

2- HL a réalisé, en 2023, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société EURO-MED ETUDES ET INVESTISSEMENT dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 18.000.000 DT, durant la période allant du 12 janvier 2023 au 13 janvier 2024, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2023, s'élève à 129.901 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2023, à 1.500.000 DT.

Mme NADIA MEDDEB DJILANI

1- HL a réalisé, en 2022, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de Mme NADIA MEDDEB DJILANI, ayant des liens avec un dirigeant de votre société, pour un montant de 1.000.000 DT, émis le 4 octobre 2022 et échéant le 2 avril 2023, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2023, s'élève à 22.010 DT.

2- HL a réalisé, en 2023, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de Mme NADIA MEDDEB DJILANI, ayant des liens avec un dirigeant de votre société, pour un montant global de 2.000.000 DT, durant la période allant du 2 avril 2023 au 27 mars 2024, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2023, s'élève à 65.311 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2023, à 1.000.000 DT.

Les héritiers du Feu Abdelkader ESSEGHAIER

1- HL a réalisé, en 2022, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès des héritiers du feu Abdelkader ESSEGHAIER, représentés par Mr Ali Sabri

ESSEGHAIER, administrateur de votre société, pour un montant global de 3.000.000 DT, durant la période allant du 4 novembre 2022 au 13 janvier 2023, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2023, s'élève à 7.143 DT.

2- HL a réalisé, en 2023, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès des héritiers du feu Abdelkader ESSEGHAIER, représentés par Mr Ali Sabri ESSEGHAIER, administrateur de votre société, pour un montant global de 23.000.000 DT, durant la période allant du 3 janvier 2023 au 19 novembre 2023, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2023, s'élève 231.919 DT.

REPRESENTATION INTERNATIONALE

1- HL a réalisé, en 2022, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de de la société REPRESENTATION INTERNATIONALE dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant de 500.000 DT, émis le 9 décembre 2022 et échéant le 8 janvier 2023, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2023, s'élève à 993 DT.

2-HL a réalisé, en 2023, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société REPRESENTATION INTERNATIONALE dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 6.000.000 DT, durant la période allant du 8 janvier 2023 au 3 janvier 2024, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2023, s'élève à 44.293 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2023, à 500.000 DT.

NIDA SA

HL a réalisé, en 2023, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de sa filiale NIDA SA, pour un montant global de 4.500.000 DT, durant la période allant du 27 juillet 2023 au 27 décembre 2023, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2023, s'élève à 86.966 DT.

Invest Trust Tunisia

HL a réalisé, en 2023, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de la Société Invest Trust Tunisia dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant de 500.000 DT, émis le 12 décembre 2023 et échéant le 20 février 2024, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2023, s'élève à 2.334 DT.

Location de voitures

Amilcar Location Longue Durée a conclu avec Hannibal Lease un contrat de location de voitures. Les voitures mises à la disposition de Hannibal Lease à fin 2023 sont au nombre de 16.

Les charges supportées au titre de l'année 2023 s'élèvent à 308.821 DT.

Convention d'assistance et de conseil

Le conseil d'administration réuni le 28 mars 2023, a reconduit la convention d'assistance et de conseil conclue avec la société « HERMES CONSEIL » dirigée par Mr Abderrazak BEN AMMAR, administrateur de Hannibal Lease. Le niveau de rémunération annuelle rattachée à cette convention est plafonné à 50.000 dinars toutes taxes comprises.

La rémunération de cette société s'est élevée en 2023 à 33.861 dinars hors taxes, soit 40 295 dinars toutes taxes comprises.

Acquisition d'un bureau

Le conseil d'administration réuni le 24 mars 2022, a autorisé l'acquisition auprès de la société Confection Ras Jbal « CRJ », ayant des dirigeants en commun, d'un bureau situé au rez-de-chaussée de l'immeuble CRJ sis au centre urbain nord de Tunis pour l'ouverture d'une nouvelle agence. La superficie du local est de 83m² avec un prix d'acquisition de 5.200 DT HT par m² hors aménagement.

Ainsi, le prix global est de 431.600 Dinars HT, soit 513.604 Dinars TTC. Le paiement se fera 50% à l'acceptation de l'offre et 50% à la signature du contrat définitif.

A ce titre, Hannibal Lease a payé une avance de 256.802 Dinars en 2021 et le contrat définitif n'a pas été encore conclu.

Opérations avec la Banque de Tunisie

Au 31 Décembre 2023, le détail des opérations faites entre la Banque de Tunisie (Ayant un administrateur en commun avec HL) et HL se présente comme suit :

- Le solde des comptes bancaires de HL ouvert auprès de la Banque de Tunisie est créditeur de 315 249 Dinars ; et

- L'encours des emprunts bancaires octroyés par la Banque de Tunisie au profit de HL totalise un montant de 7 833 332 Dinars. Les charges financières supportées au titre des emprunts contractés auprès de la BT s'élèvent 515 879 Dinars.

Rémunérations des dirigeants

Les rémunérations des dirigeants se détaillent comme suit :

	PCA		DG		DGA		Membres du CA, du CPAI et du comité des Risques	
	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2023	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2023	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2023	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2023
Avantages à court terme	100 000	-	686 216	152 339	450 259	75 000	163 458	163 458
Rémunérations brutes	100 000	-	650 000	150 000	425 000	75 000	-	-
Charges sociales	-	-	9 354	2 339	-	-	-	-
Avantage en nature	-	-	26 862	-	25 259	-	-	-
Jetons de présence et autres	-	-	-	-	-	-	163 458	163 458
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-	-	-	-	-
	100 000	-	686 216	152 339	450 259	75 000	163 458	163 458

Le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint bénéficient, chacun d'eux, d'une voiture de direction avec la prise en charge des frais y afférents.

Par ailleurs, Monsieur Rafik MOALLA assure la fonction de Président du conseil d'administration de la filiale « Amilcar Location Longue Durée », qui lui sert à ce titre une rémunération brute annuelle de 60.000 DT.

NOTE 40 : Contrôle fiscal

Au cours de l'exercice 2022, la Société Hannibal Lease a fait l'objet d'une vérification fiscale ponctuelle portant sur l'impôt sur les sociétés et ce, au titre de l'exercice 2018.

Une notification des résultats de la vérification a été adressée à la société en Décembre 2022 et ayant pour effet de ramener le crédit d'impôt sur les sociétés de 488.692 DT à 324.578 DT.

Au cours de l'exercice 2023, Hannibal Lease a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2019 au 31 Décembre 2021.

Une notification des résultats de la vérification a été adressée à la société en juillet 2023 et ayant pour effet de ramener le crédit d'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2021 de 1.168.279 DT à 662.766 DT et de lui réclamer un complément d'impôts et taxes de 697.741 DT dont 313.891 DT de pénalités.

La société a formulé, dans les délais, ses oppositions quant aux résultats de ces deux vérifications fiscales.

Le dénouement de ces deux vérifications a eu lieu sans recours juridictionnel en novembre 2023 et a eu pour effet de ramener le crédit d'impôt sur les sociétés de 1.168.279 DT à 950.039 DT et de réclamer un complément d'impôts et taxes de 221.754 DT.

NOTE 41 : Évènements postérieurs à la clôture

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 27 mars 2024. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

Sur la base de la revue des évènements postérieurs, nous n'avons relevé aucun impact sur les comptes et la continuité d'exploitation n'est pas menacée.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Messieurs les actionnaires de la société Hannibal Lease

I- Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société Hannibal Lease qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2023, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers, arrêtés par le conseil d'administration du 27 mars 2024, font apparaître un total du bilan de 621.995.773 DT, un bénéfice net de 10.218.162 DT et une trésorerie positive à la fin de la période de 12.675.767 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue une question clé d'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Dépréciation des créances

Risque identifié

En tant qu'établissement financier, la société Hannibal Lease est confrontée au risque de crédit défini comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur. Il en résulte une exposition de la société concernant le risque d'insolvabilité de ses clients qui l'oblige à distinguer ses actifs du bilan et du hors bilan en actifs « courants » et actifs « classés ». Les actifs classés doivent obéir à des règles spécifiques en matière de comptabilisation des provisions et des produits comptabilisés mais non encaissés.

Au 31 décembre 2023, les créances s'élèvent à 595.869 KDT, les provisions constituées en couverture des risques rattachés à ces créances s'élèvent à 42.470 KDT et les agios réservés ont atteint 3.607 KDT.

La société comptabilise les provisions sur créances de leasing dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, sont remplis. Ces critères sont décrits dans la note 3-3-2 des états financiers.

Compte tenu de l'exposition de la société au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des agios réservés comme un point clé dans notre audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons, à partir d'entretiens avec la direction et de l'examen des procédures de contrôle mises en place par la société, pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et la constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements de la société repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nos travaux ont consisté à :

- Rapprocher la situation des engagements aux données comptables ;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par la société par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- Apprécier la fiabilité du système de classification des créances, de couverture des risques et de réservation des produits ;
- Vérifier la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ; et
- Examiner les garanties retenues pour le calcul des provisions et apprécier leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport, tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration du 27 mars 2024.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ; et

- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport d'audit parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II- Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et son efficience, incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 4 Avril 2024

Les commissaires aux comptes

F.M.B.Z KPMG TUNISIE

Emna RACHIKOU

DELTA CONSULT

Said MALLEK

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Messieurs les actionnaires de la société Hannibal Lease

En application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers et des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à l'exécution de conventions régies par les dispositions précitées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023

1- HL a réalisé, en 2023, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la Société Immobilière ECHARIFA dans laquelle elle détient 26,56% du capital, pour un montant global de 4.000.000 DT, durant la période allant du 23 janvier 2023 au 20 septembre 2023, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2023, s'élève à 29.777 DT.

2- HL a réalisé, en 2023, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la Société Immobilière AL KADRIA dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 28.500.000 DT, durant la période allant du 1^{er} janvier 2023 au 25 février 2024, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2023, s'élève à 335.090 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2023, à 2.000.000 DT.

3- HL a réalisé, en 2023, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société EURO-MED ETUDES ET INVESTISSEMENT dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 18.000.000 DT, durant la période allant du 12 janvier 2023 au 13 janvier 2024, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2023, s'élève à 129.901 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2023, à 1.500.000 DT.

4- HL a réalisé, en 2023, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de Mme NADIA MEDDEB DJILANI, ayant des liens avec un dirigeant de votre société, pour un montant global de 2.000.000 DT, durant la période allant du 2 avril 2023 au 27 mars 2024, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2023, s'élève à 65.311 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2023, à 1.000.000 DT.

5- HL a réalisé, en 2023, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès des héritiers du feu Abdelkader ESSEGHAIER, représentés par Mr Ali Sabri ESSEGHAIER, administrateur de votre société, pour un montant global de 23.000.000 DT, durant la période allant du 3 janvier 2023 au 19 novembre 2023, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2023, s'élève 231.919 DT.

6- HL a réalisé, en 2023, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société REPRESENTATION INTERNATIONALE dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 6.000.000 DT, durant la période allant du 8 janvier 2023 au 3 janvier 2024, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2023, s'élève à 44.293 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2023, à 500.000 DT.

7- HL a réalisé, en 2023, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de sa filiale NIDA SA, pour un montant global de 4.500.000 DT, durant la période allant du 27 juillet 2023 au 27 décembre 2023, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2023, s'élève à 86.966 DT.

8- HL a réalisé, en 2023, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de la Société Invest Trust Tunisia dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant de 500.000 DT, émis le 12 décembre 2023 et échéant le 20 février 2024, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2023, s'élève à 2.334 DT.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs

1- HL a réalisé, en 2022, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de la Société Immobilière ECHARIFA dans laquelle elle détient 26,56% du capital, pour un montant de 500.000 DT, émis le 24 décembre 2022 et échéant le 23 janvier 2023, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2023, s'élève à 2.854 DT.

2- HL a réalisé, en 2022, des opérations de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de la Société Immobilière AL KADRIA dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 4.500.000 DT, durant la période allant du 2 novembre 2022 au 30 janvier 2023, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2023, s'élève à 15.524 DT.

3- HL a réalisé, en 2022, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société EURO-MED ETUDES ET INVESTISSEMENT dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 1.500.000 DT, durant la période allant du 13 décembre 2022 au 18 janvier 2023, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2023, s'élève à 5.955 DT.

4- HL a réalisé, en 2022, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de Mme NADIA MEDDEB DJILANI, ayant des liens avec un dirigeant de votre société, pour un montant de 1.000.000 DT, émis le 4 octobre 2022 et échéant le 2 avril 2023, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2023, s'élève à 22.010 DT.

5- HL a réalisé, en 2022, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès des héritiers du feu Abdelkader ESSEGHAIER, représentés par Mr Ali Sabri ESSEGHAIER, administrateur de votre société, pour un montant global de 3.000.000 DT, durant la période allant du 4 novembre 2022 au 13 janvier 2023, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2023, s'élève à 7.143 DT.

6- HL a réalisé, en 2022, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de la société REPRESENTATION INTERNATIONALE dans laquelle elle a des dirigeants communs pour un montant de 500.000 DT, émis le 9 décembre 2022 et échéant le 8 janvier 2023, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2023, s'élève à 993 DT.

7- Le conseil d'administration réuni le 28 mars 2023, a reconduit la convention d'assistance et de conseil conclue avec la société « HERMES CONSEIL » dirigée par Mr Abderrazak BEN AMMAR,

administrateur de Hannibal Lease. Le niveau de rémunération annuelle rattachée à cette convention est plafonné à 50 000 dinars toutes taxes comprises.

La rémunération de cette société s'est élevée en 2023 à 33 861 dinars hors taxes, soit 40 295 dinars toutes taxes comprises.

8- Le conseil d'administration réuni le 24 mars 2022, a autorisé l'acquisition auprès de la société Confection Ras Jbal « CRJ », ayant des dirigeants en commun, d'un bureau situé au rez-de-chaussée de l'immeuble CRJ sis au centre urbain nord de Tunis pour l'ouverture d'une nouvelle agence. La superficie du local est de 83m² avec un prix d'acquisition de 5.200 DT HT par m² hors aménagement.

Ainsi, le prix global est de 431.600 Dinars HT, soit 513.604 Dinars TTC. Le paiement se fera 50% à l'acceptation de l'offre et 50% à la signature du contrat définitif.

A ce titre, Hannibal Lease a payé une avance de 256.802 Dinars en 2021 et le contrat définitif n'a pas été encore conclu.

III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- Le conseil d'administration réuni le 27 avril 2021, a nommé Mr Hédi DJILANI en qualité de Président du Conseil d'Administration de la société et il lui a fixé sa rémunération.

- Le conseil d'administration réuni le 27 avril 2021, a nommé Mr Mohamed Hechmi DJILANI en qualité de Directeur Général de la société. Le conseil d'administration réuni le 24 mars 2022 lui a fixé sa rémunération.

Cette rémunération est composée de salaires, de la prise en charge de la cotisation sociale, de l'assurance groupe et d'autres avantages sous forme d'une voiture de direction et la prise en charge des frais y afférents, ainsi que toutes les charges de représentation liées à sa fonction.

- Le conseil d'administration réuni le 27 avril 2021 a nommé Mr Rafik MOALLA en qualité de Directeur Général Adjoint. Le conseil d'administration réuni le 24 mars 2022 lui a fixé sa rémunération.

Cette rémunération est composée de salaires et d'une prime de bilan s'il y a lieu ainsi que la prise en charge de l'assurance groupe. Il bénéficie en outre d'une voiture de direction avec la prise en charge des frais y afférents ainsi que de la prise en charge de toutes les charges de représentation liées à sa fonction.

- Les membres du conseil d'administration ainsi que les membres des comités issus du conseil sont rémunérés, au titre de 2023, par des jetons de présence et des rémunérations, approuvées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 avril 2023.

Les obligations et engagements de la société Hannibal Lease envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

	PCA		DG		DGA		Membres du CA, du CPAI et du comité des Risques	
	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2023	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2023	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2023	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2023
Avantages à court terme	100 000	-	686 216	152 339	450 259	75 000	163 458	163 458
Rémunérations brutes	100 000	-	650 000	150 000	425 000	75 000	-	-
Charges sociales	-	-	9 354	2 339	-	-	-	-
Avantage en nature	-	-	26 862	-	25 259	-	-	-
Jetons de présence et autres	-	-	-	-	-	-	163 458	163 458
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-						
	100 000	-	686 216	152 339	450 259	75 000	163 458	163 458

Le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint bénéficient, chacun d'eux, d'une voiture de direction avec la prise en charge des frais y afférents.

Par ailleurs, Monsieur Rafik MOALLA assure la fonction de Président du conseil d'administration de la filiale « Amilcar Location Longue Durée », qui lui sert à ce titre une rémunération brute annuelle de 60.000 DT.

En dehors des opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers, des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 4 Avril 2024

Les commissaires aux comptes

F.M.B.Z KPMG TUNISIE
Emna RACHIKOU

DELTA CONSULT
Said MALLEK

AVIS DES SOCIÉTÉS

FINANCIERS CONSOLIDÉS

HANNIBAL LEASE

Siège social : Rue du Lac Léman, immeuble Hannibal Lease, Les Berges du Lac 1053

La société Hannibal Lease publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 30 avril 2024. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux Comptes Mme. Emna RACHIKOU et M. Said MALLEK.

BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DECEMBRE 2023 (exprimé en dinar tunisien)

		31 Décembre <u>2023</u>	31 Décembre <u>2022</u>
ACTIFS			
	<u>Notes</u>		
Liquidités et équivalents de liquidités	5	14 015 960	19 371 724
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	6	540 383 345	495 727 228
Portefeuille-titres de placement	7	21 292 875	29 375 998
Portefeuille d'investissement	8	5 081 132	2 581 112
Titres mis en équivalence	9	3 325 146	3 242 891
Valeurs Immobilisées	10	77 459 695	73 715 764
Autres actifs	11	12 838 690	9 664 155
TOTAL DES ACTIFS		<u>674 396 843</u>	<u>633 678 872</u>
	<u>Notes</u>		
PASSIFS			
Concours bancaires	12	63 237	888 520
Dettes envers la clientèle	13	6 875 304	6 463 206
Emprunts et dettes rattachées	14	474 927 209	439 689 429
Fournisseurs et comptes rattachés	15	70 819 265	79 153 141
Autres passifs	16	14 371 074	11 212 287
TOTAL DES PASSIFS		<u>567 056 088</u>	<u>537 406 584</u>
INTERETS MINORITAIRES	17	<u>15 921 084</u>	<u>14 496 446</u>
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		55 000 000	55 000 000
Réserves		12 952 974	9 371 321
Actions propres		(404 890)	(404 890)
Résultats reportés consolidés		10 806 502	9 831 838
Résultat consolidé		13 065 086	7 977 572
Total des capitaux propres	18	<u>91 419 671</u>	<u>81 775 841</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		<u>674 396 843</u>	<u>633 678 872</u>

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
AU 31 Décembre 2023
(Exprimé en dinars)

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
ENGAGEMENTS DONNES	127 552 217	131 640 538
Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle	26 850 055	43 845 597
Garanties réelles	15 980 000	8 000 000
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	84 722 162	79 794 941
ENGAGEMENTS RECUS	610 411 730	536 198 734
Cautions Reçues	495 032 433	433 236 563
Garanties Reçues	970 000	970 000
Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs	114 409 297	101 992 171
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	11 200 000	33 573 168
Emprunts obtenus non encore encaissés	11 000 000	32 746 168
Effets escomptés sur la clientèle	200 000	827 000

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre 2023</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Intérêts et produits assimilés de leasing	19	76 780 921	71 167 855
Revenus des opérations de location longue durée	20	14 058 493	11 769 724
Revenus des opérations de location opérationnel	21	7 364 768	7 540 973
Intérêts et charges assimilées	22	(44 525 049)	(39 693 256)
Coût des opérations de location longue durée	23	(8 239 153)	(6 982 791)
Coût des opérations de location opérationnelle	24	(814 356)	(1 394 874)
Produits des placements	25	1 319 500	1 059 427
Autres produits d'exploitation	26	274 491	359 564
Produits nets		<u>46 219 616</u>	<u>43 826 623</u>
CHARGES D'EXPLOITATION			
Charges de personnel	27	14 115 519	12 570 313
Dotations aux amortissements	28	3 309 703	3 451 923
Autres charges d'exploitation	29	5 508 772	5 306 476
Total des charges d'exploitation		<u>22 933 994</u>	<u>21 328 712</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		<u>23 285 622</u>	<u>22 497 911</u>
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	30	1 463 665	9 690 388
Dotations nettes aux autres provisions	31	62 777	266 728
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>21 759 180</u>	<u>12 540 795</u>
Autres pertes ordinaires	32	(141 325)	(90 201)
Autres gains ordinaires	33	204 558	350 551
RESULTAT COURANT DES SOCIETES INTEGREES AVANT IMPOT		<u>21 822 413</u>	<u>12 801 145</u>
Impôts sur les bénéfices		(6 156 609)	(3 350 244)
Contribution sociale de solidarité		(768 528)	(438 552)
RESULTAT COURANT DES SOCIETES INTEGREES APRES IMPOT		<u>14 897 277</u>	<u>9 012 348</u>
Contribution conjoncturelle		(617 057)	-
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES		<u>14 280 220</u>	<u>9 012 348</u>
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	9	82 255	232 118
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		<u>14 362 475</u>	<u>9 244 466</u>
Part revenant aux intérêts minoritaires	17	(1 297 389)	(1 266 893)
RESULTAT NET REVENANT A LA SOCIETE CONSOLIDANTE		<u>13 065 086</u>	<u>7 977 572</u>
Résultat par action		1,196	0,730

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE
Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre 2023</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	34	456 506 282	452 921 099
Décaissements pour financement de contrats de leasing	35	(405 479 177)	(342 941 102)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	36	(22 763 020)	(24 124 182)
Intérêts payés	37	(43 326 072)	(40 226 144)
Impôts et taxes payés	38	(15 421 247)	(17 991 027)
Autres flux liés à l'exploitation		8 245 448	13 411 439
		<u>(22 237 786)</u>	<u>41 050 083</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	39	(8 519 711)	(12 014 087)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	40	6 324 405	5 058 927
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	41	(3 000 020)	-
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	42	693 065	-
		<u>(4 502 261)</u>	<u>(6 955 160)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions	43	(3 433 590)	(2 333 112)
Encaissements provenant des emprunts	14	340 046 958	284 717 951
Remboursements d'emprunts	14	(314 403 803)	(315 405 324)
		<u>22 209 565</u>	<u>(33 020 485)</u>
Variation de trésorerie			
		<u>(4 530 481)</u>	<u>1 074 438</u>
Trésorerie au début de l'exercice	5 et 12	18 483 204	17 408 766
Trésorerie à la clôture de l'exercice	5 et 12	13 952 723	18 483 204

SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION CONSOLIDE
(exprimé en dinars)

PRODUITS			CHARGES			SOLDES		
	Décembre 2023	Décembre 2022		Décembre 2023	Décembre 2022		Décembre 2023	Décembre 2022
Intérêts de leasing	73 054 193	66 303 615	Intérêts et charges assimilés	44 525 049	39 693 256			
Revenu des opérations de location longue durée	14 058 493	11 769 724						
Revenus des opérations de location opérationnel	7 364 768	7 540 973	Coût des opérations de location opérationnelle	814 356	1 394 874			
Intérêts de retard	2 286 678	3 160 754	Coût des opérations de location longue durée	8 239 153	6 982 791			
Variation des produits réservés	(334 671)	(140 899)						
Produits accessoires	1 774 721	1 844 386						
Autres produits d'exploitation	274 491	359 564						
<u>Intérêts et produits assimilés de leasing</u>	<u>98 478 673</u>	<u>90 838 116</u>	<u>Total des intérêts et charges assimilés</u>	<u>53 578 557</u>	<u>48 070 921</u>	<u>Marge commerciale (PNB)</u>	<u>44 900 116</u>	<u>42 767 195</u>
Marge commerciale (PNB)	44 900 116	42 767 195	Autres charges d'exploitation	4 839 490	4 662 170			
<u>Sous total</u>	<u>44 900 116</u>	<u>42 767 195</u>		<u>4 839 490</u>	<u>4 662 170</u>	<u>Valeur Ajoutée brute</u>	<u>40 060 626</u>	<u>38 105 026</u>
Valeur Ajoutée brute	40 060 626	38 105 026	Impôts et taxes	669 282	644 306			
Produits des placements	1 319 500	1 059 427	Charges de personnel	14 115 519	12 570 313			
<u>Sous total</u>	<u>41 380 126</u>	<u>39 164 453</u>	<u>Sous total</u>	<u>14 784 801</u>	<u>13 214 619</u>	<u>Excédent brut d'exploitation</u>	<u>26 595 325</u>	<u>25 949 834</u>
Excédent brut d'exploitation	26 595 325	25 949 834	Dotations aux amortissements et aux résorptions	3 309 703	3 451 923			
Reprises sur provisions :			Dotations aux provisions :					
- Suite au recouvrement des créances	8 141 048	7 375 035	- Pour dépréciation des créances	7 965 733	14 596 472			
- Suite à la radiation de créances	5 936 048	13 437 534	- Collectives	1 203 988	1 160 824			
- des comptes d'actifs	2 081	-	- Pour dépréciation des titres	55 037	88 166			
- Pour dépréciation des actions cotées	9 906	45 049	- Pour risques et charges	100 000	220 076			
- Pour risques et charges	439 994	79 657	- Pour dépréciation des autres actifs	47 227	3 535			
- Pour dépréciation des titres de participations	127 500	-	Créances abandonnés et radiés	6 811 091	15 485 395			
Encaissement sur créances radiées	19 859	-	Autres pertes ordinaires	581 319	169 858			
Reprises des agios réservés suite à la radiation de créances	420 191	739 734	Impôts sur les bénéfices	6 156 609	3 350 244			
Autres produits ordinaires	204 558	350 551	Contribution sociale de solidarité	768 528	438 552			
<u>Sous total</u>	<u>41 896 510</u>	<u>47 977 395</u>	<u>Sous total</u>	<u>26 999 233</u>	<u>38 965 047</u>	<u>Résultat courant des sociétés</u>		
						<u>intégrées après impôt</u>	<u>14 897 277</u>	<u>9 012 348</u>
Résultat courant des sociétés intégrées après impôt	14 897 277	9 012 348	Contribution conjoncturelle	617 057	-	<u>Résultat net des sociétés intégrées</u>	<u>14 280 220</u>	<u>9 012 348</u>
						Quote part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	82 255	232 118
						Part revenant aux intérêts minoritaires	(1 297 389)	(1 266 893)
						<u>Résultat net revenant à la société</u>		
						<u>consolidante</u>	<u>13 065 086</u>	<u>7 977 572</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Note 1 : Présentation du groupe

1.1. Structure juridique des sociétés du groupe

Le groupe « HL » est composé des quatre sociétés suivantes :

- ◆ La société Hannibal Lease « **HL** » a été créée en juillet 2001 et ayant comme objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens à usage industriel ou professionnel.

Le capital social de la société Hannibal Lease s'élève à la clôture de l'exercice, à la somme de D : 55.000.000 divisé en 11.000.000 actions de D : 5 chacune.

Les titres de la société sont admis à la côte de la bourse depuis juillet 2013.

- ◆ La société « **AMILCAR LLD** » est une société anonyme de droit tunisien constituée en 2010. Elle a pour objet principal la location de voitures.

Le capital social de la société « **AMILCAR LLD** » s'élève à la clôture de l'exercice à D : 1.250.000, divisé en 12.500 actions de D : 100 chacune, totalement libérées.

- ◆ La société « **IMMOBILIERE ECHARIFA** » est une société anonyme de droit tunisien constituée en 1994. Elle a pour objet principal la promotion immobilière.

Le capital social de la société « **IMMOBILIERE ECHARIFA** » s'élève à la clôture de l'exercice à D : 8.700.000, divisé en 87.000 actions de D : 100 chacune, totalement libérées.

- ◆ La société « **NIDA** » est une société anonyme de droit tunisien constituée en mai 2007. Elle a pour objet la promotion, le développement et l'hébergement des centres d'appels.

Le capital social de la société « **NIDA** » s'élève à la clôture de l'exercice à D : 24.750.000, divisé en 24.750.000 actions de D : 1 chacune, libérées à hauteur de D : 18.562.500.

1.2. Participations et organigramme du groupe

Les participations de la société Hannibal Lease dans les entreprises associées et filiales, se détaillent comme suit :

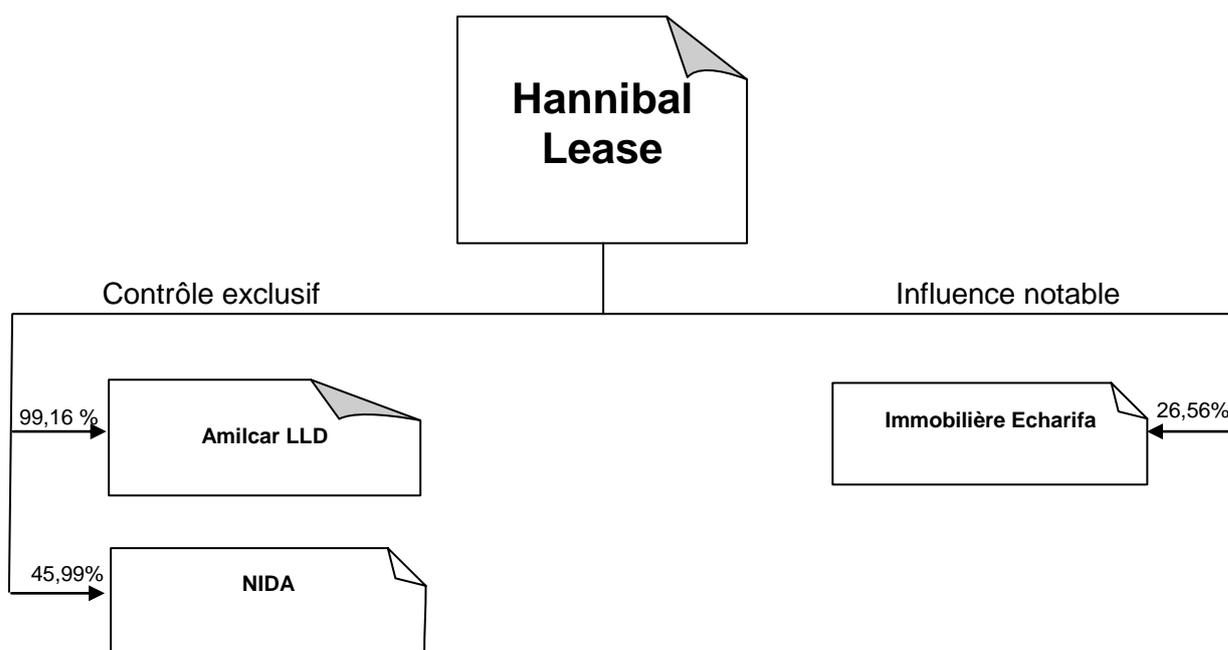
- ✓ Hannibal Lease détient 12.395 titres sur les 12.500 actions formant le capital de la société « **AMILCAR LLD** », soit un pourcentage de participation de 99,16%.

- ✓ Hannibal Lease détient 23.104 titres sur les 87.000 actions formant le capital de la société « **IMMOBILIERE ECHARIFA** », soit un pourcentage de participation de 26,56%.
- ✓ Hannibal Lease détient 11.382.653 titres sur les 24.750.000 actions formant le capital de la société « **NIDA** », soit un pourcentage de participation de 45,99%

Périmètre de consolidation

	2023		2022	
	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle
Amilcar LLD	99,16%	99,16%	99,16%	99,16%
Société Immobilière ECHARIFA	26,56%	26,56%	26,56%	26,56%
Société NIDA	45,99%	45,99%	35,56%	35,56%

Organigramme du groupe



Note 2 : Méthodes et modalités de consolidation

2.1. Méthode de consolidation

La méthode de consolidation appliquée est déterminée en fonction du pourcentage des droits de vote, détenu par la société Hannibal Lease, ainsi que de son pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation.

Les méthodes de consolidation appliquées pour chaque société du périmètre de consolidation sont les suivantes :

Société	Degré de contrôle	Méthode retenue
AMILCAR LLD	Contrôle exclusif	Intégration globale
IMMOBILIÈRE ECHARIFA	Influence notable	Mise en équivalence
NIDA	Contrôle exclusif	Intégration globale

- Le contrôle exclusif est présumé exister, dès lors qu'une entreprise détient directement ou indirectement quarante pour cent au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.
- L'influence notable est présumée lorsque l'investisseur détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans l'entreprise détenue.

L'existence de l'influence notable est mise en évidence par la représentation de l'investisseur au conseil d'administration de l'entreprise détenue.

2.2. Date de clôture

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés correspond à celle des états financiers individuels, soit le 31 décembre de chaque année.

2.3. Modalités de consolidation

La consolidation des sociétés du groupe est effectuée selon les étapes suivantes :

- **Traitement des participations dans les entreprises associées**

Les participations dans les entreprises associées, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

La quote-part dans les résultats de ces participations est présentée comme un élément distinct au compte de résultat.

Toute différence, lors de l'acquisition de la participation, entre le coût d'acquisition et la quote-part de chaque investisseur dans les justes valeurs des actifs identifiables nets de l'entreprise associée, est comptabilisée selon la NCT 38.

- **Intégration des sociétés sous contrôle exclusif**

L'établissement des états financiers consolidés, a été réalisé en suivant les étapes suivantes :

- Les états financiers individuels de la société mère et de sa filiale, sont combinés ligne à ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges ;
- Les soldes et les transactions intra-groupe sont intégralement éliminés ;
- Les méthodes comptables sont revues afin de s'assurer qu'elles sont uniformes au sein de toutes les sociétés du groupe ;
- La valeur comptable de la participation de la mère dans la filiale et la quote-part de la mère dans les capitaux propres de la filiale, sont éliminées ;
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net de la filiale consolidée, sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;

- Les intérêts minoritaires dans l'actif net de la filiale consolidée sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entité mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entité, le groupe cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle.

Les pertes supplémentaires de l'entité associée sont provisionnées uniquement lorsque le Groupe a une obligation légale ou implicite de le faire ou lorsqu'il a effectué des paiements pour le compte de l'entité.

Les intérêts minoritaires sont présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère. Les intérêts minoritaires dans le résultat du groupe sont également présentés séparément. Les pertes revenant aux minoritaires dans une filiale consolidée peuvent être supérieures aux intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la filiale.

Cet excédent et toutes les pertes futures relatives aux minoritaires sont imputés aux intérêts majoritaires sauf si les minoritaires ont une obligation irrévocable de compenser les pertes et sont capables de le faire. Si la filiale dégage par la suite des bénéfices, les intérêts majoritaires se voient allouer la totalité de ces bénéfices jusqu'à ce que la part des pertes relatives aux minoritaires antérieurement imputée aux majoritaires ait été recouvrée.

Toutefois, Hannibal Lease n'est pas solidairement responsable des passifs de ses filiales et n'a aucun engagement en capital d'une entreprise associée pour laquelle elle pourrait être éventuellement responsable.

2.4 : Règles de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis selon une optique à la fois financière et économique, suivant laquelle, les comptes consolidés ont pour objet de fournir aux associés de la société mère, la véritable valeur de leurs titres et ce dans le cadre d'une même entité économique englobant les intérêts majoritaires et minoritaires. Ces derniers ne sont pas considérés comme des tiers.

Les conséquences de cette optique se traduisent comme suit :

- Ecart d'acquisition: l'écart d'acquisition est retenu à hauteur de la part de la société mère lors de l'acquisition.
- Ecart d'évaluation : l'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.
- Résultats inter-sociétés: les résultats réalisés suite à des transactions conclues entre la société mère et les sociétés sous contrôle exclusif ou conjoint ou mise en équivalence sont éliminés respectivement dans leur intégralité ou dans la limite du pourcentage d'intérêt.
- Présentation des intérêts minoritaires : ils sont présentés au bilan et au compte de résultat respectivement entre les capitaux propres et les dettes, et en déduction du résultat consolidé.

2.5 : Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

▪ Homogénéisation des méthodes comptables

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

▪ **Elimination des soldes et transactions intra-groupe**

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au Groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle ou mise en équivalence.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les produits et charges réciproques sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

Note 3 : Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux dispositions de la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises dont notamment :

- La norme comptable générale (NCT 1) ;
- La NCT 35 (Etats financiers consolidés) et la NCT 36 (Participations dans des entreprises associées), et notamment les principes régissant les techniques, règles de présentation, et de divulgation spécifiques à l'établissement des états financiers consolidés ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38).
- Les règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes et la circulaire n°2018-06 du 5 juin 2018.

Note 4 : Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la Société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

4-1 Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept du capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

4-2 Unité monétaire

Les états financiers d'Hannibal Lease sont libellés en Dinar Tunisien.

4-3 Sommaire des principales méthodes comptables

4-3-1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing :

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1^{er} janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en leasing figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1^{er} janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NC 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1^{er} janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux de bailleur.

Pour le cas spécifique de Hannibal Lease :

- a) la valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- b) les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

Hannibal Lease vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

4-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

4-3-2-1 Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

- A- Actifs courants
- B1- Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2- Actifs incertains
- B3- Actifs préoccupants
- B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par la société correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites ;

La valeur du matériel donnée en leasing est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances, et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'appréciation de la valeur de réalisation attendue des biens en location sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Pour certains contrats de leasing classés en actifs compromis, la valeur du bien est considérée nulle, tant que ledit bien n'a pas fait l'objet d'une évaluation individuelle circonstanciée tenant compte des possibilités réelles d'encaissement ou de récupération.

4-3-2-2 Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que modifiée par la circulaire n°2024-01 du 19 janvier 2024, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille.

Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par Hannibal Lease.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

La méthodologie adoptée par Hannibal Lease se présente comme suit :

1. Regroupement des engagements classés A et B1 par groupes homogènes par secteur d'activité :
 - a. Agence de location de voitures ;
 - b. Agences de voyage ;
 - c. Agriculture ;
 - d. Autres industries ;
 - e. Autres services (hors commerce et santé) ;
 - f. BTP ;
 - g. Commerce ;
 - h. Industries agroalimentaires ;
 - i. Industries mécaniques et électriques ;

- j. Industries pharmaceutiques ;
- k. Oléifacteurs ;
- l. Promotion immobilière ;
- m. Santé ;
- n. Télécom et TIC ; et
- o. Tourisme.

Bien que la circulaire 2024-01 a préconisé la fusion de certains secteurs d'activités, HL a jugé opportun de les dissocier pour le calcul des taux de migration et des taux de provisionnement, à l'instar des années précédentes et ce, afin d'assurer une répartition plus homogène du portefeuille. Cette segmentation retrace l'importance du concours en financement leasing de ces sous-secteurs d'activité ainsi que de leur historique de migration et de provisionnement.

2. La détermination pour chaque groupe de créances i , d'un taux de migration moyen du groupe sur les années 2016 à 2023 TMM_{gi} (l'année 2020 étant exclue par la circulaire n°2024-01) selon la formule suivante :

$$TM_{gi}(N) = \frac{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)}{\text{Engagements 0 et 1 de l'année } (N-1) \text{ du groupe } i} \times 100$$

$$TMM_{gi} = \sum_{N=1}^n TM_{gi}(N) / n$$

Avec :

- $TM_{gi}(N)$: Taux de migration de l'année N du groupe de contreparties i .
- Risque additionnel du groupe i : les engagements 0 et 1 de l'année $(N-1)$ du groupe i devenus classés 2-3-4 à la fin de l'année (N) .
- Les $TM_{gi}(N)$ doivent être ajustés afin d'éliminer les effets exceptionnels pouvant engendrer un biais.
- TMM_{gi} : Taux de migration moyen du groupe de contreparties i ;
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TMM_{gi} .

3. Majoration des taux de migration historiques

Les taux de migration historiques du groupe de contreparties « gi » sont majorés par les taux « Δ_{gi} » suivants :

Groupe de contreparties	Δ_{gi}
Agence de location de voitures	3,75%
Agences de voyage	7,50%
Agriculture	6,50%
Autres industries	3,50%
Autres services	3,75%
BTP	6,00%
Commerce	3,00%
Industries agroalimentaires	2,25%
Industries mécaniques et électriques	2,75%
Industries pharmaceutiques	0,25%
Oléifacteurs	2,25%
Promotion immobilière	6,50%
Santé	1,00%
Télécom et TIC	0,75%
Tourisme	7,50%

4. Détermination du taux de provisionnement moyen par groupe de créances « TPM_{gi} » qui représente le taux de couverture des créances additionnelles par les provisions. La période retenue étant 2016-2023 (l'année 2020 étant exclue par la circulaire n°2024-01) :

$$TP_{gi}(N) = \frac{\text{Montant des provisions sur le Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)}{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)} \times 100$$

$$TPM_{gi} = \sum_{N=1}^n TP_{gi}(N) / n$$

Avec:

- $TP_{gi}(N)$: Taux de provisionnement de l'année N du groupe de contreparties i
- TPM_{gi} : Taux de provisionnement moyen du groupe de contreparties i
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TPM_{gi}

Il est à noter que les TP_{gi} historiques ont été ajustés afin d'éliminer les effets exceptionnels pouvant engendrer un biais. En effet, les biais sont constitués essentiellement par des relations ayant un comportement exceptionnel au cours de cette année ou un domaine d'activité particulier différent de ceux des autres relations du même secteur.

Par référence aux taux de provisionnement moyen « TPM_{gi} » observés durant la période retenue (2016-2023), HL a retenu des taux de provisionnement désignés « TPR_{gi} » inférieurs aux taux de provisionnement standards édictés au niveau de l'annexe III de la circulaire n°2024-01.

5. Calcul des provisions collectives du groupe i « PC_{gi} », selon la formule suivante :

$$\text{Provision collective du groupe } i : PC_{gi} = \text{Engts } 0 \text{ et } 1_{gi} \times (TMM_{gi} + \Delta_{gi}) \times TPR_{gi}$$

6. Les provisions collectives globales « PC » s'obtiennent par la sommation des PC_{gi} .

$$\text{Provision collective globale : Somme des provisions collectives par groupe : } \sum_{i=1}^n PC_{gi}$$

4-3-2-3 Provisions additionnelles :

En application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2013-21 du 30 décembre 2013, il est constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$ tel que :

- ✓ A : Ancienneté dans la classe B4 ;
- ✓ N : Année d'arrêté des états financiers ;
- ✓ M : Année de la dernière migration vers la classe B4.

4-3-3 Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Antérieurement au 1^{er} janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de leasing » au niveau de l'état de résultat. Pour corriger le solde du produit net de leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figuraient en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1er janvier 2008, de la norme NC 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée.

Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

4-3-4 Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres de placement) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

- Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

- **Placements à long terme**

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.

- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

- **Comptabilisation des revenus des placements**

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

4-3-5 Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage.

Lesdites dettes sont admises à la garantie du "fonds de péréquation des changes" institué par l'article 18 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis Re" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances.

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts étrangers est accordée contre le versement par Hannibal Lease d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

Ainsi, et à l'exception de la dernière ligne de crédit obtenue auprès de la BAD, la société n'est pas exposée au risque de change.

Ledit crédit est actualisé au cours de clôture de l'exercice pour la partie restant due à cette même date. Les différences de change en résultant sont constatées dans les comptes de résultat de l'exercice, pour la partie réalisée, et dans le compte « Ecart de conversion » pour la partie latente.

Le compte « Ecart de conversion » est actualisé à la date de chaque arrêté tout en tenant compte des variations des cours de change entre les différents exercices et des soldes d'échéances restant dues à la fin de chaque période.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

4-3-6 Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

- Logiciels	33,3%
- Immeuble	4% & 5,0%
- Matériel de transport	20,0%
- Mobilier et matériel de bureau	10,0%
- Matériel informatique	33,3%
- Installations générales	10,0%
- Matériel de Transport à Statut Juridique Particulier	25% & 33%
- Autres matériels	10,0%

4-3-7 Créances et dettes libellées en monnaies étrangères :

A la date de clôture les dettes et les créances en monnaies étrangères sont évaluées en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les différences de change en résultant sont comptabilisées, conformément à la norme 15 relatives aux opérations en monnaie étrangères, dans les comptes de résultat de l'exercice.

4-3-8 Taxe sur la valeur ajoutée :

Les charges et les produits sont comptabilisés en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée aux sociétés du groupe est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

La loi n° 2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, prévoit que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations. Par ailleurs les entreprises de leasing peuvent déduire la TVA grevant l'achat d'équipement, matériels et immeubles destinés à être exploités dans

le cadre des contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

4-3-9 Impôt différé

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

NOTE 5 : Liquidités et équivalents de liquidités

Ce poste se détaille comme suit :

	<u>31 Décembre 2023</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
- Banques	14 015 453	19 367 996
- Caisses	507	3 728
<u>Total</u>	<u>14 015 960</u>	<u>19 371 724</u>

NOTE 6 : Créances sur la clientèle, opérations de leasing

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	<u>31 Décembre 2023</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
Créances sur contrats mis en force	579 173 143	544 013 818
Encours financiers	537 130 826	499 408 154
Impayés	44 785 543	47 889 779
Intérêts à recevoir sur contrats rééchelonnées	622 318	176 921
Intérêts échus différés	(3 661 552)	(3 518 643)
Valeurs à l'encaissement	296 008	57 607
Créances sur contrats en instance de mise en force	7 287 486	2 783 589
<u>Total brut des créances leasing</u>	<u>586 460 629</u>	<u>546 797 407</u>
<u>A déduire couverture</u>		
Provisions pour dépréciation des encours	(7 681 203)	(11 590 526)
Provisions pour dépréciation des impayés	(27 116 523)	(29 318 563)
Provisions collectives	(7 433 346)	(6 229 358)
Provisions additionnelles	(239 415)	(239 415)
Produits réservés	(3 606 797)	(3 692 317)
Total net des créances leasing	<u>540 383 345</u>	<u>495 727 228</u>

6.1 Encours financiers

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing sont indiqués ci-après :

Solde au 31 décembre 2022	<u>502 191 744</u>
<u>Addition de la période</u>	
- Investissements	337 574 244
- Relocations	16 186 306
- Consolidations	28 265
<u>Retraits de la période</u>	
- Remboursement du capital	(278 059 737)
- Relocations	(14 161 670)
- Cessions à la valeur résiduelle	(646 196)
- Cessions anticipées	(17 373 763)
- Radiation de créances	(1 320 881)
<u>Solde au 31 décembre 2023</u>	<u>544 418 312</u>

6.2 Impayés

L'analyse des impayés se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2023</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
<u>Clients ordinaires (1)</u>	17 602 662	20 541 120
Inférieur à 1 mois	6 979 561	6 848 354
Entre 1 à 3 mois	5 464 159	6 685 234
Entre 3 et 6 mois	1 891 430	2 622 486
Entre 6 mois et 1 année	1 831 417	1 668 448
Supérieur à 1 année	1 436 095	2 716 597
<u>Clients litigieux (2)</u>	27 182 880	27 348 659
<u>Total (1)+(2)</u>	<u>44 785 543</u>	<u>47 889 779</u>

6.3 : Analyse et classification des créances sur la clientèle

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers	448 689 513	69 463 821	1 328 247	718 717	16 930 526	537 130 826
Impayés	1 957 655	8 327 097	690 193	642 963	33 167 636	44 785 543
Contrats en instance de mise en force	7 287 486	-	-	-	-	7 287 486
CREANCES LEASING	457 934 655	77 790 918	2 018 440	1 361 680	50 098 162	589 203 855
Avances reçues (*)	(6 446 707)	(120)	-	-	(422 476)	(6 869 304)
ENCOURS GLOBAL	451 487 948	77 790 798	2 018 440	1 361 680	49 675 687	582 334 552
ENGAGEMENTS HORS BILAN	26 850 055	-	-	-	-	26 850 055
TOTAL ENGAGEMENTS	478 338 002	77 790 798	2 018 440	1 361 680	49 675 687	609 184 606
Produits réservés	-	-	(74 223)	(81 142)	(3 451 433)	(3 606 797)
Provisions sur encours financiers	-	-	-	(10 276)	(7 670 926)	(7 681 203)
Provisions sur impayés	-	-	(43 571)	(172 307)	(26 900 645)	(27 116 523)
Provisions additionnelles	-	-	-	-	(239 415)	(239 415)
TOTAL DE LA COUVERTURE	-	-	(117 794)	(263 725)	(38 262 419)	(38 643 938)
ENGAGEMENTS NETS	478 338 002	77 790 798	1 900 646	1 097 955	11 413 267	570 540 668
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)			0,33%	0,22%	8,15%	
			8,71%			
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) au 31 décembre 2022			10,50%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés			5,84%	19,37%	77,02%	
			72,84%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2022			72,70%			

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

NOTE 7 : Portfeuille-titres de placement

L'analyse du portefeuille-titres de placement se présente comme suit :

	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
- Actions cotées	1 458 056	1 458 028
- Certificats de dépôts	20 000 000	27 500 000
- Billets de trésorerie	-	500 000
- Titres SICAV	39 109	77 130
Total brut	21 497 165	29 535 157
- Provisions pour dépréciation des actions cotées	(204 290)	(159 159)
Total net	21 292 875	29 375 998

Le portefeuille des actions cotées se présente comme suit :

Libellé	Nombre d'action Participation HL	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Total	Cours moyen de décembre	Provision	pourcentage de détention
CARTHAGE CEMENT	79 312	1,000	2,893	229 414	1,918	(77 293)	0,046%
SAH	45 088	1,000	3,990	179 902	8,048	-	0,054%
DA SAH	102	-	0,278	28	-	-	-
TUNIS RE	13 050	5,000	9,518	124 204	6,759	(35 999)	0,087%
Délice Holding	35 276	10,000	13,723	484 095	11,508	(78 138)	0,064%
ARTES	6 500	5,000	7,647	49 705	6,596	(6 831)	0,033%
ASSURANCES MAGHREBIA	2 535	10,000	55,500	140 693	53,122	(6 028)	0,056%
ASSURANCES MAGHREBIA VIE	41 121	1,000	6,080	250 016	6,141	-	0,164%
Total				1 458 056		(204 290)	

Les titres SICAV se présentent comme suit :

Libellé	Nombre de titres chez HL	Coût Moyen Pondéré	Valeur liquidative
FIDELITY SICAV PLUS	356	109,856	39 109
Total			

NOTE 8 : Portfeuille d'investissement

L'analyse du portefeuille d'investissement se présente comme suit :

	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
- Titres immobilisés	5 081 132	2 708 612
Montant brut	5 081 132	2 708 612
A déduire :		
- Provisions pour dépréciation des titres immobilisés	-	(127 500)
Total	5 081 132	2 581 112

Les titres immobilisés s'analysent au 31 Décembre 2023 comme suit :

Emetteur	% détention	Nombre d'actions ou parts sociales	Valeur nominale	Coût unitaire d'acquisition	Montant Total	Date de souscription
- Fonds commun de placement MAC Equilibre	1,57%	100	100,000	100,000	10 000	2005
- Fonds commun de placement MAC Epargnant	0,18%	100	100,000	100,000	10 000	2005
- Fonds commun de placement MAC Croissance	0,52%	108	100,000	102,889	11 112	2005-2008
- FCPR TANMYA	1,67%	5 000	100,000	100,000	500 000	2023
- Les sables du centre	16,67%	500	100,000	100,000	50 000	2005
- Fonds d'amorçage "CAPITAL'ACT SEED FUND"	57,16%	44 510	100,000	101,101	4 500 020	2019-2023
Total					5 081 132	

NOTE 9 : Titres mis en équivalence

L'analyse du portefeuille d'investissement se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2023</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
- Titres mis en équivalence	3 325 146	3 242 891
<u>Total</u>	<u>3 325 146</u>	<u>3 242 891</u>

Les titres mis en équivalence s'analysent au 31 Décembre 2023 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Quote-part dans les réserves</u>	<u>Ecart d'acquisition</u>	<u>Quote-part dans les résultats</u>	<u>Valeur des titres mis en équivalence</u>	<u>% détenu</u>
- Société immobilière ECHARIFA	2 200 000	1 042 891	-	82 255	3 325 146	26,56%
	<u>2 200 000</u>	<u>1 042 891</u>	<u>-</u>	<u>82 255</u>	<u>3 325 146</u>	

Note 10 : Valeurs immobilisées

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2023
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Valeur brute						Amortissements						Provisions pour dépréciation	Valeur comptable nette
	Début de période	Acquisition	Transfert	Cessions	Mise en rebut	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Transfert	Cessions	Mise en rebut	Fin de période		
Ecart d'acquisition	1 023 706		-	(545 516)		478 190	258 157	14 669	-	-	-	272 826	-	205 364
Total écart d'acquisition	1 023 706	-	-	(545 516)	-	478 190	258 157	14 669	-	-	-	272 826	-	205 364
Logiciels	662 267	58 663				720 930	590 634	44 112				634 745		86 184
Logiciels en cours	66 468	-	-	-	-	66 468	-	-	-	-	-	-	-	66 468
Avances et acomptes aux fournisseurs d'immobilisations	698 341	10 000				708 341								708 341
Total des immobilisations incorporelles	1 427 076	68 663	-	-	-	1 495 739	590 634	44 112	-	-	-	634 745	-	860 994
Terrain	14 113 014	4 184				14 117 198								14 117 198
Terrain hors exploitation	250 000	-	-	-	-	250 000							250 000	-
Immeubles	44 518 976	273 312	2 121 996	(63 353)		46 850 931	18 377 567	2 286 999		(44 030)		20 620 536		26 230 395
Matériel de transport	25 317 994	7 607 880		(8 138 903)		24 786 971	10 111 095	3 611 389		(4 874 461)		8 848 023		15 938 948
Equipements de bureau	1 349 841	25 160	51 368	(3 103)	(6 745)	1 416 520	876 374	82 728	(2 491)	(2 929)	(5 552)	948 130		468 391
Matériel informatique	877 556	58 868	1 452	(971)	(7 034)	929 871	718 391	97 637		(799)	(7 034)	808 195		121 676
Installations générales	3 984 915	120 972	525 823	(2 200)	(10 040)	4 619 470	1 573 783	371 020	2 491	(521)	(10 040)	1 936 733		2 682 737
Autres matériels	391 928	-	-	-	-	391 928	329 380	12 784		-	-	342 164		49 765
Matériel de Transport à Statut Juridique Particulier	12 484 377	8 255 598	119 214			20 859 189	2 099 824	2 593 585				4 693 409		16 165 780
Immobilisations en cours	2 634 527	273 680	(2 642 518)			265 689								265 689
Avances et acomptes aux fournisseurs d'immobilisations	527 057	3 035	(177 334)			352 758								352 758
Total des immobilisations corporelles	106 450 185	16 622 689	-	(8 208 530)	(23 819)	114 840 525	34 086 412	9 056 142	-	(4 922 740)	(22 626)	38 197 188	250 000	76 393 337
TOTAUX	108 900 967	16 691 352	-	(8 754 046)	(23 819)	116 814 454	34 935 203	9 114 923	-	(4 922 740)	(22 626)	39 104 759	250 000	77 459 695

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.
Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

NOTE 11 : Autres actifs

Le détail des autres actifs est le suivant :

	<u>31 Décembre 2023</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
- Clients Amilcar LLD et NIDA SA	4 419 288	2 256 950
- Charges reportées	1 535 927	1 315 661
- Dépôts et cautionnements versés	119 482	120 556
- Fournisseurs, avances et acomptes	111 708	109 652
- Prêts au personnel	2 053 711	1 808 622
- Personnel, avances et acomptes	105 394	92 512
- Etat, excédent d'impôt sur les sociétés	362 634	309 517
- Etat, crédit de TVA	1 733 811	2 000 279
- Etat, compte d'attente TVA	1 084 620	1 036 080
- Produits à recevoir des tiers	761 996	140 166
- Débiteurs divers	117 428	48 929
- Compte d'attente	-	5 931
- Charges constatées d'avances	700 248	659 427
- Stocks de pièces de rechanges	203 986	192 201
<u>Total brut</u>	<u>13 310 231</u>	<u>10 096 482</u>
A déduire :		
- Provisions	(471 541)	(432 326)
<u>Montant net</u>	<u>12 838 690</u>	<u>9 664 155</u>

NOTE 12 : Concours bancaires

Ce poste se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2023</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
- Banques, découverts	63 237	888 520
<u>Total</u>	<u>63 237</u>	<u>888 520</u>

NOTE 13 : Dettes envers la clientèle

Les dettes envers la clientèle se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2023</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
- Avances et acomptes reçus des clients	6 869 304	6 457 206
- Dépôts et cautionnements reçus	6 000	6 000
<u>Total</u>	<u>6 875 304</u>	<u>6 463 206</u>

NOTE 14 : Emprunts et dettes rattachées

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2023</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
- Banques locales	206 817 919	182 284 580
- Banques étrangères	65 819 905	52 933 686
- Emprunts obligataires	167 776 840	169 264 680
- Certificats de dépôts	6 500 000	12 000 000
- Dettes de Leasing	13 479 529	9 012 494
- Crédits à court terme	-	1 000 000
<u>Total emprunts</u>	<u>460 394 193</u>	<u>426 495 440</u>
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	2 286 830	1 806 815
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	803 784	893 513
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	11 499 558	10 557 021
- Charges constatées d'avance sur certificats de dépôt	(57 156)	(63 359)
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>14 533 016</u>	<u>13 193 989</u>
<u>Total</u>	<u>474 927 209</u>	<u>439 689 429</u>

Les mouvements enregistrés sur le poste "Emprunts et dettes rattachées" sont récapitulés dans le tableau suivant :

NOTE 14 : Emprunts et dettes rattachées (suite)

TABLEAU DES EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2023
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Ecart de conversion		Différence de change	Fin de période		
					2022	2023		Solde	Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>										
HL 2015/2	40 000 000	4 666 000	-	(4 666 000)	-	-	-	-	-	-
HL 2016/2	40 000 000	5 561 000	-	(5 561 000)	-	-	-	-	-	-
HL 2017/1	20 000 000	6 000 000	-	(3 000 000)	-	-	-	3 000 000	-	3 000 000
HL 2017/2	25 000 000	6 621 680	-	(3 310 840)	-	-	-	3 310 840	-	3 310 840
HL 2017/3	40 000 000	19 412 000	-	(8 000 000)	-	-	-	11 412 000	5 706 000	5 706 000
HL 2018 SUB	20 000 000	6 780 000	-	(4 000 000)	-	-	-	2 780 000	1 390 000	1 390 000
HL 2018/2	30 000 000	10 124 000	-	(3 100 000)	-	-	-	7 024 000	3 924 000	3 100 000
HL 2020/1	15 000 000	9 000 000	-	(3 000 000)	-	-	-	6 000 000	3 000 000	3 000 000
HL 2020/2	40 000 000	24 000 000	-	(8 000 000)	-	-	-	16 000 000	8 000 000	8 000 000
HL 2020/3	30 000 000	24 000 000	-	(6 000 000)	-	-	-	18 000 000	12 000 000	6 000 000
HL 2021/1 SUB	15 000 000	12 600 000	-	(2 400 000)	-	-	-	10 200 000	7 200 000	3 000 000
HL 2022/1	30 000 000	30 000 000	-	(3 350 000)	-	-	-	26 650 000	23 300 000	3 350 000
HL 2022 SUB	10 500 000	10 500 000	-	(2 100 000)	-	-	-	8 400 000	6 300 000	2 100 000
HL 2023/1	40 000 000	-	40 000 000	-	-	-	-	40 000 000	32 000 000	8 000 000
HL 2023/2 SUB	15 000 000	-	15 000 000	-	-	-	-	15 000 000	12 000 000	3 000 000
Total des emprunts obligataires		169 264 680	55 000 000	(56 487 840)				167 776 840	114 820 000	52 956 840
<u>CREDITS BANCAIRES ETRANGERS</u>										
BAD 4,996 (2013-2023)	5 996 434	571 173	-	(499 745)	-	-	-	71 428	-	71 428
BIRD 12 MDT (2015)	12 000 000	6 666 666	-	(1 333 333)	-	-	-	5 333 332	3 999 999	1 333 333
BIRD 8 MDT (2016)	8 000 000	4 888 890	-	(888 889)	-	-	-	4 000 001	3 111 112	888 889
BAD 3 MDT (2016-2025)	3 000 000	1 285 715	-	(428 571)	-	-	-	857 143	428 572	428 571
BAD 8 MEUR (2018)	13 292 000	3 310 200	-	(3 310 200)	5 487	-	(5 487)	-	-	-
KFW 12 MEUR (2021)	36 211 042	36 211 042	2 258 832	-	-	-	-	38 469 874	35 510 653	2 959 221
KFW 5,060 MEUR (2023)	17 088 126	-	17 088 126	-	-	-	-	17 088 126	15 773 655	1 314 471
Total des crédits des banques étrangères		52 933 686	19 346 958	(6 460 739)	5 487		(5 487)	65 819 905	58 823 991	6 995 914
<u>CREDITS BANCAIRES LOCAUX</u>										
AMENBANK 5 MDT (2018)	609 754	609 754	-	(609 754)	-	-	-	-	-	-
BH 4 MDT (2018-1)	1 925 412	1 925 412	-	(719 797)	-	-	-	1 205 615	419 663	785 952
BH 4 MDT (2018-2)	1 928 587	1 928 587	-	(720 373)	-	-	-	1 208 215	420 787	787 427
BT 3MDT (2018)	1 416 665	1 416 665	-	(333 334)	-	-	-	1 083 332	749 998	333 334
BT 5MDT (2018)	250 000	250 000	-	(250 000)	-	-	-	-	-	-
AMEN 1MDT (2018)	1 000 000	129 199	-	(129 199)	-	-	-	-	-	-
AMEN 2MDT (2018)	2 000 000	382 937	-	(382 937)	-	-	-	-	-	-
AMEN 1MDT (2018-2)	1 000 000	134 700	-	(134 700)	-	-	-	-	-	-
AMEN 1MDT (2019)	1 000 000	141 057	-	(141 057)	-	-	-	-	-	-

DESIGNATION	Montant du crédit	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Ecart de conversion		Différence de change	Fin de période		
					2022	2023		Solde	Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
AMEN 7MDT (2019)	7 000 000	3 271 806	-	(1 545 808)	-	-	-	1 725 999	-	1 725 999
STB 5MDT (2020-1)	5 000 000	2 250 000	-	(1 000 000)	-	-	-	1 250 000	250 000	1 000 000
STB 5MDT (2020-2)	5 000 000	2 500 000	-	(1 000 000)	-	-	-	1 500 000	500 000	1 000 000
BARAKA 42,5 MDT (2020)	42 500 000	24 338 667	-	(11 022 616)	-	-	-	13 316 051	1 078 705	12 237 346
Amen 2,5MDT 2020	2 500 000	681 351	-	(681 351)	-	-	-	-	-	-
Amen 2,5MDT 2020-2	2 500 000	681 605	-	(681 605)	-	-	-	-	-	-
BIAT 40 MDT (2020)	40 000 000	22 000 000	-	(8 000 000)	-	-	-	14 000 000	6 000 000	8 000 000
BIAT 0,930 MDT (2020)	930 000	511 500	-	(186 000)	-	-	-	325 500	139 500	186 000
BIAT 2,6 MDT (2020)	2 600 000	1 430 000	-	(520 000)	-	-	-	910 000	390 000	520 000
BIAT 0,361 MDT(2020)	361 000	209 000	-	(76 000)	-	-	-	133 000	57 000	76 000
BIAT 0,885 MDT (2020)	885 000	495 000	-	(180 000)	-	-	-	315 000	135 000	180 000
BIAT 1,250 MDT (2020)	1 250 000	723 684	-	(263 158)	-	-	-	460 526	197 368	263 158
BIAT 0,750 MDT (2020)	750 000	434 211	-	(157 895)	-	-	-	276 316	118 421	157 895
BIAT 3,254 MDT (2020)	3 254 000	1 883 895	-	(685 053)	-	-	-	1 198 842	513 789	685 053
Amen 10 MDT (2021)	10 000 000	8 366 090	-	(1 801 304)	-	-	-	6 564 786	4 583 946	1 980 840
BIAT 25MDT (2021)	25 000 000	20 000 000	-	(5 000 000)	-	-	-	15 000 000	10 000 000	5 000 000
CITIBANK	39 000 000	43 500 000	87 700 000	(92 200 000)	-	-	-	39 000 000	-	39 000 000
ABC	11 000 000	9 000 000	11 000 000	(9 000 000)	-	-	-	11 000 000	-	11 000 000
BIAT 2MDT (2021) Amilcar LLD	2 000 000	1 600 000	-	(400 000)	-	-	-	1 200 000	800 000	400 000
BTE 5MDT (2022)	5 000 000	4 599 827	-	(859 606)	-	-	-	3 740 221	2 795 075	945 147
STB 5MDT (2022)	5 000 000	4 500 000	-	(1 000 000)	-	-	-	3 500 000	2 500 000	1 000 000
ATB 1MDT (2022)	1 000 000	915 254	-	(203 390)	-	-	-	711 864	508 475	203 390
BIAT 25MDT (2022 - 2)	15 000 000	15 000 000	-	(2 373 232)	-	-	-	12 626 768	10 138 852	2 487 916
BIAT 2MDT (2022- 1) Amilcar LLD	1 000 000	922 430	-	(171 751)	-	-	-	750 679	561 658	189 021
BIAT 2MDT (2022- 2) Amilcar LLD	1 000 000	959 748	-	(177 234)	-	-	-	782 514	586 625	195 889
BIAT 2MDT (2022- 3) Amilcar LLD	1 000 000	1 000 000	-	(184 049)	-	-	-	815 951	612 351	203 600
Crédit BH NIDA	5 780 000	2 247 754	-	(642 227)	-	-	-	1 605 527	963 300	642 227
Crédit BH 2 NIDA	2 200 000	1 344 446	-	(244 444)	-	-	-	1 100 002	855 558	244 444
BT 7,5MDT (2023)	7 500 000	-	7 500 000	(750 000)	-	-	-	6 750 000	5 250 000	1 500 000
STB 5MDT (2023)	5 000 000	-	5 000 000	(500 000)	-	-	-	4 500 000	3 500 000	1 000 000
BARAKA 11 MDT (2023-1)	11 000 000	-	11 000 000	(260 323)	-	-	-	10 739 677	7 427 970	3 311 707
BTE 10MDT (2023)	10 000 000	-	10 000 000	(1 480 872)	-	-	-	8 519 128	6 741 572	1 777 556
BARAKA 17 MDT (2023-2)	17 000 000	-	17 000 000	(4 190 577)	-	-	-	12 809 423	7 263 605	5 545 818
BIAT 10MDT (2023 - 1)	10 000 000	-	10 000 000	-	-	-	-	10 000 000	8 393 626	1 606 374
BIAT 10MDT (2023 - 2)	10 000 000	-	10 000 000	-	-	-	-	10 000 000	8 374 599	1 625 401
ATTIJARI 5MDT (2023)	5 000 000	-	5 000 000	(250 000)	-	-	-	4 750 000	3 750 000	1 000 000
BIAT 1,5MDT (2023) Amilcar LLD	1 500 000	-	1 500 000	(57 017)	-	-	-	1 442 983	1 199 329	243 654
Total des crédits des banques locaux		182 284 580	175 700 000	(151 166 661)	-	-	-	206 817 919	97 776 773	109 041 147
<u>Autres emprunts</u>										
Certificats de dépôt	6 500 000	12 000 000	90 000 000	(95 500 000)	-	-	-	6 500 000	-	6 500 000
Emprunt leasing		9 012 494	8 255 598	(3 788 563)	-	-	-	13 479 529	8 542 729	4 936 800
Crédit à court terme		1 000 000	-	(1 000 000)	-	-	-	-	-	-
Total des autres emprunts		22 012 494	98 255 598	(100 288 563)	-	-	-	19 979 529	8 542 729	11 436 800
Total général		426 495 440	348 302 556	(314 403 803)	5 487	-	(5 487)	460 394 193	279 963 492	180 430 701

NOTE 15 : Fournisseurs et comptes rattachés

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2023</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
<i>Fournisseurs d'exploitation</i>		
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	1 532 000	1 088 986
- Effets à payer	350 000	358 831
- Factures non parvenues	23 750	9 500
<u>Sous total</u>	<u>1 905 750</u>	<u>1 457 317</u>
<i>Fournisseurs d'immobilisation</i>		
- Fournisseurs d'immobilisation	24 644	99 258
- Fournisseurs, retenue de garantie	60 863	70 206
- Fournisseurs, Assurances décennales	2 651	2 651
<u>Sous total</u>	<u>88 158</u>	<u>172 115</u>
<i>Fournisseurs de biens, objet de contrats de leasing</i>		
- Factures d'achats de biens de leasing	434 691	626 286
- Effets à payer	68 390 665	76 889 594
- Factures non parvenues	-	7 830
<u>Sous total</u>	<u>68 825 357</u>	<u>77 523 710</u>
<u>Solde des fournisseurs et comptes rattachés</u>	<u>70 819 265</u>	<u>79 153 141</u>

NOTE 16 : Autres passifs

Le détail des autres passifs courants est le suivant :

	<u>31 Décembre 2023</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
- Clients Amilcar LLD et Nida SA, avances et acomptes	90 565	102 338
- Personnel, rémunérations dues	1 448	1 648
- Personnel, provisions pour congés payés	422 445	326 155
- Personnel, autres charges à payer	1 050 000	650 000
- Etat, retenues sur salaires	260 863	393 751
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	383 722	655 928
- Etat, retenues sur revenus des capitaux mobiliers	20 972	8 167
- Etat, retenues au titre de la plus-value immobilière	-	5 500
- Etat, contribution conjoncturelle	617 057	-
- Etat, contribution sociale de solidarité	768 528	438 552
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider	3 214 326	1 355 322
- Etat, autres impôts et taxes à payer	613 679	296 256
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges	11 007	8 478
- Etat, TVA à payer	1 631 683	-
- Dettes fiscales	-	1 298 023
- CNSS	626 131	665 392
- CAVIS	98 403	116 996
- Organismes sociaux, charges sociales sur congés payés et autres charges	84 203	65 195
- Actionnaires, dividendes à payer	2 604	1 222
- Crédoeurs divers	239 246	329 225
- Prestataires Assurances	-	18 181
- Diverses Charges à payer	788 456	803 437
- Produits constatés d'avance	2 605 689	2 486 996
- Ecart de conversion	-	5 487
- Provisions pour risques et charges	840 046	1 180 040
<u>Total</u>	<u>14 371 074</u>	<u>11 212 287</u>

NOTE 17 : Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2023</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de Amilcar LLD		
- Dans le capital	10 500	10 500
- Dans les réserves	31 614	19 706
- Dans le résultat	14 289	11 908
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de NIDA SA		
- Dans le capital	10 753 725	10 632 518
- Dans les réserves	3 827 856	2 566 829
- Dans le résultat	1 283 100	1 254 985
	<u>15 921 084</u>	<u>14 496 446</u>

NOTE 18 : Capitaux propres

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2023</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
- Capital social (A)	55 000 000	55 000 000
- Réserve légale (B)	5 011 083	4 472 033
- Réserve spéciale pour réinvestissement	7 887 979	4 887 979
- Réserve pour fonds social	43 380	778
- Actions propres (D)	(404 890)	(404 890)
- Complément d'apport	10 532	10 532
- Quote-part dans les réserves des sociétés mises en équivalence	1 042 891	810 773
- Dividendes reçus des filiales	-	393 934
- Résultats reportés	9 763 611	8 627 131
<u>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</u>	<u>78 354 585</u>	<u>73 798 269</u>
Résultat net des sociétés intégrés	14 280 220	9 012 348
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	82 255	232 118
Part revenant aux intérêts minoritaires	(1 297 389)	(1 266 893)
<u>Résultat consolidé de l'exercice (1)</u>	<u>13 065 086</u>	<u>7 977 572</u>
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u> (E)	<u>91 419 671</u>	<u>81 775 841</u>
Nombre d'actions (2)	10 925 248	10 925 248
Résultat par action (1) / (2) (C)	1,196	0,730

(A) Le capital social s'élève au 31 décembre 2023, à D : 55.000.000 composé de 11.000.000 actions d'une valeur nominale de D : 5 libérée en totalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(D) L'assemblée générale ordinaire, réunie le 25 avril 2023, a autorisé le conseil d'administration de la société à racheter et revendre ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n°94-117 portant réorganisation du marché financier.

L'assemblée a fixé la durée d'intervention à 3 ans à partir de la date de cette assemblée.

Aucun mouvement n'a été enregistré sur cette rubrique en 2023.

(E) Voir tableau de mouvements ci-joint :

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
AU 31 DECEMBRE 2023
(exprimé en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Réserve pour réinvestissement	Quote-part dans les réserves des sociétés mises en équivalence	Réserve pour fond social	Dividendes reçus des filiales	Actions propres	Complément d'apport	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2021	55 000 000	4 102 363	4 887 979	2 300 383	-	185 987	(404 891)	10 532	4 183 770	5 908 464	76 174 587
Affectations approuvées par l'A.G.O du 27 avril 2022		369 670			150 000	(185 987)			4 569 364	(4 903 047)	-
Affectations des résultats des filiales				314 735		393 934			296 748	(1 005 417)	-
Effets du changement du périmètre de consolidation				(1 801 750)					1 801 750		-
Effet de l'ajustement des résultats des filiales				(2 595)					(11 741)		(14 336)
Amortissement des subventions									(27 710)		(27 710)
Dividendes versés sur le bénéfice de 2021									(2 200 000)		(2 200 000)
Encaissement de dividendes sur actions propres									14 950		14 950
Prélèvement sur fonds social					(149 222)						(149 222)
Résultat de l'exercice 2022										7 977 572	7 977 572
Solde au 31 décembre 2022	55 000 000	4 472 033	4 887 979	810 773	778	393 934	(404 891)	10 532	8 627 131	7 977 572	81 775 841
Affectation approuvée par l'A.G.O du 25 Avril 2023		539 050	3 000 000		200 000	(393 934)			2 302 080	(5 647 195)	-
Affectations des résultats des filiales				232 118					2 098 259	(2 330 377)	-
Subventions reçues									22 666		22 666
Amortissement des subventions									(8 950)		(8 950)
Dividendes versés sur le bénéfice de 2022									(3 300 000)		(3 300 000)
Encaissement de dividendes sur actions propres									22 426		22 426
Prélèvement sur fonds social					(157 397)						(157 397)
Résultat de l'exercice 2023										13 065 086	13 065 086
Solde au 31 décembre 2023	55 000 000	5 011 083	7 887 979	1 042 891	43 380	-	(404 891)	10 532	9 763 611	13 065 086	91 419 671

NOTE 19 : Intérêts et produits assimilés de leasing

L'analyse des intérêts et produits assimilés de leasing se présente ainsi :

	<u>31 Décembre 2023</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
- Intérêts de leasing	73 054 193	66 303 615
- Intérêts de retard	2 286 678	3 160 754
- Préloyer	105 813	33 402
- Frais de dossier	501 021	472 161
- Produits nets sur cession d'immobilisations en leasing	482 023	526 242
- Frais de rejet	685 864	812 581
<u>Total des produits</u>	<u>77 115 592</u>	<u>71 308 754</u>
- Transferts en produits de la période		
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	1 122 630	1 328 345
Intérêts de retard antérieurs	80 008	65 459
- Produits réputés réservés en fin de période		
Intérêts inclus dans les loyers	(1 451 507)	(1 380 797)
Intérêts de retard	(85 802)	(153 906)
<u>Variation des produits réservés</u>	<u>(334 671)</u>	<u>(140 899)</u>
<u>Total des intérêts et des produits de leasing</u>	<u>76 780 921</u>	<u>71 167 855</u>

NOTE 20 : Revenus des opérations de location longue durée

L'analyse des revenus des opérations de location longue durée se présente ainsi :

	<u>31 Décembre 2023</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
- Location longue durée	11 591 830	9 858 675
- Location courte durée	-	2 412
- Plus values de cession du matériel de transport	2 426 806	1 975 269
- Moins values de cession du matériel de transport	(137 206)	(92 372)
- Remboursement des assurances sur les épaves	177 063	25 740
<u>Total</u>	<u>14 058 493</u>	<u>11 769 724</u>

NOTE 21 : Revenus des opérations de location opérationnel

Les revenus des opérations de location opérationnel s'analyse ainsi :

	<u>31 Décembre 2023</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
- Revenu de loyer	4 727 383	4 173 211
- Revenu de charges de service	1 037 125	884 230
- Revenu autres services	1 024 360	1 941 204
- Revenu Facilities	575 900	545 519
- Services non encore achevés	-	(3 191)
<u>Total</u>	<u>7 364 768</u>	<u>7 540 973</u>

NOTE 22 : Intérêts et charges assimilées

Les charges financières se détaillent comme suit :

	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
- Intérêts des emprunts obligataires	17 946 181	17 522 057
- Intérêts des crédits des banques locales	20 157 168	16 726 566
- Intérêts des crédits des banques étrangères	3 506 662	2 663 539
- Intérêts des crédits de leasing	1 114 158	779 038
- Intérêts des autres opérations de financement	1 024 110	1 381 404
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	734 623	744 618
Total des charges financières des emprunts	44 482 903	39 817 223
- Intérêts des comptes courants	22 789	17 556
- Autres charges financières	19 356	(141 523)
Total des autres charges financières	42 145	(123 967)
Total général	44 525 049	39 693 256

NOTE 23 : Coût des opérations de location longue durée

Le coût des opérations de location longue durée s'analyse ainsi :

	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
- Dotations aux amortissements du parc automobile	5 805 219	4 850 400
- Achats de pièces de rechange	765 170	672 693
- Primes d'assurances	1 209 892	1 052 661
- Remboursement assurances	(1 188 596)	(1 075 860)
- Entretiens	1 472 461	1 323 406
- Vignettes	175 007	159 491
Total	8 239 153	6 982 791

NOTE 24 : Coût des opérations de location opérationnelle

Le coût des opérations de location opérationnel s'analyse ainsi :

	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
- Nettoyage Batiment	51 816	47 290
- Service Sécurité	155 316	147 245
- Maintenance Batiment	220 481	271 862
- Steg Espace Commun	76 312	67 795
- Travaux et services à la demande	310 431	860 682
Total	814 356	1 394 874

NOTE 25 : Produits des placements

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
- Dividendes	62 071	46 266
- Plus values sur cession des titres immobilisés	65 565	-
- Plus values sur cession des actions	-	1 937
- Plus values sur cession des titres SICAV	16 231	2 191
- Revenus des comptes créditeurs	308 729	252 552
- Revenus des certificats de dépôt	865 177	682 120
- Retenues à la source libératoires sur les certificats de dépôts	-	(26 662)
- Revenus des billets de trésorerie	-	100 056
- Plus values latentes sur titres SICAV	1 727	969
Total	1 319 500	1 059 427

NOTE 26 : Autres produits d'exploitation

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2023</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
- Produits locatifs	40 559	38 628
- Commissions d'assurance	75 448	70 526
- Récupération dégats et produits des prolongations	112 776	163 074
- Quote part subvention d'investissement	19 461	77 923
- Autres produits d'exploitation	26 246	9 412
<u>Total</u>	<u>274 491</u>	<u>359 564</u>

NOTE 27 : Charges de personnel

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2023</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
- Salaires et complément de salaires	11 481 795	10 161 947
- Cotisations de sécurité sociales	1 946 115	1 785 530
- Autres charges sociales	687 608	622 836
<u>Total</u>	<u>14 115 519</u>	<u>12 570 313</u>

NOTE 28 : Dotations aux amortissements

Les dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements et de résorptions se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2023</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
- Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	44 112	49 730
- Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	3 250 923	3 141 008
- Dotations aux amortissements d'écart d'acquisition	14 669	51 185
- Dotations aux résorptions des charges à répartir	-	210 000
<u>Total</u>	<u>3 309 703</u>	<u>3 451 923</u>

NOTE 29 : Autres charges d'exploitation

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2023</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
- Achat de matières et fournitures	1 019 621	829 738
<u>Total des achats</u>	<u>1 019 621</u>	<u>829 738</u>
- Locations	137 193	118 710
- Entretiens et réparations	198 626	179 147
- Primes d'assurances	351 197	352 259
- Etudes, recherches et services extérieurs	14 714	25 515
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>701 730</u>	<u>675 630</u>
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	594 699	919 182
- Publicités, publications, relations publiques	539 181	369 762
- Déplacements, missions et réceptions	235 378	224 486
- Frais postaux et de télécommunications	303 731	304 992
- Services bancaires et assimilés	249 746	269 299
- Autres	820 830	701 858
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>2 743 565</u>	<u>2 789 579</u>
- Rémunération du président du conseil d'administration	160 000	150 000
- Rémunération du comité d'audit	25 000	25 000
- Rémunération du comité de risques	25 333	25 666
- Prime du comité d'investissement	22 500	22 500
- Jetons de présence	153 125	154 364
<u>Total des charges diverses</u>	<u>385 959</u>	<u>377 530</u>
- Impôts et taxes sur rémunérations	328 338	303 719
- T.C.L	230 706	217 351
- Droits d'enregistrement et de timbres	67 897	59 225
- Autres impôts et taxes	42 341	64 011
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>669 282</u>	<u>644 306</u>
- Transfert de charges	(11 384)	(10 307)
<u>Total général</u>	<u>5 508 772</u>	<u>5 306 476</u>

NOTE 30 : Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2023</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	7 965 733	14 357 057
- Dotations aux provisions collectives	1 203 988	1 160 824
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(8 141 048)	(7 286 755)
- Dotation aux provisions additionnelles	-	239 415
- Créances abandonnées	454 852	1 219 847
- Créances radiées	6 356 239	14 265 548
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	(5 936 048)	(13 437 534)
- Reprises de provisions additionnelles suite à la radiation de créances	-	(88 280)
- Reprises des agios réservés suite à la radiation de créances	(420 191)	(739 734)
- Encaissement sur créances radiées	(19 859)	-
<u>Total</u>	<u>1 463 665</u>	<u>9 690 388</u>

NOTE 31 : Dotations nettes aux autres provisions

Le détail des dotations nettes aux autres provisions est le suivant :

	<u>31 Décembre 2023</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
- Dotations aux provisions pour dépréciations des titres cotés	55 037	88 166
- Dotations aux provisions pour divers risques et charges	100 000	220 076
- Dotations aux provisions pour dépréciations des comptes d'actifs	47 227	3 535
- Redressement social	-	79 657
- Redressement fiscal	439 994	-
- Reprises sur provisions pour divers risques et charges	(439 994)	(79 657)
- Reprises sur provisions pour dépréciations des comptes d'actifs	(2 081)	-
- Reprise sur provision pour dépréciation des actions cotées	(9 906)	(45 049)
- Reprise sur provision des titres de participations	(127 500)	-
<u>Total</u>	<u>62 777</u>	<u>266 728</u>

NOTE 32 : Autres pertes ordinaires

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	<u>31 Décembre 2023</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
- Moins values sur cession d'immobilisations	122 754	80 015
- Mise en rebut d'immobilisations corporelles	1 193	3 489
- Pénalités	14 988	2 997
- Autres	2 391	3 699
<u>Total</u>	<u>141 325</u>	<u>90 201</u>

NOTE 33 : Autres gains ordinaires

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	<u>31 Décembre 2023</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	149 190	209 044
- Encaissement sur affaire contentieuse	-	116 138
- Apurement de comptes	3 647	3 602
- Autres	51 721	21 766
<u>Total</u>	<u>204 558</u>	<u>350 551</u>

Note 34 : Encaissements reçus des clients

		<u>31 Décembre 2023</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
- Clients et comptes rattachés en début de période	+ Note 6	47 889 779	60 833 308
- Clients et comptes rattachés en fin de période	- Note 6	(44 785 543)	(47 889 779)
- Clients, autres créances en début de période	+ Note 6	57 607	610 544
- Clients, autres créances en fin de période	- Note 6	(296 008)	(57 607)
- Autres Clients, avances et acomptes reçus en début de période	- Note 16	(102 338)	-
- Autres Clients, avances et acomptes reçus en fin de période	+ Note 16	90 565	102 338
- Autres Clients en début de période	+ Note 11	2 256 950	965 990
- Autres Clients en fin de période	- Note 11	(4 419 288)	(2 256 950)
- Clients avances et comptes reçus en début de période	- Note 13	(6 457 206)	(7 356 540)
- Clients avances et acomptes reçus en fin de période	+ Note 13	6 869 304	6 457 206
- Intérêts à recevoir sur contrats rééchelonnées en début de période	+ Note 6	176 921	735 491
- Intérêts à recevoir sur contrats rééchelonnées en fin de période	- Note 6	(622 318)	(176 921)
- Dépôts et cautionnements reçus en début de période	- Note 13	(6 000)	(6 000)
- Dépôts et cautionnements reçus en fin de période	+ Note 13	6 000	6 000
- Produits constatés d'avance en début de période	- Note 6	(3 518 643)	(2 772 256)
- Produits constatés d'avance en fin de période	+ Note 6	3 661 552	3 518 643
- TVA collectée		70 870 223	68 168 215
- TVA collectée sur avances et acomptes		(48 540)	138 113
- Revenus bruts de l'exercice (loyers)	+ Note 6 & 19	351 113 930	345 344 519
- Revenus bruts de l'exercice (loyers AMILCAR)	+ Note 20	11 591 830	9 861 087
- Revenus bruts de l'exercice (loyers NIDA)	+ Note 21	7 364 768	7 540 973
- Autres produits d'exploitation	+ Note 19, 21 & 26	4 335 890	5 364 703
- Créances radiées	- Note 30	(6 356 239)	(14 265 548)
- Créances abandonnées	- Note 30	(454 852)	(1 219 847)
- Encours financiers abandonnés		-	11 571
- Encours financiers radiés	+ Note 4	1 320 881	5 932 446
- Consolidation	+ Note 6	(28 265)	-
- Plus/Moins values sur relocation	- Note 6	(2 024 636)	(3 745 032)
- Cessions d'immobilisations à la VR	+ Note 6	646 196	519 409
- Cessions anticipées d'immobilisations	+ Note 6	17 373 763	16 557 025
<u>Encaissements reçus des clients</u>		<u>456 506 282</u>	<u>452 921 099</u>

NOTE 35 : Décaissements pour financement de contrats de leasing

		<u>31 Décembre 2023</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
- Fournisseurs de leasing en début de période	+ Note 15	77 523 710	68 235 197
- Fournisseurs de leasing en fin de période	- Note 15	(68 825 357)	(77 523 710)
- Investissements en Immobilisations destinées à la location	+ Note 6	337 574 244	300 494 288
- TVA sur Investissements	+	59 201 079	51 729 328
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en début de période	+ Note 16	5 500	11 500
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en fin de période	- Note 16	-	(5 500)
<u>Investissements dans les contrats de leasing</u>		<u>405 479 177</u>	<u>342 941 102</u>

NOTE 36 : Sommes versées aux fournisseurs et au personnel

		<u>31 Décembre 2023</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
- Avances et acomptes au personnel en début de période	- Note 11	(92 512)	(47 903)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	+ Note 11	105 394	92 512
- Avances et acomptes aux fournisseurs en début de période	- Note 11	(109 652)	(112 652)
- Avances et acomptes aux fournisseurs en fin de période	+ Note 11	111 708	109 652
- Dépôts & cautionnements en début de période	- Note 11	(120 556)	(59 600)
- Dépôts & cautionnements en fin de période	+ Note 11	119 482	120 556
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	+ Note 15	1 457 317	1 154 146
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	- Note 15	(1 905 750)	(1 457 317)
- Personnel, rémunérations dues en début de période	+ Note 16	1 648	2 558
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	- Note 16	(1 448)	(1 648)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	+ Note 16	326 155	356 949
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	- Note 16	(422 445)	(326 155)
- Personnel, autres charges à payer en début de période	+ Note 16	650 000	-
- Personnel, autres charges à payer en fin de période	- Note 16	(1 050 000)	(650 000)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	+ Note 16	393 751	210 344
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	- Note 16	(260 863)	(393 751)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	+ Note 16	655 928	361 850
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	- Note 16	(383 722)	(655 928)
- C.N.S.S en début de période	+ Note 16	665 392	459 241
- C.N.S.S en fin de période	- Note 16	(626 131)	(665 392)
- CAVIS en début de période	+ Note 16	116 996	64 947
- CAVIS en fin de période	- Note 16	(98 403)	(116 996)
- Personnel, charges sociales sur congés à payer début de période	+ Note 16	65 195	91 803
- Personnel, charges sociales sur congés à payer fin de période	- Note 16	(84 203)	(65 195)
- Diverses Charges à payer en début de période	+ Note 16	803 437	1 310 892
- Diverses Charges à payer en fin de période	- Note 16	(788 456)	(803 437)
- Prêts accordés au personnel au cours de l'exercice	+	803 439	460 100
- Remboursements sur prêts au personnel	-	(558 350)	(465 441)
- TVA, payée sur biens et services	+	786 373	4 390 297
- Charges de personnel	+ Note 27	14 115 519	12 570 313
- Autres charges d'exploitation	+ Note 23,24 et 29	8 757 062	8 833 741
- Impôts et taxes	- Note 29	(669 282)	(644 306)
- Charges à répartir	+ Note 11	72 898	-
<u>Sommes versées aux fournisseurs et au personnel</u>		<u>22 763 020</u>	<u>24 124 182</u>

NOTE 37 : Intérêts payés

		<u>31 Décembre 2023</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
- Frais d'émission d'emprunts	+ Note 11	881 992	555 671
- Intérêts courus sur certificat de dépôt en début de période	- Note 14	(63 359)	(131 048)
- Intérêts courus sur certificat de dépôt en fin de période	+ Note 14	57 156	63 359
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en début de période	+ Note 16	8 167	6 700
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en fin de période	- Note 16	(20 972)	(8 167)
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	+ Note 14	10 557 021	11 177 708
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	- Note 14	(11 499 558)	(10 557 021)
- Intérêts courus sur emprunts bancaires début de période	+ Note 14	2 700 328	2 815 852
- Intérêts courus sur emprunts bancaires fin de période	- Note 14	(3 090 615)	(2 700 328)
- Intérêts et charges assimilées	+ Note 22	44 525 049	39 693 256
- Différence de change sur emprunts	Note 14	5 487	54 779
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	- Note 22	(734 623)	(744 618)
		<u>43 326 072</u>	<u>40 226 144</u>

Intérêts payés

NOTE 38 : Impôts et taxes payés

		<u>31 Décembre 2023</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider début de période	+ Note 16	1 355 322	-
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider fin de période	- Note 16	(3 214 326)	(1 355 322)
- Etat, contribution conjoncturelle en début de période	+ Note 16	-	-
- Etat, contribution conjoncturelle en fin de période	- Note 16	(617 057)	-
- Etat, contribution sociale de solidarité en début de période	+ Note 16	438 552	41 811
- Etat, contribution sociale de solidarité en fin de période	- Note 16	(768 528)	(438 552)
- Etat, crédit d'impôt sur les sociétés en début de période	- Note 11	(309 517)	(1 278 028)
- Etat, crédit d'impôt sur les sociétés en fin de période	+ Note 11	362 634	309 517
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	+ Note 16	296 256	203 610
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	- Note 16	(613 679)	(296 256)
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en début de période	+ Note 16	8 478	10 655
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en fin de période	- Note 16	(11 007)	(8 478)
- TVA payée		8 984 620	15 070 945
- Dettes fiscales en début de période	+ Note 16	1 298 023	2 596 045
- Dettes fiscales en fin de période	- Note 16	-	(1 298 023)
- Impôts et taxes	+ Note 29	669 282	644 306
- Contribution Conjoncturelle		617 057	-
- Contribution sociale de solidarité		768 528	438 552
- Impôts sur les bénéfices		6 156 609	3 350 244
		<u>15 421 247</u>	<u>17 991 027</u>

Impôts et taxes payés

NOTE 39 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

		<u>31 Décembre 2023</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
- Investissements en Immobilisations incorporelles	+ Note 10	68 663	52 141
- Investissements en Immobilisations corporelles	+ Note 10	8 367 091	11 955 328
- Fournisseurs d'immobilisation en début de période	+ Note 15	172 115	178 733
- Fournisseurs d'immobilisation en fin de période	- Note 15	(88 158)	(172 115)
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>		<u>8 519 711</u>	<u>12 014 087</u>

NOTE 40 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles

		<u>31 Décembre 2023</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
- Cessions d'immobilisations corporelles	+ Note 10	3 831 306	3 021 261
- Mises en rebut d'immobilisations corporelles	+ Note 10	1 193	3 489
- Pertes suite à la mise en rebut d'immobilisations corporelles	- Note 32	(1 193)	(3 489)
- Moins value sur cessions d'immobilisations	- Note 20 et 32	(259 960)	(172 387)
- Remboursement des assurances sur les épaves	+ Note 20	177 063	25 740
- Produits nets sur cessions d'immobilisations	+ Note 20 et 33	2 575 996	2 184 313
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>		<u>6 324 405</u>	<u>5 058 927</u>

NOTE 41 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières

		<u>31 Décembre 2023</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
- Titres acquis au cours de l'exercice	+ Note 8	3 000 020	-
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>		<u>3 000 020</u>	<u>-</u>

NOTE 42 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières

		<u>31 Décembre 2023</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
- Titres immobilisés cédés au cours de l'exercice	+ Note 7	627 500	-
- Produits nets sur cessions de titres immobilisés	+ Note 25	65 565	-
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>		<u>693 065</u>	<u>-</u>

NOTE 43 : Dividendes et autres distributions

		<u>31 Décembre 2023</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
- Dividendes	+ Note 18	3 300 000	2 200 000
- Encaissement de dividendes sur actions propres	- Note 18	(22 426)	(14 950)
- Actionnaires, dividendes à payer en début de période	+ Note 16	1 222	63
- Actionnaires, dividendes à payer en fin de période	- Note 16	(2 604)	(1 222)
- Prélèvements sur fonds social	+ Note 18	157 397	149 222
<u>Dividendes et autres distributions</u>		<u>3 433 590</u>	<u>2 333 112</u>

NOTE 44 : Informations avec les entreprises associées

Engagement Leasing

Société Immobilière ECHARIFA

En 2023, HL a mis en force un contrat au profit de la société « Immobilière ECHARIFA », dans laquelle elle détient directement 26,56 % du capital, pour un montant de 448 125 dinars.

La marge brute réalisée en 2023 sur ce contrat s'élève 28 141 dinars.

L'encours financier de ce contrat s'élève, au 31 décembre 2023, à 245 519 dinars.

Certificats de dépôt

Société Immobilière ECHARIFA

1- HL a réalisé, en 2022, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de la Société Immobilière ECHARIFA dans laquelle elle détient 26,56% du capital, pour un montant de 500.000 DT, émis le 24 décembre 2022 et échéant le 23 janvier 2023, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2023, s'élève à 2.854 DT.

2- HL a réalisé, en 2023, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la Société Immobilière ECHARIFA dans laquelle elle détient 26,56% du capital, pour un montant global de 4.000.000 DT, durant la période allant du 23 janvier 2023 au 20 septembre 2023, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2023, s'élève à 29.777 DT.

NOTE 45 : Contrôle fiscal

Au cours de l'exercice 2022, la Société Hannibal Lease a fait l'objet d'une vérification fiscale ponctuelle portant sur l'impôt sur les sociétés et ce, au titre de l'exercice 2018.

Une notification des résultats de la vérification a été adressée à la société en Décembre 2022 et ayant pour effet de ramener le crédit d'impôt sur les sociétés de 488.692 DT à 324.578 DT.

Au cours de l'exercice 2023, Hannibal Lease a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2019 au 31 Décembre 2021.

Une notification des résultats de la vérification a été adressée à la société en juillet 2023 et ayant pour effet de ramener le crédit d'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2021 de 1.168.279 DT à 662.766 DT et de lui réclamer un complément d'impôts et taxes de 697.741 DT dont 313.891 DT de pénalités.

La société a formulé, dans les délais, ses oppositions quant aux résultats de ces deux vérifications fiscales.

Le dénouement de ces deux vérifications a eu lieu sans recours juridictionnel en novembre 2023 et a eu pour effet de ramener le crédit d'impôt sur les sociétés de 1.168.279 DT à 950.039 DT et de réclamer un complément d'impôts et taxes de 221.754 DT.

NOTE 46 : Évènements postérieurs à la clôture

Les présents états financiers sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 27 Mars 2024. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE
31 DECEMBRE 2023

Messieurs les actionnaires du Groupe Hannibal Lease

I- Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du groupe Hannibal Lease qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2023, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers consolidés, arrêtés par le conseil d'administration du 27 mars 2024, font apparaître un total du bilan de 674.396.843 DT, un bénéfice net de 13.065.086 DT et une trésorerie positive à la fin de la période de 13.952.723 DT.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés» du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue une question clé d'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Dépréciation des créances

Risque identifié

En tant qu'établissement financier, la société Hannibal Lease est confrontée au risque de crédit défini comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur. Il en résulte une exposition de la société concernant le risque d'insolvabilité de ses clients qui l'oblige à distinguer ses actifs du bilan et du hors bilan en actifs « courants » et actifs

« classés ». Les actifs classés doivent obéir à des règles spécifiques en matière de comptabilisation des provisions et des produits comptabilisés mais non encaissés.

Au 31 décembre 2023, les créances s'élèvent à 586.461 KDT, les provisions constituées en couverture des risques rattachés à ces créances s'élèvent à 42.470 KDT et les agios réservés ont atteint 3.607 KDT.

La société comptabilise les provisions sur créances de leasing dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, sont remplis. Ces critères sont décrits dans la note 4-3-2 des états financiers consolidés.

Compte tenu de l'exposition de la société au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des agios réservés comme un point clé dans notre audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons, à partir d'entretiens avec la direction et de l'examen des procédures de contrôle mises en place par la société, pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et la constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements de la société repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nos travaux ont consisté à :

- Rapprocher la situation des engagements aux données comptables ;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par la société par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- Apprécier la fiabilité du système de classification des créances, de couverture des risques et de réservation des produits ;
- Vérifier la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ; et
- Examiner les garanties retenues pour le calcul des provisions et apprécier leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées.

Rapport de gestion du groupe

La responsabilité du rapport de gestion du groupe incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion du groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport, tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration du 27 mars 2024.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes dans le rapport de gestion du groupe par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du groupe et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du groupe semble autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du groupe, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du

contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est au conseil d'administration qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si les dirigeants sociaux ont l'intention de liquider une ou plusieurs sociétés du groupe ou de cesser leurs activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à eux.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité des sociétés du groupe à poursuivre leur exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ; et
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport d'audit parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du groupe.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration.

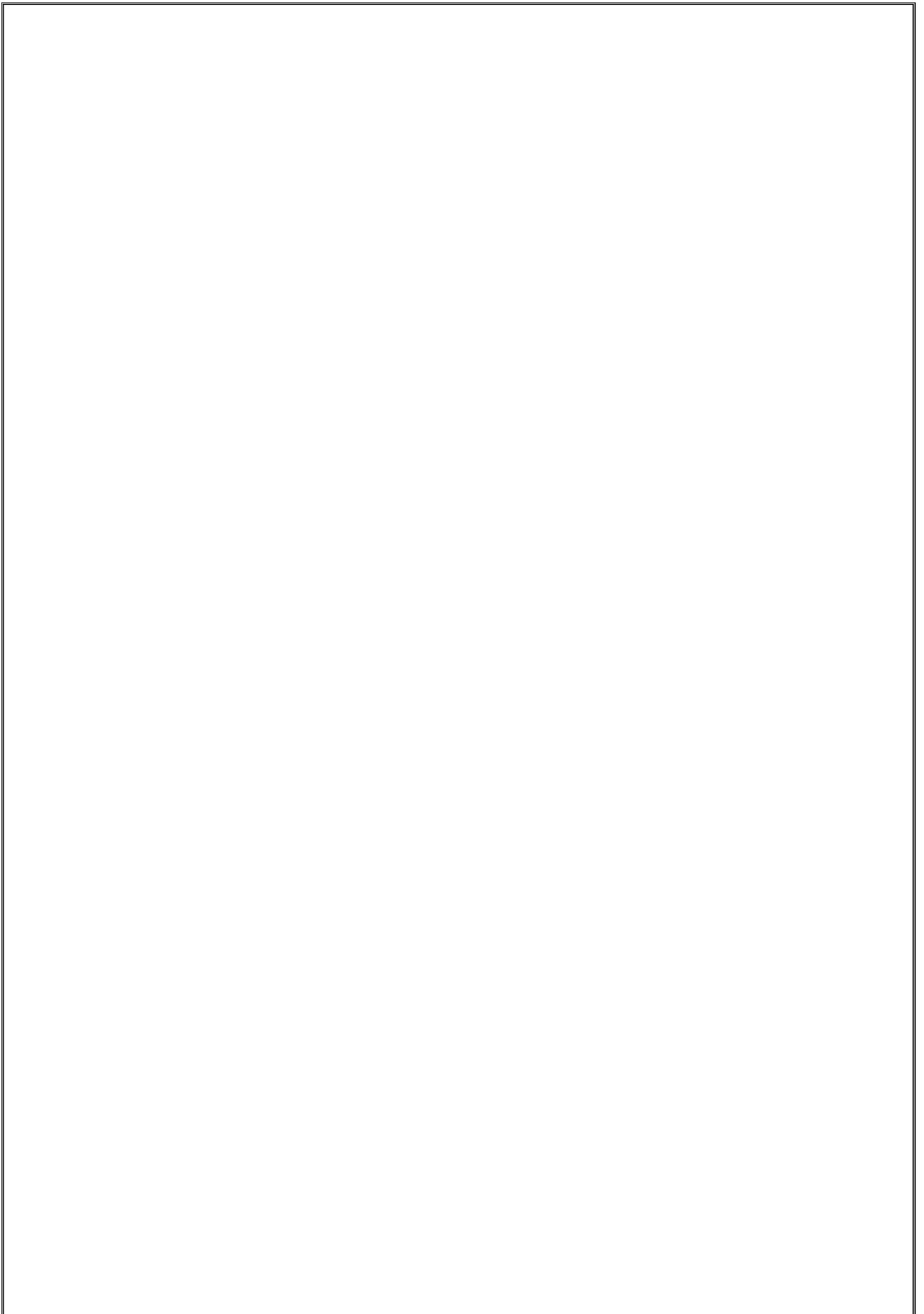
Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptible d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés.

Tunis, le 4 Avril 2024

Les commissaires aux comptes

F.M.B.Z KPMG TUNISIE
Emna RACHIKOU

DELTA CONSULT
Said MALLEK



FCP AMEN CEA

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2023

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

I. Rapport sur l'audit des états financiers :

1. Opinion :

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration et en application des dispositions du Code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement AMEN CEA, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers sont établis en dinar tunisien et font ressortir un total de bilan de **158 234 DT**, un capital de **157 603 DT**, un actif net de **157 603 DT** et un résultat net déficitaire de l'exercice de **-12 160 DT**.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement **AMEN CEA** au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du gestionnaire du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Questions clés de l'audit :

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas d'opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas de question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

4. Rapport de gestion du Gestionnaire du fonds :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion du Gestionnaire du fonds et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'Article 20 du Code des Organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion du Gestionnaire du fonds par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du Gestionnaire du fonds et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du Gestionnaire du fonds semble autrement comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du Gestionnaire du fonds, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités du Gestionnaire du fonds pour les états financiers :

Le Gestionnaire du fonds commun de placement **AMEN CEA** est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et au système comptable des entreprises promulgué par la Loi n°96-112 du 30 décembre 1996.

Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif au fonds et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au Gestionnaire du fonds qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Gestionnaire du fonds a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Gestionnaire du fonds de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers du fonds :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Gestionnaire du fonds, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1) Efficacité du système de contrôle interne :

En application des dispositions de l'Article 3 de la Loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel complétée et modifiée par les textes subséquents, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au Gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'avoir une incidence sur notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 11 Mars 2024,

Le commissaire aux comptes :

Jamel MEZIOU

BILAN
Arrêté au 31 Décembre 2023
(Exprimé en dinars)

	Notes	31-déc-23	31-déc-22
ACTIF			
Portefeuille Titres	2	155 998	199 921
Actions et droits rattachés		155 998	199 921
Obligations et valeurs assimilées		0	0
Placements monétaires et disponibilités		2 236	4 546
Placements monétaires		0	0
Disponibilités	3	2 236	4 546
Autres actifs		0	372
TOTAL ACTIFS		158 234	204 839
PASSIFS			
Opérateurs créditeurs	4	1 284	854
Opérateurs créditeurs		1 284	854
Autres créditeurs divers	5	24	0
Autres créditeurs divers		24	0
TOTAL PASSIFS		1 307	854
ACTIF NET		156 927	203 985
Capital	6	157 603	204 600
Sommes distribuables		-676	-615
Sommes distribuables des exercices antérieurs		105	0
Sommes distribuables de l'exercice		-781	-615
ACTIF NET		156 927	203 985
TOTAL PASSIFS ET ACTIF NET		158 234	204 839

Les Notes de 1 à 12 font partie intégrante des états financiers.

ETAT DE RESULTAT

Couvrant la période allant du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2023

(Exprimé en dinars)

	Notes	2023	2022
Revenus du portefeuille-titres	7	5 660	8 950
Revenus des placements monétaires	8	69	182
Total des revenus des placements		5 729	9 132
Charges de gestion des placements	9	-6 122	-8 179
Revenus nets des placements		-393	953
Autres charges	10	-805	-1 536
Autres produits		556	0
Résultat d'exploitation		-642	-583
Régularisation du résultat d'exploitation		-139	-32
Sommes distribuables de l'exercice	11	-781	-615
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		139	32
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres		-18 287	-15 154
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres		7 025	4 986
Frais de négociation de titres		-256	-405
Résultat net de l'exercice		-12 160	-11 156

Les Notes de 1 à 12 font partie intégrante des états financiers.

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Couvrant la période allant du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2023
(Exprimé en dinars)

	2023	2022
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	-12 160	-11 156
Résultat d'exploitation	-642	-583
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-18 287	-15 154
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	7 025	4 986
Frais de négociation de titres	-256	-405
Distribution dividende	0	-4 656
Transactions sur le capital	-34 897	-22 944
Souscriptions	25 850	25 975
Capital (Souscriptions)	27 036	25 612
Régularisation des sommes non distribuables (Souscriptions)	-1 077	-100
Régularisation des sommes distribuables (Souscriptions)	-109	463
Rachats	-60 747	-48 919
Capital (Rachats)	-63 519	-47 842
Régularisation des sommes non distribuables (Rachats)	2 802	-172
Régularisation des sommes distribuables (Rachats)	-30	-905
Variation de l'actif net	-47 058	-38 756
Actif net		
En début de l'exercice	203 985	242 741
En fin de l'exercice	156 927	203 985
Nombre de parts		
En début de l'exercice	2 103	2 320
En fin de l'exercice	1 740	2 103
Valeur liquidative	90,188	96,997
Taux de rendement	-7,020%	-5,210%

Les Notes de 1 à 12 font partie intégrante des états financiers.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT :

FCP AMEN CEA est un fonds commun de placement de catégorie mixte de type distribution, régi par le Code des organismes de placement collectif en valeurs mobilières.

Il a été ouvert au public le 28 Mars 2011 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

- La gestion du fonds est assurée par AMEN INVEST ;
- L'AMEN INVEST a été désigné distributeur des titres FCP AMEN CEA ;
- L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

NOTE 1 / PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES ET DECLARATION DE CONFORMITE :

1- Pg.1- Déclaration de conformité :

Les états financiers du fonds commun de placement FCP AMEN CEA sont établis conformément au Système Comptable des Entreprises de Tunisie promulgué par la Loi 96-112 du 30/12/1996 et en respectant les Normes Comptables Tunisiennes en vigueur dans tous leurs aspects significatifs et notamment les normes comptables 16, 17 et 18 relatives aux Organismes de placement collectif en valeurs mobilières, sauf exception présentée dans la suite du rapport.

1- Pg.2- Principes et méthodes comptables :

Les principales hypothèses sous-jacentes et conventions comptables retenues pour l'élaboration des états financiers du fonds sont les suivantes :

- *Hypothèse de continuité d'exploitation ;*
- *Hypothèse de comptabilité d'engagement ;*
- Convention de l'entité ;
- Convention de l'unité monétaire ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention du coût historique ;
- Convention de réalisation du revenu ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de l'objectivité ;
- Convention de l'information complète ;
- Convention de l'importance relative ;
- Convention de prudence ;
- Convention de permanence des méthodes.

Les états financiers annuels du fonds FCP AMEN CEA sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués pour la préparation des états financiers de FCP AMEN CEA sont les suivants :

1- Pg.2-1 Exercice comptable :

Le fonds commun de placement FCP AMEN CEA arrête ses comptes et clôture son exercice comptable au 31 Décembre de chaque année.

1- Pg.2-2 Prise en compte des placements et des revenus s'y rattachant :

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en Bons de Trésors Assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

1- Pg.2-3 Evaluation des placements en actions admises à la cote :

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la date d'arrêté précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2023 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

1- Pg.2-4 Evaluation des autres catégories de placements :

Les placements en obligations et valeurs assimilées sont constitués notamment de bons de trésor assimilables.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en bons de trésor assimilables sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale comme suit :

- À la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;

- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constituent une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Le fonds ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

Les autres placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

1- Pg.2-5 Décomptabilisation des placements suite à leur cession :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

- 1- Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Pg.2-6 Capital du FCP :

Le capital est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

1- Pg.2-7 Evénements survenus après la date de clôture :

Aucun événement significatif de nature à affecter l'activité ou la situation financière du fonds n'est intervenu entre la clôture de l'exercice et la date de préparation du présent rapport.

NOTE 2 / PORTEFEUILLE TITRES :

Le portefeuille titres détenu par FCP AMEN CEA au 31 décembre 2023 se détaille comme suit :

(En TND)

Désignation	Code ISIN	Quantité	Prix de revient net	Valeur au 31/12/2023	En % de l'actif net
AMEN BANK	TN0003400058	55	1 877,150	1 834,305	1,169%
ATB	TN0003600350	2 200	9 648,240	5 931,200	3,780%
ATTIJARI BANK	TN0001600154	50	1 622,036	2 296,450	1,463%
BH	TN0001900604	300	5 027,397	3 585,000	2,285%
CELLCOM	TN0007590011	200	1 402,423	318,000	0,203%
DELICE HOLDING	TN0007670011	1 500	21 862,400	17 497,500	11,150%
EURO-CYCLES	TN0007570013	800	14 683,607	12 668,000	8,073%
I.C.F.	TN0003200755	30	5 696,300	2 103,420	1,340%
LANDOR	TN0007510019	2 200	18 275,489	13 202,200	8,413%
LILAS	TN0007610017	697	6 877,464	5 566,939	3,547%
MAGHREBIA VIE	TNDKJ8O68X14	256	1 556,480	1 548,544	0,987%
NEW BODY LINE	TN0007540016	310	1 609,250	1 639,590	1,045%
ONE TECH	TN0007530017	385	3 061,610	3 407,250	2,171%
PGH	TN0005700018	2 150	21 524,700	16 271,200	10,369%
SFBT	TN0001100254	1 241	11 266,396	15 344,965	9,778%
SOTETEL	TN0006530018	3 200	18 424,350	11 542,400	7,355%
SOTIPAPIER	TN0007630015	2 000	13 260,000	11 154,000	7,108%
SOTUVER	TN0006560015	236	0,859	2 840,496	1,810%
SYPHAX	TN0006640023	3 145	24 525,827	12 202,600	7,776%
UNIMED	TN0007720014	2 000	19 786,000	15 044,000	9,587%
Total			201 987,978	155 998,059	99,408%

Les mouvements du portefeuille titres enregistrés en 2023 se détaillent comme suit :

2-1 Acquisitions :

(En TND)

Acquisitions	Coût d'acquisition
Actions et droits rattachés	5 637
Total	5 637

2-2 Cessions :

(En TND)

Sorties	Coût d'acquisition	Prix de cession	Plus ou moins-values réalisées
Actions	31 239	38 265	7 025
Total	31 239	38 265	7 025

NOTE 3 / DISPONIBILITES :

Les disponibilités à la date de clôture se détaillent comme suit :

(En TND)

Libellé	31-déc-23	31-déc-21	En % de l'actif net 23
Avoirs en compte courant bancaire Amen Bank	2 236	4 546	1,43%
Total	2 236	4 546	1,43%

NOTE 4 / OPERATEURS CREDITEURS :

Les dettes envers les opérateurs créditeurs au 31 décembre 2023 se détaillent comme suit :

	<i>(En TND)</i>	
Libellé	31-déc-23	31-déc-21
Gestionnaire	689	854
Dépositaire	595	0
Total	1 284	854

NOTE 5 / AUTRES CREDITEURS DIVERS :

Les autres créditeurs divers se détaillent comme suit :

	<i>(En TND)</i>	
Libellé	31-déc-23	31-déc-21
Redevances du CMF à payer	13	0
Autres créditeurs	11	0
Total	24	0

NOTE 6 / CAPITAL :

Les mouvements enregistrés sur le capital du fonds durant l'exercice 2023 se détaillent comme suit :

	<i>(En TND)</i>	
Capital au 01/01/2023		
Montant		204 600
Nombre des parts		2 103
Nombre de Porteurs de Parts		73
Souscriptions réalisées		
Montant		27 036
Nombre des parts émis		269
Nombre de Porteurs de Parts nouveaux		1
Rachats effectués		
Montant		-63 519
Nombre des parts rachetés		-632
Nombre de Porteurs de Parts sortants		19
Autres effets sur capital		
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres		7 025
Régularisation des sommes non distribuables		1 620
Résultats antérieurs incorporés au capital		-615
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres		-18 287
Frais de négociation des titres		-256
Capital au 31/12/2023		
Montant		157 603
Nombre des parts		1 740
Nombre de Porteurs de Parts		55

NOTE 7 / REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES :

Les revenus du portefeuille titres ont totalisé 5 660 DT en 2023 et se détaillent comme suit :

(En TND)

Libellé	2023	2022
Revenus des actions (Dividendes)	5 660	8 950
Total	5 660	8 950

NOTE 8 / REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES :

Les revenus des placements monétaires représentent les intérêts créditeurs sur le compte bancaire rémunéré du fonds :

(En TND)

Libellé	2023	2022
Revenus du compte bancaire rémunéré	69	182
Total	69	182

NOTE 9 / CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS :

Les charges de gestion des placements correspondent aux rémunérations du dépositaire et du gestionnaire et sont déterminés comme suit :

- Le gestionnaire est rémunéré au taux de 1,75% TTC l'an indexé sur l'actif net quotidien du fonds ;
- Le dépositaire est rémunéré au taux de 0,1% HT l'an indexé sur l'actif net quotidien du fonds. La rémunération minimum est fixée à 1 000 dinars HT pour la première année d'activité et à 2 000 dinars HT par an pour la durée de vie restante du fonds sans que cette rémunération n'excède les 12 000 dinars HT par an.

Les charges de gestion des placements de 2023 se détaillent comme suit :

(En TND)

Libellé	2023	2022
Rémunération du gestionnaire	3 053	3 877
Rémunération du dépositaire	3 069	4 302
Total	6 122	8 179

NOTE 10 / AUTRES CHARGES :

Les autres charges encourues par le fonds en 2023 se détaillent comme suit :

(En TND)

Libellé	2023	2022
Redevances du CMF	192	222
Services bancaires et assimilés	37	599
Taxe au profit des collectivités locales	30	37
Minimum de perception fiscale	94	0
Autres charges diverses	452	678
Total	805	1 536

NOTE 11 / SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE :

Les sommes distribuables de l'exercice 2023 se détaillent comme suit :

	<i>(En TND)</i>	
Libellé	2023	2022
Résultat d'exploitation de l'exercice	-642	-583
Régularisation du résultat d'exploitation	-139	-32
Total	-781	-615

NOTE 12 / DONNES PAR PART ET RATIOS PERTINENTS :

Les données par part du fonds FCP AMEN CEA et les ratios les plus pertinents de l'exercice 2023 se détaillent comme suit :

	<i>(En TND)</i>			
Données par part	31-déc-23	31-déc-22	31-déc-21	31-déc-20
Revenus du portefeuille-titres	3,253	4,256	4,480	2,595
Revenus des placements monétaires	0,039	0,124	0,061	0,233
Total des revenus de placements	3,293	4,38	4,541	2,828
Charges de gestion des placements	-3,518	-3,889	-2,334	-2,196
Revenus Nets des placements	-0,226	0,491	2,207	0,632
Autres charges	-0,463	-0,768	-0,212	-0,153
Autres produits	0,319	0,000	0,000	0,000
Résultat d'exploitation	-0,369	-0,277	1,995	0,479
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,080	-0,015	0,189	0,045
Sommes distribuables de l'exercice	-0,449	-0,292	2,183	0,523
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-10,510	-7,206	-1,138	-4,658
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	4,037	2,371	5,734	-3,298
Frais de négociation de titres	-0,147	-0,193	-0,300	-0,444
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation	-6,620	-5,028	4,296	-8,4
Résultat net de l'exercice	-6,989	-5,320	6,291	-7,921
Droits d'entrée et droit de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	-6,620	-5,028	4,296	-8,4
Régularisation du résultat non distribuable	0,260	-0,129	0,038	1,091
Sommes non distribuables de l'exercice	-6,360	-5,157	4,334	-7,309
Distribution de dividendes	0,000	2,183	0,523	1,325
Valeur liquidative	90,188	96,997	104,629	98,636
Ratios de gestion des placements				
Charges de gestion de placement / Actif net moyen	3,51%	3,69%	2,30%	2,09%
Autres charges / Actif net moyen	0,46%	0,69%	0,21%	0,15%
Résultat distribuable de l'exercice / Actif net moyen	-0,45%	-0,26%	2,15%	0,46%
Nombre de part	1 740	2 103	2 320	3 077
Actif net moyen	174 391	221 474	235 478	323 592

STB EVOLUTIF FCP

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2023

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers - Exercice clos le 31 Décembre 2023

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni en date du 30 mars 2023 nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « STB EVOLUTIF FCP » relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2023 tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 421 200 dinars, un actif net de 402 243 dinars et un résultat bénéficiaire de l'année de 29 227 dinars.

Opinion

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « STB EVOLUTIF FCP » au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds Commun de Placement conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquitté des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

Nous estimons utile d'attirer votre attention au point suivant :

- Comme indiqué au niveau de la note aux états financiers n° 4.5, les agios créditeurs cumulés encaissés par « STB EVOLUTIF FCP » en rémunération du compte courant bancaire, et qui sont en instance de distribution, s'élèvent au 31/12/2023 à 4 261 dinars. En attendant leurs distributions, ces montants sont logés parmi les passifs du fonds.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la société « STB FINANCE », gestionnaire du fonds commun de placement « STB EVOLUTIF FCP».

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité du gestionnaire et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le gestionnaire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds Commun de Placement à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le Fonds Commun de Placement ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement « STB EVOLUTIF FCP».

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds Commun de Placement à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds Commun de Placement à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, tel que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du Fonds Commun de placement. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 31 Mars 2024

Le Commissaire aux Comptes :

P/ Consulting & Financial Firm

Walid BEN AYED

DRAFT

BILAN

Au 31 décembre 2023

(Unité : Dinar Tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
<u>ACTIF</u>			
AC 1 - Portefeuille - titres	4-1	337 604	307 538
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés	4-2	86 478	74 899
b - Obligations et valeurs assimilées		251 126	232 640
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		83 554	90 713
a - Placement monétaires		0	0
b - Disponibilités	4-3	83 554	90 713
AC 3 - Créances d'exploitation		42	30
AC 4 - Autres actifs		0	0
TOTAL ACTIF		421 200	398 281
<u>PASSIF</u>			
PA 1- Opérateurs créditeurs	4-4	5 693	4 936
PA 2 - Autres créditeurs divers	4-5	13 265	20 329
TOTAL PASSIF		18 958	25 265
<u>ACTIF NET</u>			
CP 1 -Capital	4-6	350 952	353 856
CP 2 - Sommes distribuables		51 290	19 160
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		19 160	10 037
b - Sommes distribuables de l'exercice		32 131	9 123
ACTIF NET	4-7	402 243	373 016
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		421 200	398 281

ETAT DE RESULTAT

Période du 1er Janvier au 31 décembre 2023

(Unité : Dinar Tunisien)

	Notes	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	5-1	30 217	16 977
a- Dividendes		13 338	739
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		16 879	16 238
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	5-2	292	0
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		30 509	16 977
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	5-3	-4 617	-4 373
REVENU NET DES PLACEMENTS		25 891	12 603
<u>PR 3 - Autres produits</u>		0	0
<u>CH 2 - Autres charges</u>	5-4	6 239	-3 480
RESULTAT D'EXPLOITATION		32 131	9 123
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		0	0
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXECICE		32 131	9 123
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		0	0
* Variation des +/- values potentielles sur titres		-1 158	2 274
* +/- values réalisées sur cession des titres		-1 220	13 229
* Frais de négociation de titres		-526	-1 321
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		29 227	23 305

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période du 1er Janvier au 31 décembre 2023

(Unité : Dinar Tunisien)

	<i>Période du</i> <i>01/01/2023 au</i> <i>31/12/2023</i>	<i>Période du</i> <i>01/01/2022 au</i> <i>31/12/2022</i>
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net resultant</u>	<u>29 227</u>	<u>23 305</u>
<u>des opérations d'exploitation</u>		
a - Résultat d'exploitation	32 131	9 123
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	-1 158	2 274
c - +/- values réalisées sur cession de titres	-1 220	13 229
d - Frais de négociation de titres	-526	-1 321
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
<u>AN 3 -Transaction sur le capital</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
a - Souscriptions	0	0
* Capital	0	0
* Régularisation des sommes non distrib.	0	0
* Régularisations des sommes distrib.	0	0
b - Rachats	0	0
* Capital	0	0
* Régularisation des sommes non distrib.	0	0
* Régularisation des sommes distrib.	0	0
VARIATION DE L'ACTIF NET	29 227	23 305
<u>AN 4 - Actif Net</u>		
a - En début de l'exercice	373 016	349 711
b - En fin de l'exercice	402 243	373 016
<u>AN 5 - Nombre de parts</u>		
a - En début de l'exercice	3 800	3 800
b - En fin de l'exercice	3 800	3 800
VALEUR LIQUIDATIVE	105,853	98,162
AN 6 TAUX DE RENDEMENT	7,84%	6,66%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS
AU 31 DECEMBRE 2023
(En dinar Tunisien)

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

Auparavant dénommé « FCP AL HIKMA », « STB EVOLUTIF FCP » est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif.

Il a été créé le 14 décembre 2015 à l'initiative de la « Société Tunisienne de Banque - STB » et STB MANAGER, en tant que FCP Islamique de distribution et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 23 décembre 2014.

Le capital initial s'élève à 1 000 000 dinars divisé en 10.000 parts de 100 dinars chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date de sa création.

Le conseil d'administration de la « STB MANAGER », réuni en date du 12 septembre 2019, a décidé de renoncer à la vocation de « FCP AL HIKMA » en tant que FCP islamique et de modifier les orientations de placement du fonds et de modifier le mode d'affectation des résultats du FCP, de Distribution à capitalisation. Par conséquent, la « STB MANAGER » a obtenu l'agrément du CMF N° 34-2019 du 31 octobre 2019 pour le changement de la dénomination de « FCP AL HIKMA », qui est désormais dénommé « STB EVOLUTIF FCP », et ce, à compter du 16 juillet 2020.

La « STB MANAGER » et la Société Tunisienne de Banque ont obtenu, aussi, l'agrément du CMF N° 33-2019 du 31 octobre 2019, pour le changement du gestionnaire de « FCP AL HIKMA » et la désignation de « STB FINANCE », Intermédiaire en Bourse, en tant que nouveau gestionnaire du fonds en remplacement de STB MANAGER, et ce, à compter du 16 juillet 2020.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

NOTE 2 : OBJET

Le fonds a pour objet, la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES

Les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2023, sont établis conformément aux préconisations du système comptable des entreprises notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 janvier 1999.

Les états financiers annuels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon. Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31 décembre 2023, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur du marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2023, ou à la date antérieure la plus récente. Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31 décembre 2023. L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

3- 3 Evaluation des placements en obligation et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurants au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués, au 31 décembre 2023, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouverts à l'émission à compter du 1er janvier 2018

Au 31/12/2023, STB EVOLUTIF FCP ne détient aucune ligne de BTA.

3- 4 Evaluation des placements monétaires :

Les placements monétaires sont évalués à la date d'arrêté à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

3- 5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré

3-6 : Les charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements sont les rémunérations à attribuer au dépositaire, au réseau des agences de la STB et au gestionnaire suivant des conventions établies respectivement à raison de 0,1%, 0,1%, 1% T.T.C. de l'actif net du FCP par an, calculé quotidiennement.

Toutes les autres charges (notamment les dépenses de promotion et de publicité) sont supportées par le gestionnaire.

NOTES SUR LES ETATS FINANCIERS :**NOTE 4 - NOTES LIEES AU BILAN****4-1 : Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2023 un montant de 337 604 Dinars, se détaillant par valeur comme suit :

Portefeuille Titres	Code	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur	% de l'actif	Intérêts courus/ +ou- V potentielle
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés			86 310	83 353	19,79%	-2 957
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés admis à la cote						
EURO-CYCLES	TN0007570013	1 000	18 100	15 835	3,76%	-2 265
LAND'OR	TN0007510019	1 500	9 251	9 002	2,14%	-250
SFBT	TN0001100254	500	6 305	6 183	1,47%	-123
SOTUVER	TN0006560015	1100	13 470	13 240	3,14%	-230
STB	TN0002600955	6 500	24 664	24 050	5,71%	-614
UNIMED	TN0007720014	2 000	14 520	15 044	3,57%	524
Obligations et valeurs assimilées			240 608	254 252	60,36%	13 643
Obligations			237 441	251 126	59,62%	13 685
EMP NAT 2022 T1 CA TF	TNPSL0PEJVO7	250	2 413	2 569	0,61%	157
EMP NAT 2022 T1 CA TF	TNPSL0PEJVO7	252	2 394	2 558	0,61%	164
EMP NAT 2023 T2 AF	TNNI3UPDYO12	593	5 634	5 936	1,41%	303
EMP NAT 2023 T2 AV	TNHOFRXHSG72	500	4 751	5 006	1,19%	255
EMPRUNT NATIONAL 2014 C	TN0008000515	100	813	1 079	0,26%	267
EPT NAT 1 2022 CF	TN5XXZZ454U2	2 000	200 000	211 377	50,18%	11 377
EPT NAT 3 2021 AV	TNSUXW7EBUQ0	4	36	37	0,01%	2
EPT NAT 3 2021 BF	TNYZO6UGUZ33	66	6 402	6 536	1,55%	134
STBSUB 2021-1 D	TNL6Z2LXMEP5	150	15 000	16 027	3,81%	1 027
Titres OPCVM			3 167	3 126	0,74%	-42
FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	TN3A0J4BTFV3	28	3 167	3 126	0,74%	-42
TOTAL			326 918	337 604	80,15%	10 686

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste « Portefeuille-titres », sont indiqués ci-après :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) values réalisées
Solde au 31 décembre 2022	296 681	12 308	-1 450	307 538	
Acquisitions de l'exercice	419 077	0	0	419 077	0
Emprunts d'Etat	25 384			25 384	
Bon du trésor assimilables				0	
Titres OPCVM	322 817			322 817	
Actions et droits assimilés	70 876			70 876	
Cession et remboursement de l'exercice	-388 839	0	0	-388 839	-1 220
Emprunts d'Etat	-8 050			-8 050	326
Bon du trésor assimilables				0	
Titres OPCVM	-319 649			-319 649	-5 766
Actions et droits assimilés	-61 140			-61 140	4 221
Variation des +/- values potentielles latentes	0	987	-1 158	-172	0
Bon du trésor assimilables				0	
Emprunts d'Etat		987		987	
Titres OPCVM				0	
Actions et droits assimilés			-1 158	-1 158	
Variation intérêts courus	0	0	0	0	0
Solde au 31 décembre 2023	326 918	13 294	-2 608	337 604	-1 220

4-2 : Actions, valeurs assimilées et droits rattachés

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2023 à 86 478 Dinars contre 74 899 Dinars au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	89 477	76 574
Différence d'estimation sur actions et valeurs assimilées	-2 999	-1 675
Total	86 478	74 899

4-3 : Disponibilités

Au 31 décembre 2023, les disponibilités constituées d'avoir en banque, s'élèvent à 83 554 dinars contre 90 713 Dinars au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Avoirs en Banque	83 554	80 771
Sommes à l'encaissement	0	9 942
Total	83 554	90 713

4-4 : Opérateurs créditeurs

Au 31 décembre 2023, le solde de ce poste s'élève à 5 693 dinars contre 4 936 dinars au 31 décembre 2022, et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Gestionnaire	465	114
Commission réseau	4 842	4 458
Commission dépositaire	385	364
Total	5 693	4 936

4-5 : Autres créditeurs divers

Au 31 décembre 2023, le solde de ce poste s'élève à 13 265 dinars contre 20 329 dinars au 31 décembre 2022, et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Rémunération du commissaire aux comptes	9 151	6 151
Rémunération du comité Charaique	0	9 942
Redevance CMF	67	65
Autres créditeurs divers	-214	-89
Compte de régularisation passif (*)	4 261	4 261
Total	13 265	20 329

(*) : Ce compte enregistre les intérêts créditeurs, reçus en rémunération du compte courant bancaire, et qui sont en instance de distribution (conformément à la décision du comité de contrôle charaique).

4-6 : Capital

Au 31 décembre 2023, le capital a atteint un niveau de 350 952 dinars, enregistrant ainsi une diminution de 0,82 % par rapport au capital arrêté au 31 décembre 2022. Le détail comparé de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Capital social	403 293	403 293
Souscriptions	0	0
-Rachats	0	0
Frais de négociation de titres	-526	-1 321
Variation d'estimation / actions et valeurs assimilées	-2 999	-1 675
Variation d'estimation / obligations	391	225
Plus value/ actions et valeurs assimilées		23 363
Plus ou moins value/ obligations et valeurs assimilées	326	-234
Moins value/ actions et valeurs assimilées	-1 545	-9 900
+/- val/report actions	1 675	7 112
+/- val/report obligations et valeurs assimilées	-225	-3 047
+/- val/report OPCVM	0	-340
Résultat non distrib. / exercice clos	-49 436	-63 619
Réglul SND Rachat	0	0
Total	350 952	353 856

Les mouvements sur le capital, au cours de l'année 2023, se détaillent ainsi :

Désignation	Exercice 2023
Capital en début d'exercice	
Montant	353 856
Nombre de parts	3 800
Nombre de co-proprétaires	2
Souscriptions réalisées	
Montant	0
Nombre de titres émis	0
Nombre co-proprétaires entrants	0
Rachats effectués	
Montant	0
Nombre de titres rachetés	0
Nombre co-proprétaires sortants	0
Autres mouvements	
Variation des plus(ou moins) values potentielles sur titres	-1 158
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-1 220
Frais de négociation de titres	-526
Régularisation des sommes non distribuables	
Capital en fin d'exercice	
Montant	350 952
Nombre de parts	3 800
Nombre de co-proprétaires	2

4-7 : Actif net

L'actif net du Fonds s'élève, à la fin de l'année 2023, à 402 243 dinars, contre 373 016 dinars à la fin de l'année 2022 soit une augmentation de 7,84%.

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Capital	350 952	353 856
Sommes distribuables	51 290	19 160
Total	402 243	373 016

NOTE 5 -NOTES LIEES AU COMPTE DE RESULTAT

5-1 : Revenus du portefeuille Titres

Courant l'exercice 2023, les revenus du portefeuille titres encaissés se sont élevés à 30 217 dinars contre 16 977 dinars courant l'exercice précédent et se présentent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
Dividendes	13 338	739
Revenus des obligations et valeurs assimilées	16 879	16 238
Total	30 217	16 977

5-2 : Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires ont atteint, au titre de l'exercice 2023, 292 dinars contre un solde nul au titre de l'exercice 2022. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
Intérêts sur compte courant	292	0
Revenus certificat de leasing (Réalisé)	0	0
Total	292	0

5-3 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestions ont atteint, au titre de l'exercice 2023, un montant de 4 617 dinars contre 4 373 dinars au titre de l'exercice précédent. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
Rémunération du Gestionnaire (1)	3 848	3 645
Rémunération de réseau (2)	385	364
Rémunération du dépositaire (3)	385	364
Total	4 617	4 373

(1) : Rémunération du gestionnaire : La gestion du « STB EVOLUTIF FCP » était confiée à la société « STB MANAGER » moyennant une rémunération de 1% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement. A partir du 16/07/2020, la gestion est confiée à « STB FINANCE » intermédiaire en bourse aux mêmes conditions de rémunération.

(2) : Rémunération du dépositaire : La fonction dépositaire du « STB EVOLUTIF FCP » est confiée à la « Société Tunisienne de Banque - STB » moyennant une rémunération de 0,1% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement.

(3) : Rémunération du réseau : La fonction distributeur du « STB EVOLUTIF FCP » est confiée à la « Société Tunisienne de Banque - STB » moyennant une rémunération de 0,1% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement.

5-4 : Autres charges

Les autres charges ont atteint, au titre de l'exercice 2023, un montant de - 6 239 dinars contre 3 480 dinars au titre de l'exercice précédent. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
Rémunération du comité charaique	-9 942	0
Rémunération du commissaire aux comptes	3 330	3 000
Redevance CMF	385	364
Publicité & publications	0	101
Autres charges	-12	15
Total	-6 239	3 480

Note 6- Autres Informations

Données par part et ratios pertinents

Données par part	2023	2022	2021	2020	2019
Revenus des placements	8,029	4,468	4,233	3,074	6,543
Charges de gestion des placements	-1,215	-1,151	-1,091	-1,082	-1,607
Revenus nets des placements	6,814	3,317	3,142	1,992	4,936
Autres charges	1,642	-0,916	-1,382	-1,111	-2,619
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat d'exploitation (1)	8,455	2,401	1,760	0,881	2,317
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,000	0,000	0,000	0,026
Sommes distribuables de l'exercice	8,455	2,401	1,760	0,881	2,343
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-0,305	0,598	-1,104	8,978	15,158
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-0,321	3,481	-1,450	-7,433	-24,127
Frais de négociation de titres	-0,138	-0,348	-0,272	-0,165	-0,096
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	-0,764	3,732	-2,826	1,381	-9,065
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	7,691	6,133	-1,066	2,262	-6,748
Résultat non distribuable de l'exercice	-0,764	3,732	-2,826	1,381	-9,065
Régularisation du résultat non distribuable	0,000	0,000	0,000	0,000	2,981
Sommes non distribuables de l'exercice	-0,764	3,732	-2,826	1,381	-6,084
Distribution de dividendes	0,000	0,000	0,000	2,343	1,178
Valeur liquidative	105,853	98,162	92,029	93,095	93,175
Ratios de gestion des placements					
Actif net moyen	387 629	361 363	351 735	353 914	567 354
Charges de gestion des placements / actif net moyen	-1,19%	-1,21%	-1,18%	-1,16%	1,08%
Autres charges / actif net moyen	1,61%	-0,96%	-1,49%	-1,19%	1,75%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	8,29%	2,52%	1,90%	0,95%	1,55%